



Essai sur la crise du régime rentier d'accumulation en Algérie Une approche en termes de régulation.

Samir Bellal

► To cite this version:

Samir Bellal. Essai sur la crise du régime rentier d'accumulation en Algérie Une approche en termes de régulation.. Sciences de l'Homme et Société. Université Lumière - Lyon II, 2011. Français. NNT : . tel-00583702

HAL Id: tel-00583702

<https://theses.hal.science/tel-00583702>

Submitted on 6 Apr 2011

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UNIVERSITE LUMIERE de LYON 2

FACULTE DE GESTION ET DE SCIENCES ECONOMIQUES

Laboratoire TRIANGLE

THESE

Présentée

A L'UNIVERSITE LUMIERE LYON 2

POUR OBTENIR LE GRADE DE DOCTEUR EN SCIENCES
ECONOMIQUES

Par Samir BELLAL

Essai sur la crise du régime rentier d'accumulation en Algérie

Une approche en termes de régulation.

Soutenue publiquement le 30/03/2011

MEMBRES DU JURY :

Lahouari ADDI. Professeur. IEP de Lyon.

Ahcène AMAROUCHE. MCF HDR. ENSSEA Alger. Premier rapporteur.

Gérard KLOTZ. Professeur. Université Lumière Lyon 2. Directeur de thèse.

Yves SAILLARD. CR CNRS. LEPII UPMF Grenoble. Deuxième rapporteur.

Bruno THERET. DR CNRS. Paris Dauphine

**ESSAI SUR LA CRISE DU REGIME RENTIER D'ACCUMULATION EN ALGERIE
UNE APPROCHE EN TERMES DE REGULATION.**

REMERCIEMENTS.

Ce travail est le résultat d'une réflexion qui a bénéficié du soutien et des conseils attentifs de Monsieur Gérard Klotz, qui a bien voulu accepter de diriger cette recherche. Qu'il trouve ici l'expression de ma profonde gratitude.

Mes vifs remerciements vont également à Monsieur AHCÈNE Amarouche, Maître de conférences à l'Ecole Nationale Supérieure de Statistique et d'Economie appliquée (ex. INPS) d'Alger, qui a bien voulu m'apporter son aide à la réalisation de ce travail. Sa disponibilité et ses remarques m'ont été d'un grand secours.

Il va sans dire que les insuffisances et les erreurs que ce travail comporte me sont entièrement dues.

RESUME.

Par-delà son aspect morphologique, l'accumulation du capital est avant tout une dynamique sociale dans laquelle les configurations que prennent les rapports sociaux jouent un rôle clé.

La présente étude a pour but de montrer que dans le contexte particulier d'une économie rentière (type pétrolier, en l'occurrence), la question de la crise du régime rentier d'accumulation peut être appréhendée de façon particulièrement féconde à travers l'analyse de la combinaison des formes institutionnelles considérées comme fondamentales par l'Ecole de la régulation.

L'étude se propose, sur la base d'une périodisation des formes institutionnelles, de caractériser successivement dans un premier temps les évolutions qui se sont produites dans les configurations concrètes de chacune des formes institutionnelles qui, ensemble, constituent un mode de régulation. Dans un second temps, il s'agit d'examiner la compatibilité des régulations partielles et leur aptitude à générer et piloter un nouveau régime d'accumulation qui soit en rupture avec le régime rentier. L'étude conclut que, paradoxalement, seule l'implication du politique, et donc de l'Etat, est à même de permettre la définition d'un arrangement institutionnel favorable à l'accomplissement d'une telle rupture.

MOTS CLEFS :

Régime rentier d'accumulation, mode de régulation, forme institutionnelle, rente pétrolière, volontarisme économique.

ABSTRACT.

Beyond its morphological aspect, the capital accumulation is above all a social dynamics in which the configurations that take the social connections play a key role.

The objective of the current research study is to show that within a particular context of a rent-oriented economy (oil, in the circumstances), the accumulation issue may be understood in a productive particular way through analyses of the forms of institutional combination, which are considered as fundamental by the Regulation School.

Our investigation aims, on the basis of an institutional forms periodization, to characterize successively the evolutions that occurred within concrete configurations of each institutional form, which, together, form a mode of regulation. In a second phase, we examine the compatibility of the partial regulations, and their abilities to generate and command a new accumulation system breaking with the Rent-oriented régime. Our study concludes that, paradoxically, only the politics involvement, so the government, is able to determine an institutional arrangement favorable to accomplish such a break.

KEYS WORDS

Rent-oriented régime, regulation system, institutional form, oil revenues, economic voluntarism.

SOMMAIRE.

RESUME.	4
INTRODUCTION GENERALE.	8
1. Présentation du sujet.	8
2. Cadre conceptuel.	12
3. Structure et contenu de l'étude.	17
PREMIERE PARTIE : RENTE ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – LE DEBAT ET L'HERITAGE.	21
INTRODUCTION.	22
CHAPITRE I : RENTE EXTERNE ET ACCUMULATION DU CAPITAL : ELEMENTS DU DEBAT.	23
1.1. Les modèles du Dutch Disease et la problématique de l'accumulation par l'échange international.	24
1.2. La théorie de la régulation (TR) et l'analyse des régimes d'accumulation dans les PVD : portée et limites.	37
1.3. Spécificités du régime rentier d'accumulation.	45
1.4. De l'usage productif de la rente : une diversité d'expériences.	55
CHAPITRE II : LE PROJET ETATIQUE DE DEVELOPPEMENT OU L'HERITAGE VOLONTARISTE.	64
2.1. Du gel du rôle régulateur des prix comme expression première du volontarisme.	65
2.2. Du volontarisme comme mode de régulation.	77
2.3. Perversion du régime d'accumulation.	89
2.4. Digression – L'interprétation des pratiques économiques de l'Etat en Algérie selon L. Addi	98
Conclusion de la première partie.	103
DEUXIEME PARTIE : LE REGIME D'ACCUMULATION RENTIER A L'EPREUVE DU MARCHE.	105
INTRODUCTION.	106
CHAPITRE III : DE NOUVEAUX ARRANGEMENTS INSTITUTIONNELS, MAIS DES PERFORMANCES ECONOMIQUES MITIGÉES.	107
3.1. Les changements institutionnels depuis 1990 : ruptures et continuités.	108
3.2. Une économie qui demeure rentière et une industrie en déclin.	138
CHAPITRE IV : LE REGIME D'ACCUMULATION A L'EPREUVE DE LA REFORME.	152
4.1. L'économie algérienne se reconnaît-elle dans le dutch disease ?	153
4.2. Impact de la libéralisation sur le régime rentier d'accumulation : le statu quo.	159
4.3. Le nouveau mode de régulation : un compromis institutionnel ambigu.	164
4.4. La crise du régime d'accumulation.	175
CHAPITRE V : PROBLEMATIQUE DU CHANGEMENT INSTITUTIONNEL EN ALGERIE.	193
5.1. Considérations générales sur le changement institutionnel.	194

5.2. <i>Le changement institutionnel en Algérie : problématique et caractéristiques</i>	206
5.3. <i>La dimension politique du blocage institutionnel</i>	217
Conclusion de la deuxième partie	234
CONCLUSION GENERALE	236
BIBLIOGRAPHIE	242
LISTE DES ABREVIATIONS	252

INTRODUCTION GENERALE.

1. Présentation du sujet.

Depuis quelques années, des réformes structurelles de type libéral s'opèrent un peu partout dans les pays du tiers-monde. Cette tendance à réhabiliter le rôle du marché dans l'activité économique remet à l'ordre du jour cette vieille question de l'économie politique : qui, de l'Etat ou du marché, doit assurer la coordination de la concurrence que se livrent les acteurs de la production et partant, la régulation de l'activité économique. Ce débat prend toute son acuité au regard de certaines expériences de réforme, toujours en cours. Il convient cependant de signaler que, bien que la polarisation des positions demeure, l'avancée des sciences sociales conduit à remettre en cause les solutions simples attribuées tant aux partisans d'une intervention volontariste de l'Etat qu'aux adeptes du laisser faire cher à A. Smith.

En Algérie, pays où fut tentée une expérience de développement dont la principale caractéristique est qu'elle s'est faite à l'abri et à l'encontre des lois objectives du marché, le mouvement de réforme s'apparente à une remise en cause de la conception «politico-administrative» de l'économie, conception fondée sur la négation du caractère objectif et nécessaire des lois qui président à la formation des prix et des revenus.

Dans la pratique, la conception en question s'est traduite par la soumission formelle de la société économique à l'Etat ; la volonté de ce dernier s'étant toujours substituée, sans réciprocité et de façon continue, aux lois du marché (Boudjema, 1990). Un tel déséquilibre

dans les relations entre l'Etat et la société économique avait plusieurs manifestations : un système administré de prix ne reflétant pas des échanges de valeurs sanctionnés par les lois du marché ; des agents économiques sous tutelle car dessaisis de l'essentiel de leur pouvoir économique de contrôle et de décision ; un pouvoir monétaire relevant du « fait du prince » ; un monopole absolu de l'Etat sur le commerce extérieur... etc. Ces manifestations, qui expriment une volonté de reconstituer la sphère des échanges de manière artificielle, finirent inéluctablement par engendrer une situation pour le moins perverse : l'accumulation privée des richesses ne puise plus dans l'exploitation du travail (à travers l'extension des unités productives et/ou l'accroissement de la productivité du travail) mais résulte d'opérations spéculatives (marché parallèle) ou, comme c'est souvent le cas, des liens, établis à l'ombre des réseaux clientélistes, avec la sphère du pouvoir politique.

Le caractère pervers d'une telle situation ne tient pas seulement au fait que celle-ci va à l'encontre des projections de la politique de développement telles que formulées dans le discours de l'Etat, mais aussi et surtout au fait qu'elle consacre la rente comme catégorie prédominante dans la répartition du revenu national¹.

Comment s'explique la prédominance de la rente dans la répartition des revenus en Algérie et quels en sont les effets sur la dynamique interne des processus d'accumulation? A ces questions, on ne saurait naturellement répondre sans examiner les conditions socio-économiques qui président à la formation des prix et des revenus.

Dans le cas particulier de l'Algérie, ces conditions présentaient, jusqu'à la fin des années quatre vingt, la caractéristique d'être, sinon complètement, du moins fortement soumises à l'action volontariste de l'Etat. Ce dernier, s'appuyant sur la disponibilité de la rente énergétique, s'est toujours dispensé, pour des raisons qu'il conviendra, le moment venu, d'examiner, d'affronter les logiques du marché, de la production et de la concurrence.

Tout se passait en fait comme si l'Etat se fixait comme objectif de lutter contre le marché. L'avantage immédiat d'une telle pratique était double : sur le plan économique, elle offrait incontestablement des facilités que la régulation par les lois du

¹ S. Gouméziane (1994) parle à cet égard de déséquilibre dans la répartition du revenu national puisque les salaires réels représentaient moins de 50% du revenu national et les profits moins de 20% tandis que les rentes dépassaient 30%. Alors que dans les pays développés, on note une certaine permanence historique du rapport entre le salaire et le revenu national, rapport estimé entre 65 et 70%. Le reste, soit entre 35 et 30%, allant aux autres revenus, dont essentiellement le profit.

marché ne permettait pas ; sur le plan politique, elle faisait fatalement dépendre la société toute entière du pouvoir politique. Son inconvénient est qu'à la longue, elle stérilise la rente externe en bloquant toute dynamique productive interne, seule à même de soutenir un développement économique.

Mais, par-delà les spécificités de l'expérience algérienne de développement, la question est aussi de savoir sous quelles conditions, et dans quelles limites, la rente d'origine externe peut être convertie en fonds d'investissement pour financer l'accumulation. Plus concrètement, il s'agit de savoir au travers de quels mécanismes institutionnels (ou architecture institutionnelle) est-il possible d'impulser durablement la transformation de la rente en capital productif.

Notre travail se propose de mettre en avant le rôle fondamental que joue la configuration d'ensemble des formes institutionnelles dans l'établissement d'une économie productive dans un contexte où l'essentiel du surplus est de nature rentière. Sur un plan théorique, la question qui se pose est de savoir s'il existe un mode de résolution des conflits, d'ordre économique, inhérents à l'utilisation de la rente énergétique à même de favoriser une dynamique d'accumulation productive, stable et durable¹.

La thèse défendue dans ce travail est que la réhabilitation des mécanismes de marché conduirait paradoxalement, en l'absence d'une architecture institutionnelle adéquate dans laquelle le politique jouerait un rôle principal, au phénomène du Dutch Disease, ce qui va à l'encontre de l'objectif de promouvoir une dynamique productive interne.

Comme le souligne à juste titre S. Gouméziane (1994), dans les pays à économie rentière comme l'Algérie, le vrai débat doit porter sur l'opposition entre le secteur productif et le secteur non productif rentier. Pour être plus instructif, ce débat devrait définir les conditions institutionnelles permettant la canalisation de la rente vers les activités productives. Dans une conjoncture où la réhabilitation du marché est à l'ordre du jour, il convient en effet de ne pas perdre de vue que le marché est structuré par les institutions, opère dans les institutions et influe sur les institutions, qui l'organisent. Les formes institutionnelles ne conditionnent pas seulement les ajustements de courte ou de moyenne période. Elles

¹ A cette question, beaucoup d'auteurs répondent par la négative, mettant en avant la prévalence des rapports de distribution sur les rapports de production, prévalence qui s'expliquerait par le seul fait que le surplus est de nature rentière.

façonnent aussi les conditions de l'accumulation, et par voie de conséquence, les régimes de croissance à long terme.

L'hypothèse que nous avançons et que nous tâcherons, tout au long de ce travail, de vérifier n'est pas nouvelle, bien que différemment formulée. Elle consiste à considérer que si la rente énergétique a « bloqué » le développement, c'est parce qu'elle n'a jamais été utilisée comme valeur d'échange s'insérant dans une logique marchande, mais comme valeur d'usage, c'est à dire comme richesse destinée à être détruite dans la consommation.

Une telle hypothèse pêche cependant par son caractère abstrait et général.

Etant une catégorie de la répartition, la rente pose en effet la question de sa transformation en catégorie de la production, autrement dit de sa conversion en moyen de financement de l'accumulation. L'idée essentielle est que tout dépend des institutions régulatrices en place.

L'hypothèse implicite est que toute dynamique d'accumulation est le résultat d'un arrangement institutionnel d'ensemble¹. Le rôle des institutions est primordial. Cette hypothèse découle du postulat général que chaque mode de croissance (ou régime d'accumulation) doit être rapporté à l'architecture institutionnelle caractéristique de l'espace et de la période étudiés.

Au regard du contenu des changements institutionnels intervenus durant les deux dernières décennies, l'hypothèse devrait nous conduire à nous poser la question de la viabilité du régime économique associé à la nouvelle architecture institutionnelle. Autrement dit, les questionnements doivent porter sur les modalités institutionnelles de dépassement du régime rentier d'accumulation. Pour la théorie de la régulation, une telle question est à priori ouverte. Il n'y a point de fonctionnalisme. En Algérie, il semble qu'il faille admettre que le recul du volontarisme comme mode de régulation a permis d'introduire de profondes modifications dans le circuit de la circulation de la rente, et donc de son mode d'appropriation, mais cela ne va pas pour autant jusqu'à permettre d'enclencher une dynamique en vue de la neutralisation des effets « stérilisants » de

¹ Cette hypothèse explique, à notre sens, pourquoi le recours à la théorie dite du « syndrome hollandais » et à ses modèles n'est pas pertinent pour appréhender la réalité de l'économie algérienne. Nous reviendrons, le moment venu, sur ce point.

cette dernière. La question serait alors de se demander si la libéralisation en cours en Algérie est une simple forme de redistribution de la rente qui instrumentalise le marché.

C'est là un résultat qu'il appartient à l'analyse empirique de vérifier.

2. Cadre conceptuel.

Notre étude a pour cadre conceptuel de référence la théorie de la régulation¹. Nous nous y référerons donc autant que possible et nécessaire.

Ceci énoncé, il convient à présent de noter que la rente dont il est question ci-dessus n'est pas créée par le travail local mais provient de l'exportation des hydrocarbures. Il s'agit donc d'une rente énergétique, d'un transfert d'une valeur créée ailleurs².

Manifestement, il y a là une ambiguïté qu'il convient de lever : en tant que catégorie de l'économie politique, la rente se constitue comme revenu à l'intérieur d'une collectivité économique. Lorsque donc l'on évoque la rente du point de vue de la collectivité économique nationale, nous n'envisageons point le revenu pétrolier qui, lui, se constitue comme tel à l'extérieur de la collectivité³, mais les revenus qui, au même titre que les salaires et les profits, se forment au sein même de la collectivité. Nous verrons plus loin que ces derniers ne sont, en fait, que la résultante d'un mécanisme de réalisation et de conversion de la rente pétrolière en monnaie locale.

Cette remarque étant faite, il convient maintenant de revenir sur les autres concepts auxquels la théorie de la régulation fait traditionnellement appel, au premier rang desquels se trouvent les deux concepts clé : le mode de régulation et le régime d'accumulation.

¹ En raison de l'usage fréquent qui en sera fait, l'expression « théorie de la régulation » sera souvent remplacée dans la suite par l'abréviation « TR ».

² Cette considération est importante. Dans la mesure où la valeur véhiculée par la rente énergétique n'est pas créée par le travail local, il est évident que l'on ne peut conférer à celle-ci le même statut que celui que, par exemple, la théorie ricardienne accorda à la rente foncière dans la société anglaise du XIX^{ème} siècle. Cela aurait pu être été possible si la rente était d'origine interne, ce qui signifierait l'existence, au niveau interne, d'un mécanisme de création de valeurs. Dans le cas particulier de l'Algérie, la référence à Ricardo peut se révéler par ailleurs inappropriée en raison notamment de l'absence de mécanismes de marché dans la formation des prix.

³ Le revenu pétrolier ne se constitue comme rente que du point de vue de l'économie internationale.

Par mode de régulation il faut entendre l'ensemble des mécanismes qui permettent aux formes institutionnelles a priori indépendantes de former système. Le concept désigne « *l'ensemble de procédures et de comportements, qui a la propriété de reproduire les rapports sociaux fondamentaux à travers la conjonction de formes institutionnelles historiquement déterminées, et de permettre ainsi de soutenir et de « piloter » le régime d'accumulation en vigueur* » (Boyer, 2004, 54).

Quant au régime d'accumulation, il s'agit là d'un concept dont l'objectif est de formaliser la dynamique économique par la prise en compte explicite de l'impact des formes institutionnelles sur la répartition du revenu entre les différents protagonistes, et leur compatibilité avec l'impératif de valorisation et de réalisation (Boyer, 2003.b). Par régime d'accumulation, il faut donc entendre la façon dont est mobilisé le surplus en vue d'une progression générale et relativement cohérente de l'accumulation du capital, celle-ci étant entendue comme le processus de renouvellement des bases matérielles du développement. Le régime d'accumulation décrit la stabilisation sur une assez longue période de l'affectation du produit entre la consommation et l'accumulation (Lipietz, 1985, 15).

Pour la théorie de la régulation, la viabilité d'un régime d'accumulation pose la question de la reproduction des formes institutionnelles. Lorsqu'un régime d'accumulation s'effondre, l'architecture des formes institutionnelles, qui lui est associée, est directement affectée (Boyer, 2004).

Enfin, ce détour par les concepts de la Régulation serait incomplet si l'on ne fait pas mention de la notion récurrente de forme institutionnelle. La forme institutionnelle, ou l'institution, « *codification d'un ou plusieurs rapports sociaux fondamentaux* » (Boyer, 2004, 39), ou, selon la définition classique de Commons¹, « *l'action collective qui maîtrise, qui libère et qui élargit l'action individuelle* » (Colin, 1990), renvoie avant tout au concept de rapport social. En cela, la notion s'inscrit dans la démarche théorique des pères fondateurs de l'économie classique (Boyer, 2004, 32), tout en permettant par ailleurs de passer du concept

¹ Rappelons que Commons est, avec Veblen, l'un des fondateurs de l'institutionnalisme américain avec lequel la théorie de la régulation a des attaches certaines, tant dans la méthodologie que dans la thématique. Voir B. Chavance (2007).

général de rapport social à la configuration spécifique qu'il peut acquérir dans des conditions de temps et de lieu données¹.

L'institution trouve son origine dans les conflits sociaux. C'est une création collective. Elle est le produit d'interactions sociales conflictuelle et correspond au compromis qui, se développant à partir de ces conflits, va les normaliser, les stabiliser et produire ainsi des régularités macro-économiques (Aglietta, 1976).

Dans leur rôle de canalisation des comportements individuels et collectifs, les formes institutionnelles agissent selon trois principes d'action qu'il convient de distinguer dans toute analyse : la loi, soit un principe de contrainte ; le compromis, soit un principe de négociation ; la communauté d'un système de valeurs ou de représentation, soit un principe de routine.

Ces précisions étant faites, il y a lieu d'exposer quelques éléments sur l'approche théorique de l'étude.

Schématiquement, la réflexion que nous nous proposons de mener a pour but de tenter d'identifier les facteurs explicatifs de la perversion du régime d'accumulation en Algérie. Il ne s'agit pas pour nous d'une entreprise d'énumération fondée sur une démarche purement empirique, mais d'une tentative d'explication basée sur l'approche de la régulation, approche qui met en avant le rôle fondamental que jouent les rapports sociaux, ou du moins ceux d'entre eux considérés comme fondamentaux, dans la définition d'un régime d'accumulation.

La théorie de la régulation, qui s'inscrit dans la perspective plus globale de l'approche institutionnaliste, présente l'avantage de permettre une délimitation du champ d'investigation en mettant en avant le rôle central que jouent cinq institutions économiques fondamentales, qui constituent autant de mécanismes de coordination alternatifs dans une économie de marché, à savoir : le rapport salarial, la monnaie, le mode d'insertion internationale, le régime de concurrence et l'Etat. La référence à une conceptualisation en termes de régulation suppose d'introduire dans l'analyse les problématiques de mode de régulation et de formes institutionnelles (Aglietta, 1976). L'analyse en termes de

¹ Ainsi, par exemple, le rapport salarial représente l'unité d'un rapport social et de sa forme institutionnelle. La forme institutionnelle, c'est la façon dont les individus rentrent dans un rapport social, mais ce n'est pas le rapport social lui-même.

combinatoire des formes institutionnelles, combinatoire fondée sur les principes de hiérarchie¹ et de complémentarité² des institutions, fournit une grille de lecture à même de nous permettre de dépasser l'impasse méthodologique souvent évoquée par certains auteurs lorsqu'il s'est agi de caractériser l'expérience de développement menée en Algérie.

Dans « L'impasse du populisme », L. Addi illustre cette difficulté méthodologique en soutenant que le « refus politique de la régulation par l'économie », caractéristique de la politique de développement en Algérie, rend difficile l'interprétation des pratiques de développement selon les grilles de l'économie politique qui, dans sa définition, suppose l'autonomie des agents économiques et un certain type de relations entre le politique et l'économique. Ces pratiques, entachées d'incohérences par rapport à l'objectif proclamé de la politique de développement, à savoir la construction d'une économie moderne, font que les concepts de surproduit, de profit, de salaire, de travail.... sur lesquels s'est construite l'économie politique sont pour le moins inopérants (Addi, 1989, 63). Outre qu'elle montre le caractère contingent de l'économie politique, l'analyse de l'expérience algérienne de développement pose la question de la rationalité régulatrice dans une société où la reproduction économique ne réside pas dans « l'exploitation du travail », mais dans la rente d'origine externe.

Dans un régime rentier, la régulation apparaît d'autant plus nécessaire que le conflit majeur inhérent à la nature de la rente n'est pas seulement lié aux modalités de partage de celle-ci entre les prétendants à son appropriation, mais surtout à son partage entre la consommation et l'investissement. Pour la théorie de la régulation, l'opposition entre les impératifs de la répartition et ceux de la production ne peut être surmontée qu'au travers de compromis qui naissent du conflit même et qui, une fois institutionnalisés à travers l'action collective, vont médatiser ce conflit et en stabiliser, pour un temps, les termes, créant ainsi, par voie de conséquence, des régularités (Boyer, 2003b).

¹ On dit qu'il y a hiérarchie lorsque la transformation d'un arrangement institutionnel particulier peut piloter la transformation des autres arrangements ... en imposant ainsi des transformations à l'ensemble des institutions (Amable, 1999).

² Par principe de complémentarité, il faut entendre le fait que chaque arrangement institutionnel dans un domaine est renforcé dans son existence ou son fonctionnement par d'autres arrangements institutionnels (Amable, 1999).

Naturellement, la fonction générale de ces institutions médiatrices est d'édicter des règles établissant des normes et des contraintes collectives et des « cadres cognitifs favorisant la prise de décision des agents économiques » (Boyer, 2004).

En raison de la nature fondamentalement ambivalente et indéterminée de la rente pétrolière, le conflit de partage réapparaît, sous des formes différentes, à chaque étape du circuit de réalisation que trace la circulation de la rente. Il doit donc être résolu, ou régulé, à chacune de ces étapes par des médiations institutionnelles appropriées. Ces médiations régulatrices s'exprimeront, à chacune de ces étapes, dans des configurations institutionnelles spécifiques qu'il conviendra, le moment venu, de caractériser.

Cette grille d'analyse, pour l'essentiel inexplorée en Algérie, doit donc être en mesure de rendre compte de l'inéluctabilité de l'impasse à laquelle devait conduire le modèle volontariste et des effets produits sur l'économie algérienne par la mise en œuvre globale du PAS.

Dans les nombreux travaux consacrés à ce qu'on a convenu d'appeler « la stratégie algérienne de développement » (SAD), l'accent est souvent mis sur des considérations technico-économiques pour expliquer la médiocrité des résultats obtenus, éludant ainsi la dimension « politico-sociale » inhérente à la question de l'usage interne de la rente énergétique. Or, force est de noter que l'enjeu plus général de la question de la rente est essentiellement politique, et cet enjeu se trouve encore de nos jours idéalement transposé dans le champ de la théorie « pure » à travers le débat traversant la communauté des économistes.

La littérature politique sur la « SAD », quant à elle, insiste sur le rôle de facteur de blocage qu'a joué la rente externe, en favorisant, à l'instar des autres pays rentiers, l'émergence et le maintien d'un régime autoritaire, faisant de l'économie une ressource de pouvoir politique. Le refus de l'autonomie de l'économie s'expliquerait dans le cas particulier de l'Algérie par l'idéologie populiste ayant caractérisé le mouvement national, idéologie refusant de voir la société à travers les contradictions qui la divisent.

S'agissant des analyses consacrées à la question qui nous intéresse et à lumière de ce qui précède, nombre d'auteurs présentent des travaux qui méritent d'être signalés.

Il en est particulièrement ainsi de L. Addi (1990) qui, dans « l'impasse du populisme », expose, dans une démarche qui n'est pas sans rapport avec celle de la TR, le fondement des pratiques économiques de l'Etat algérien, pratiques qui, de par leur incohérence par rapport à l'objectif de construction d'une économie moderne, posent le problème des relations entre l'économie et le politique.

Pour L. Addi, la compréhension des mécanismes du sous-développement en Algérie exige qu'elle soit cernée par une problématique appropriée dans laquelle la question de la rationalité régulatrice de l'ensemble de la société ne saurait être éludée.

Un autre auteur, A. Henni, explique dans « Essai sur l'économie parallèle – cas de l'Algérie » (Henni, 1991), selon une démarche « anthropologique », comment des mécanismes de régulation « parallèles » se mettent en place et opèrent dans une société où formellement tout est soumis à la volonté de l'Etat.

Les travaux de l'un et de l'autre nous semblent complémentaires. Ils constituent un matériau utile permettant en particulier d'éviter, dans l'usage qui est fait de la catégorie « rente », la confusion des différents champs disciplinaires auxquels celle-ci renvoie.

Il va sans dire que l'on ne saurait faire l'impasse sur la dense littérature consacrée à l'analyse de la crise des régimes rentiers. Un détour par les travaux de L. Talha (1994, 1995, 2001), D. Peguin (2001), R. Haussmann (1986), C. Ominiemi (1986), D. Liabès (1986), A. Sid Ahmed (1983, 1990), A. Amarouche (2004, 2006), pour ne citer que ceux auxquels nous avons pu avoir accès, est incontournable.

3. Structure et contenu de l'étude.

Comme la théorie de la régulation est une analyse de la dynamique des institutions, notre recherche se déroulera, du point de vue thématique, en suivant des étapes incontournables.

Il s'agit, pour commencer, de « périodiser » les formes institutionnelles, en les repérant à travers une analyse historique de leur apparition. Le choix des périodes de l'analyse est toujours un point délicat¹. Bien que discontinuités politiques et économiques ne coïncident pas nécessairement, il semble qu'il faille, dans le cas particulier de l'Algérie, privilégier les premières sur les secondes lorsqu'on se propose d'opérer une périodisation du régime de croissance². Il s'ensuit que la périodisation que nous proposons se présente comme une succession de deux stades (ou phases) durant lesquels la structure fondamentale du système, fondée sur la rente, est conservée. Cette périodisation fixe les bornes entre lesquelles le régime d'accumulation rentier a pu modifier sa physionomie (sa morphologie) sans altérer ses structures³. De ce qui précède, il est aisé de déduire les deux périodes essentielles auxquelles nous faisons référence : celle qui va du début des années 70 jusqu'à la fin des années 80 et qui correspond à la phase « volontariste-étatiste » de la trajectoire économique nationale, et celle qui commence à partir de la décennie 90 et qui annonce un changement de cap dans cette même trajectoire.

Une fois la question de la périodisation réglée, il faudra veiller à expliciter la logique de fonctionnement de chacune des composantes de l'ensemble institutionnel puisque, pour la théorie de la régulation, chaque forme institutionnelle porte en elle une certaine logique et façonne, en conséquence, le comportement des acteurs.

Après une vérification des caractéristiques des régulations partielles (formation des salaires, des prix, des taux d'intérêt, du taux de change, ...), il faudra examiner la cohérence de la dynamique d'ensemble qu'impulsent ces institutions. Pour la TR, chaque régime d'accumulation et mode de régulation finissent par buter sur une crise structurelle. Ici, la tâche consiste à cerner à la fois les facteurs de déstabilisation en faisant la part des facteurs réputés exogènes à ce stade de l'analyse et les évolutions des paramètres du mode de régulation qui s'inscrivent dans la continuité.

Dans une ultime étape, l'analyse portera sur les stratégies et les conceptions contradictoires de sortie de crise. Très souvent, ces stratégies ne trouvent leur

¹ Ainsi, dire par exemple qu'en Algérie, la décennie 70 est marquée par l'émergence d'un régime d'accumulation rentier, c'est oublier que la période précédente était caractérisée par un autre régime rentier, bien que de nature différente puisqu'il s'agit du type agricole.

² Ce qui revient, évidemment, à adopter implicitement l'hypothèse du primat du politique sur l'économique.

³ Il convient par ailleurs de remarquer que la périodisation ici proposée peut laisser supposer que la régulation fonctionne comme un simple dispositif permettant l'adaptation du régime aux nouvelles conditions. Nous reviendrons plus amplement sur cet aspect ultérieurement.

aboutissement qu'à travers l'intervention du politique et la codification juridique des nouvelles formes institutionnelles. Cet aspect, qui relève davantage de la pratique courante que de l'interprétation scientifique, est essentiel pour la compréhension des blocages auxquels est généralement confronté tout processus de sortie de crise.

Des étapes thématiques décrites précédemment nous déduisons la structure qui suit.

L'étude sera scindée en deux parties. La première partie, qui sera intitulée « *Rente et développement économique – le débat et l'héritage* », comportera deux chapitres tandis que la seconde partie, intitulée « *Le régime d'accumulation rentier à l'épreuve du marché* », en comportera trois.

L'étude sera donc articulée autour de cinq chapitres au total.

Le premier, dont l'intitulé est « *Rente externe et accumulation du capital : éléments du débat* », sera consacré à un bref rappel des termes du débat autour de la problématique de l'accumulation du capital à partir d'une rente externe. Nous y évoquerons la théorie dominante dite du « Dutch Disease » ou « syndrome hollandais », montrerons l'apport de la théorie de la régulation à l'analyse des régimes d'accumulation à l'œuvre dans les PVD, et consacrerons enfin un examen particulier au cas du régime rentier.

Dans le deuxième chapitre, intitulé « *Le projet étatiste de développement ou l'héritage volontariste* », il sera question d'examiner les effets pervers de l'usage politique de la rente externe sur la dynamique d'accumulation du capital en Algérie. Il s'agira, plus précisément, de tirer des enseignements de l'expérience volontariste vécue en Algérie jusqu'au début des années 90. Nous y traiterons du statut « officiel » de la rente pétrolière dans le modèle de développement, mettrons en évidence les blocages auxquels a été confrontée la reproduction interne, et décrirons les mécanismes économiques ayant conduit à la perversion du modèle d'accumulation. Ce retour sur l'héritage volontariste a pour but de revenir sur la question de l'assujettissement de la sphère économique à la sphère politique, au travers la caractérisation des configurations concrètes des formes institutionnelles générées par la pratique volontariste.

Le troisième chapitre est intitulé « *De nouveaux arrangements institutionnels, mais des performances économiques mitigées* ». Il aura pour objet une description préalable

des changements institutionnels qui se sont produits dans le sillage de la libéralisation entamée au lendemain de la crise de 1986. Cette description sera suivie de l'étude de l'impact des mesures de réformes structurelles sur les performances économiques globales du pays.

Le quatrième chapitre a pour titre « *Le régime d'accumulation à l'épreuve du marché* ». Il y sera question d'examiner l'impact des nouvelles configurations institutionnelles, instituant en fait un nouveau mode de régulation, sur le régime rentier d'accumulation. Les questionnements y porteront particulièrement sur la compatibilité des régulations partielles ainsi que sur l'aptitude du mode de régulation à générer et piloter une nouvelle dynamique d'accumulation fondée davantage sur les activités productives.

Le cinquième et dernier chapitre, qui s'intitule « *Problématique du changement institutionnel en Algérie* », sera consacré à un essai de formulation d'une problématique de changement institutionnel, compte tenu des spécificités du régime d'accumulation à l'œuvre dans le pays. Bien que délicat, un tel exercice s'avère nécessaire, notamment au regard du caractère pour le moins chaotique de la trajectoire suivie par le pays en matière de politique économique durant ces deux dernières décennies.

**PREMIERE PARTIE : RENTE ET DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE – LE DEBAT ET L’HERITAGE.**

INTRODUCTION.

Cette première partie est intitulée « Rente et développement économique – le débat et l'héritage ». Comme l'indique le titre, elle est consacrée, d'abord à rappeler les termes du débat ayant pour objet la question du développement économique à partir de l'exportation d'une ressource naturelle, en l'occurrence le pétrole (chapitre I) ; puis à étudier l'expérience algérienne de développement dans sa phase volontariste-étatiste (expérience qui s'étale du début des années 70 à la fin de la décennie 80) afin d'en tirer les principales caractéristiques et d'en déduire éventuellement les causes de l'échec (chapitre II).

Le chapitre I commence par l'exposé de la théorie du dutch disease, grille d'analyse dominante de la question de l'accumulation par l'exportation d'une ressource naturelle. Ensuite, il sera question de montrer l'apport de la théorie de la régulation à l'analyse des régimes d'accumulation dans les PVD en général, et dans les pays rentiers en particulier.

Le chapitre II, quant à lui, est consacré à l'analyse de la promesse étatique de développement¹ qui, en dépit des immenses espoirs qu'elle avait suscité, s'est muée, en l'espace de moins de deux décennies, en un échec devenu emblématique. L'analyse se servira de la grille de lecture habituellement mobilisée par la théorie de la régulation pour caractériser le régime d'accumulation à l'œuvre dans un pays. Le résultat de l'analyse fournira les éléments qui constitueront l'héritage par rapport auquel seront situées les évolutions institutionnelles ultérieures analysées dans la deuxième partie.

¹ L'expression est de R. Boudjema (1990).

CHAPITRE I : RENTE EXTERNE ET ACCUMULATION DU CAPITAL : ELEMENTS DU DEBAT.

Introduction

Lorsque l'on évoque la situation économique qui prévaut dans les pays exportateurs de pétrole, le constat est presque partout le même : en dépit des énormes capacités d'importer dont ils disposent, on note une régression absolue de l'activité dans le secteur non pétrolier de l'économie, notamment dans l'agriculture, une faible productivité de la production industrielle, une polarisation croissante des ventes à l'extérieur sur le pétrole, une tendance à la « pétrolarisation » du budget de l'Etat, ... bref, on assiste, dans ces pays, à une *véritable intoxication pétrolière*¹, source d'innombrables effets pervers sur la dynamique interne des processus d'accumulation. Pourquoi les pays pétroliers s'appauvrissent-ils donc à la source même de leur richesse ? L'interprétation dominante du phénomène se ramène, pour l'essentiel, au modèle du Dutch Disease² (section 1). La théorie de la régulation, en insistant sur le rôle des agencements institutionnels dans l'évolution des structures productives, apporte un éclairage différent à la question (section 2). Enfin, tout en restant dans le cadre méthodologique de la théorie de la régulation, les caractéristiques spécifiques du régime rentier d'accumulation, à l'œuvre notamment dans les pays exportateurs de pétrole, justifient un examen particulier (section 3), étayé par certains faits observés (section 4).

¹ L'expression est de C. Ominami (1986). Le terme de « pétrolarisation » (ou « pétrolisation ») peut être considéré comme équivalent à celui de Dutch Disease, ce dernier ayant cependant une portée beaucoup plus large puisqu'il fait référence aux situations qui découlent de l'exportation d'autres produits de base.

² Cette théorie sert présentement de grille de lecture à de nombreux économistes, ainsi qu'à la Banque Mondiale et au FMI pour expliquer la « désindustrialisation » des pays développés ou en développement, ayant connu des chocs externes positifs.

1.1. Les modèles du Dutch Disease et la problématique de l'accumulation par l'échange international.

Après une présentation préliminaire de la notion de «Dutch Disease», nous évoquerons le statut théorique des analyses en termes de Dutch Disease par rapport à la problématique générale du blocage de l'accumulation par l'échange international. Nous terminerons par l'exposé d'une version du modèle.

1.1.1. La notion de Dutch Disease.

L'expression « Dutch disease » ou « syndrome hollandais » est apparue au cours des années 70 et fait référence aux difficultés rencontrées par l'économie hollandaise suite à la mise en exploitation, dans les années 60, des réserves de gaz naturel du gisement de Slochteren.

Après la hausse des prix du pétrole du début des années 70, l'économie hollandaise s'est trouvée confrontée à un étrange phénomène: la production industrielle n'a pas augmenté depuis 1974 et l'investissement brut privé a chuté en dessous de 15%. La part des profits des secteurs non gaziers dans le revenu national, qui avait atteint le seuil de 16% en moyenne par an entre 1965 et 1970, ne s'élève plus qu'à 3.5% en moyenne par an au cours des cinq années qui ont suivi le choc pétrolier. Le taux de chômage, qui était de 1.1% en 1970, est passé à 5.1% en 1977 tandis que l'emploi, dans le secteur manufacturier a chuté de 16% entre 1970 et 1977. Cependant, sur le plan extérieur, le pays enregistre de bonnes performances. Ce contraste entre, d'une part, une conjoncture économique interne plutôt récessionniste et, d'autre part, des comptes extérieurs excédentaires, est révélateur des symptômes de ce que la revue anglaise « The economist » appela « Dutch Disease ».

Le même phénomène est par ailleurs observé en Australie où un développement du secteur minier s'était accompagné d'un déclin relatif de l'industrie manufacturière¹.

¹ Le phénomène a donné lieu à des modèles dits de booming sector.

Les nouvelles hausses des prix du pétrole survenues en 1979-1980 allaient permettre un nouveau regain d'intérêt pour le phénomène du syndrome hollandais. Plusieurs modèles ont été élaborés à partir des années 80 et ont pour but d'expliquer les effets pervers survenus dans l'économie de certains pays en développement ayant bénéficié de la hausse des prix du pétrole.

La multiplication des travaux relatifs à l'analyse de l'impact des « chocs exogènes positifs »¹ sur les pays en voie de développement a amené une généralisation du concept de Dutch disease. Désormais, celui-ci ne résulte plus seulement de l'exportation du pétrole, mais peut également résulter de l'exportation d'autres produits de base : cuivre, cacao, café, ... ou d'importants flux de capitaux. Dans le cas particulier des produits de base, le mal peut survenir en raison d'un accroissement majeur des prix, d'un progrès technique qui réduit considérablement le coût de production d'un produit d'exportation donné ou d'une découverte de ressources importantes. Dans ce cas, le phénomène du Dutch disease devient plus général et plus complexe. Il désigne alors l'ensemble des effets néfastes créés dans une économie par l'expansion du secteur qui produit la ressource naturelle exportée. Il se traduit par des brusques modifications dans l'attribution des ressources, avec une contraction des secteurs produisant des biens échangeables et une expansion des secteurs produisant des biens non échangeables. Les mouvements des prix relatifs seraient au centre de ces distorsions sectorielles.

1.1.2. Statut théorique des modèles du Dutch Disease (MDD).

Les MDD présentent des divergences essentielles par rapport à la théorie de la dépendance et de la domination. Bien qu'ayant de forts liens de parenté avec les analyses néo-classiques, ces modèles n'en sont pas moins liés par de grandes convergences avec les modes d'appréhension du blocage de l'accumulation par l'échange international.

¹ Par « chocs exogènes positifs », il faut entendre les chocs qui découlent de l'environnement international et qui se traduisent, pour le pays bénéficiaire, par un accroissement des revenus extérieurs.

1.1.2.1. Des divergences avec la théorie de la dépendance.

Par rapport à la théorie de la dépendance et de la domination¹, les MDD présentent deux divergences principales.

La première, d'ordre méthodologique, porte sur le fait qu'ils sont des instruments d'analyse néo-classique. Ils ne se situent pas véritablement dans une problématique de développement, c'est-à-dire dans la moyenne ou longue période. Ces modèles s'inscrivent dans une perspective « d'ajustement » dont l'horizon temporel est le court ou moyen terme. Ils ne se situent pas de manière explicite dans le cadre d'un projet ou d'une définition du développement. Celle-ci n'apparaît qu'en « filigrane » des analyses effectuées.

La seconde divergence renvoie à l'idée essentielle, mise en évidence dans le cadre de leurs hypothèses, que l'amélioration des termes de l'échange a un effet négatif sur la croissance économique, soit le contraire de ce que soutient la théorie de la dépendance.

1.1.2.2. Une filiation avec les analyses néo-classiques.

Des théories néo-classiques ont cherché à expliquer les facteurs qui déterminent la configuration des échanges internationaux. La composition du commerce international y est expliquée à partir du concept « d'abondance relative d'un facteur de production » qui est à l'origine de l'avantage comparatif.

Dans la lignée de ces théories, nous pouvons citer le théorème de Rybscynski, qui correspond à la dynamisation du modèle de Heckscher-Ohlin. Le théorème peut s'énoncer comme suit : à termes de l'échange constants, lorsqu'un des facteurs s'accumule, il y a réduction absolue de la production de biens utilisant ce facteur de façon moins intensive, tandis que la production des biens utilisant ce facteur intensivement augmente plus que proportionnellement à l'accroissement du revenu.

¹ Pour les partisans de cette théorie – S. Amin, C. Furtado, A. Gunder Frank, R. Prebisch, W. Singer ... – les modalités de l'échange international, maîtrisées par le centre, contribuent au renforcement de la division internationale du travail, à un accroissement des inégalités internationales et à la dépendance des pays de la périphérie. Tout l'effort théorique de ces auteurs vise à montrer l'impossibilité d'un développement économique dans le contexte d'un capitalisme dépendant. La mise en évidence du caractère stagnationniste du capitalisme dépendant est l'objectif ultime de la théorie.

La conclusion principale du théorème est que le développement d'une ressource naturelle, comme le pétrole, dans un pays, est susceptible de retarder le développement d'autres produits, comme les produits manufacturés. La désindustrialisation se produit car le nouveau secteur (le secteur pétrolier) attire les ressources qui sont soustraites du secteur manufacturier. C'est donc à un phénomène de « réallocation des ressources » que la désindustrialisation est due.

De ce point de vue, le théorème de Rybscynski est compatible avec les arguments développés par les MDD. La différence, car différence il y a, est que dans ces derniers, la baisse de la production du secteur manufacturier pourrait s'expliquer aussi bien par l'effet « réallocation des ressources » que par « l'effet dépense » qui induit une appréciation de taux de change réel, ou encore par la combinaison des deux effets.

Autre théorie se situant dans la problématique du blocage de la croissance par l'échange international, la théorie de la croissance appauvrissante de Bhagwati. Celle-ci avance l'idée simple selon laquelle une amélioration de la capacité d'offre de certains produits existants, déjà exportés, tend à faire baisser leur prix sur les marchés mondiaux à un point tel que la croissance devient paradoxalement appauvrissante.

Avec la théorie du Dutch Disease, l'analyse de Bhagwati a des points communs. Ces derniers se situent surtout au niveau des prémisses : le fait de développer une nouvelle ressource peut paradoxalement appauvrir l'économie. Cependant, il y a lieu de noter que si dans la théorie de Bhagwati cet « appauvrissement » se traduit par une baisse du revenu réel, dans les MDD, il se traduit par une régression de la production des biens commercialisés autres que ceux provenant du secteur en boom, de sorte que le pays devient quasiment dépendant de sa seule ressource naturelle. Au niveau des hypothèses, contrairement à la théorie de Bhagwati, les MDD sont fondés sur l'hypothèse de petit pays. Autrement dit, nous sommes en présence d'une économie où les producteurs sont « price takers » sur le marché international. Enfin, sur le plan doctrinal, les points de divergence entre les deux approches sont manifestes. En effet, l'argument de la croissance appauvrissante est avancé pour justifier la nécessité, pour les pays en voie de développement (PVD), de limiter les exportations de matières premières et de développer en priorité la production des biens se substituant aux importations. C'est la stratégie d'industrialisation par substitution aux importations. A l'inverse, dans les MDD, ce qui pose problème, ce n'est pas le mode d'insertion des PVD dans le marché mondial, mais l'utilisation des revenus extérieurs

suite au boom dans un secteur d'exportation. Ceci explique pourquoi les MDD recommandent, entre autres, une stérilisation volontaire des revenus extérieurs par placement à l'étranger.

1.1.2.3. Des convergences avec les modes d'appréhension du blocage de l'accumulation par l'échange international.

Trois notions constituent des lieux de convergence pour les analyses qui traitent du blocage de l'accumulation par l'échange international. Il s'agit des notions d'enclave, de comportements rentiers et de capacité d'absorption de capital. Ces notions, forgées pour rendre compte des blocages de la croissance dans les pays exportateurs de ressources naturelles, ne sont pas spécifiques à un courant de pensée déterminé, et se retrouvent par conséquent mobilisées, de façon plus ou moins explicite, dans les MDD.

a) L'enclave :

Cette notion est utilisée par les économistes pour expliquer les limites de l'industrialisation dans les pays du tiers-monde exportateurs de minerais, limites constatées empiriquement. L'idée est que dans les pays du tiers-monde, l'industrie extractive est une activité enclavée dans la mesure où ses effets d'entraînement sur le reste de l'économie sont faibles, voire inexistantes.

En général, on distingue quatre types d'effets pour définir l'industrie extractive enclavée : l'effet induit par l'infrastructure de transport vouée à l'évacuation des productions des industries minières, l'effet induit par la masse salariale distribuée par l'industrie extractive, l'effet induit par l'équipement des exploitations minières et enfin, l'effet induit par les possibilités d'investissements offertes par les profits réalisés dans cette industrie. Dans le contexte des pays du tiers-monde, aucun de ces quatre effets ne joue. Le secteur extractif est sans liens avec le reste de l'économie et n'a, donc, pas d'effets d'entraînement sur le potentiel productif national, si ce n'est qu'à travers le budget de l'Etat qui récupère une partie des ressources. En fin de compte, l'impact de l'industrie

extractive sur le reste de l'économie ne dépend que de la manière dont l'Etat utilise ces revenus.

La notion d'enclave se retrouve aussi bien chez les théoriciens de la dépendance et de la domination que chez les keynésiens et les néo-classiques. Dans les modèles du Dutch Disease, on retrouve cette notion d'enclave. L'hypothèse qui y est faite d'un accroissement des revenus extérieurs suite à un choc exogène positif qui affecte le budget de l'Etat découle d'une définition des activités extractives comme enclaves. Dans ce cas, « l'effet dépense » est à même, à lui seul, de déclencher une situation de type Dutch disease¹.

b) Les comportements rentiers :

Souvent avancée pour expliquer les blocages du développement axé sur l'exportation des ressources naturelles, la notion de comportements rentiers fait référence à l'idée d'une substitution des comportements d'accès aux revenus liés à l'apparition d'une rente aux comportements fondés sur la production. Cette notion met l'accent sur les principaux effets économiques découlant de l'apparition d'une rente dans un pays rentier, ce dernier étant défini comme le pays qui reçoit, sur une base régulière, des montants substantiels de rente externe (Sid Ahmed, 1990).

Les comportements rentiers ont été observés empiriquement dans les économies pétrolières du tiers-monde. A titre d'exemple, dans les pays arabes exportateurs de pétrole, les chocs pétroliers ont donné lieu à des comportements se traduisant par une consommation publique et privée atteignant des seuils sans commune mesure avec le niveau de développement des structures productives qui, très souvent, sont restées archaïques (Sid Ahmed, 1983). Ainsi, l'amélioration du bien être économique et social dans les économies rentières confère à celles-ci toute l'apparence du développement, mais sans l'existence d'une réelle base productive.

La notion de comportements rentiers est souvent utilisée dans les analyses relevant d'écoles de pensée différentes. Dans une optique néo-classique, l'accès à un emploi public, lieu de captation d'une partie de la rente, représenterait une alternative rationnelle à l'emploi

¹ Ce cas de figure constitue, comme nous le verrons plus loin, un cas particulier des MDD.

productif. Une partie de la main d'œuvre se trouverait ainsi orientée vers des activités improductives au détriment de la production de l'économie. Dans cette optique, ce ne sont pas tant les comportements qui expliquent les distorsions sectorielles, mais plutôt les « prix » des différents types d'emplois. Ainsi formulée, cette analyse converge avec les arguments développés dans la théorie du Dutch Disease.

c) La capacité d'absorption de capital :

Cette notion, dont les définitions sont diverses¹, découle d'une question fondamentale : jusqu'à quel point peut-on investir productivement ? A cette question, beaucoup d'économistes ont tenté de répondre en mettant en avant les facteurs qui déterminent, du moins en théorie, l'optimum d'investissement. Parmi ces facteurs, on cite la demande et l'étendue des marchés intérieurs et extérieurs, les obstacles découlant d'une infrastructure inadéquate et enfin les restrictions politiques et socioculturelles.

Dans le cas concret des pays exportateurs de pétrole, cette notion permettrait d'expliquer l'absence de construction d'une base productive à partir de cette rente.

Utilisée fréquemment dans les analyses keynésiennes, la notion de capacité d'absorption de capital se retrouve aussi, bien qu'implicitement, dans les MDD. En effet, l'idée selon laquelle il serait préférable de stériliser volontairement la rente par un placement à l'étranger renvoie à celle de seuil dans l'absorption des revenus supplémentaires.

1.1.3. Présentation du modèle de Dutch Disease.

Le concept de « dutch Disease » est devenu un terme générique, renvoyant à l'idée de l'impact macroéconomique d'un choc externe positif. Il convient de préciser que la théorie distingue en fait l'impact d'un choc externe positif selon qu'il est anticipé comme permanent ou comme temporaire. Les modèles du Dutch Disease à proprement parler s'appliquent aux

¹ Dans une économie de marché, cette notion peut être définie comme le volume d'investissement ou encore le taux d'investissement domestique brut, exprimé en pourcentage du PNB, réalisable à un taux de profit acceptable (Sid Ahmed, 1991, 31).

chocs anticipés comme permanents. En outre, l'origine du boom peut être multiple. Selon son origine, il aura un coût ou bien sera une aubaine¹.

Il existe tout un ensemble de modèles de Dutch Disease. Dans l'impossibilité d'en exposer les différentes variantes, nous présenterons, dans ses grandes lignes, le modèle de Corden (1984), version approfondie du modèle Corden-Neary (1982). Ce choix se justifie par le fait qu'il correspond le mieux au cas qui nous intéresse puisque le cadre d'analyse est celui d'une petite économie ouverte, preneuse de prix et où les produits du secteur manufacturier sont supposés être échangeables².

Ce modèle comprend les trois (03) secteurs suivants :

1. Le booming sector (B), pétrole ou toute autre industrie extractive d'exportation dans une phase de prix croissants, d'exploitation d'une découverte majeure de ressources ou encore d'un progrès technique dont l'effet est une réduction substantielle de coûts ;

2. Le secteur en retard producteur des autres biens échangeables ou Lagging sector (L), autrement dit les autres secteurs à produits exportables ou substitués à l'importation ;

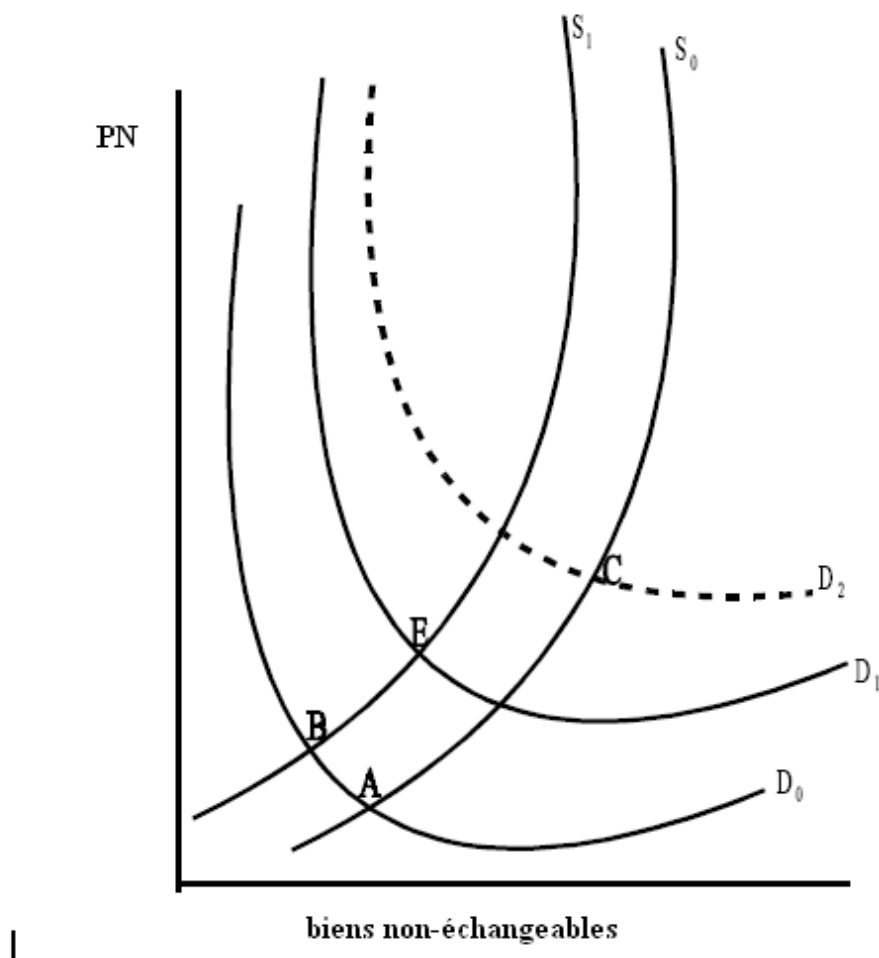
3. Le secteur des biens non-échangeables (N), à l'exemple du logement, les services, les transports... etc.

L'analyse se situe dans le moyen terme. Seul le facteur travail est supposé mobile, les autres facteurs de production sont supposés spécifiques à chacun des trois secteurs. Le capital est internationalement immobile et les stocks de facteurs sont fixes, mais leurs prix flexibles.

La figure ci-dessous illustre le fonctionnement du modèle.

¹ Un boom ayant un coût est généralement sectoriel. Il est lié à l'augmentation de l'offre dans un secteur particulier d'exportation. Ce type de booms implique une utilisation accrue des ressources domestiques. Un boom est par contre une aubaine lorsque le supplément de devises « tombe du ciel », et qu'il n'implique pas l'utilisation accrue des ressources domestiques. Il peut alors se présenter sous la forme d'un boom de transferts sans contrepartie ou bien d'un boom d'exportation dans un secteur n'utilisant que très peu de ressources domestiques, tel le secteur pétrolier.

² Il convient de préciser que le terme « échangeables » doit en l'occurrence être entendu dans le sens « exportables ».



Le fonctionnement du modèle peut être décrit comme suit : soit les trois secteurs B, L et N¹. Les deux premiers produisent des biens commercialisés confrontés aux prix mondiaux P_B , P_L et le troisième produit des biens non-échangeables (ou non commercialisés) dont les prix P_N se fixent au niveau domestique par confrontation de l'offre et de la demande locales. Le facteur travail est supposé mobile entre les trois (03) secteurs, égalisant ainsi les salaires entre les trois emplois alternatifs.

Corden analyse l'impact d'un boom en B sur les autres secteurs de l'économie. Pour lui, la croissance dans le « booming sector » comporte deux types d'effets : les effets réels et les effets monétaires. Nous exposerons d'abord les premiers avant d'évoquer les seconds.

a) Les effets réels.

¹ Dans le cas d'une aubaine, le cadre théorique reste le même, mais le secteur échangeable est homogène (puisque'il n'y a pas de secteur boomier) ; l'économie est alors divisée en deux secteurs : le secteur non-échangeable (N) et le secteur échangeable (L), dont les biens ont pour prix respectivement P_N et P_L .

Un choc externe positif, en augmentant le niveau du revenu réel et en modifiant l'allocation sectorielle des ressources a d'abord un impact réel plus que monétaire. Dans ce qui suit, nous ferons donc abstraction des considérations monétaires. Seuls les prix relatifs sont déterminés, le prix du secteur manufacturier servant de numéraire.

Un boom sectoriel entraîne, selon la théorie du Dutch Disease, deux principaux effets réels, « effet dépense » et « effet mouvement des ressources », qui vont se manifester sur le marché des biens et sur le marché des facteurs.

- *L'effet dépense.*

Suite à un boom dans B, un « effet dépense » se produit si une certaine part du surcroît de revenu de B est dépensée, soit directement par les titulaires, soit par l'Etat. Au niveau de prix relatif initial, le boom va entraîner une augmentation de la demande de biens non-échangeables. Dans ces conditions, si l'élasticité-revenu de la demande pour les biens du secteur des biens non-échangeables (N) est supérieure à l'unité, le prix de ces biens va croître relativement à celui des biens échangeables.

Sur le graphique ci-dessus, l'axe vertical porte P_N , prix de N relativement à celui de L, et sur l'axe horizontal figurent les biens non-échangeables. L'effet dépense se lit à travers le glissement de la courbe de demande de D_0 à D_1 , entraînant une augmentation de P_N .

L'effet de dépense, lié à l'augmentation du revenu disponible, entraîne ainsi une augmentation de la demande, laquelle induit une appréciation du taux de change réel¹. La demande de travail dans le secteur des biens non-échangeables va augmenter et l'offre de

¹ Il convient de rappeler les définitions respectives du taux de change réel (TCR) et du taux de change effectif réel (TCER). L'indice du taux de change réel (TCR) se définit comme suit :

$$TCR = (P_i/P_d)(R/R_0)$$

où :

P_i : indice des prix des biens internationaux (biens échangeables) à l'étranger ;

P_d : indice des prix domestiques dans le pays considéré ;

R_0 : le taux de change nominal de la période de base ;

R : le taux de change nominal bilatéral.

Le TCR est un indicateur utile des comparaisons bilatérales de taux de change et de prix. Son inconvénient est qu'il n'englobe pas l'ensemble des relations commerciales d'un pays. C'est pourquoi on définit un indice de taux de change effectif réel (TCER).

$$TCER = (P_i/P_d).n$$

Où n est l'indice du taux de change effectif nominal, ce dernier étant la moyenne pondérée des indices de taux de change nominaux.

Lorsque le TCER s'apprécie (c'est-à-dire baisse), cela signifie, en l'absence de variation du taux de change effectif nominal, que les prix domestiques montent plus vite qu'à l'étranger. Ceci équivaut à une perte de compétitivité de l'économie et la balance commerciale se dégrade.

travail étant fixe, ce secteur va drainer une partie de la main-d'œuvre de celui des biens échangeables¹. Ce dernier voit donc sa production diminuer et son coût du travail en termes de biens échangeables augmenter. Si le secteur des biens échangeables est le secteur manufacturier, alors un choc positif externe induit, à travers l'effet de dépense, une désindustrialisation.

Notons aussi que le supplément de demande de biens échangeables, engendré par l'effet de dépense lorsque ces biens sont « ordinaires », ne peut être satisfait par la production locale. D'où le recours à l'importation ; ce qui entraînera une augmentation des importations nettes de biens échangeables.

- *L'effet mouvement de ressources.*

Cet effet apparaît lorsque surgit un boom sectoriel². A la suite du boom, le produit marginal du travail augmente en B, de sorte qu'à salaire constant en termes de biens échangeables, la demande de main d'œuvre en B croît, d'où un transfert de main d'œuvre de L et N au profit de B. C'est ce que Corden et Neary (1982) appellent « l'effet de déplacement de ressources ». Selon Corden, cet effet comporte deux éléments :

- Le transfert de main d'œuvre du secteur L au secteur B réduit la production du secteur en retard L. C'est l'effet dit de désindustrialisation directe³.

- Le transfert de main d'œuvre du secteur N vers le secteur B à taux de change réel constant. L'effet mouvement de ressource a pour conséquence de déplacer la courbe d'offre de S_0 en S_1 (figure ci-dessus) et donc de créer une demande excédentaire de biens non-échangeables.

Sur le marché des biens, l'effet de déplacement de ressources engendre une diminution de la production des services et de produits manufacturés. Un excès de demande

¹ Cependant, l'effet global sur le salaire réel peut être une augmentation ou une diminution selon la part respective des deux types de biens dans la consommation. Plus la part des biens non-échangeables sera grande, plus le salaire réel aura tendance à diminuer suite à un boom de ressources exogènes.

² Cet effet a peu de chance de se produire dans le cas d'une aubaine, à moins de considérer que celle-ci va à son tour provoquer un boom dans un secteur productif.

³ On parle de désindustrialisation directe car le marché des non-échangeables N n'est pas impliqué et ceci ne nécessite pas d'appréciation du taux de change réel.

dans les secteurs produisant ces derniers va s'en suivre. Le taux de change réel va s'apprécier pour éliminer l'excès de demande dans le secteur des biens non-échangeables¹.

Au plan de la répartition sectorielle, les deux effets (dépense et déplacement de ressources) réduisent les revenus réels du facteur spécifique du secteur non boomier (L)² ; ce qui, il convient de le rappeler, constitue le problème essentiel du Dutch Disease. Le secteur des biens échangeables voit, dans tous les cas de figure, sa production chuter alors que celle du secteur N peut croître ou décroître³.

Un cas particulier mérite d'être souligné : c'est celui d'un boom pétrolier lorsque le secteur pétrolier n'emploie pas un facteur mobile dans le reste de l'économie, ce qui signifie que ce secteur constitue une enclave pure. Dans ce cas, le seul effet à l'origine du Dutch Disease est « l'effet dépense ». Le mécanisme clé de la réallocation des ressources est l'appréciation réelle : si une partie des revenus de B est affectée à l'achat des biens non-échangeables, le produit de N sera finalement plus élevé qu'antérieurement.

b) Les effets monétaires.

Outre les effets réels d'un boom externe positif, évoqués ci-dessus, il existe aussi un effet monétaire important, appelé « effet de liquidité ». Cet effet monétaire est différent selon que le taux de change est fixe ou flexible.

Nous savons que les effets réels conduisent à un excès de demande de biens non-échangeables, au niveau initial de prix relatifs. L'augmentation du revenu réel entraîne donc une augmentation de la demande, et si l'offre de monnaie est constante, le niveau des prix doit chuter pour que l'équilibre sur le marché de la monnaie soit rétabli. Tel est l'effet de liquidité.

Dans le cadre d'une petite économie ouverte, sans politique de réglementation et sans distorsions sur le marché des biens et des facteurs, l'effet de liquidité, quel que soit le régime

¹ P_L étant fixé au niveau international, l'excès de demande va se traduire par une augmentation des importations.

² Autrement dit, la profitabilité du secteur manufacturier (secteur non boomier) diminue de façon absolue. Dans le cas d'une aubaine, n'entraînant qu'un effet dépense, la profitabilité du secteur manufacturier diminue relativement au secteur non-échangeable (Corden et Neary, 1982).

³ Soulignons que pour Corden, le secteur en retard peut produire à la fois des « exportables » qui ne font pas l'objet d'un boom et des « importables ». Ce secteur ne recouvre pas obligatoirement la seule industrie manufacturière.

de change (fixe ou flexible), entraîne une appréciation du taux de change réel sapant la compétitivité du secteur des biens échangeables. Dans le cas d'un régime de change flexible, l'appréciation du taux de change réel s'accompagne d'une baisse générale du niveau des prix, dans un régime de change fixe par de l'inflation.

En conclusion, l'intérêt majeur du modèle de base brièvement présenté ci-dessus réside dans la manière dont sont mobilisés les instruments d'analyse pour comprendre les effets d'un boom sur l'allocation des ressources, la distribution factorielle des revenus et le taux de change réel.

1.1.4. Critique des MDD.

Plusieurs critiques sont adressées aux MDD. La validité de ces modèles repose sur la pertinence des hypothèses telles que l'ajustement instantané des prix et le fonctionnement concurrentiel de l'économie avant le choc¹.

Ainsi, l'hypothèse d'une hausse généralisée des prix des biens non échangeables, consécutive au boom dans un secteur d'exportation, provoquant une appréciation des prix relatifs et entraînant une régression des biens échangeables est difficile à vérifier dans les économies en développement, ce que des études empiriques ont montré².

En privilégiant le rôle de signal joué par les prix et en se référant au cas d'une économie monétaire et homogène (i.e. les pays développés), avec des acteurs répondant parfaitement au jeu des prix, les MDD sont difficilement applicables dans les pays en voie de développement, où les économies sont désarticulées et où règnent de nombreuses imperfections de marché.

La seconde critique importante, étayée par des observations empiriques, est que les MDD sont des instruments d'analyse trop mécaniques qui supposent la possibilité d'ajustements instantanés des structures productives, ce qui est loin d'être le cas dans les

¹ De ce point de vue, on pourrait dire que les MDD sont aux économies rentières ce que les modèles d'équilibre général (MEG) sont aux économies de marché.

² Voir par exemple Koutassila (1997) et Djoufelkit (2003).

économies sous développées où les structures de la production (ou de l'offre) sont trop rigides.

En fait, le principal reproche que l'on pourrait adresser à ces modèles est que, outre le fait qu'ils portent un caractère purement descriptif, ils ignorent le rôle des agents et des acteurs, et notamment du principal d'entre eux, l'Etat, dans la manière dont la rente, revenu provenant de l'exportation des produits miniers, est utilisée. Or, le comportement des acteurs dépend étroitement du type d'agencement qui unit les institutions en place en un mode de régulation. La rente en soi n'est pas à priori une malédiction, ni d'ailleurs une bénédiction, pour l'économie. Son impact final sur les structures productives découle des configurations concrètes des formes institutionnelles de régulation, et celles-ci varient selon le pays et l'époque.

1.2. La théorie de la régulation (TR) et l'analyse des régimes d'accumulation dans les PVD : portée et limites.

Précisons d'emblée que par rapport aux autres institutionnalismes, la théorie de la régulation (TR) se distingue par une identification claire des institutions qu'elle considère comme les plus fondamentales¹. La manière dont celles-ci vont s'articuler en un lieu et une époque donnés caractérise un mode de régulation déterminé (Boyer, 2003.b). De plus, cette articulation implique une hiérarchie qui varie avec le type de régulation. Ainsi, le fordisme se caractérise par un mode de régulation dans lequel le rôle central est tenu par une institution particulière : le rapport salarial.

En fait, la notion de régulation est construite à partir de la théorisation du fordisme. Ceci explique pourquoi les premières tentatives de transposition de la TR aux économies en développement ont, de prime abord, confondu modèle fordiste et modèle théorique.

Il convient par ailleurs de noter que la TR, en tant que modèle théorique, semble avoir peu centré ses réflexions sur les pays en développement. Si l'on se réfère à la bibliographie constitutive de la TR, on peut en effet déduire que le courant de la

¹ Rappelons que la Théorie de la régulation distingue cinq formes institutionnelles fondamentales : le rapport salarial, le régime de concurrence, la monnaie, l'insertion internationale et l'Etat. Pour une revue détaillée des différentes approches institutionnelles, voir Chavance (2007).

régulation n'a pas beaucoup travaillé à partir de la situation des pays en développement¹. Mais cela ne l'empêche pas, à notre sens, de constituer une approche féconde pour l'étude de ses pays.

1.2.1. Les tentatives de transposition.

Parmi les premières tentatives de transposition, il y a lieu de citer les analyses de R. Hausmann (1986) et de C. Ominami (1986)². Ce dernier a tenté de généraliser l'approche de la régulation à l'ensemble des pays du Tiers-monde. Le travail de C. Ominami illustre les insuffisances qui entourent l'application de la notion de régulation à des économies très éloignées du fordisme.

Résumée, l'analyse part du postulat implicite que les PVD possèdent les mêmes institutions qui ont soutenu le dynamisme de la croissance fordiste, au premier chef le rapport salarial, mais avec des configurations différentes. Ce faisant, l'auteur suppose résolus les problèmes liés à la genèse, l'évolution et la fonction des institutions³. Il n'est dès lors pas étonnant que l'analyse de l'auteur de « *Le Tiers-monde dans la crise* » débouche en fin de compte sur une caractérisation en « négatif » des institutions dans les PVD. Ainsi, le sous-développement des institutions, en particulier du rapport salarial, expliquerait le sous-développement économique... et inversement. Pour l'auteur, les sociétés du Tiers-monde se caractérisent par une faible extension et un manque d'institutionnalisation du rapport salarial, et de conclure que les formes particulières que prend le rapport salarial dans ces pays constituent une source majeure de blocage de l'accumulation. Ceci d'un côté. De l'autre, le sous-développement est lui-même conçu comme une situation dans laquelle des facteurs d'ordre structurel empêchent l'épanouissement systématique du rapport salarial.

Notons enfin que dans l'analyse de C. Ominami, la transposition mécanique du modèle fordiste ne concerne pas seulement le type d'institutions, mais aussi le type de

¹ A titre d'illustration, on peut noter que sur les quelques 550 pages de l'ouvrage « *Théorie de la régulation : l'état des savoirs* » (Boyer et Saillard, 1995), seules 25 sont consacrées à l'économie du développement. La même proportion se retrouve dans l'édition 2002 du même ouvrage.

² Dans la TR, il s'agit là des premiers travaux analysant explicitement des pays dominés dans leurs propres régimes d'accumulation et leurs modes de régulation successifs.

³ Problèmes essentiels auxquels la TR se propose justement d'apporter des réponses.

hiérarchie institutionnelle propre à ce modèle, d'où son insistance sur les défaillances du rapport salarial. Or, il nous semble évident de considérer que dans une économie non fordiste, le système institutionnel, s'il existe et s'il comporte les mêmes institutions clés, ne peut pas, par définition, être centralement structuré autour d'un rapport salarial peu développé, sinon il serait qualifié de fordiste.

L'exemple concret développé par B. Coriat (1994) permet de souligner, d'une façon on ne peut plus manifeste, ce qui vient d'être dit.

Citant le cas des contrats de productivité-salaires pour illustrer la fonction que peut remplir une institution dans un régime fordiste, l'auteur soutient que sans cette forme de médiation codifiée, qui résulte d'un compromis social et qui édicte des règles de comportement, il n'y aurait sans doute pas eu les « trente glorieuses ». Et l'auteur d'en fournir la démonstration en évoquant un contre exemple, celui du Brésil.

En effet, constate-t-il, durant la période du « miracle » économique que ce pays a vécu, il y a eu de très hauts niveaux de dégagement de gains de productivité, notamment dans les secteurs investis par les firmes multinationales, pendant que les contrats salariaux existants ne permettaient pas le transfert d'une partie de ces gains de productivité aux salaires, si bien que le régime d'accumulation brésilien se caractérisait par la coexistence de hauts gains de productivité et de bas salaires. Il en a résulté une croissance, certes rapide, mais lourdement instable.

Cet exemple a le mérite de souligner davantage l'importance de l'institutionnalisation salariale comme condition nécessaire, mais pas suffisante, d'une croissance durable. Il a aussi le mérite d'apporter un enseignement tout aussi fondamental, à savoir le caractère subordonné, second, du rapport salarial puisque la dynamique des gains de productivité dépend étroitement de l'implantation des entreprises étrangères. Celles-ci auraient-elles, en effet, investi au Brésil si elles devaient se soumettre à des conventions collectives ou à des règles dictées par l'Etat, en vue de partager ces gains de productivité avec leurs salariés brésiliens ?

L'exemple du Brésil révèle l'existence d'une hiérarchie institutionnelle gouvernée, non pas par le rapport salarial, mais par l'insertion internationale. C'est elle la forme

dominante, et dans ces conditions, on n'est plus dans le cas d'un quelconque fordisme tronqué ou inachevé.

Dans son étude sur la Corée du sud, M. Lanzaarotti (1992) développe une problématique qui, sur le plan méthodologique, permet de rompre avec le fordisme. Deux avancées significatives méritent d'être signalées à cet égard.

La première consiste dans l'approfondissement de la notion de mode de régulation, conçu comme un système hiérarchisé d'institutions, en fonction des problèmes spécifiques des pays en développement. Sa conception du mode de régulation englobe, outre le rôle consistant à assurer le soutien et la reproduction du régime d'accumulation en vigueur, celui de favoriser l'émergence, l'avènement d'un nouveau régime d'accumulation. L'avènement d'un régime d'accumulation, écrit-il, trouve ainsi son origine dans une conjonction de modalités particulières assumées par les formes institutionnelles. Manifestement, cette conception rompt le cordon ombilical qui relie l'approche de la régulation au modèle fordiste. En effet, si dans l'approche du fordisme, le type de régime d'accumulation est donné (le fordisme), dans une économie en développement, par contre, le régime d'accumulation n'est pas donné et le problème est précisément de rechercher les facteurs pouvant favoriser (ou non) l'émergence d'un régime d'accumulation dont on ne connaît pas à l'avance la forme.

La deuxième avancée, tout aussi importante que la première, bien que discutable¹, consiste dans le renouvellement de la définition du sous-développement. L'auteur caractérise le sous-développement par l'inexistence ou le développement insuffisant d'un secteur de production domestique de biens d'équipement, situation devant être compensée par le recours à l'importation. Dans le cas le plus fréquent, l'approvisionnement extérieur en biens d'équipement est financé par l'exportation de produits miniers ou agricoles : le régime d'accumulation est alors qualifié de rentier.

D'aucuns considèrent que ces deux avancées théoriques contribuent à faire progresser la réflexion sur les possibilités d'une approche institutionnelle du développement (Peguin, Talha, 2001). Mais des interrogations demeurent.

¹ Nous y reviendrons ultérieurement.

En effet, les tentatives de transposition de la TR, tout en ouvrant la voie à l'analyse institutionnelle du développement, soulèvent de sérieuses interrogations. Outre la question méthodologique ayant trait à la pertinence de la prise en compte des cinq formes d'institutions canoniques du point de vue de la TR pour rendre compte de la réalité du sous-développement, le recours à la TR pose le problème de la spécificité des institutions dans les économies en développement. Autrement dit, existe-t-il une hiérarchie institutionnelle typique de ces économies ?

1.2.2. La question de la hiérarchie institutionnelle dans les PVD.

La question de la hiérarchie institutionnelle dans les PVD revêt une importance de plus en plus importante dans les travaux se réclamant de la TR.

A cette question, deux réponses peuvent être avancées. Elles ont trait respectivement à deux conceptions différentes de la configuration des formes institutionnelles dans les PVD.

1.2.2.1. Conception fondée sur la prédominance de l'insertion internationale.

Cette conception découle de la définition du sous-développement comme situation caractérisée par l'inexistence ou le développement insuffisant de la production des biens de capital, ce qui nécessite le recours à l'importation. Ceci implique trois (03) conséquences :

- La nécessité d'importer les moyens de production apparaît comme la principale contrainte extérieure. Elle multiplie les possibilités de dépendance et, du même coup, la relation au marché international acquiert dans ces pays une importance majeure qu'elle n'a évidemment pas dans le fordisme. L'insertion dépendante apparaît ainsi comme l'institution dominante dans la hiérarchie des institutions du développement, celle qui exerce la contrainte centrale sur les autres institutions de régulation, notamment le rapport salarial.

- L'inexistence d'une section productrice de biens de capital entraîne l'absence de capacité endogène de générer le progrès technique, et, souvent même, la simple

capacité d'assimiler et de diffuser le progrès technique importé y est faible. Or, il existerait des liens étroits et réciproques, entre le changement technique et le changement institutionnel.

- Si l'institution dominante ainsi identifiée est supposée commune à l'ensemble des économies en développement, comment expliquer alors que certains pays parviennent à sortir de la « trappe du sous-développement » alors que d'autres au contraire s'y enfoncent ? Dans le cadre de la problématique régulationniste, la réponse est à rechercher dans la configuration d'ensemble de l'architecture institutionnelle, puisqu'on admet que, l'institution dominante étant donnée, la hiérarchie entre les institutions varie selon le pays et l'époque. Mais, reconnaissent les adeptes même de cette conception, ceci ne fait que déplacer la question : pourquoi, en effet, à partir de contraintes majeures communes, certains pays produisent-ils des agencements propices à une sortie du sous-développement, et d'autres non ? Pour D. Peguin et L. Talha (2001), la question renvoie au problème fondamental de la genèse et du principe d'évolution des institutions, question qui, dans le cadre de la régulation, ne peut être élucidée qu'à travers l'analyse des modèles d'action collective propre à chaque société, ce qui, soutiennent les deux auteurs, dépasse le cadre d'analyse de la TR.

Ne pouvant remettre en cause la conception dont on vient de décrire les grands traits et dont ils sont de grands adeptes, les deux auteurs en viennent à reconnaître qu'il convient de mobiliser l'apport des autres théories institutionnelles (ancien institutionnalisme, économie néo-institutionnelle...) pour contribuer à élucider les conditions qui favorisent l'action collective. Cette vaste question de la capacité des formations sociales à générer les « bonnes » institutions implique une analyse dynamique endogène des innovations institutionnelles. Pour L. Talha, ceci renvoie, en définitive, à la question du changement technique.

1.2.2.2. Conception fondée sur la prédominance de l'Etat et du régime politique.

Dans la lignée de ses travaux consacrés à la question de la hiérarchie institutionnelle, B. Theret (1992) rappelle que la régulation économique est à concevoir comme une mise en cohérence entre les pratiques sociales qui se déploient dans trois ordres distincts : le politique, l'économique et le domestique. C'est dans cette perspective, prône-t-il, qu'il

convient de prendre acte de la logique propre du politique comme agent du développement économique¹.

En effet, dans la TR, on a souvent tendance à considérer l'Etat comme un simple facteur environnemental et institutionnel du régime d'accumulation.

Pour Marquès-Pereira et Theret (2000), cette banalisation théorique de l'Etat doit être remise en cause. Ils prônent pour cela une approche régulationniste élargie qui pose la prédominance de la logique de l'ordre politique dans la spécificité des déterminations des cinq formes institutionnelles. Les auteurs soulignent en effet qu'excepté la concurrence et le rapport salarial qui sont des formes institutionnelles relevant à priori d'une logique économique, les autres formes institutionnelles intègrent des déterminations immédiates d'ordre politique.

Il en est par exemple ainsi de la monnaie qui est à la fois l'instrument du fisc, du financement public, des finances publiques, unité territoriale de compte et moyen de prélèvement fiscal. Il en est également ainsi du mode d'insertion internationale dont les dimensions d'ordre politique sont aussi importantes que ses dimensions strictement économiques.

Dans leur étude consacrée à une analyse comparative des trajectoires économiques et politiques du Brésil et du Mexique, J. Marquès-Pereira et B. Theret (2000) montrent comment deux formes d'Etat, deux régimes politiques dissemblables, norment différemment chacune de ces grandes formes institutionnelles. L'étude tire des enseignements pour la théorie du développement sous la forme d'hypothèses théoriques concernant les relations entre régimes politiques et régimes (économiques) d'accumulation, hypothèses qui, selon les deux auteurs, sont généralisables à d'autres contextes nationaux.

Dans une perspective analytique, les auteurs distinguent, du point de vue de la régulation sociale, trois grandes formes institutionnelles ou régimes, à travers lesquels la soumission à la logique dominante du politique transparaît nettement.

¹ Plutôt que de déduire l'Etat de l'économie, comme cela est de tradition dans certaines analyses se réclamant de la TR.

- Le régime politico-juridique, qui caractérise les formes politiques stabilisées de domination sociale et qui, par voie de conséquence, conforme le rapport salarial. Deux types de gestion du rapport salarial s'instituent : le clientélisme (au Brésil) et le corporatisme (au Mexique).

Le corporatisme est défini comme un mode de contrôle social basé sur l'encadrement durable de la société, centralisé bureaucratiquement dans des organisations nationales, au niveau tant des associations patronales que des syndicats, dont les intérêts sont représentés d'une manière corporatiste, c'est-à-dire en tant qu'intérêts de groupes et non d'individus, dans la prise de décision en matière de politiques publiques.

Au contraire du corporatisme, le clientélisme politique institue une relation directe, sans médiation collective, entre ceux qui personnifient le pouvoir politique et les individus.

Le régime d'accumulation s'appuie ainsi sur des types différenciés de rapport de mobilisation de la population, et donc de la force de travail, et des modes de représentation des intérêts qui présentent des agencements institutionnels particuliers.

- Le régime monétaire, qui caractérise le mode de gestion des finances publiques et privées. Là aussi, deux formes différenciées de régime politique conduisent à deux types de gestions monétaire et financière opposés : le structuralisme monétaire (au Brésil), le monétarisme (au Mexique).

Le structuralisme monétaire se distingue par le fait que le régime monétaire est « structurellement de haute inflation », ce qui traduit l'incapacité de l'Etat à maîtriser les conflits redistributifs au sein du rapport salarial clientéliste. Cela témoigne aussi de ce qu'on a fait de nécessité vertu en privilégiant la croissance par rapport à la stabilité monétaire.

A contrario, le monétarisme réside dans le fait que la Banque Centrale joue un rôle limitatif important de l'émission monétaire tant du Trésor que des banques commerciales. Il reflète les modalités corporatistes du rapport salarial, qui permettent, par l'établissement de pactes sociaux, de régler juridiquement et de manière coercitive sans fuite en avant dans l'inflation, les conflits de répartition entre le capital et le travail.

En parallèle, on observe également une opposition concernant les rapports public / privé en matière de financement : contrôle Etatique direct de l'accumulation du capital productif et prédominance du secteur financier privé, au Mexique ; prédominance du capital financier public et une plus large place au secteur privé productif, au Brésil.

Il y a lieu de noter, avec les auteurs, que cette opposition reflète, sur le plan économique, la différence dans les formes de légitimation des régimes politiques : plus grande autonomie décisionnelle d'un côté, nécessité de privilégier une voie économique d'intégration des divers groupes d'intérêts, et donc de manipuler en permanence la redistribution des ressources publiques sous des formes combinées de type patrimonialiste / clientéliste, de l'autre.

- Le régime symbolique et discursif des idées et des croyances, qui inscrit la société dans une communauté de valeurs où l'idée de nation tient une place de référence. A ce niveau, les auteurs distinguent deux types opposés de gestion du mode d'insertion internationale : nationalisme économique d'un côté (au Brésil), nationalisme politique de l'autre (au Mexique).

En matière de relations internationales, les différences entre les formes institutionnelles de régulation sont liées aux particularités des nationalismes qui prévalent dans chaque pays, et donc aux formes par lesquelles l'idée de nation est mobilisée comme lien social, et non pas seulement au changement ou l'évolution du rôle du secteur exportateur dans l'accumulation.

1.3. Spécificités du régime rentier d'accumulation.

Il nous semble que la nature particulière de la rente pétrolière et les possibilités de transformation des structures productives qui en résultent confèrent au régime rentier des caractéristiques spécifiques qui justifient un traitement particulier¹.

¹ Précisons d'emblée que, dans la présente section et toute la suite de l'étude, les questions liées à l'organisation de l'économie pétrolière et ses acteurs seront évacuées. Il en sera de même pour les problèmes de partage de la rente entre producteurs et consommateurs, bien que beaucoup d'aspects liés à ces problèmes renvoient souvent à des configurations institutionnelles domestiques. Toutes ces questions sont évacuées parce qu'il ne s'agit pas pour nous d'expliquer la formation de la rente externe, objet de luttes féroces entre firmes et Etats dans le but de s'en accaparer, mais de comprendre le fondement de l'usage qui en est fait au niveau interne.

1.3.1. Rappel des caractéristiques particulières de la rente.

La rente pose problème aux économistes en ce qu'elle est un revenu de transfert et non un revenu de production. La littérature consacrée à la question de la rente est vaste et ancienne. En faire la revue dans le cadre de ce travail risquerait de noyer ce dernier dans des considérations théoriques, certes intéressantes, mais sans lien direct avec l'objet de notre recherche¹.

En effet, nous avons souligné, lors de l'exposé de notre problématique, que la rente dont il est question présentement n'est pas créée par un travail local, mais provient de l'exportation des hydrocarbures. Il s'agit donc, pour reprendre une certaine terminologie, d'un transfert d'une valeur créée ailleurs. Il s'ensuit donc que lorsque l'on évoque la rente du point de vue de la collectivité économique nationale, il y a lieu de distinguer le revenu pétrolier qui, lui, se constitue comme tel à l'extérieur de la collectivité, et les revenus « rentes » qui, au même titre que les salaires et les profits, se forment au sein même de la collectivité.

Dans ce qui suit, il sera brièvement question des principales caractéristiques de la rente pétrolière, examinées du point de vue de la collectivité nationale.

a) La rente est une catégorie doublement exogène:

D'une part, et en dépit de ce que pourraient laisser penser les apparences, la rente n'est pas la conséquence directe de la dotation en facteurs d'un pays. Ses conditions d'existence sont extérieures aux conditions naturelles. La valeur d'usage (ou d'utilité) des ressources naturelles n'est productrice de rente que si elle passe par la réalisation de leur valeur d'échange. Or la réalisation de cette dernière est un processus qui dépend lui-même de conditions complexes, de nature à la fois historique, politique, économique et technique, et qui ont peu à voir avec les dotations naturelles. Economiquement, la rente est une

¹ Pour une revue détaillée de la théorie de la rente, on peut consulter AMUNDSEN E. S. (1992).

conséquence du prix et non la cause¹. La rente minière n'est que l'effet des prix qui s'établissent sur le marché des produits primaires.

D'autre part, la formation de la rente dépend des variables extérieures sur lesquelles le pays exportateur n'a aucune emprise. S'agissant plus spécialement de la rente pétrolière, on notera que les hydrocarbures, comme les produits miniers, appartiennent à la catégorie des produits voués à l'exportation, du fait même du sous développement des pays qui en disposent. C'est dire combien la rente est liée en fin de compte à un type de spécialisation internationale qui s'impose à un pays, doté certes de ressources naturelles, mais placé, du fait du sous-développement, dans une position telle, dans la division internationale du travail, que ses ressources n'ont de valeur que celle que le marché international leur donne.

b) La rente est une catégorie de la répartition, et, en tant que telle, elle est aussi indéterminée et ambivalente:

En effet, en tant que catégorie de la répartition, la rente pose la question « récurrente » de sa transformation en catégorie de la production. Elle est économiquement indéterminée au sens où elle n'est pas fonctionnellement contrainte : elle échappe aux contraintes auxquelles sont soumises, au niveau de la collectivité économique locale, les autres catégories de revenus (le salaire et le profit), notamment les contraintes imposées par les mécanismes de concurrence, quand bien même nous sommes en présence d'une économie de marché.

La rente est enfin un revenu, non seulement instable et fluctuant, mais encore, dans le cas du pétrole par exemple, fugace et éphémère car dépendant de produit non renouvelables et à valeur d'usage substituable.

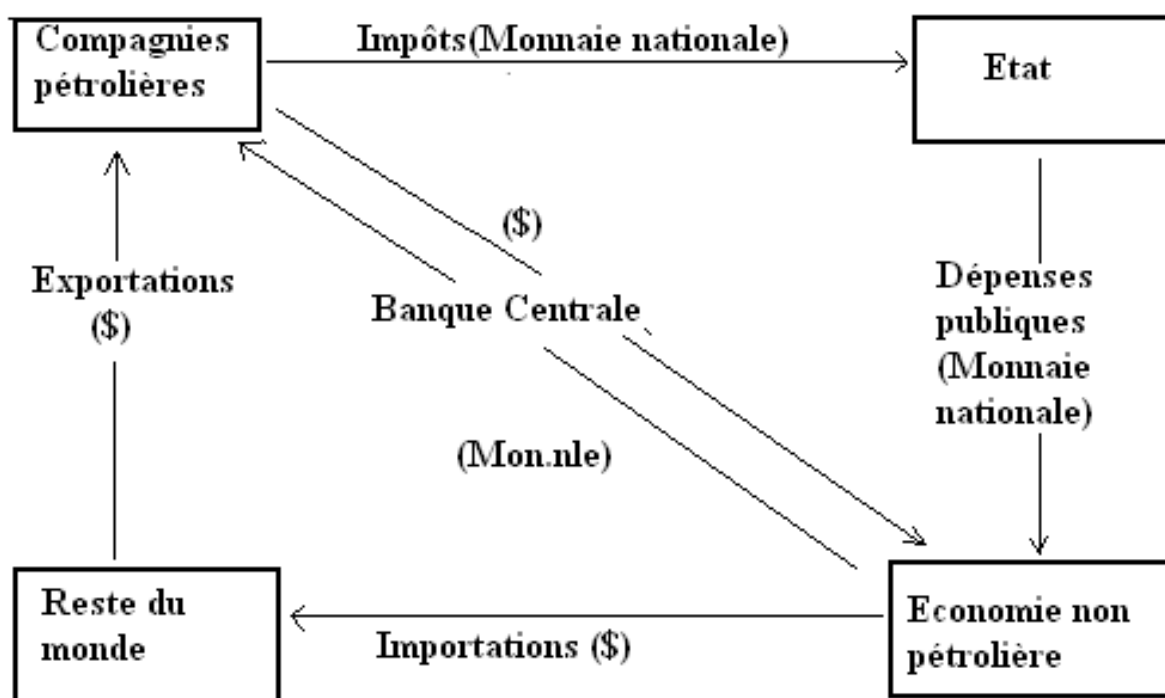
1.3.2. La médiation institutionnelle dans le régime rentier.

De toute évidence, la rente peut être dépensée productivement, c'est-à-dire transformée en formation de capital.

¹ Ce n'est pas parce qu'il y a rente que le prix est élevé, mais c'est plutôt parce que le prix est élevé qu'il y a rente.

La question est alors de savoir quel rôle devraient jouer les institutions en place dans la conversion de la rente en fonds d'investissement pour financer l'accumulation. La réponse à cette question ne saurait éluder le principe de régulation institutionnelle. En effet, il s'agit de savoir dans quelles conditions la transformation de la rente en capital productif peut-elle être garantie? Et si ces conditions sont réellement réunies, comment faire pour bâtir un processus d'accumulation stable et durable sur une base par nature instable ? (Peguin et Talha, 2001).

Dans le cas du régime rentier, la régulation institutionnelle s'avère de toute évidence une nécessité qui s'impose car l'antagonisme essentiel lié à la rente ne concerne pas seulement sa redistribution entre les rentiers, mais aussi et surtout son partage entre la répartition et la production, la consommation et l'investissement. Un tel antagonisme ne peut être surmonté que grâce à des compromis institutionnalisés dont le rôle est d'en stabiliser, pour un temps, les termes. Ces compromis sont d'autant plus nécessaires que la tension-conflit ressurgit à chaque étape du circuit de la réalisation de la rente, circuit que nous pouvons résumer dans le graphique ci-dessous.



En effet, dans le modèle rentier réel, la circulation de la rente est impossible sans la médiation de la monnaie. La rente n'existe qu'au travers de sa forme monétaire. Ceci confère à la monnaie une place centrale dans le régime rentier.

De plus, la rente est donnée, de prime abord, en monnaie internationale, contrepartie des recettes d'exportation; mais cette monnaie internationale doit être convertie en monnaie nationale pour être appropriée par l'Etat et financer la dépense publique. Ceci implique la définition d'un régime de change qui institue un rapport codifié entre la forme monétaire nationale de la rente et sa forme internationale. Par-delà les questions classiques liées aux modalités techniques de rattachement de l'unité monétaire nationale aux monnaies étrangères, le régime monétaire d'un pays rentier soulève des problèmes particuliers qui nécessitent des médiations institutionnelles spécifiques.

Ainsi, la transformation de la rente de droits d'accès aux biens et services internationaux en droits d'accès aux biens et services nationaux passe par la création monétaire. Celle-ci dépend du montant des réserves de devises fournies par la rente¹.

La création monétaire est également contrainte par l'Etat. Le rapport de l'Etat à la monnaie est, dans les régimes rentiers, une question complexe car il y a lieu de distinguer la nature de l'Etat proprement dit et le type de régime politique. Conséquence : l'institution monétaire peut être instrumentalisée par l'Etat dans sa fonction de redistribution de la rente. Ce faisant, la monnaie devient le médium de subordination, de soumission de l'économie au politique.

Enfin, la rente tirée de l'exportation de produits primaires n'est réalisée qu'à travers l'importation. L'importation boucle le circuit de réalisation de la rente et constitue, de ce fait, une ultime modalité de sa réalisation, modalité qui dépend de la configuration institutionnelle du rapport au régime international.

Il apparaît ainsi qu'à chacune des étapes du circuit, les différentes modalités de réalisation de la rente vont s'exprimer dans des configurations institutionnelles spécifiques, liées respectivement à la contrainte monétaire, la forme d'intervention de l'Etat (à travers la dépense publique) et à la forme d'adhésion au régime international.

¹ On parle à cet égard d'un régime d' « étalon de change or noir » de fait.

1.3.3. Le rôle de l'Etat.

Dans les sociétés rentières (ou que l'on peut qualifier de rentières), l'Etat joue, quand il est propriétaire de la rente, un rôle central puisque c'est à lui que revient la tâche de gérer les antagonismes inhérents à la nature de la rente. En effet, dans ce type de sociétés, et à la différence des sociétés salariales étudiées par la régulation (Aglietta, 1976), les conflits de partage, associés à l'appropriation de la rente, mettent en jeu, non pas le capital et le travail, mais le propriétaire de la rente d'un côté (l'Etat), et les non propriétaires de l'autre.

Comment cette forme institutionnelle particulière (l'Etat) va-t-elle s'articuler aux autres formes institutionnelles associées aux catégories de l'économie de marché (monnaie, salariat,...) pour contribuer à fonder un mode de régulation?

Un régime rentier d'accumulation suppose l'utilisation de la rente à des fins d'investissement productif, et donc la conversion préalable de la monnaie internationale en monnaie locale. Ceci implique la définition d'un régime de change, définition qui peut donner lieu, comme nous l'avons souligné précédemment, à l'instrumentalisation de la monnaie par l'Etat.

Cette interprétation pêche cependant par son caractère trop général. Elle ne permet pas d'appréhender le type de gestion de la monnaie dans un régime rentier. Il convient, pour aborder cet aspect particulier de la question, de prendre en compte, par-delà l'Etat, la forme du régime politique.

Selon l'analyse développée par J. Marquès-Pereira et B. Theret (2001), on peut considérer que la forme du régime politique détermine le régime monétaire, ce qui, sur le plan méthodologique, signifie qu'il est possible d'identifier le régime monétaire d'un pays dès lors qu'on a identifié son système politique.

Peut-on caractériser le type de régime politique, et partant, le régime monétaire, d'un pays rentier en recourant à une telle grille analytique?

L'analyse de J. Marquès-Pereira et B. Theret, exposée précédemment, repose sur l'idée de la prédominance de l'ordre politique dans la spécificité des déterminations des institutions-clé de la régulation.

Si l'on suit la problématique proposée par les deux auteurs, il existerait deux modes alternatifs de résolution du conflit de répartition de la rente, et à chaque mode correspond des configurations institutionnelles spécifiques.

Le premier, le mode corporatiste, consiste à privilégier la voie corporatiste pour régler ex ante, de manière coercitive et dans le cadre d'un rapport salarial fortement codifié, le conflit de répartition en question. Pour garantir un tel pacte social, la stabilité monétaire, et donc un régime monétariste, est nécessaire.

Le second, le mode clientéliste, institue une relation directe entre les détenteurs du pouvoir politique et les individus. Le conflit de répartition se règle ex post, en fonction du jeu de la clientèle. Il s'ensuit alors un processus de redistribution inflationniste qui nécessite la manipulation permanente de la variable monétaire, donc une gestion structuraliste de la monnaie. Celle-ci, rappelons-le, peut témoigner non seulement de l'incapacité de l'Etat à maîtriser les conflits de redistribution au sein du rapport salarial, mais aussi d'une volonté politique de privilégier la croissance par rapport à la stabilité monétaire.

Il va sans dire que, de par sa nature, la rente ne détermine d'aucune façon le choix entre ces deux modalités de résolution du conflit de répartition. L'indétermination économique de la rente, doublée de son exogénéité, exclut donc que la forme de résolution du conflit soit dictée par la logique de l'ordre économique. L'instance de détermination est, en raison de ce qui précède, à chercher du côté de l'ordre politique, d'où la question de la forme d'Etat associée à la rente.

Si la forme d'Etat est, en général, la résultante des processus de l'action collective, dans le cadre du régime rentier, elle est étroitement liée à la forme de propriété du sol. En fait, dans la problématique particulière de la rente, le droit de propriété du sol (ici, monopole juridique détenu par l'Etat) constitue le rapport social de base.

Par ailleurs, l'Etat est simultanément une institution qui exerce les missions d'une puissance publique, ce qui nécessite l'engagement de dépenses publiques. Dans le cas d'un Etat rentier, ces dépenses sont pour l'essentiel couvertes par la fiscalité pétrolière. Ceci

permet à l'Etat de se passer de la légitimité démocratique qu'appelle la levée de l'impôt sur le revenu.

L'Etat est, dans le cas présent, à double facettes : en tant que propriétaire du sol, il s'approprie la rente; et en tant que puissance publique, il transforme cette rente en dépenses en direction de la société. Cette dualité a une portée particulière, puisque sans son monopole de la propriété du sol, l'Etat serait réduit à sa seule fonction de puissance publique, ce qui implique une modification et du régime monétaire et du mode de contrôle et de mobilisation de la société, autrement dit du régime politique.

En outre, l'indétermination économique de la rente fait que l'intervention de l'Etat dans la gestion de la rente revêt le caractère d'une nécessité, mais sans que celui-ci ne soit d'aucune façon contraint à l'utiliser à des fins productives.

Du fait de son contrôle exclusif de la rente, l'Etat se trouve dans une position d'extériorité par rapport à la société, dont les attentes et les exigences auraient pu, en d'autres circonstances, le contraindre.

Peut-on cependant conclure en soutenant la proposition selon laquelle quelles que soient les formes d'interventions spécifiques sur la société auxquelles l'Etat rentier se trouve conduit, celles-ci ne peuvent être déterminées que par une logique politique pure, ou plutôt par la seule logique du politique?

D'aucuns soutiennent qu'une telle proposition est loin d'être infondée. En effet, à la différence des sociétés salariales, les sociétés de type rentier sont dans une étape historique où généralement l'ordre économique ne s'est pas encore émancipé de l'ordre politique. L'absence d'autonomie de la sphère économique par rapport à la sphère politique expliquerait les difficultés liées à l'avènement d'une économie de marché et de l'Etat de droit dans ces sociétés¹.

Toutes ces particularités font que l'on ne peut appréhender la problématique de l'Etat dans les sociétés rentières en recourant à la conception "fordiste" de la régulation qui considère l'Etat comme une forme canonique de la société salariale, à l'instar, entre autres, du

¹ Comme nous le verrons plus loin, il s'agit là d'une problématique fondamentale qu'on ne saurait éluder lorsque l'on traite du cas de l'économie d'un pays comme l'Algérie. Souvent occultée dans les travaux universitaires, la question de l'autonomie de la sphère économique par rapport au politique trouve sa formulation la plus explicite dans les travaux de L. Addi.

rapport salarial et des formes de concurrence. Un cadre d'analyse plus approprié pourrait être déduit de la conception élargie de la régulation, proposée par J. Marquès-Pereira et B. Theret pour l'analyse du rôle de l'Etat dans les sociétés périphériques.

Cette approche suggère de prime abord de postuler que la logique propre du politique est à même de se constituer comme agent du développement économique ; d'où la prédominance de celle-ci dans la détermination des autres formes institutionnelles. Selon cette approche, l'Etat est une métastructure constitutive d'un ordre de pratiques dont la logique est fondamentalement contradictoire avec la logique économique, ce qui justifie la nécessité d'un mode de régulation institutionnelle conçu comme la mise en cohérence des pratiques guidées par la logique politique d'un côté, et la logique économique de l'autre.

1.3.4. Retour sur la question de la hiérarchie institutionnelle.

Le régime rentier présente une double caractéristique : économie sous-développée, d'un côté, économie tirant l'essentiel de son financement de la rente, de l'autre. Cette dualité conduit à envisager la possibilité d'une double hiérarchie institutionnelle : soumission à l'insertion internationale d'un côté, et prédominance de l'Etat de l'autre.

La prédominance de l'insertion internationale découlerait de la caractérisation même du sous-développement, proposée par la TR, comme résultante de l'absence de la section de production des moyens de production. Ceci entraîne trois conséquences qui sont en rapport direct avec la question des formes institutionnelles propres aux économies sous-développées.

La nécessité d'importer les biens d'équipement apparaît comme la principale contrainte extérieure. Elle multiplie les potentialités de dépendance, et du même coup, donne à la relation au marché international une importance majeure qu'on ne retrouve pas dans les sociétés de type "fordiste", ou "post-fordiste".

Sur un plan méthodologique, il nous semble que cette conception du sous-développement est sujette à critique, d'abord parce que le raisonnement économique qui la sous-tend pêche par la confusion qu'il établit entre l'espace des "valeurs d'échange" et l'espace des "valeurs d'usage" ; ensuite, parce que, comme nous le verrons plus loin, une telle

définition conduit à une impasse dans la mesure où elle ne permet pas d'expliquer, dans le cadre de la problématique régulationniste, pourquoi, à partir de contraintes majeures communes, certains pays produisent des agencements propices à une sortie du sous-développement, et d'autres non.

En effet, si l'institution dominante qu'on vient d'identifier est commune à l'ensemble des pays sous-développés, puisque le raisonnement est ici d'ordre général, comment expliquer que certains pays parviennent à sortir de la trappe du sous-développement alors que d'autres, au contraire, ne cessent de s'y enfoncer? Même en admettant que, l'institution dominante étant donnée, la hiérarchie entre les institutions varie selon le pays et l'époque, on ne pourrait rechercher la réponse dans la configuration d'ensemble de l'architecture institutionnelle puisque cela ne fait que nous renvoyer à la question première évoquée ci-dessus.

A l'évidence, la définition du sous-développement que donnent certains auteurs se réclamant de la TR ne permet pas à celle-ci d'apporter des réponses à cette vaste question qui renvoie, avant tout, au problème de la genèse et de l'évolution des institutions, ce qui nécessite de s'interroger sur la capacité des sociétés à générer des institutions légitimes et leur aptitude propre à favoriser l'émergence d'une dynamique d'innovation institutionnelle endogène, indépendamment du changement technique.

Dans l'hypothèse d'une prévalence de la logique de l'ordre politique dans la détermination des formes institutionnelles, le mode d'insertion internationale serait, à l'instar du régime monétaire et du rapport salarial, dépendant de la forme politique de l'Etat. Ceci nous amène à distinguer deux types différenciés de gestion de l'insertion extérieure guidés, l'un par la logique corporatiste, l'autre par la logique clientéliste.

Schématiquement, un régime du type clientéliste mettrait en œuvre un nationalisme d'ordre économique, lequel va donner lieu à une forme d'alliance caractérisée par le contrôle strict du capital étranger par l'Etat; et inversement, un régime de type corporatiste développerait un nationalisme essentiellement d'ordre politique, conduisant à une gestion plus ouverte de l'insertion extérieure aux capitaux étrangers.

Cependant, confronté à la réalité changeante des rapports de force à l'échelle internationale, ce schéma perd de sa pertinence. Même si l'Etat intervient à coup sûr dans le

changement, il est en effet difficile, en raisonnant seulement dans l'abstrait, d'estimer l'importance de son rôle.

En résumé, deux positions apparemment divergentes peuvent être distinguées. D'un côté, la définition régulationniste du sous-développement qui postule l'hypothèse de la prévalence du mode d'insertion internationale par rapport à un rapport salarial peu développé. De l'autre côté, l'approche régulationniste élargie qui met en avant la prédominance, dans le régime rentier, du politique, et donc de l'Etat, dans la définition d'une hiérarchie institutionnelle.

1.4. De l'usage productif de la rente : une diversité d'expériences.

Les pays pétroliers, qui constituent le principal exemple de régime rentier, sont tous plus ou moins exposés au phénomène de *l'intoxication pétrolière*. Cependant, au regard des faits ayant marqué les trajectoires nationales, force est de constater que certains d'entre sont parvenus tant bien que mal à en limiter les effets tandis que d'autres s'y sont abandonnés complètement¹.

Rappelons que l'intoxication pétrolière dont il est question et à laquelle on assiste dans les pays exportateurs de pétrole est un effet pervers qui touche la dynamique interne des processus d'accumulation en œuvre dans ces pays, suite à l'accroissement des disponibilités financières et le gonflement de la capacité d'importer. Elle fait référence à une distorsion structurelle caractérisée par un renforcement progressif mais inéluctable de la dépendance à l'égard du pétrole.

Cette dépendance peut être mesurée à l'aide d'un ensemble d'indicateurs, parmi lesquels la part relative de l'industrie pétrolière dans la formation du PIB, la part des recettes

¹ Il convient de préciser que parmi les pays pouvant être rangés dans la catégorie de régime rentier, il y a lieu de distinguer deux cas. D'une part, les économies dont l'activité productive est entièrement dominée par l'extraction du pétrole : c'est le cas des pays du Golf où le pétrole y couvre en général plus de la moitié du PIB et où l'industrialisation est faible. D'autre part, le cas représenté par des pays comme l'Algérie, le Venezuela et l'Iran dont le degré d'industrialisation est comparativement beaucoup plus élevé et la part du pétrole dans le PIB moins écrasante. C'est évidemment le second groupe qui fait l'objet de notre étude.

pétrolières sur les recettes totales de l'Etat, la part des exportations pétrolières sur le total des ventes à l'extérieur...etc.¹.

L'objet de cette section est d'établir un constat empirique sur la diversité des configurations institutionnelles accompagnant la mobilisation de la rente dans les processus de développement². Comme les économies minières ou pétrolières ont des dynamiques spécifiques axées sur la création et la circulation de la rente (Hugon, 2006), une caractérisation, grâce à l'appareillage conceptuel de la TR, du circuit de la circulation de la rente dans différentes expériences vécues fournirait un éclairage utile sur les similitudes et les différences significatives pouvant exister entre différentes trajectoires nationales.

En effet, l'observation de certaines trajectoires nationales permet de relever certains faits qui, pour être épars et fragmentaires, n'en constituent pas moins des éléments très significatifs dont il convient de tenir compte dans toute réflexion sur la question de l'emploi de la rente à des fins de développement. On remarquera d'emblée que ces faits particuliers se rapportent tous, d'une manière directe ou indirecte, aux médiations institutionnelles encadrant la circulation de la rente, médiations qui définissent par ailleurs une certaine articulation entre le politique et l'économique.

La littérature consacrée à l'analyse des expériences de développement dans les pays rentiers mentionne souvent le fait que certains pays ont pu trouver l'antidote à l'intoxication pétrolière, ce qui se traduit notamment par une diversification de leurs économies tandis que d'autres ont vu le caractère rentier de leur économies se renforcer. Dans le premier groupe, plus restreint que le second, on cite en exemple des pays comme l'Indonésie et la Malaisie. Dans le second, on trouve des pays comme le Venezuela, l'Iran, le Nigeria, et, bien sur, l'Algérie.

¹ Remarquons qu'il n'y a pas de définition empirique universellement admise de l'économie rentière. Mais cela ne semble pas constituer un handicap majeur à l'analyse dans la mesure où c'est l'évolution relative des indicateurs ci-dessus évoqués qui permet de caractériser la nature des dynamiques à l'œuvre dans l'économie.

² Le constat empirique dont il est question ici se limitera à évoquer, à titre illustratif seulement, certains traits caractéristiques de certaines trajectoires nationales. L'observation a, en l'occurrence, pour but de fournir un complément empirique à l'analyse par trop générique exposée dans les deux sections précédentes du présent chapitre. L'analyse précédente indique en effet qu'en étudiant quelques expériences de développement parmi celles qui reposent sur la mobilisation de la rente, on peut montrer que, par-delà les différences de contexte historique, il existe des problèmes invariants auxquels tout processus de transformation de la rente en capital productif doit apporter des réponses. Identifier les points de passage obligatoires que tout processus de développement doit emprunter est l'objet même de la théorie du développement. Mais s'il y a des points de passage, la manière dont on les traverse n'est pas toujours forcément identique. C'est pourquoi l'étude des expériences particulières s'avère utile.

Quels sont, sommairement, les traits caractéristiques des expériences qui ont réussi ? Et quels sont ceux de celles qui ont débouché sur un échec ? A ces questions, on ne peut apporter ici que des fragments de réponse.

Les trajectoires nationales de la Malaisie et de l'Indonésie, pour ne prendre que ces cas, sont un exemple de réussite dans le sens où ces pays ont pu réaliser une croissance stable et soutenue et réussi à diversifier les sources de financement de leur accumulation.

La Malaisie, pays rentier¹, affiche, depuis l'indépendance en 1957, des performances et une stabilité économiques notables. Grâce à la rente et à un système politique autoritaire et stable, le pays a pu mettre en œuvre des politiques de développement ambitieuses, éviter l'endettement, développer ses infrastructures et diversifier ses exportations.

La Malaisie se présente comme un pays rentier dans lequel les dépenses publiques, alimentées essentiellement par la taxation des exportations et des activités industrielles², accaparent une part importante du revenu national³. La rente a toujours servi à financer des programmes de développement ambitieux, notamment dans les domaines des infrastructures et de l'éducation, tout en entretenant une fonction publique importante.

Au lendemain de l'indépendance, une configuration institutionnelle spécifique s'est mise en place. Parallèlement à la mise en œuvre d'une politique économique libérale et des plans de développement ambitieux, l'espace public est fortement tenu sous contrôle, et le droit d'association des travailleurs très limité, avec recours fréquent à une gestion coercitive. Durant cette phase fut également créée une caisse nationale de retraite pour tous les employés du secteur privé. Cependant, la politique économique de ces premières années d'indépendance ne visera pas à changer la structure rentière de l'économie. Le gouvernement fait le choix d'accélérer le développement de l'économie rentière et non pas de la transformer.

Après la crise politique de 1969, l'Etat s'est mis à appliquer une politique économique interventionniste. L'économie du pays est marquée par l'expansion considérable du rôle de

¹ La Malaisie est exportateur de matières premières (étain, caoutchouc) depuis le 19^{ème} siècle, puis de pétrole depuis les années 70.

² Ces dernières sont contrôlées, pour l'essentiel, par les capitaux étrangers.

³ Ainsi, les dépenses publiques ont toujours été plus élevées que celles de la moyenne des pays en développement.

l'Etat ; la création d'une compagnie publique pour gérer le secteur pétrolier dont les exportations fournissent désormais l'essentiel des ressources financières budgétaires ; l'accélération de l'industrialisation, œuvre d'une classe d'affaires complètement dépendante de l'Etat ; les vagues de délocalisation des firmes américaines et japonaises. Les industries du secteur primaire (pétrole, forêt, l'huile de palme, caoutchouc) vont dominer les exportations du pays jusqu'au milieu des années 80. Pendant toute cette période, l'espace public demeure toujours fermé, mais la croissance économique est appréciable, conférant à la politique économique de l'Etat une grande légitimité.

La crise de 1987, due à la conjoncture économique moins favorable, n'empêche pas l'Etat de garder l'économie ouverte et de courtiser activement le capital étranger pour soutenir la croissance. Malgré la politique de privatisation qui caractérise alors toute l'action du gouvernement, la compagnie publique de pétrole, tout comme la caisse de retraite, demeurent sous le contrôle de l'Etat.

L'édifice sera cependant ébranlé en 1998 lorsque l'économie se contracte dans le sillage de la crise asiatique. Mais le système économique fera montre d'une grande résilience. Quant au système politique à l'origine du modèle, son évolution invalide, plus que tout autre, l'idée d'un certain sens de l'histoire en marche vers la démocratie libérale, idée qui imprègne encore de nos jours les discours politiques dominants.

Les traits caractéristiques de l'expérience Malaisienne – autoritarisme politique, ouverture économique - se retrouvent aussi dans la trajectoire nationale de l'Indonésie.

L'expérience de l'Indonésie est celle d'un pays rentier ayant entrepris et réussi d'utiliser les recettes pétrolières à des fins productives, parvenant ainsi à stimuler la diversification¹ et à maintenir une croissance durable².

Quels sont les traits spécifiques du modèle indonésien ? Dès le début du règne de Suharto, l'accent a été mis sur la sécurité alimentaire, la stabilisation macroéconomique et la réforme du secteur financier. Les recettes pétrolières et celles tirées de l'exploitation des

¹ En 1980, les revenus pétroliers représentaient 80 % de ses exportations de biens et 70 % de ses revenus budgétaires. En 2008, les exportations de pétrole et de gaz sont à l'origine de 17 % de ses exportations et 30 % de ses recettes budgétaires. L'industrie manufacturière indonésienne se montre maintenant capable d'être compétitive sur les marchés mondiaux. Ainsi, le matériel informatique représente 17 % des exportations, les vêtements 4 %, l'électronique grand public 4 %.

² Entre la fin des années 60 et la crise de 1998, l'Indonésie a enregistré un taux de croissance annuel moyen de 7 % ! La production industrielle, quant à elle, a été multipliée par 25 entre 1970 et 2005.

abondantes réserves de gaz ont servi à améliorer l'infrastructure économique et à fournir des intrants agricoles bon marché au secteur agricole. L'intervention de l'Etat se manifeste par ailleurs par la présence de nombreuses entreprises d'Etat et le contrôle des prix de plusieurs produits de base tels que le pétrole, le riz et l'électricité. Les arrangements institutionnels internes sont donc similaires, dans l'ensemble, à ceux observés en Malaisie. Il en est de même de la nature du régime politique, autocratique. Cependant, en dépit de la situation politique fermée, les secteurs non pétroliers (agriculture et industries utilisatrices de main d'œuvre) ont pu s'organiser en groupes de pression capables de faire comprendre aux autorités l'importance de l'efficacité des dépenses publiques et, surtout, de la nécessité d'éviter une trop forte appréciation de la monnaie nationale.

Au lendemain du contre choc pétrolier de 1985, les autorités indonésiennes ont lancé une série d'ajustements de type libéral, incluant l'austérité budgétaire, la dérégulation des secteurs bancaires et financiers, une libéralisation du commerce extérieur et du régime d'investissement. Cette libéralisation produit un boom de l'investissement étranger¹, notamment dans les industries d'exportation².

La nouvelle configuration institutionnelle n'est pas étrangère à la crise survenue en 1997. Le mouvement de défiance des investisseurs étrangers provoqua alors des sorties massives de capitaux privés et une dépréciation sans précédent de la monnaie nationale, ce qui engendra un phénomène d'hyperinflation et une contraction brutale du PIB³.

Le débat sur la crise asiatique n'a pas encore livré toutes ses conclusions, mais pour beaucoup d'analystes, la crise en Indonésie trouve son origine dans la libéralisation hâtive des marchés financiers et des marchés de capitaux et met, de ce fait, en évidence le rôle de l'insertion financière internationale comme élément majeur de déstabilisation. En d'autres

¹ Le boom de l'investissement étranger se manifesta par des entrées massives de capitaux, sous forme d'IDE, d'investissements en portefeuilles et de prêts consentis par des banques étrangères aux entreprises locales.

² Ainsi, la part des produits manufacturés dans les recettes d'exportation du pays bondit de 18 % en 1986 à 52 % en 1994. Inversement, le pétrole qui, en 1980, représentait 80 % des exportations ne représente plus que 15 % en 1998. Pour l'anecdote, le pays est devenu importateur net de pétrole en 2005.

³ L'inflation atteint, en 1998, le taux de 80 % tandis que le PIB s'est contracté de 13 %. Remarquons que la crise en Indonésie est survenue dans une économie qui ne présentait, en apparence, pas de déséquilibres économiques fondamentaux. En effet, l'épargne était élevée, les finances publiques équilibrées et l'inflation maîtrisée.

termes, la crise montre le caractère hiérarchiquement supérieur de la modalité d'insertion internationale du régime d'accumulation à l'œuvre dans le pays¹.

Aujourd'hui, l'économie Indonésienne présente une structure qui la classe dans la catégorie des pays en voie d'industrialisation².

Dans le groupe de pays qui ne sont pas parvenus à trouver un remède à l'intoxication pétrolière, le Venezuela fait figure d'exemple.

Dans ce pays, en effet, les relations sociales de base telles que le rapport salarial, la création monétaire et l'Etat sont dominées et altérées par la présence de la rente pétrolière. Le régime d'accumulation, qui repose sur une forme d'articulation entre rente pétrolière et industrialisation par substitution d'importations, se caractérisait, à l'origine, par une hégémonie du capital commercial et une appropriation de la force de travail locale par l'Etat. L'épuisement relatif de la rente pétrolière, survenu à partir des années 50, invalidera, aussi bien politiquement qu'économiquement, la doctrine du libre-échange et ouvrira la voie à une politique de protection du marché intérieur. Le changement qui ne tardera pas à s'opérer confèrera à la dynamique des prix internes une certaine indépendance vis-à-vis des prix internationaux. Une politique de substitution des importations sera le cadre dans lequel le capital industriel bénéficie d'un accès privilégié aux ressources en devises, permettant ainsi le développement du secteur abrité tandis que la dépense publique est orientée vers l'amélioration des services collectifs (santé, éducation, travaux publics, ...).

Ce modèle, qui a connu une stabilité remarquable durant deux décennies³, portait en lui les germes de sa crise. En effet, en dépit des progrès accomplis dans la substitution d'importations, l'économie non pétrolière continue de présenter les caractéristiques traditionnelles spécifiques aux régimes rentiers : D'abord quasiment aucun processus

¹ D'où la question qui se pose de savoir si, dans le cas des pays du Sud Est asiatique en général et de l'Indonésie en particulier, la crise n'est pas davantage celle du système financier international plutôt que celle des économies nouvellement industrialisées.

² A titre d'illustration, en 2006, le PIB se décomposait comme suit : agriculture : 12.9 %, Industrie : 36.5 %, Services : 40.0 %, hydrocarbures et mines : 10.6%. La comparaison avec la Corée du Sud, pays membre de l'OCDE où, en 2005, l'agriculture représentait 3.8 %, l'industrie 41.4 % et les services 54.8 % montre l'importance des progrès qui ont été réalisés par le pays dans la voie de l'industrialisation et de la diversification.

³ Entre 1952 et 1973, le pays connaît une croissance moyenne de 6 % par an pour un taux d'inflation moyen de 1.7 %.

productif ne parvient à exporter¹, ensuite, cette économie continue de dépendre, pour son financement, des ressources tirées du pétrole. Par ailleurs, le modèle de l'ISI butte sur l'obstacle que constitue l'appréciation du taux de change réel de la monnaie nationale, selon le mécanisme décrit précédemment², ce qui, à la longue, débouche sur une réorientation de l'accumulation vers les secteurs non productifs et un épuisement du processus de substitution d'importation. Enfin, le secteur public, devenu, à partir de 1974, un lieu où la rente est désormais mobilisée pour être directement transformée en capital, s'est révélé, pour des raisons objectives³, incapable de se constituer comme une source autonome de l'accumulation.

La trajectoire économique du Venezuela, dont les caractéristiques sont constitutives d'un modèle de développement, montre la difficulté à initier dans un régime rentier un processus cumulatif de substitution qui serait de caractère fordien. Au regard de la trajectoire économique du pays, il semble que l'affirmation selon laquelle plus la rente pétrolière sera grande, moindre sera la stimulation du secteur exposé à la concurrence internationale (le secteur manufacturier notamment) et plus difficile sera l'essor du fordisme à l'intérieur est une conclusion tout à fait justifiée.

A contrario, les cas de l'Indonésie et de la Malaisie montrent que le phénomène du Dutch Disease peut s'émousser de lui-même lorsque les revenus d'exportations sont utilisés dans le but d'améliorer l'efficacité économique. Cela nécessite, il va sans dire, un processus de régulation dont la logique serait le développement d'activités productives compétitives.

Mais par-delà les spécificités de telle ou telle trajectoire nationale, une étude empirique plus exhaustive montrerait que ce ne serait pas tant les ressources abondantes ou les booms qui influenceraient la croissance que la manière dont il est fait usage des revenus générés et le contexte institutionnel dans lequel ces ressources apparaissent et évoluent.

¹ Cela signifie surtout que les conditions de réalisation de la production doivent avoir lieu exclusivement sur le marché interne, qui demeure très protégé.

² Voir section 1 du présent chapitre.

³ Comme modalité de mobilisation de la rente à des fins productives, le secteur public s'est partout structurellement confronté aux problèmes d'organisation interne, de prix, de financement, d'efficacité productive...etc.

L'objectif de cette section était de montrer, sur un plan empirique, qu'il n'y a pas un seul modèle de mobilisation de la rente, mais une diversité d'expériences. La dimension relative de la rente, les modalités de son appropriation et de sa circulation se révèlent comme autant de facteurs qui contribuent à différencier les économies rentières de type pétrolier. Nous avons ainsi pu voir, bien que sommairement, qu'il existe, d'un cas à l'autre, des différences aussi bien dans les caractéristiques même des appareils industriels mis en place que dans les arrangements institutionnels qui en constituent le fondement, mais aussi des similitudes en matière de défis à relever, défis qui font dire à certains auteurs qu'il existe une macro-économie spécifique des économies pétrolières (Sid Ahmed, 1987).

Conclusion.

L'exposé de la théorie du dutch disease se justifie par le fait qu'elle sert de nos jours de grille de lecture à de nombreux économistes, ainsi qu'à la Banque mondiale et au FMI, pour expliquer « la désindustrialisation » des pays développés ou en développement, ayant connu des chocs externes positifs.

La théorie du dutch disease démontre qu'un choc externe positif, anticipé comme permanent ou temporaire, aura, dans une économie non contrôlée, où les marchés sont efficients, deux effets réels principaux : « l'effet dépense » et « l'effet déplacement de ressources ». Ces effets se manifestent par l'appréciation du taux de change réel et impliquent le recul dans l'économie du secteur des biens échangeables, assimilé au secteur manufacturier.

La principale critique que l'on peut adresser à cette théorie se rapporte essentiellement à ses hypothèses puisqu'elle ne tient pas compte du rôle des institutions, et notamment de l'Etat.

La théorie de la régulation porte un regard différent sur la problématique de l'accumulation par l'échange international.

Même si à l'origine, cette théorie est née de l'étude des régimes d'accumulation dits « fordistes », dans le prolongement des approches institutionnalistes, sa transposition aux économies en voie de développement a néanmoins permis de reformuler la problématique de l'accumulation dans ces économies en mettant en avant le rôle prépondérant du facteur institutionnel. Cette transposition n'est pas, cela va sans dire, sans poser de problèmes. Outre les aspects liés à la méthode, la question de la hiérarchie institutionnelle est souvent soulevée.

Nous avons, à cet égard, montré que le régime rentier d'accumulation présente de nombreuses spécificités qui justifient que l'on y consacre un traitement particulier.

Enfin, l'analyse empirique de certaines trajectoires nationales permet de montrer la diversité des arrangements institutionnels en matière de mobilisation de la rente à des fins productives.

CHAPITRE II : LE PROJET ETATIQUE DE DEVELOPPEMENT OU L'HERITAGE VOLONTARISTE.

Introduction.

L'Etat algérien a entrepris de construire une économie à l'abri (et l'on pourrait ajouter « à l'encontre ») du marché, écrit L. Addi dans « L'impasse du populisme » (1990). L'expérience volontariste-étatiste de développement, qui s'étale jusqu'à la fin des années 80, pose, par-delà les questions, largement débattues du reste, liées au choix du modèle et des priorités sectorielles, le problème fondamental des relations entre l'économie et le politique, problème qui interpelle, souligne L. Addi, la capacité de celui-ci à faire mouvoir le système productif.

L'un des traits marquants de cette expérience est la volonté de l'Etat de combattre politiquement le marché. Economiquement, cela s'est révélé par trop inefficace. Le présent chapitre a pour but de montrer, sommairement, comment, dans les faits, le mécanisme de marché a pris le dessus sur les desseins économiques de l'Etat, et pis encore, comment l'opposition explicite entre le capital étatique et le capital privé est devenue une alliance implicite à tel point que celui-ci s'est toujours nourri de celui-là.

Nous verrons dans ce qui suit que la volonté de l'Etat de maîtriser les relations économiques se traduit en premier lieu par la manipulation des prix et leur fixation autoritaire, avec ce que cela entraîne comme effets pervers (section 1). La volonté subjective de l'Etat de se substituer au marché se manifeste également par différentes pratiques à l'origine d'une configuration particulière des formes institutionnelles, configuration qui constitue en définitive ce qu'on appelle mode de régulation.

Après l'examen de la question de la formation des prix¹, nous nous intéresserons aux autres formes institutionnelles à travers la caractérisation, en rapport avec la problématique de l'accumulation, de leurs configurations concrètes² (section 2). Nous essaierons enfin de montrer comment l'ensemble des procédures institutionnelles mises en œuvre finit par pervertir le régime d'accumulation (section 3).

2.1. Du gel du rôle régulateur des prix comme expression première du volontarisme.

La manipulation du système de prix dans une logique administrative pose, de par ses effets sur l'activité économique en général et la dynamique d'accumulation du capital en particulier, la question du statut du prix, en tant que catégorie de l'échange marchand, dans le fonctionnement passé de l'économie algérienne.

Une telle question revient à mettre en évidence, en s'appuyant sur une typologie des fonctions économiques des prix, le gel des mécanismes de régulation par les prix, gel dont les conséquences se traduisent par des gaspillages énormes et des transferts de valeur insoupçonnables. Une telle situation s'est maintenue tant que la fiscalité pétrolière permettait de combler tous les déficits engendrés par le maintien d'un système administré de prix.

2.1.1. Rappel des fonctions économiques des prix.

¹ Question qui renvoie, dans la théorie de la régulation, à la forme institutionnelle caractéristique des économies de marché : la concurrence. La question des prix est traitée à part car elle résume, à elle seule, les spécificités du mode de régulation à l'œuvre dans l'économie. En effet, la manipulation des prix dans une logique administrative est une pratique constitutive de ce que A. Henni (1992) appelle les stratégies centrales globales.

² Il y a lieu de veiller à ne pas perdre de vue un principe fondamental de la TR lorsque l'on examine une architecture institutionnelle dans ses configurations concrètes : le principe de complémentarité. La viabilité d'un mode de régulation tient souvent à l'existence de complémentarités entre deux ou plusieurs formes institutionnelles (Boyer, 2004, 44). Nous aurons l'occasion, ultérieurement, de revenir sur la notion de complémentarité lorsque nous traiterons, dans le chapitre IV, de la compatibilité entre configurations institutionnelles.

Dans une économie de marché, les prix remplissent trois (03) fonctions principales qui interviennent à trois moments successifs du cycle de la reproduction (Boukhezar, 1980).

1- Une fonction d'allocation des ressources :

Cette fonction est exercée au début du cycle de la reproduction. Les prix, en tant qu'indices de rareté dans la mesure où ils expriment la tension entre les besoins et les ressources, servent de base ou de guide dans le processus d'allocation optimale des ressources ;

2- Une fonction de circulation des marchandises et de régulation des échanges :

Cette fonction intervient à la fin de la phase du cycle productif (prix de gros, de détail, de transfert). A ce titre, les prix assurent la réalisation de la valeur, c'est à dire, la conversion de la production physique ou de la marchandise en monnaie qui est la condition indispensable à la continuation du cycle économique ;

3- Une fonction de répartition du revenu national :

Cette fonction définit les proportions du surplus économique global réalisé entre les différentes branches de l'économie et détermine l'échelle de la reproduction élargie du cycle de reproduction suivant. Cette fonction distributive des prix pose les conditions du partage du surplus, à travers le réseau des relations de prix, entre :

- l'économie nationale et l'économie internationale ;
- l'industrie et l'agriculture ;
- la section des biens de production et la section des biens de consommation ;
- le secteur public et le secteur privé ;
- le secteur de la production et le secteur de la distribution ;
- le travail et le capital ; ...

Le surplus ainsi réparti est de nouveau utilisé entre les différents emplois alternatifs, ce qui boucle le cycle de reproduction et entame en même temps un nouveau cycle.

2.1.2. Les inefficiences du système administré des prix.

En dépit de son caractère simple, pour ne pas dire banal, le schéma précédent rend compte du rôle régulateur du prix, en tant que catégorie de l'échange marchand, dans le déroulement du cycle de reproduction, de même qu'il indique le degré de dépendance entre la dynamique des prix et la dynamique de la reproduction et de l'accumulation. Il permet, en outre, d'entrevoir les conséquences perverses, qui se manifestent sous différentes formes et à différents moments (du cycle de reproduction), d'une manipulation des prix ou de leur blocage.

Le blocage des prix, qui procède d'une volonté politique de geler les mécanismes de régulation par le marché¹, se traduit par une série de manifestations que l'on peut regrouper selon que les inefficiences engendrées affectent les mécanismes d'allocation des ressources, la régulation des échanges et la répartition du revenu national.

La liste qui va suivre ne prétend pas, il va sans dire, être exhaustive. Elle vise simplement à mettre en évidence l'apparition d'un certain nombre de distorsions économiques se traduisant par une déperdition de ressources productives.

a) Inefficiences en matière d'allocation des ressources.

En fixant autoritairement les prix, l'Etat entend soustraire les mécanismes d'allocation des ressources à la logique du marché². C'est pourquoi une telle pratique en matière des prix s'est, naturellement, accompagnée d'une réglementation stricte du marché des facteurs de production.

¹ Cette volonté demeure cependant idéologiquement ambiguë dans la mesure où les lois du marché sont refusées non en vue de les dépasser, mais uniquement par rapport aux antagonismes qu'elles introduisent. Ceci explique, note L. Addi dans « *L'impasse du populisme* », pourquoi l'Etat algérien n'a pas institué un « système de dictature sur les besoins » à l'instar des sociétés Est-européennes.

² On reviendra sur ce point lorsque l'on traitera, ultérieurement, du statut des prix dans le modèle de développement.

L'accès à ce marché est, en effet, strictement réglementé et est souvent soumis à autorisation administrative.

L'accès aux facteurs de production (machines, outillages, terrains, bâtiments...) relève pratiquement d'un monopole d'Etat. Quant aux matières premières et produits semi finis, leurs acquisitions se font sur autorisation administrative. Outre les produits importés, l'accès aux facteurs de production produits localement n'est pas libre non plus (autorisation, file d'attente). Cette situation engendre une rigidité quasi-totale de l'offre, ce qui fait que ni le secteur d'Etat ni le secteur privé ne peuvent répondre rapidement à une hausse de la demande, ni répondre à certaines demandes insatisfaites (quand bien même des capacités de production excédentaires existent)¹.

Alors que l'inexistence d'un marché authentique des facteurs de production provoque une inélasticité de l'offre de produits, l'application d'un système de prix faussés a pour effet de geler les mécanismes d'incitation à l'économie des facteurs rares. Il en découle que le système de rémunération associé au système administré de prix ne stimule ni l'efficacité de la production actuelle, ni la recherche du progrès technique.

On constate ainsi le développement et la généralisation des attitudes de gaspillage des ressources rares dans le secteur d'Etat, attitudes encouragées par le fait que les entreprises, quel que soit leur niveau de performance, bénéficient de l'aide « quasi-automatique » de l'Etat.

Par ailleurs, l'application d'un taux de change surévalué a pour effet de déconnecter le système de prix relatifs intérieurs² de celui prévalant à l'extérieur. Il s'ensuit que le calcul de l'efficacité des opérations du commerce extérieur au niveau des entreprises ne peut être que faussé.

Avec un système de prix faussés, les entreprises développent, donc, des comportements adaptés à la logique du biais introduit dans le calcul économique par les prix administrés. Ainsi, à titre d'exemple, l'absence d'un taux d'intérêt sur les capitaux mis à la disposition de l'entreprise engendre une dépréciation artificielle des biens de production par rapport au facteur travail. Ceci conduit les entreprises à opter pour des procédés de

¹ Ceci explique pourquoi le crédit, au lieu de servir à financer des activités, finance, très souvent, des stocks.

² En tant que celui-ci reflète la « productivité des facteurs » par branche, par unité de production ou même par produit.

production à forte intensité de capital, alors que paradoxalement les ressources en travail sont plus abondantes que le capital.

b) Inefficiences en matière de régulation des échanges.

Outre le « gel » des mécanismes d'allocation optimale des ressources, la manipulation du système de prix dans une logique administrative a pour effet de provoquer un éclatement progressif, mais inexorable, de l'espace économique en un « marché » officiel et un marché parallèle.

L'apparition d'une économie parallèle de distribution est, en effet, étroitement liée aux deux facteurs suivants :

1. L'existence des prix administrés rigides qui ne permettent pas d'assurer l'équilibre entre la production et la demande solvable ;

2. L'existence d'une demande solvable supérieure à la valeur administrée de l'offre ou, autrement dit, l'existence de revenus dont l'origine n'est pas une production de biens et services. La source de ce déséquilibre provient donc d'une demande en inadéquation avec l'offre. Ceci veut dire que le système administré des prix des facteurs de la production est, en réalité, à l'origine de ces perturbations¹.

L'économie parallèle de distribution présente cette caractéristique que, contrairement à l'économie parallèle de production (dite aussi « souterraine ») qui ajoute de la valeur, elle ne consiste qu'en un transfert de valeur entre deux marchés dans une même économie. N'ajoutant aucune valeur, elle se nourrit de rentes spéculatives, favorisées par une émission monétaire sans rapport avec la production.

L'éclatement de l'espace économique en un « marché » officiel et un marché parallèle se manifeste par l'existence de doubles prix : administrés et libres. Ce qui veut dire

¹ Ajoutons à cela que l'organisation sociale du marché des facteurs de la production fait que si un produit manque, il n'est pas possible d'entreprendre immédiatement sa production. La demande de ce produit se trouve d'autant plus importante que les prix des autres produits sont, grâce au système de prix en vigueur, bas.

que l'argent, expression du caractère social homogène de la valeur, se trouve dans un rapport différent aux mêmes marchandises, perdant de ce fait son statut d'équivalent général (Amarouche, 2006).

En effet, l'existence d'un double système de prix fait qu'il n'y a pas d'équivalent général mais unité de compte administrée et unité de compte parallèle : la même marchandise vaut X dans le système administré et $(X+nX)$ dans le système parallèle et la quantité X de monnaie circulant dans le système administré a la même valeur que la quantité $(X+nX)$ circulant dans le système parallèle. Ainsi, une valeur X du signe monétaire émise à travers le circuit administré se trouve reprise par le circuit parallèle et « émise » à une valeur $(X/(1+n))$ ¹.

En réutilisant à une autre valeur la monnaie émise par la Banque Centrale, l'économie parallèle de distribution va donc fonctionner sur la base de sa propre émission monétaire. Quelle est, dans ces conditions, la valeur de l'unité monétaire ? Est-ce X ou $(X/(1+n))$? Cette question, qui renvoie, à l'évidence, à la capacité du pouvoir d'Etat d'imposer un seul cours forcé à sa monnaie, soulève la difficulté qu'il y a à évaluer les revenus quand ces derniers ne sont pas payés dans la même monnaie. Le problème est que, comme le note A. Henni, *« face à une offre évaluée en valeur sur la base des prix administrés, on ne peut opposer une demande évaluée en revenus administrés. Les revenus nominaux peuvent être égaux à cette valeur mais les revenus réels sont beaucoup plus importants. L'équilibre de la valeur de l'offre et la somme des revenus distribués ne peut être réalisé même si nominalement il existe »* (Henni, 1991, 70).

Une telle proposition permet de dire qu'il ne peut y avoir équilibre entre une offre et une demande que si les revenus sont évalués avec la même monnaie que les prix, autrement dit, que s'il y a « monétarisation générale des revenus ».

c) Inefficiences en matière de répartition du revenu national.

¹ Tout se passe en fait comme s'il existait deux systèmes d'émission : un système officiel administré et un système parallèle. Ce dernier prend les billets émis par la Banque Centrale et les fait circuler de façon autonome.

Le mécanisme de formation des prix décrit précédemment est à l'origine d'un processus de concentration des revenus dans le secteur privé. Explicitons brièvement le déroulement de ce processus.

Dans le secteur d'Etat, il y a un décalage entre les revenus distribués et la productivité. Ce décalage a pour effet un déséquilibre entre la production et la demande. Dans les faits, ce déséquilibre se résorbe ex-post de plusieurs manières, dont :

- le recours à l'importation ;
- une hausse des prix à la consommation sur le marché officiel ;
- l'écoulement d'une partie de la production sur le marché parallèle ;
- la thésaurisation.

Schématiquement, on se retrouve donc dans une situation où le secteur d'Etat distribue des revenus de manière disproportionnée à sa productivité. Le déséquilibre entre la production et la demande fait que ces revenus, loin de soutenir le pouvoir d'achat des salariés, sont « pompés » par le secteur privé à travers des augmentations de prix ou le marché noir et ce, d'autant plus que le secteur privé est essentiellement présent dans des activités directement liées à la consommation finale¹.

La présence du secteur privé dans ce type d'activité obéit à une logique marchande. En effet, une telle présence lui permet de tirer profit pour ses inputs des rigidités du système de prix à la production du secteur d'Etat ainsi que du taux de change. Elle lui permet également de tirer profit du prix de l'output en suivant les tendances du marché parallèle (Ighilahriz, 1991).

Outre qu'il permet au secteur privé – industriel et commercial – de réaliser des marges importantes, le déséquilibre sur le marché des biens et services est, comme nous l'avons vu, à l'origine d'un secteur informel. Ce dernier génère, à l'instar du secteur privé « légal », d'importants revenus.

¹ Quand les revenus distribués ne trouvent pas, ce qui est souvent le cas, à s'utiliser dans la période, ils sont épargnés (épargne forcée) ; ce qui ne les empêche pas de se retrouver dans le même circuit dans les périodes ultérieures.

Entretenue par une émission monétaire en disproportion avec la PIB, cette situation provoque une concentration des revenus de plus en plus forte. Face au resserrement de l'offre de biens d'équipement et de la consommation finale, cette épargne fait souvent l'objet de divers placements : immobilier, équipements durables, placements à l'étranger...etc.

Les données du tableau ci-dessous illustrent la prédominance de plus en plus accrue des revenus parallèles et des transferts à l'étranger.

Tableau n° 2.1 : Evolution des principaux revenus
(En milliards de DA).

	Salaires	Profits	Revenus parallèles	Epargne transférée en cumul
1974	16.7	9.0	5.0	3.15
1979	46.0	20.0	34.6	24.50
1983	88.6	32.4	49.6	51.15
1984			49.2	58.0
1986			85.0	72.0
1988			116.6	87.0
Evolution 1983-1974	x 5	x 3.5	x 10	x 17

Source : A. Henni (1991), cité par S. Gouméziane (1994).

Les données du tableau font ressortir des évolutions très significatives. Ainsi, en moins de dix ans, les salaires ont été multipliés par 5 et les profits par 3.5, alors que, pendant la même période, les revenus parallèles et les transferts invisibles vers l'extérieur l'ont été respectivement par 10 et par 17.

2.1.3. Rôle du budget de l'Etat dans le maintien du système de prix administrés.

En Algérie, le budget de l'Etat constitue l'instrument privilégié de la politique économique en général et celle des prix en particulier. Ce budget est alimenté principalement par la fiscalité pétrolière ainsi que les autres revenus courants.

C'est donc grâce à la disponibilité d'un surplus pétrolier interne que l'Etat, à travers le budget, a pu assurer une stabilité relative du système des prix.

En effet, l'analyse, dans une optique dépense, de l'utilisation de l'épargne budgétaire durant la période 1974-1982 permet de montrer comment le surplus pétrolier interne a financé, par le biais du budget de l'Etat, les subventions des prix à la consommation et les transferts aux entreprises publiques.

Cette épargne budgétaire est scindée en deux composantes :

- dépenses courantes ;
- dépenses en capital.

De l'analyse des dépenses courantes il ressort le poids prépondérant des postes tels « les traitements et salaires » et les « transferts ». Ces deux postes représentent ensemble un taux moyen de 75% entre 1974 et 1982.

Sur la période 1975-1982, les transferts (y compris les subventions des prix à la consommation) se sont élevés en moyenne à 36% des dépenses courantes.

Au total, les subventions des prix à la consommation ont représenté en moyenne 86% des transferts courants de l'Etat aux entreprises publiques sur la période 1974-1982 (voir tableaux n° 2.2 et 2.3)¹.

¹ Remarquons qu'entre 1976 et 1979, les subventions des prix à la consommation ont connu une baisse régulière. Cette baisse s'explique par le changement opéré dans la politique de subvention des prix à la consommation. Ces subventions ont atteint 26% des dépenses courantes en 1975, pour descendre à 9.1% en 1982, en raison de la politique d'ajustement décidée par l'Etat en faveur du relèvement des prix.

Tableau n° 2.2 : Evolution des crédits alloués au soutien des prix (1974-1986)

(En millions de DA)

Années	Crédits prévus	Crédits alloués
1974	2301	2202
1975	2223	2888
1976	2188	1274
1977	1311	2603
1978	900	1002
1979	900	819
1980	1970	1830
1981	2325	2294
1982	3850	1978
1983	3850	1890
1984	2000	2000
1985	2000	1759
1986	2000	-

Source : Ministère du Commerce, août 1986.

Tableau n° 2.3 : Evolution des montants des subventions des prix à la consommation
(1974-1981) (en %)

Années	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981
1.Croiss des SPC (1)	-	1.12	-31.7	-43.9	-21.5	-12.6	116	19.3
2. SPC/PNB	0.52	5.9	3.4	1.6	1.0	0.8	1.3	1.3
3.SPC/DCB(2)	3.4	26.7	16.4	8.6	5.9	4.3	7.0	6.4
4.SPC/TCE(3)	80.7	79.9	91.4	84.4	82.8	80.5	92.3	92.2
5.Croiss TCE	-5.2	1.13	-40.2	-39.2	-20.0	-10.1	88.6	19.1

(1) : Subv. des prix à la consommation ; (2) : Dépenses courantes budgétaires ;

(3) : Transferts courants de l'Etat.

Source : M. Laksaci (1985).

Il en découle que, sans la fiscalité pétrolière, aucune politique de subvention n'aurait été possible et partant l'existence d'un système administré de prix.

En fait, le système de prix en question a fonctionné en étroite relation avec le système de prix international des hydrocarbures, en ce sens que plus le surplus pétrolier était important, plus on pouvait soutenir le maximum de produits nécessaires ou secondaires puisqu'une hausse du prix du pétrole sur le marché international pouvait garantir, à elle seule, un surplus économique qui rend, dès lors, possible la politique de soutien des prix, et partant, la conception d'un système administré.

De tout cela, il ressort que le prix international des hydrocarbures jouait, dans les faits, le rôle de variable d'équilibre entre le maintien d'un système administré de prix et la présence de lourds déficits financiers des opérateurs économique publics, d'où l'articulation étroite entre le système de prix international des hydrocarbures et le système administré de prix.

2.1.4. Statut des prix dans le modèle de développement.

Dans les débats académiques ayant accompagné la formulation de ce qu'on a convenu d'appeler « la stratégie algérienne de développement », la question des prix, en tant que catégorie de l'échange marchand, est souvent abordée en termes de modèle de développement à mettre en œuvre.

En effet, l'Algérie a opté pour un modèle de développement industriel reposant sur la notion de « pôle de croissance ». Comme nous le savons, la finalité d'un tel modèle est le noircissement de la matrice interindustrielle.

Cette approche en termes de « pôle de croissance » part de l'hypothèse selon laquelle la logique du marché et le système de prix reproduisent le sous-développement. Elle préconise donc une démarche qui « contourne » les contraintes imposées par le profit et les prix et ce, en privilégiant la mise en place de flux en valeur, indépendamment du système de prix.

Par-delà l'ambiguïté qui caractérise cette approche, ambiguïté qui consiste à vouloir se dégager du système de prix et de ses contraintes sans pour autant se débarrasser de l'approche implicite par les prix qui sous-tend son discours¹, celle-ci se propose de dépasser la logique du développement inégal à travers la mise en œuvre d'une planification appropriée. C'est donc une intervention de l'Etat qui est préconisée, celle-ci devant se traduire par la mise en place de branches industrielles qui n'obéiraient pas à la loi du profit maximum.

Partant de l'idée que la logique du profit dans une branche s'oppose à celle de la maximisation du taux d'accumulation dans l'économie entière, l'approche de F. Perroux remet en cause la structure des taux de profit. Pratiquement, cela reviendrait à identifier les branches susceptibles de jouer un rôle moteur pour l'économie. Ces branches, identifiées, offriraient des externalités positives pour l'ensemble de l'économie, et ce, grâce au transfert de valeur, véhiculé par un système de prix qui ne lui correspondrait que partiellement, auquel elles donneraient lieu.

Reposant sur la notion d'économie externe et sur la distinction entre l'espace de prix et l'espace de valeur, cette approche perd de sa consistance lorsqu'elle s'applique à un ensemble économique en construction, où tout l'environnement à créer est susceptible de

¹ Cette ambiguïté provient, en fait, de la confusion entre système de prix et structure des taux de profit. Dans la page 178 de *L'impasse du populisme*, L. Addi (1990) en fournit une illustration édifiante.

s'ériger en goulot d'étranglement. Dans ce contexte, en effet, il est difficile, sinon impossible, de fixer des critères sur la base desquels le planificateur déciderait que telle branche ou tel secteur peut constituer des économies externes pour le reste de l'économie.

La programmation d'une entreprise ou d'un groupe d'entreprises, susceptible de constituer des économies externes pour d'autres entreprises pose, par ailleurs, deux problèmes majeurs : le premier réside dans l'identification des branches pouvant jouer le rôle d'économie externe. Cette identification n'est pas aisée car la notion (d'économie externe) n'est pas opératoire (Addi, 1990, 179). Le second problème renvoie à la question du financement de l'entreprise déficitaire jugée économie externe. Il est en effet impossible de généraliser la notion d'économie externe dont le mécanisme ne peut fonctionner que pour une branche ou un ensemble de branches et non pour l'ensemble de l'économie (Addi, 1990, 179).

Par rapport à la logique de rendement sur laquelle repose l'idée de production, il semble, à la lumière de ce qui précède, qu'il est illusoire d'appréhender la pratique économique de l'Etat en Algérie sans que le raisonnement économique ne déborde le cadre qui est le sien. La logique économique étant une logique de reproduction, un investissement quelconque qui, à moyen ou à long terme, ne se reproduit pas est, en effet, un investissement qui n'avait pas de raison d'être à l'origine.

Ceci nous amène à conclure que si dans les économies de marché, une rationalité du déficit est à l'œuvre, celle-ci n'est cependant pas de même nature que la rationalité du déficit dans une économie comme celle de l'Algérie. En effet, tandis que la première est d'essence économique, la seconde, elle, est essentiellement d'ordre politique.

2.2. Du volontarisme comme mode de régulation.

Outre sa volonté de reconstituer la sphère des échanges de manière artificielle à travers la manipulation et/ou le blocage des prix, la pratique économique de l'Etat se caractérise également par le désir manifeste de ce dernier de se substituer, sans réciprocité, à l'action des forces du marché (Boudjema, 1990).

Il convient de rappeler qu'un mode de régulation est, avant tout, un ensemble de procédures à même d'assurer la cohésion du tissu social par la résolution des conflits. De ce point de vue, la régulation de l'économie suppose la cristallisation institutionnelle d'un ensemble de compromis sociaux permettant de régler, pour un temps, la question du partage de la richesse (Ominami, 1986, 156).

En Algérie, grâce à la rente pétrolière, des procédures institutionnelles particulières se sont mises en place afin de produire le compromis régulateur. Elles concernent, selon l'identification classique, le rapport salarial, la monnaie, le budget de l'Etat et l'insertion internationale.

2.2.1. Le rapport salarial.

Les années 70 sont marquées en Algérie par la tentative d'implantation d'un procès de travail fordiste, tentative favorisée par une conjoncture externe caractérisée par l'essoufflement du paradigme productif fordien et le déclassement des industries grosses consommatrices d'énergie¹.

Pour d'aucuns, la tentative fut un échec.

A la faveur de l'industrialisation accélérée, un salariat industriel s'est formé en un laps de temps record. Ainsi, de 1967 à 1978, l'emploi industriel (industrie, artisanat, BTP, Transport, hydrocarbures) est passé de 28,3% de la population occupée à 48% tandis que l'emploi agricole a diminué de 50% à 30%.

Le salariat industriel est la composante du salariat qui a connu l'évolution la plus importante entre 1967 et 1979, comme le montrent les données du tableau ci-dessous.

¹ L'industrialisation par l'importation massive d'équipements industriels semble s'inscrire dans la stratégie des pays développés pour relancer leur croissance dans un contexte marqué par la crise pétrolière de 1973 et l'émergence de la crise du fordisme. Ainsi, dès 1976, tout est mis en œuvre pour que la croissance des PVD soit supérieure à 6% (10% en Algérie) de manière que leurs importations relancent la croissance des pays développés, quitte à leur faciliter leur endettement.

Tableau n° 2.4 : Répartition du salariat entre 1967 et 1979 (en milliers).

	1967	1979	Evolution (en %)
Salariat Industriel	170.7	636.2	272
Salariat de services	35.8	11.9	184.6
Salariat d'Etat	305.8	597.0	95.2
Total salariat recensé	512	1335.1	160.6
Emploi total hors agriculture	874	2065	136.3

Source : Bilan Economique et Social, MPAT, Alger, 1980.

La création massive d'emplois a modifié la structure des ressources monétaires dans laquelle la rémunération des salariés représente en 1978, 55 à 60%, la masse des revenus salariaux étant passée de 5.8 milliards de DA pour un effectif de 1 177 000 salariés en 1967 à 33.4 milliards de DA pour 2 193 000 salariés¹.

Si, incontestablement, il y a eu un formidable accroissement du salariat, le rapport salarial mis en œuvre présente, cependant, des caractéristiques particulières qu'il convient de souligner.

La première d'entre elles a trait au débat portant sur la qualification de ce rapport. S'agit-il d'un procès de travail fordiste² ? Si le qualificatif de fordiste s'applique au procès de travail entendu comme combinaison technique, il englobe aussi de nombreux autres éléments concourant au relèvement de la productivité du travail, au versement de salaires élevés, ... De ce point de vue, il semble que l'on ne puisse parler de procès de travail fordiste en Algérie, pour plusieurs raisons apparentes :

¹ Tous ces chiffres sont tirés du Bilan Economique et Social, MPAT, Alger, 1980. Il y a lieu de préciser que bien qu'il s'agit de dinars courants, ces chiffres demeurent cependant significatifs puisque, durant cette période, l'inflation fut très peu élevée.

² Rappelons que le fordisme est le régime d'accumulation dans lequel un certain type de rapport salarial concilie les progrès de la productivité et les hausses de salaires. Le rapport salarial fordiste suppose la combinaison de deux éléments : le premier, une organisation du procès de travail de type « taylorienne » (parcellisation des tâches, mécanisation des processus productifs, séparation complète entre conception et exécution), organisation qui tend à s'appliquer dans la majorité des secteurs ; deuxième élément, une possibilité de partage des gains de productivité (autrement que par le jeu de la pénurie de la main d'œuvre) en contre partie d'une mise au travail conforme aux normes techniques des machines.

- Il y a d'abord la faiblesse du revenu salarial industriel en Algérie au cours de la décennie 70. A titre d'illustration, entre 1966 et 1976, le taux d'accroissement des revenus salariaux était de 2% / an selon une enquête de l'AARDES¹ ;

- Le régime fordiste pose le problème de la répartition du surproduit entre la FBCF (Formation Brute de Capital Fixe) et la masse salariale. Or, en Algérie, l'essentiel du surproduit est d'origine extérieure à l'industrie hors hydrocarbures, ce qui pose le problème de la nature véritable du rapport salarial dans l'industrie ;

- D'un point de vue technique, l'implantation d'un procès de travail de type fordiste n'a pas les effets escomptés en matière de productivité. L'évolution de la productivité dans le secteur industriel public (hors hydrocarbures) a été négative sur toute la période 67-82 (Bouzidi, 1986).

La thèse selon laquelle l'industrialisation en Algérie a consisté à implanter un procès de travail fordiste est, pour toutes les raisons évoquées, discutable. Si le type de technologies importées et l'organisation de la production que ces technologies induisent favorisent l'adoption du procès de travail de type fordiste, celui-ci est demeuré extérieur à la société civile et à la société salariale, qui n'ont intégré ni les comportements sociologiques, ni les contraintes techniques qu'appelle de toute nécessité un tel procès (Amarouche, 2006, 308)².

On peut donc conclure, à la suite de Amarouche (2006), que le rapport salarial à l'œuvre en Algérie³, ne peut être apparenté au fordisme que de façon formelle, morphologique, puisque sa configuration concrète n'est dotée d'aucune efficacité productive. Comme le rappelle R. Boyer (2002), il ne suffit, en effet, pas d'observer des chaînes de montage pour induire un mode de croissance fordiste. Importer des machines ne suffit pas. Encore faut-il construire les relations sociales du travail correspondantes (Lipietz, 1985, 57). Si donc l'expérience d'industrialisation a permis une réelle transformation sociale, avec le développement d'une classe ouvrière, de couches moyennes et d'un capital industriel (physique) moderne, il n'en demeure pas moins que l'on ne peut parler que de « fordisme

¹ Agence Algérienne de Recherche Démographiques, Economiques et Sociales.

² Soulignons que le problème de l'extériorité du procès de travail par rapport à la société, ou inversement, constitue une thèse largement répandue dans le courant régulationniste.

³ L'auteur traite du rapport salarial à l'œuvre dans les pays rentiers ayant entrepris de s'industrialiser.

morphologique »¹, c'est-à-dire d'une apparence de fordisme, « *une tentative d'industrialisation selon la technologie et le modèle de consommation fordien, mais sans les conditions sociales, ni du côté du procès de travail, ni du côté de la norme de consommation de masse* » (Lipietz, 1985, 58).

La seconde caractéristique a trait à la gestion étatique de la reproduction de la force de travail, autrement dit au statut du salaire en tant que catégorie de revenu.

En effet, au cours de la phase d'industrialisation du pays, les salaires n'ont pas été un facteur d'efficacité économique. Fonction de la rente et de la politique de l'Etat, les salaires sont distribués sans tenir compte des résultats économiques des entreprises. Par ailleurs, la demande salariale qui en a résulté ne pouvait être satisfaite par le marché local. C'est le marché international, à travers l'Etat, qui suppléera au marché local.

En réalité, la gestion étatique de la reproduction de la force de travail n'a été menée que grâce au recours à la rente énergétique. Cette gestion s'est concrétisée par le biais des importations alimentaires (qui représentent 17% des importations globales du pays pour la période 1967-1978 et plus de 19% pour la période 1979-1983) et par la politique de soutien des prix des produits dits de première nécessité².

Par ailleurs, s'il faut voir dans la pratique du soutien des prix des produits de large consommation un élément constitutif de la politique de gestion de la reproduction de la force de travail en Algérie, on ne peut s'empêcher de noter en même temps qu'une telle pratique va à l'encontre du mouvement d'émancipation de la classe ouvrière (avec ses répercussions sur une éventuelle autonomie syndicale), émancipation qui ne peut se réaliser que si les moyens de subsistance de celle-ci échappent à l'interférence du politique³.

La troisième caractéristique renvoie à ce que C. Ominami (1986) appelle *manque d'institutionnalisation*. Pour l'auteur de « *Le tiers-monde dans la crise* », le manque

¹ L'expression est de A. Lipietz.

² Voir section précédente.

³ Remarquons que la politique de soutien des prix des produits de base n'est pas sans rappeler le fameux système de Speenhamland, évoqué par K. Polanyi dans « La grande transformation ». Ce dernier écrivait, à propos du « droit de vivre » institué par Speenhamland : « *Si l'économie complexe de Speenhamland échappait même à l'entendement des observateurs les plus compétents de l'époque, la conclusion n'en apparaissait que plus irrésistible : l'aide aux salaires devait être porteuse d'un vice propre, puisqu'elle faisait tort, comme par miracle, à ceux là même qui en bénéficiaient* » (Polanyi, 1944, 119). Comme le fait remarquer L. Addi (1990), il est, en effet, significatif que, pour l'Angleterre, K. Polanyi situe la date de naissance de la classe ouvrière à l'abolition du système de Speenhamland.

d'institutionnalisation est une caractéristique marquante du rapport salarial dans les économies du Tiers-monde. Il en déduit que les formes particulières que prend ce rapport constituent une source majeure de blocage à l'accumulation.

Certes, on ne peut nier l'existence d'une inadéquation fondamentale entre l'internationalisation des normes de production et de consommation dominantes à l'échelle internationale et les relations sociales internes, mais il convient aussi de mettre en relief le caractère particulier que prend le processus de mise au travail dans le contexte rentier, où la reproduction repose non pas sur la création d'un surplus en valeur, mais sur la rente d'origine externe.

En Algérie, la faible institutionnalisation du rapport salarial est un fait. Elle illustrerait la réalité du chaos des rapports sociaux (Ominami, 1986). Ainsi, la multiplicité des rapports sociaux à travers lesquels se canalise la force de travail dans les différents secteurs de l'économie – formel ou souterrain, marchands ou de subsistance, moderne ou traditionnel¹ – crée une forte atomisation au sein du monde du travail, ce qui engendre une grande difficulté pour les différents acteurs sociaux à exprimer des intérêts généraux dépassant le cadre étroit du corporatisme.

Cependant, avancer l'idée que la faible institutionnalisation du rapport salarial constitue un facteur de blocage de l'accumulation est une thèse qui ne tient pas lorsque l'on observe le cas de certains pays (pays du sud est asiatique, par exemple) où cette institutionnalisation a lieu au travers d'une gestion libre, c'est-à-dire faiblement institutionnalisée. Il nous semble que la gestion libre du rapport salarial est elle-même une forme d'institutionnalisation et l'auteur reconnaît d'ailleurs le caractère ambivalent de la précarité du rapport salarial en admettant que, sous certaines conditions, une telle précarité, qui se traduit par une plasticité du rapport salarial, peut avoir des effets positifs sur l'accumulation.

En somme, comme le note C. Courlet (1990), les pratiques de production, tout comme les modalités de la reproduction de la force de travail, révèlent que le travail n'a pu être « socialisé » comme puissance productive. Fatalement, un écart important s'en est suivi entre

¹ Voir sur ce point précis l'analyse intéressante de A. Henni (1993). L'auteur y évoque le recours, notamment dans le secteur privé, à la tradition pour fonder une sorte d'articulation entre la logique marchande et la logique communautaire qui fait appel au « confrérisme ». Les pratiques auxquelles ce dernier donne lieu finissent, écrit-il, par faire du patron un cheikh dont les employés sont les clients.

la mobilisation de la force de travail et la logique de valorisation du capital installé. Cet écart était toléré tant que les transferts opérés à partir des ressources en hydrocarbures le permettaient (Courlet, 1990, 87).

Evoquer les caractéristiques du rapport salarial à l'œuvre en Algérie n'a d'intérêt que si cela permet d'expliquer l'inefficacité avérée du système productif, et partant le blocage de l'accumulation. A ce stade, il y a lieu de compléter l'analyse en mettant en avant les déterminants politiques et idéologiques du rapport salarial.

Il semble qu'il faille chercher dans l'idéologie populiste la cause principale de la perversion des rapports de travail en Algérie. Comme le note à juste titre A. Amarouche (2006), rien n'est plus éloigné des rapports de travail de type fordiste que l'idéologie populiste.

Il n'est pas dans notre propos de revenir sur l'histoire de la trajectoire politico-idéologique du pays. Le fait est que, sur un plan économique, celle-ci est marquée par une constante : le populisme. Ce dernier véhicule une conception de l'économie dans laquelle la notion de conflit n'existe pas.

Or, le rapport salarial est une institution qui naît du conflit. La configuration qu'il prend, dans un contexte historique donné, exprime le règlement du conflit, en même temps qu'il en normalise les termes.

En Algérie, l'idéologie populiste a produit ce que L. Addi a appelé « *le compromis tacite global régulateur* », compromis consistant en un échange entre l'Etat et la société : discipline relâchée à l'intérieur de l'usine, contrôle politique à l'extérieur (Addi, 1990).

Ainsi, le relâchement de la discipline à l'intérieur de l'usine est compensé par un autoritarisme politique dans la société. Le conflit inhérent au fordisme – entre le capital et le travail – est éludé tant que la rente pétrolière permettait de faire face aux déséquilibres et déficits des entreprises publiques.

L'idéologie populiste, dont la principale caractéristique est son refus de voir la société à travers les intérêts économiques qui la divisent, finit par conforter son emprise sur la société industrielle, emprise menée à son apogée avec l'adoption du Statut Général du

Travailleur (SGT). Ce dernier, qui a pour ambition de codifier les relations de travail dans leurs moindres détails et de définir les principes devant régir les rémunérations des travailleurs, quelles que soient leurs fonctions, ne laisse, en effet, aucune marge à la négociation entre employeurs et employés.

2.2.2. La monnaie.

« L'Etat porte la contrainte monétaire, peut en déplacer les effets dans le temps et modifier la manière dont ils sont subis dans l'économie, mais il n'est pas en son pouvoir de se substituer à la loi de la valeur » écrit M. Aglietta (1976). L'expérience algérienne en matière de politique monétaire en est une illustration parfaite.

Dès le lendemain de l'indépendance nationale, les autorités politiques du pays se sont arrogées le pouvoir monétaire et le pouvoir bancaire.

La volonté d'assujettir le pouvoir monétaire est affichée dans les textes. La loi de finances complémentaire (loi n° 65-83) du 08 avril 1965 stipule : « sont abrogées les dispositions relatives au mode de réalisation et aux limites de pourcentage et de durée... Ce mode de réalisation et ces limites seront désormais déterminées par le Président de la République ».

Ainsi, est instituée, dès les premières années de l'indépendance, l'obligation pour la Banque Centrale de financer, sans aucune limite, et sur simple demande du pouvoir politique, les besoins du Trésor.

La valeur de l'unité monétaire algérienne se trouve fixée ainsi de facto ; elle est un « fait du Prince » comme dans les formations sociales précapitalistes (Addi, 1990, 200).

La question du statut de la monnaie n'est pas sans rappeler les termes du débat qui a dominé la Pensée économique anglaise au cours de la première moitié du XIX^e siècle. La pratique volontariste de développement en Algérie est fondée sur une conception instrumentale de la monnaie. En l'absence d'un pouvoir économique émanant de la société économique, le pouvoir politique a pu lever toutes les limites qui se sont dressées devant lui

pour faire face aux énormes besoins de liquidités engendrés par les volumineux programmes d'investissement. Les données statistiques officielles montrent l'énorme disparité entre l'évolution de la masse monétaire et celle du PIB. A titre d'illustration, sur les périodes 1968-1972 et 1975-1978, la masse des biens et services a augmenté respectivement de 7 % et 6 % par an alors que la masse des moyens de paiement s'est accrue respectivement de 19, 9 % et 26.6 % par an (Addi, 1990, 197)¹. Sur l'ensemble des années 70, le rythme d'évolution de la masse monétaire est sept fois plus rapide que celui de la production tandis que, durant les années 80, le taux d'évolution annuel moyen de la masse monétaire était supérieur à 20% (Gouméziane, 1994). Ces chiffres montrent on ne peut mieux que l'économie algérienne connaît, durant toute cette période, un taux de liquidité très élevé traduisant un excès évident de monnaie par rapport aux besoins réels de l'économie.

Si, en l'absence de limites institutionnelles, la création monétaire s'est intensifiée en prenant des proportions dépassant l'entendement, ce n'est pas seulement en raison du volume des investissements engagés², mais aussi et surtout à cause de l'aggravation du déficit comptable des entreprises d'Etat³. Ces dernières, incapables de générer un surplus en valeur à même d'assurer sinon leur développement, du moins leur équilibre, obligent le système bancaire à leur consentir des crédits jusqu'à concurrence de leurs dépenses, imposant ainsi un découvert bancaire de plus en plus important, ce qui correspond à une création de monnaie scripturale⁴. Tout se passe comme si, en fait, le pouvoir monétaire est exercé par l'entreprise d'Etat⁵.

Le découvert bancaire du secteur d'Etat pose problème car, outre qu'il écumule le pouvoir d'achat de larges couches sociales, il constitue une source de surprofits (rentes) pour le capital privé commercial auquel s'adresse une forte demande.

¹ Chiffres tirés par l'auteur du « Bilan économique et social », document officiel élaboré par le Ministère de la Planification et de l'aménagement du Territoire en 1980, et qui a servi de référence pour justifier le changement opéré en matière d'affectation des ressources pétrolières durant la décennie 80.

² Dans les années 70, près de 30% des investissements sont financés par la planche à billet (Goumeziane, 1994). La création monétaire est d'autant plus aisée qu'elle est le fait du Trésor. Par ailleurs, le recours sans limites au système monétaire permet aussi de financer les déficits du Trésor public : entre 1970 et 1985, le financement monétaire représente 40% du déficit (Goumeziane, 1994).

³ Rien qu'entre 1973 et 1978, le déficit comptable du secteur industriel est passé de 408 millions de DA environ à 1.88 milliards de DA. Ce déficit ira en s'aggravant durant les années 80.

⁴ Quelques chiffres illustrent cette « dérive » : les créances sur l'économie, mises à la disposition des entreprises par les banques primaires, passent de 6,1 milliards en 1970 à 36,9 milliards en 1976. Par comparaison, durant la même période, le produit industriel, sur la base 100 en 1970, atteint le niveau de 187,6 en 1976 (hors hydrocarbures et BTP), la masse monétaire, toujours base 100 en 1970, s'élève à 380 en 1976, alors que le poste « créances sur l'économie » des banques primaires, base 100 en 1970, passe à 604 en 1976 (Palloix et Kichou, 2002).

⁵ Palloix et Kichou (2002) parlent de confiscation du pouvoir monétaire par les entreprises publiques.

L'inconvertibilité du dinar apparaît dans ce contexte comme un prolongement logique de l'assujettissement du pouvoir monétaire au pouvoir politique, puisqu'elle permet à l'Etat d'émettre de la monnaie sans avoir à honorer des engagements avec l'étranger. Pour d'aucuns, le refus de la convertibilité du dinar avec les monnaies étrangères doit surtout être interprétée comme le signe de la volonté politique de mobiliser les ressources énergétiques pour le développement économique et éviter ainsi qu'elles ne soient transférées, sous forme de capitaux, à l'étranger.

Il nous semble que l'analyse des mécanismes monétaires et financiers de l'Algérie indépendante est à même de restituer, à elle seule, les contradictions sociopolitiques de l'expérience volontariste d'industrialisation. Pour L. Addi (1990), si l'émission d'un si grand volume de signes monétaires – en disproportion de la PIB – traduit la ferme volonté de développer le pays, volonté, souligne l'auteur, héritée du mouvement national, il n'en demeure pas moins que cette volonté pêche par sa tendance à ruser avec les lois de l'économie politique qu'elle tente d'éviter ou d'enjamber. En fait, l'émission de monnaie ne correspond pas, affirme l'auteur, au seul besoin de l'échange, mais aussi et surtout au besoin de négocier la contrainte productive car, souligne-t-il, l'Etat ne maîtrise pas le procès de travail, ni la force de travail. Tout se passe comme si la défaillance de l'autorité dans le procès de travail est compensée par l'émission monétaire¹.

Au regard de l'importance du volume de crédits octroyés aux entreprises, on serait tenté de conclure que l'économie algérienne est une économie de crédit. Rien n'est plus faux, cependant. Nous reviendrons sur ce point dans la section suivante du présent chapitre.

2.2.3. « Pétrolarisation » du Budget.

Dans le fonctionnement d'ensemble de l'économie, le budget de l'Etat constitue, à partir du début des années 70, le point d'articulation entre le secteur des hydrocarbures et le reste de l'économie, non seulement parce que celui-ci est essentiellement alimenté par la

¹ D'où le cercle vicieux : émission monétaire → affaiblissement du pouvoir d'achat des salaires → affaiblissement de l'autorité sur le procès de travail → émission monétaire.

fiscalité pétrolière, mais aussi parce que c'est par le biais de ce budget que circule la rente pétrolière.

La part relative de la fiscalité pétrolière dans le budget général de l'Etat a connu une évolution significative. Elle est passée de 21% en 1967 à 53% en 1977, pour atteindre 64% en 1981 et régresser légèrement à 44% en 1985. Avec la crise de 1986, cette part connaît une chute brutale pour atteindre son niveau le plus bas depuis 1967, soit 21% (Voir tableau ci-dessous).

Tableau n° 2.5 : Part de la fiscalité pétrolière dans le budget général de l'Etat (1967-1989) (en %).

Années	1967	1971	1973	1975	1977	1980	1981
1.Recettes fiscales	100	100	100	100	100	100	100
1.1.Fisc. pétrolière	21.8	23.8	37.1	53.7	53.8	63.1	64.1
1.2.Fisc. ordinaire	78.2	76.2	62.9	46.3	46.2	36.2	35.9

(Suite tableau n° 2.5)

1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989
100	100	100	100	100	100	100	100
55.8	46.7	43.7	44.1	23.0	21.5	25.1	37.6
44.2	52.3	56.3	55.9	76.9	78.5	74.9	62.4

Source : Revue ONS, n° 15, Numéro spécial Anniversaire Algérie (1962-1987), 1987, chiffres de l'ONS pour les années 88 et 89.

La forte participation de la manne pétrolière dans les ressources du budget de l'Etat, outre qu'elle atténue considérablement la pression sur la fiscalité ordinaire, permet à l'Etat de disposer d'un surplus qui lui permet de financer de vastes programmes d'équipement, de faire face aux nombreuses demandes sociales par le biais d'une extension massive des services publics, et de combler les nombreux déséquilibres qui se manifestent dans la sphère économique.

D'une façon générale, il semble que si le budget de l'Etat a parfaitement accompli le rôle de point d'articulation entre le seul secteur pourvoyeur de ressources en devises pour le pays et le reste de l'économie, il n'en demeure pas moins que le caractère « administratif » de

cette articulation est, le plus souvent, à l'origine de la faiblesse de son impact, notamment en termes d'efficacité.

2.2.4. L'insertion internationale.

Le phénomène de « pétrolarisation » de l'économie, évoqué précédemment, trouve sa parfaite illustration dans l'évolution de la configuration du mode d'insertion internationale de l'économie, en l'occurrence le renforcement progressif de la dépendance à l'égard du pétrole ; ce dernier constituant l'essentiel des revenus d'exportation.

La « pétrolarisation » a entraîné dans les faits un processus de régression absolue de l'activité dans le secteur non pétrolier, et notamment dans l'agriculture. Quelques chiffres suffisent pour illustrer cette évolution : alors qu'en 1970, l'Algérie a exporté pour 985 millions de DA en produits agricoles et a importé pour 385 millions de DA, en 1977, elle n'a exporté que 551 millions de DA et importé pour 4398 millions de DA¹. En l'espace de moins d'une décennie, la balance commerciale des produits agricoles est passée d'un excédent de 360 millions de DA à un déficit de 3847 millions de DA !

L'intoxication pétrolière entraîne par ailleurs des effets encore plus manifestes sur la structure des exportations. Ainsi, une polarisation croissante des exportations sur le pétrole s'installe : d'un rôle dominant, les exportations pétrolières en viennent à jouer un rôle presque exclusif, du fait de l'abandon progressif des activités liées aux produits auparavant exportés. Se référant à ce phénomène observé dans la plupart des économies rentières, C. Ominami (1986) évoque une substitution des importations négatives comme caractéristique marquante du régime d'accumulation rentier.

L'autre composante de l'insertion internationale a trait au taux de change. La pratique en la matière a été marquée, durant toute la période, par une surévaluation de la monnaie nationale. En fait, celle-ci apparaît comme l'un des canaux essentiels par lesquels l'intoxication pétrolière opère.

¹ Chiffres cités par L. Addi (1990).

Même dans un contexte où l'Etat détient le monopole absolu sur le commerce extérieur, la surévaluation du dinar n'est pas sans effets : outre celui d'alimenter une demande d'importation excédentaire, elle réduit les possibilités de substitution quand celles-ci existent et pousse les entreprises à renoncer aux solutions locales. Par ailleurs, la surévaluation entretient un différentiel important entre le taux officiel et celui du marché parallèle¹.

2.3. Perversion du régime d'accumulation.

La configuration institutionnelle d'ensemble, décrite précédemment, est sans doute à l'origine d'innombrables effets pervers sur la dynamique interne du processus d'accumulation, en l'occurrence :

- Un déficit chronique dans le secteur public industriel, incapable d'assurer sa propre reproduction ;
- L'accumulation du capital privé et l'élargissement du marché ne dépendent pas de l'extension des activités productives, mais résultent d'activités spéculatives.

Une telle situation peut cependant être différemment interprétée.

En effet, selon une approche dichotomique fondée sur la distinction des deux espaces : espace des valeurs d'usage – espace des valeurs d'échange, le blocage de l'accumulation peut être analysé en terme d'inadéquation entre reproduction et accumulation.

A. Amarouche (2006) nous fournit une illustration de cette approche. Pour l'auteur, les blocages auxquels est confrontée l'accumulation en Algérie s'expliquent entre autres par le décalage entre reproduction et accumulation, décalage imputé à la non maîtrise du *principe de composition*², ce qui se traduit par le recours systématique et perpétuel à l'importation des biens capitaux et d'une grande partie des objets de consommation.

¹ Durant la seconde moitié de la décennie 80, période qui a vu l'institutionnalisation du marché parallèle des devises par l'autorisation des opérations d'importation sans paiement, ce différentiel atteint 400 %.

² L'auteur appelle principe de composition « la loi, de nature anthropologico-économique, selon laquelle s'organisent et se structurent les faits, événements et idées ayant trait à l'activité humaine dans toute sa diversité... ». Bien qu'occupant une position clé dans son étude, le principe de composition, concept à

Se référant au schéma classique de définition de la crise chez les marxistes, celle-ci y étant définie comme la résultante de l'aggravation, au point de devenir intenable, de la dérive de l'accumulation au regard des nécessités de la reproduction, l'auteur souligne cependant qu'en raison de l'extraversion de la branche Hydrocarbures pour servir de source de financement à l'accumulation, la rupture de cette dernière d'avec la reproduction semble consommée au moment même de leur « union » car, ajoute-t-il, la reproduction domestique n'est plus seulement alors soumise aux lois de l'accumulation interne mais aussi à celles de la reproduction externe, et donc de l'accumulation externe, dans la mesure où accumulation et reproduction sont en adéquation dans le système productif externe (Amarouche, 1992). Une telle thèse est discutable, mais elle a le mérite de souligner un aspect important de la reproduction interne : celle-ci ne peut être assurée sans le renouvellement permanent de son point d'ancrage avec la reproduction externe, ce qui n'est possible que si se renouvellent en permanence les ressources en devises du pays.

En effet, si l'on admet que les frais en capital sont payés par la rente pétrolière¹, il est aisé de montrer que le « divorce » entre l'accumulation et la reproduction ne permet pas, quand la rente ne suffit pas à payer la couverture en capital, d'assurer une reproduction simple. Dans « *Essai sur l'économie parallèle* », A. Henni illustre, en s'appuyant sur les schémas de Marx, cette contrainte (Henni, 1991)².

Partant de l'idée que la rente doit avant tout servir à payer les frais en capital, l'auteur distingue, comme dans les schémas de Marx, deux sections : une section de production de biens de consommation et une section jouant le rôle de branche substitutive à la production des moyens de production : la branche pétrolière. Nous aurons donc :

Section I (branche pétrolière) : $C_1 + V_1 + PL_1 = R$;

dimensions multiples et donc fatalement abstrait, ne pouvait être suffisamment et efficacement mobilisé par l'auteur pour expliquer les faits. Souvent, l'usage qui en est fait rappelle celui appliqué à la boîte noire dans la théorie des systèmes : si le principe de composition est la loi qui préside à la conversion des inputs (entrées) en outputs (sorties), ses mécanismes opératoires sont totalement ignorés.

¹ Ce qui revient à supposer que les revenus du pétrole doivent servir avant tout à l'acquisition des moyens de production.

² D'un point de vue méthodologique, le recours aux schémas de Marx pour traiter des blocages de la reproduction dans une économie comme celle de l'Algérie n'est pas sans poser la question de la signification à donner aux éléments de la décomposition de la valeur en « $C + V + PL$ », sachant que cette décomposition traduit un certain type de rapport salarial qu'on ne retrouve manifestement pas dans le cas étudié en l'occurrence.

Section II (biens de consommation) : $C_2+V_2+PL_2=M_2$

Dans ces conditions, l'équilibre de reproduction simple est réalisé si la rente sert à l'achat de capital ($C_1+C_2=R$) et que l'ensemble des revenus distribués (salaires et profits) est égal à M_2 . Un tel équilibre est obligatoirement rompu si une partie seulement de la rente est consacrée à l'achat de biens de consommation ; ce qui peut être illustré à travers l'exemple ci-après :

Branche pétrolière : $100C_1+25V_1+25PL_1=150R$;

Section II : $50C_2+20V_2+20PL_2=90M_2$

La rente sert à acheter le capital ($150R=100C_1+50C_2$) et la production de biens de consommation nourrit les salariés et autres ($25V_1+25PL_1+20V_2+20PL_2=90M_2$). L'équilibre d'une production simple est donc assuré.

Supposons que 15 de rente soient distribués en revenus et non récupérés en impôts permettant le maintien de l'achat en capital C_2 , il vient :

$$100C_1+25V_1+25PL_1=150R$$

$$35C_2+35V_2+20PL_2=90M_2$$

Le total de la demande de consommation ($25V_1+25PL_1+35V_2+20PL_2=105$) est alors supérieur au niveau de la production ($90M_2$). D'où crise, donnant naissance à des phénomènes tels que l'endettement (pour financer l'achat de capital) et le marché parallèle.

Mais, loin d'être une simple « hypothèse de travail », l'affectation d'une partie de la rente à l'achat de biens de consommation relève d'une pratique courante et permanente. Située dans son contexte, elle révèle en effet les blocages auxquels est confronté le procès de production interne. Aussi, l'étude de la reproduction réelle dans ses déterminations internes s'avère nécessaire si l'on veut appréhender les facteurs de blocage de la reproduction interne.

Par déterminations internes de la reproduction, il faut entendre « *les conditions, matérielles et sociales, de création et de réalisation en dinars de la valeur, considérées hors leur rapport au procès externe de reproduction/accumulation* » (Amarouche, 1992). Remarquons que cette définition implique d'emblée une « monétarisation » des échanges, autrement dit, la prise en compte de la monnaie, ce qui signifie que nous ne sommes plus dans l'espace des valeurs d'usage, mais bien dans celui des valeurs d'échange. Elle renvoie aussi aux configurations concrètes du processus de formation des prix (et donc de la concurrence), du rapport salarial à l'œuvre dans la société, de l'action de l'Etat à travers sa politique budgétaire ; bref, elle suggère la prise en compte de l'ensemble de l'environnement institutionnel tel que défini par la théorie de la régulation, exceptée le mode d'insertion internationale de l'économie, institution à la configuration de laquelle l'auteur attribue l'origine du « divorce précoce » entre la reproduction et l'accumulation.

L'analyse de Amarouche confère à la contrainte extérieure un statut hiérarchique qui va au-delà de ce que serait, en un lieu et à une époque donnés, le statut d'une forme institutionnelle dans l'architecture institutionnelle d'ensemble. En fait, si elle fait usage du principe de la hiérarchie, elle omet de mettre en œuvre le principe de complémentarité selon lequel chaque arrangement institutionnel dans un domaine est plus ou moins renforcé dans son existence et son fonctionnement par d'autres arrangements institutionnels.

Un exemple illustre ce qui vient d'être dit. Après avoir souligné que « c'est grâce à l'aisance financière que permettaient les recettes en devises que l'inadéquation entre reproduction et accumulation a pu être surmontée », il ajoute : « *Dans ces conditions (...), il importe peu que les entreprises algériennes dégagent des bénéfices ou font état de pertes si bénéfice et perte sont saisis dans la monnaie nationale. Dans un cas (bénéfice), elles dégagent une épargne qu'il leur est impossible d'investir productivement si ce n'est dans l'achat de produits intrants produits localement ou dans des équipements produits plus rarement encore par l'économie domestique (...); dans l'autre, elles ne font que révéler leur*

incapacité à produire un surplus et donc à se régénérer d'elles-mêmes» (Amarouche, 2004, 421).

Par ailleurs, il semble que si l'auteur a du mal à se départir de l'approche dichotomique évoquée ci-dessus, c'est surtout parce qu'il s'obstine à s'inscrire, dans la même analyse, dans deux perspectives différentes : d'un côté, celle qui a pour référence la séquence $M - A - M'$, qui est à l'œuvre dans l'espace des valeurs d'usage, et qui implique une analyse en terme de reproduction ; de l'autre, celle qui a pour référence la séquence $A - M - A'$, à l'œuvre dans l'espace des valeurs d'échange, et qui implique une analyse en terme d'accumulation.

Comme l'indique implicitement la séquence $A - M - A'$, l'accumulation passe par le détour de la production. En Algérie, ce détour revêt, dans son accomplissement, un caractère pour le moins pervers, caractère dont on a évoqué les effets au début de la présente section.

A l'origine donc, il y a cette incapacité structurelle des entreprises d'Etat à dégager un surplus à même de leur permettre de se développer¹. Cette incapacité se traduit dans les faits par l'accumulation de déficits comptables². Ces derniers sont compensés par les découverts bancaires et les subventions consenties par l'Etat. Economiquement, cela équivaut à un transfert de valeur dont l'origine n'est autre que les recettes pétrolières de l'Etat et la diminution du pouvoir d'achat des ménages.

Cependant, le recours systématique au découvert bancaire ne constitue nullement une entrave à la poursuite de l'activité du secteur public car celui-ci bénéficie du soutien quasi-automatique de l'Etat.

Tout se passe en fait comme si l'entreprise contracte des dettes qu'elle éteint grâce à l'Etat. Mais ceci ne signifie pas qu'elle fonctionne grâce au crédit car ce dernier suppose une capacité de recréer l'emprunt.

¹ Beaucoup d'auteurs, dont A. Amarouche (2004, 2006), estiment que la médiocrité des résultats enregistrés par le secteur public industriel trouve son explication dans le manque de cohérence de la combinaison productive, elle-même découlant de l'ambivalence des rapports de propriété au sein de l'entreprise publique. Pour L. Addi, ces résultats seraient surtout la conséquence de la logique clientéliste qui traverse l'ensemble des rouages de fonctionnement de l'entreprise, et pas seulement le rapport salarial (Addi, 1999).

² A titre d'illustration, les déficits d'exploitation cumulés pour la période 1984-1987 s'établissent à 125 milliards de DA, soit l'équivalent de 18,5 milliards de dollars (au taux de change surévalué de 1\$=6,75DA) (Dahmani, 1999).

Sans aller jusqu'à rappeler les fondements historiques et théoriques de l'économie keynésienne qui est, comme on le sait, une économie de crédit par excellence, il convient de souligner que le crédit est accordé à des potentialités de production qui ne demandent qu'à devenir réelles (L. Addi, 1990). C'est une anticipation sur la production future. Ce rappel permet d'apprécier la « spécificité » de l'économie algérienne.

En effet, si la mécanique keynésienne, qui préconise pour l'Etat la pratique du déficit budgétaire afin de provoquer une « épargne forcée », financée par la déthésaurisation et, éventuellement, par le futur de la production, n'a pas fonctionné dans celle-ci, c'est parce que l'efficacité marginale du capital, qui est, comme on le sait, le principe fondamental de cette mécanique, y est absent ou trop faible (Addi, 1990, 202).

Les quelques chiffres qui suivent illustrent, on ne peut mieux, l'inefficacité du capital public industriel.

En guise d'évaluation de l'efficacité du capital investi durant la période des années 70, deux chiffres marquants peuvent être cités : le coût en capital de l'industrialisation en Algérie est multiplié par deux par rapport aux pays développés, tandis que le coût par emploi crée est multiplié par cinq par rapport aux normes internationales (Gouméziane, 1994).

Ajoutons que pour les unités en activités, les taux d'utilisation des capacités de production sont relativement faibles (estimés généralement de l'ordre de 45 à 65 %).

Sans doute, le faible rendement des facteurs explique pour beaucoup la forte déperdition de l'efficacité productive du capital. Cette faiblesse se manifeste surtout par la surconsommation technique des immobilisations, ainsi que le montrent les données du tableau ci-dessous, relatives à l'évolution du ratio Consommation de Fonds Fixes / Valeur ajoutée, entre 1982 et 1987.

Années	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989
CFF(MDA)	18	21	22,8	27,6	30,7	31,1	30,7	31
VA (MDA)	165	184	208	230	226	235	262	322
CFF/VA(%)	10,9	11,5	11	12	13,6	13,6	11,7	9,7

Source : Baba-Ahmed (1999), cité par A. Amarouche (2006).

Au regard des quelques chiffres qui précèdent, il est évident que l'économie algérienne ne peut pas se reconnaître dans la problématique keynésienne. De ce point de vue, il semble que l'économie algérienne est une économie d'endettement et non une économie de crédit.

La pratique du découvert bancaire, qui reflète l'incapacité des entreprises d'Etat à assurer la reproduction de leurs capitaux propres, a permis, par ailleurs, au secteur privé de se constituer une épargne considérable. Ce dernier trouvait dans la pratique étatique de redistribution des salaires la substance qui allait le renforcer, situation entretenue par les difficultés financières de l'entreprise d'Etat¹.

L'organisation sociale du marché des facteurs de production fait qu'une telle épargne trouve difficilement à s'utiliser en investissements. Celle-ci se reporte alors sur la consommation, provoquant ainsi la naissance d'une demande sans commune mesure avec l'offre évaluée aux prix administrés, d'où l'économie parallèle de distribution.

¹ La présence du secteur privé est concentrée dans les activités directement liées à la consommation finale, en l'occurrence le commerce et les services. Quant au secteur privé industriel, quelques chiffres suffisent pour illustrer son poids tout relatif : par le nombre, on dénombrait en 1982 plus de 5000 entreprises industrielles et 7000 entreprises de BTP, soit un total de 12000 entreprises environ. En termes de valeur ajoutée, la part du secteur privé dans la valeur ajoutée globale (hors agriculture et hydrocarbures) était de 30 % environ en 1982 (Sadi, 2005).

L'impossibilité de transformer l'épargne en investissements ne tient pas seulement à la difficulté d'accéder au marché des facteurs de production mais aussi à d'autres considérations dont la plus importante est le revenu que rapporte l'épargne.

Dans une économie où existe un marché financier, ce revenu dépend du taux d'intérêt : quand le taux d'intérêt augmente, les agents sont incités à placer leur argent en titres, quand le taux baisse, les agents s'abstiennent de placer leur argent et quand ce taux descend au dessous d'un certain niveau, c'est la « *trappe à liquidités* ».

Quand le niveau du taux d'intérêt est tel que le placement de l'épargne sur le marché financier n'est pas avantageux, toute nouvelle émission monétaire ne fera qu'alimenter la « *trappe* » et c'est ce qui semble se produire en Algérie.

Ainsi, le montant de l'épargne placée sur livret (qui était la principale forme de placement en Algérie) n'atteignait en 1989 que 50 milliards de DA, soit à peine 5 à 10% du stock d'épargne privée existant en Algérie (Henni, 1991). De plus, il convient de souligner que cette épargne était très souvent liée à l'espoir d'acquérir un logement et non pas au revenu qu'elle rapporte.

Mais s'il est certain que la faiblesse du taux d'intérêt explique pour beaucoup le fait que l'argent détenu par le secteur privé (entreprises et ménages) soit affecté ailleurs que sur le marché financier, il n'en demeure pas moins qu'elle n'est pas la seule cause réelle de l'existence de la « *trappe à liquidités* » car, très souvent, la détention de l'argent sous forme liquide permettait de réaliser, dans la distribution, des plus-values qu'aucun placement sur le marché financier ne peut concurrencer (Henni, 1991).

Si l'épargne ne se transforme pas en investissements, ce n'est donc pas seulement parce que le taux d'intérêt est faible mais aussi et surtout parce que l'équilibre sur le marché des biens et services n'est pas assuré par le biais des prix administrés. Ceci est d'autant plus vrai que même dans le cas où les revenus distribués correspondent à la valeur administrée de l'offre, un système administré de prix provoque un accaparement de l'épargne par les spéculateurs. Ces derniers, pour augmenter leurs gains, alimentent le marché parallèle en produits supplémentaires importés, ce qui, à son tour, engendre des tensions sur le marché de la devise, d'où une hausse des prix parallèles consécutivement à la baisse de la monnaie locale.

Les mécanismes décrits ci-dessus ne rendent pas compte des multiples dimensions de la problématique de l'accumulation dans une économie comme celle de l'Algérie. Le lecteur aura remarqué que tout au long des développements qui précèdent, nous avons tâché de n'évoquer l'accumulation que dans un sens générique, sans référence au capital. La raison en est que, dans les faits, le champ d'action du capital, en tant que rapport social, est constamment réduit, de sorte que celui-ci ne trouve finalement à n'opérer que de façon marginale.

Ceci nous amène naturellement à nous interroger sur le statut du capital, et partant, du profit, dans le fonctionnement de l'économie algérienne.

Le profit est la rémunération du capital, mesurée par la productivité marginale du capital ou par le degré d'exploitation du travailleur. La simple détention d'un capital, ou son investissement dans une activité « productive » ne suffit pas à créer le profit. L'activité économique n'est productive que si le processus de production de biens et services permet la réalisation effective du profit et son utilisation principale à des fins de nouvelle accumulation. Le profit doit être le résultat d'une combinaison capital – travail.

Le profit est la forme privilégiée du surplus en ce sens que son réinvestissement dans l'accumulation permet l'élargissement de la production et de la consommation.

Les mécanismes décrits précédemment montrent qu'en Algérie, le surplus a pris la forme de rente spéculative, laquelle s'est développée à partir de la rente pétrolière et du marché parallèle.

Comment situer les rentes spéculatives par rapport à la typologie des rentes que l'économie politique a établie ? Autrement dit, quel serait le statut théorique des rentes spéculatives ?

Ces questionnements ne sont pas sans intérêt.

La situation observée présente des particularités qui font que l'on ne peut se référer à la problématique ricardienne de la rente pour en faire l'analyse. En effet, dans notre cas, le conflit direct entre la rente et le profit, élément constitutif de la problématique ricardienne, est absent car le profit, comme revenu du capital, n'existe tout simplement pas (Gouméziane, 1994).

Cependant, les rentes spéculatives ont ceci de commun avec la rente telle que étudiée par l'économie politique : elles sont une conséquence et non une cause. Ceci nous amène à conclure que ce qui est fondamentalement en cause, ce ne sont pas les rentes spéculatives, mais bien les pratiques les ayant générées, ce qui renvoie en dernière instance à la configuration d'ensemble des formes institutionnelles.

2.4. Digression – L'interprétation des pratiques économiques de l'Etat en Algérie selon L. Addi.

L'analyse que fait L. Addi des pratiques économiques de l'Etat algérien mérite, de par son intérêt, son éclairage et les questions qu'elle soulève, que l'on en expose ici, brièvement, les grandes lignes.

En effet, il nous semble qu'aucun autre auteur que L. Addi n'ait souligné avec autant de vigueur et de clarté l'importance de la problématique des rapports entre le politique et l'économique dans l'analyse de l'expérience algérienne de développement, dans sa phase volontariste.

Pour L. Addi, l'Etat algérien a entrepris de construire une économie à l'abri du marché. Une telle entreprise pose, à travers les pratiques économiques auxquelles elle a donné lieu, le problème des relations entre l'économique et le politique, problème interpellant la capacité de celui-ci à faire mouvoir l'appareil productif.

Ignorant les lois du marché, ces pratiques donnent naissance à des rentes spéculatives, rémunérant le travail improductif au détriment du travail productif. Par ce biais, l'opposition explicite entre le capital étatique et le capital privé, opposition que l'on retrouve constamment dans le discours politique officiel, devient dans les faits une alliance implicite à tel point que celui-ci se nourrit de celui-là.

Le refus des lois du marché ne procède cependant pas d'une volonté de les dépasser, ce qui aurait conféré à ce refus une cohérence idéologique certaine, mais plutôt d'une vision

populiste. Refusant de voir la société à travers les intérêts économiques qui la divisent, l'Etat algérien ne se donnera aucun moyen pour éteindre les rentes qui se forment à la faveur de ses propres pratiques, d'où l'incohérence de ces dernières par rapport à l'objectif proclamé de construction d'une économie moderne.

Une telle incohérence, souligne L. Addi, rend difficile l'interprétation des pratiques de développement selon les grilles de l'économie politique. En fait, la pratique algérienne de développement montre le caractère contingent de l'économie politique. Extraite de son contexte historique, coupée des relations politiques qu'elle instaure entre les agents économiques, celle-ci perd toute sa pertinence.

L'économie politique, rappelle à ce propos L. Addi, est une arithmétique qui met en œuvre des intérêts économiques qui s'opposent et qui se superposent. Elle suppose l'autonomie des agents économiques dont le comportement obéit à la défense de leurs intérêts propres dans un environnement de concurrence exacerbée. La mécanique économique qu'elle se propose d'étudier met en mouvement deux protagonistes : d'un côté, le patronat, obsédé par le taux d'exploitation de la force de travail, et de l'autre, les ouvriers, soucieux de négocier l'augmentation du salaire réel. De cette mécanique contradictoire, l'économie politique a déduit les concepts de surproduit, de profit, de salaire, de travail pour combattre les notions de rente, de ponction et de prédation.

Une telle définition illustre la pertinence de l'économie politique dans un état libéral, ce dernier n'intervenant en effet que dans les limites que trace l'économie politique, et sa non pertinence dans l'Etat algérien. « *Que signifie, en effet, s'interroge à ce propos l'auteur, la notion de rendement ou d'efficacité du capital dans une situation où le capital spéculatif et commercial rapporte plus que les autres capitaux ? Que signifie la notion de profit dans une situation où la rente est la source principale de l'accumulation ? (...) Que signifie la valeur de l'unité monétaire quand l'administration dispose du pouvoir absolu de battre monnaie ? Que signifie la notion d'élasticité de la demande quand les structures de l'offre sont rigides ?* » (Addi, 1989, 63).

La compréhension des mécanismes du sous-développement en Algérie exige de ce fait qu'elle soit cernée par une problématique appropriée dans laquelle la question de la rationalité régulatrice de l'ensemble de la société ne saurait être éludée.

Par rapport à l'Etat libéral, l'Etat algérien se trouve, de ce point de vue, aux antipodes. Tandis que le premier est assis sur une rationalité économique, le second est assis sur une rationalité politique, ce qui, dans un cas comme dans l'autre, ne nie ni l'économique, ni le politique.

La question de l'importance de la rationalité régulatrice soulève en fait l'approche de la relation et de l'articulation entre le politique et l'économique en vue d'une cohérence sociale. Aussi, dire qu'en Algérie, la régulation par le politique prend le pas sur la régulation par l'économique ne signifie pas que l'économique n'a pas son importance puisque, de toute évidence, la satisfaction des besoins économiques est inhérente à toutes les sociétés humaines. Cela signifie que l'accumulation des richesses par des particuliers ne puise pas principalement dans l'exploitation du travail, mais emprunte le passage obligé du politique qui la favorise ou la défavorise.

Par ce biais, il se constitue dans les faits une bourgeoisie monétaire dont la source d'accumulation n'est pas la création de valeurs d'usage, mais le transfert de valeur des revenus fixes selon le mécanisme de la rente prédatrice. Pendant longtemps en effet et à quelques exceptions près, le capital privé algérien se reproduira à une très grande échelle selon ce mécanisme et non sur la base de l'exploitation du travail productif créateur de richesses.

La régulation par le politique instrumentalise l'économie pour en faire une source de pouvoir politique. Une telle régulation trouve sa meilleure expression dans le statut conféré à l'entreprise d'Etat. Transformée en un lieu de négociation et de sauvegarde des intérêts politiques du régime, celle-ci ne pouvait être que déficitaire.

Le refus politique de la régulation par l'économique correspond cependant à une situation historique caractérisée par l'incapacité du champ économique à puiser en lui-même sa dynamique.

Pour L. Addi, l'expérience algérienne est un exemple suggestif de ce que devraient être – ou ne pas être – les relations entre le politique et l'économique.

Dans les faits, le primat du politique sur l'économique se traduit par un déséquilibre dans les relations entre l'Etat et la société civile. Cependant, un tel déséquilibre reflète beaucoup plus l'indigence de l'économie que la puissance de l'Etat. Si la société civile

dépend de l'Etat, ce n'est, souligne L. Addi, pas tant parce que celui-ci est puissant, mais c'est parce que la nature du surproduit – une rente d'origine externe – ne permet pas à celle-ci d'avoir un poids politique aussi important que celui qu'ont les acteurs des sociétés civiles des pays dont l'économie se reproduit sur la base de l'exploitation du travail (ou de la plus-value relative). Se reproduisant sur la base de la rente énergétique, le pouvoir d'Etat reproduit, pour satisfaire la société civile dont il veut qu'elle continue à dépendre de lui, tout un processus de redistribution de cette rente. Chétive, la société civile « colle », quant à elle, à l'Etat pour lui arracher soit des richesses à accumuler, soit de la subsistance pour survivre.

Le système social se trouve ainsi régulé par une logique d'ensemble, traversant aussi bien l'Etat que la société civile. Une telle logique s'est maintenue tant que la reproduction matérielle de l'ensemble de la société demeurait assurée par la rente minière.

Il convient de noter enfin que, pour L. Addi, l'idéologie populiste qui a marqué de son empreinte l'ensemble des choix économiques de l'Algérie indépendante, s'explique grandement par l'origine historique de l'Etat algérien. Né d'une contradiction externe – la colonisation –, ce dernier poursuit une finalité politique qui refuse l'autonomie de l'économie qui divise. L'Etat algérien, écrit-il, est très soucieux de préserver l'unité de la société politique. L'Etat algérien est marqué, plus que tout autre, par le « *besoin obsessionnel d'unanimité nationale* » (Addi, 1990b). La singularité de l'Algérie est qu'elle a justement connu un néo-patrimonialisme radical, obsédé par l'absorption de tous les pouvoirs, et à commencer par le pouvoir économique.

Pour l'auteur de « L'impasse du populisme », il n'est pas exagéré de dire que l'Etat algérien n'a pas d'objectifs économiques en soi ; il a des objectifs politiques dont il sait que la réalisation passe par le développement économique. Et de conclure que de ce point de vue, et de ce point de vue seulement, le bilan global de vingt cinq premières années d'indépendance est positif¹ dans la mesure où il n'y a pas de présence militaire étrangère dans le pays et que ce dernier a pu préserver une relative autonomie de décision.

¹ « L'impasse du populisme » est, en fait, un extrait d'une thèse d'Etat de sociologie soutenue par l'auteur fin 1987.

Conclusion.

La configuration institutionnelle qui s'est progressivement mise en place à la faveur de la mise en œuvre de la « SAD » se caractérise par l'omniprésence de l'Etat et un volontarisme qui s'apparente davantage à un refus politique de la régulation par l'économique. Nous avons essayé de montrer combien cette configuration d'ensemble obéissait peu aux impératifs économiques. En fait, elle était plutôt articulée autour d'objectifs politiques : renforcement de la cohésion et l'indépendance nationales. On ne comprendrait pas la rationalité qui a guidé la pratique volontariste-étatiste si l'on omet de la situer dans cette perspective.

L'architecture institutionnelle qui a constitué l'ossature du modèle volontariste de développement a pu se maintenir tant que la rente énergétique permettait d'en assurer le coût économique.

Ce dernier fut énorme.

Par-delà les aspects quantitatifs, la configuration institutionnelle d'ensemble, décrite dans ce chapitre, semble être à l'origine d'innombrables effets pervers sur la dynamique interne du régime d'accumulation à l'œuvre durant toute cette période. Nous avons essayé, autant que faire se peut, de mettre en relief quelques uns de ces effets, notamment ceux liés aux déficits chroniques du secteur public industriel, le développement des activités spéculatives et l'extension du marché parallèle au détriment des activités productives. En conclusion, nous pouvons affirmer que les facteurs de blocage de l'accumulation semblent davantage liés aux difficultés de valorisation du capital¹ qu'à une crise de débouchés. En d'autres termes, les raisons de l'échec sont donc à rechercher d'abord dans la structure sociale interne, consolidée par le maintien d'une logique redistributive des revenus (Lipietz, 1985).

¹ Si tant est qu'on puisse, en l'occurrence, parler de capital.

Conclusion de la première partie.

Le débat sur la question du développement économique à partir de l'exportation d'une ressource minière est marqué par la prédominance de la théorie dite du syndrome hollandais. Cette théorie, qui est aux économies rentières ce que la théorie de l'équilibre général est aux économies de marché constituées, présente cependant l'inconvénient de ne pas tenir compte du rôle des institutions. La théorie de la régulation se présente comme une grille de lecture qui permet d'appréhender de façon féconde la problématique de l'accumulation dans les PVD en général et les pays exportateurs de pétrole en particulier. En mettant en avant le rôle premier que jouent les institutions, « codification des rapports sociaux fondamentaux », la TR fournit des éléments d'explication à la diversité des régimes d'accumulation.

L'héritage volontariste-étatiste est le résultat d'une expérience de développement économique dont la principale caractéristique est la volonté de l'Etat de s'émanciper de la régulation par l'économie. Cet héritage, dont le fondement est la rente pétrolière, prend la forme d'une configuration institutionnelle d'ensemble qui laisse peu de marge de manœuvre aux acteurs sociaux. Le résultat en est que la dynamique interne du régime d'accumulation s'est pervertie, rendant les activités spéculatives plus rentables et profitables que les activités productives.

**DEUXIEME PARTIE : LE REGIME D'ACCUMULATION RENTIER
A L'EPREUVE DU MARCHE.**

INTRODUCTION.

Cette deuxième partie, qui s'intitule « Le régime d'accumulation rentier à l'épreuve du marché », a pour objet d'étudier l'impact des transformations institutionnelles qui ont lieu depuis le début de la décennie 90 sur la dynamique économique du régime rentier. Elle s'articule autour de trois (03) chapitres.

Le chapitre III est consacré à une description des changements institutionnels qui se sont produits dans le sillage de la libéralisation entamée au lendemain de la crise de 1986. Cette description sera suivie d'une évaluation des conséquences en termes de performances économiques globales.

Dans le chapitre IV, il sera question d'examiner l'impact des nouvelles configurations institutionnelles, instituant un nouveau mode de régulation, sur le régime rentier d'accumulation. L'accent y sera mis sur la question de la compatibilité des régulations partielles ainsi que sur l'aptitude du mode de régulation à générer et piloter un nouveau régime d'accumulation.

Le chapitre V, le dernier, sera consacré à un essai de formulation d'une problématique de changement institutionnel en Algérie, compte tenu des spécificités du régime d'accumulation à l'œuvre dans le pays.

CHAPITRE III : DE NOUVEAUX ARRANGEMENTS INSTITUTIONNELS, MAIS DES PERFORMANCES ECONOMIQUES MITIGÉES.

Introduction.

Une analyse fine des transformations des formes institutionnelles les plus essentielles induites par l'ouverture commerciale et financière ayant marqué les deux dernières décennies est indispensable pour jauger l'ampleur et la direction de la dynamique de changement à l'œuvre dans l'économie nationale.

L'objet de ce chapitre est de décrire les changements qui sont intervenus dans les configurations concrètes des cinq formes institutionnelles à partir du début de la décennie 90. Il s'agit surtout de saisir les ruptures et les continuités qui caractérisent l'évolution de chacune des formes institutionnelles, prises séparément¹. L'analyse des évolutions de l'ensemble des formes institutionnelles prises en tant qu'éléments d'un système, c'est-à-dire en tant que mode de régulation, sera abordée dans le chapitre suivant. A ce stade de l'analyse, les principes de hiérarchie et de complémentarité seront évacués, pour laisser place à la description simple de chacun des nouveaux arrangements institutionnels.

Par ailleurs, l'émergence d'un nouveau régime d'accumulation doit correspondre à de nouvelles tendances repérables statistiquement. De ce point de vue, l'examen des principales données statistiques relatives à l'évolution économique depuis le début des années 90 est à même d'apporter une réponse à la question de savoir si les changements institutionnels qui

¹ Il va sans dire que la rupture n'a de sens que si elle remet fondamentalement en cause le principe d'action ou de fonctionnement antérieur de la forme institutionnelle considérée.

ont eu lieu jusqu'ici sont de nature à favoriser l'émergence d'un nouveau régime d'accumulation.

3.1. Les changements institutionnels depuis 1990 : ruptures et continuités.

Dans ce qui suit, nous exposerons le contenu des changements qui se sont produits, depuis 1990, dans la configuration de chacune des formes institutionnelles de la Régulation¹.

3.1.1. Liberté des prix et institutionnalisation de la concurrence.

Dans le chapitre 3 consacré à l'exposé de l'héritage volontariste, nous avons considéré la manipulation des prix dans une logique administrative comme l'expression première du volontarisme économique en tant que mode de régulation. Il nous semble par conséquent naturel de commencer par l'institution « formes de la concurrence »² pour identifier les changements institutionnels qui ont lieu depuis le début des années 90.

Dictée par l'accentuation de la contrainte extérieure suite à la chute des prix du pétrole en 1986, la réforme des prix, entreprise avec l'adoption, en 1989, d'un nouveau cadre réglementaire³, annonce une rupture avec la logique administrative qui a toujours guidé la

¹ Pour une meilleure clarté de l'exposé, nous maintenons le même ordre d'exposition des formes institutionnelles que celui du chapitre II.

² Rappelons que par « forme de la concurrence », il faut entendre le processus de formation des prix qui correspond à une configuration-type des relations entre les participants au marché. Dans la théorie de la régulation (TR), la forme de la concurrence indique, d'une façon générale, comment s'organisent les relations entre un ensemble de centres d'accumulation fractionnés dont les décisions sont à priori indépendantes les unes des autres (Boyer, 2004, 39). Pour la TR, l'analyse des formes de la concurrence devrait s'attacher à expliciter les logiques qui président à la formation des prix et des profits.

³ Loi n° 89-12 du 05 juillet 1989, relative aux prix. Tout en consacrant le principe de la liberté des prix, cette loi n'en prévoit pas moins la possibilité d'une régulation par les prix puisqu'elle institue un régime de prix réglementés, à travers des mécanismes de garantie (des prix ou des marges) et de plafonnement (des prix ou des marges). En principe, la garantie est destinée à fournir un encouragement, une protection ou une stimulation à certaines activités alors que le plafonnement est appliqué aux biens et services qui font l'objet d'une préférence économique ou sociale de l'Etat.

politique des prix en Algérie¹. Cette rupture s'est traduite dans les faits par un processus accéléré d'ajustement des prix à tous les stades de leur formation².

La libéralisation des prix a donné lieu à un mouvement d'alignement progressif des prix officiels sur ceux en vigueur sur le marché parallèle ; le but implicite d'un tel ajustement étant la récupération, au profit de certaines entreprises du secteur public, des rentes spéculatives réalisées auparavant par le secteur informel³.

Pour les entreprises publiques, confrontées à d'importants déficits structurels et à une raréfaction en matière de financement, ces ajustements de prix obéissent, très souvent, à la nécessité de couvrir les coûts de production et d'assurer un équilibre relatif.

L'absence de concurrence met cependant ces entreprises à l'abri de toute forme de pression en vue de maîtriser les coûts de production et donc des prix. Tout se passe comme si le nouveau système de prix substitue aux rentes spéculatives réalisées sur le marché informel des rentes de monopole.

Faute d'entraîner une relance de la production et de l'investissement dans le secteur public, les revenus supplémentaires tirés des ajustements de prix serviront, à la faveur d'une « autonomie de gestion », à financer des augmentations de salaires ; augmentations qui, très souvent, ne correspondent pas à une croissance de la productivité.

Mais, s'il en est ainsi, c'est parce que, telle que conçue et mise en œuvre, la réforme des prix élude une question essentielle : celle des coûts de production. Celle-ci constitue, quelle que soit l'optique d'analyse considérée, un élément essentiel dans la formation des prix⁴.

¹ La manipulation, dans une optique volontariste, du système de prix était, il convient de le rappeler, étroitement liée à la disponibilité d'un surplus pétrolier interne.

² Il convient de remarquer que ce processus d'ajustement intervient dans des conditions marquées par la dépréciation de la monnaie nationale. Rien qu'en 1991, celle-ci a fait l'objet d'une dévaluation de près de 97%. Résultat : de 1989 à 1994, les prix à la consommation ont globalement triplé tandis que les prix à la production industrielle ont connu des hausses considérables (67% en 1991, 30% en 1992).

³ Selon des chiffres avancés par le directeur de la concurrence et des prix lors d'une conférence de presse, les rentes ainsi récupérées sont estimées à 11 milliards de DA en 1990, 16 milliards en 1991 et 20 milliards en 1992. Voir le quotidien « L'OPINION » n° 539 du 28 avril 1994.

⁴ Rappelons que, dans la théorie microéconomique, la production optimale correspond au point d'intersection de la courbe du coût marginal et du prix sur le marché. L'entreprise fixe sa production au niveau qui égalise le coût marginal et la recette marginale.

En effet, la segmentation de l'économie en monopoles de branche fait que le prix fixé pour un bien peut s'accommoder de n'importe quel volume de production, et donc de coût.

Outre qu'elle contrarie, en maintenant inélastique l'offre, le rôle régulateur des prix, la segmentation de l'économie en monopoles de branche se traduit par la persistance de rentes s'exprimant sous forme de productivités marginales positives.

Il va sans dire que la libéralisation des prix a eu pour effet immédiat une compression drastique de la demande dans un contexte caractérisé par une rigidité des structures de l'offre¹.

L'absence de structures économiques concurrentielles semble donc être le principal obstacle sur lequel bute la réforme des prix. Or, comme le note A. Benachenhou (1999), la mise en place de ces structures concurrentielles est plus facile à légiférer qu'à traduire dans les faits.

Ainsi, même si une loi sur la concurrence est adoptée², sa mise en œuvre demeure problématique en raison du phénomène de concentration économique³.

3.1.2. Le rapport salarial :

Dans une économie en développement, et rentière de surcroît, comme celle de l'Algérie, le rapport salarial est loin de revêtir le caractère de forme institutionnelle centrale. Cela ne doit cependant pas occulter le fait que, dans tous les cas, les modalités de mobilisation de la main d'œuvre jouent un rôle essentiel dans les processus de développement.

¹ Dans ces conditions, toute action qui viserait à accroître la demande serait, en outre, inefficace.

² Ordonnance de 1995. Celle-ci consacre le principe de la liberté des prix et définit aussi les règles de la concurrence et interdit les positions dominantes et monopolistes.

³ Quelques chiffres pour illustrer le phénomène de concentration : en 1990, au sein du secteur industriel, 110 entreprises concentrent 78 % de l'emploi industriel total et 70.5 % de la valeur ajoutée, tandis qu'à l'autre extrême, 20550 entreprises de moins de 10 salariés occupent 7 % des travailleurs et réalisent 20 % de la valeur ajoutée. 40 des 51 branches industrielles possèdent des coefficients de concentration de 100 % (Benachenhou, 1999).

Dans sa configuration concrète, le rapport salarial a connu une évolution notable. Celle-ci porte aussi bien sur l'aspect formel de la codification juridique des rapports de travail que sur l'aspect réel de sa mise en œuvre.

Du point de vue juridique, la nouvelle législation de travail¹ constitue une rupture complète avec l'ancien dispositif du SGT et de la GSE, dans la mesure où, d'une façon générale, elle introduit une plus grande flexibilité dans le fonctionnement du marché du travail.

Concrètement, cette rupture se situe à plusieurs niveaux. On peut noter :

1. La consécration du principe du contrat comme mode de gestion des divers aspects de la relation de travail entre employeurs et employés. Cette consécration permet d'élever les parties contractantes, à savoir l'employeur et l'employé, au statut de sujet de droit. De ce point de vue, la réforme de la législation du travail va dans le sens de la réhabilitation de l'individu en tant que personne (et non plus en tant qu'être social) et s'inscrit dans ce que A. Amarouche (2006) appelle le processus d'individuation.

Ainsi, formellement, la possibilité est désormais offerte aux partenaires sociaux de négocier librement les termes du contrat de travail en instituant des conventions collectives à l'échelle de l'entreprise ou de la branche avec un désengagement de l'Etat des négociations salariales². De ce fait, la fixation administrative des salaires, selon une grille nationale, disparaît. De même, la liberté syndicale est reconnue, ainsi que son corolaire, l'exercice du droit de grève.

2. La reconnaissance du droit de grève et son élargissement aux salariés du secteur public constitue une rupture majeure dans le sens où elle traduit une reconnaissance de fait du caractère conflictuel des relations de travail et met fin ainsi à la vieille fiction populiste de la convergence des intérêts des employés et des employeurs, quand bien même ces derniers seraient représentés par l'Etat.

¹ Cette législation est structurée essentiellement autour des lois adoptées en 1990 et en 1994, à savoir :

- Loi n°90-11 du 21 avril 1990 relative aux relations de travail ;
- Loi n°90-14 du 02 juin 1990 relative aux modalités d'exercice du droit syndical ;
- Loi n°90-02 du 06 février 1990 relative au règlement des conflits collectifs ;
- Décret législatif n°94-09 du 26 mai 1994 ;
- Décret n°94-10 du 26 mai 1994 ;
- Décret n°94-11 du 26 mai 1994 ;
- Décret n°97-473 du 08 décembre 1997.

² Hormis pour ce qui est du SNMG (Salaire National Minimum Garanti).

Pour A. Amarouche (2006), le nouveau cadre législatif contient tous les éléments qui concourent à instaurer un rapport salarial de type nouveau : celui-là même qui a cours dans les économies de marché avancées et qui se trouve être à la source de leur efficacité productive avérée. D'où, pour l'auteur, la question de savoir si on ne devrait pas en attendre les mêmes effets que dans ce type d'économie, c'est-à-dire une mise au travail des producteurs impliquant la production d'un surplus accumulable. Sans doute, répond A. Amarouche qui précise toutefois que cela ne serait possible que si l'aspect formel du nouveau rapport ne l'emporte pas sur son aspect réel dans l'organisation de la production.

En effet, au vu de l'expérience vécue ces dernières années, il semble bien que cela n'ait pas suffi pour que le secteur industriel devienne performant. Il en est notamment ainsi du secteur public auquel les dispositions réglementaires évoquées ci-dessus semblent exclusivement s'appliquer puisque, dans le secteur privé (formel et informel), le marché du travail aura un fonctionnement infiniment flexible où les salaires, pour ne prendre que cet aspect de la relation de travail, se fixent à leur productivité marginale¹.

Par ailleurs, la régulation institutionnelle du marché du travail bute sur plusieurs obstacles parmi lesquels le développement considérable de l'emploi informel (voir tableau ci-dessous).

Tableau n° 3.1: Part de l'emploi informel dans l'emploi total (en %).

1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
11.7	12.5	13.0	15.3	16.1	17.1	17.5	18.8	18.9	19.3	20.2	21.2	21.1

Source : ONS.

Le développement du secteur informel a de multiples causes. Bien qu'il existe peu d'études sur les déterminants de « l'informalisation » en Algérie², on peut penser que la rigidité des institutions du secteur formel est un facteur majeur pouvant expliquer le

¹ Il convient par ailleurs de signaler que parmi les procédures prévues par la nouvelle législation, en particulier celle portant sur l'institution des conventions collectives, beaucoup butent sur la faible présence des syndicats dans le secteur privé (à titre d'exemple, le taux de syndiqués dans ce secteur ne dépasse pas 5% en 2003).

² On peut voir Bounoua (1999), Henni (1991, 1992), Zidouni (2003).

développement de l'informel. On ne peut cependant omettre de souligner que c'est surtout l'importance du chômage, avec la disponibilité d'une « armée de réserve » disposée à être rémunérée à sa productivité marginale, à être exclue de la protection sociale, et à accepter des conditions de travail « non décentes », qui alimente le secteur informel¹.

Mais par delà l'aspect purement juridique de la question de la codification des relations de travail, il convient de remarquer que les contraintes du rapport salarial, notamment dans le secteur public, demeurent biaisées, dans le sens d'un relâchement manifeste, par la disponibilité de la rente pétrolière, et cela aussi bien du côté des conditions de la productivité que du côté des conditions de rémunération².

Ceci nous amène naturellement à inscrire la question du rapport salarial au centre même de la problématique de la situation globale qui prévaut dans le secteur public industriel.

En effet, dans le long cheminement des réformes où « l'autonomie des entreprises » apparaît comme la première véritable tentative de réformer le secteur des entreprises publiques³, la réforme des rapports de travail occupe une place centrale.

Théoriquement, la réforme de 1988 instituant l'autonomie des entreprises publiques place ces dernières dans l'obligation de créer un surplus à même de permettre le financement de leur activité (exploitation et investissement). Par-delà les débats portant sur le contenu et les conditions ayant présidé à la mise en œuvre d'une telle réforme, force est de constater que son bilan est loin de correspondre aux objectifs qui lui étaient au départ assignés. Pour A. Amarouche (2004), la raison essentielle en est que la réforme de l'entreprise publique ne s'est attaquée au cœur du problème – à savoir l'instauration d'un type nouveau de rapport de travail – que de façon formelle.

De leur côté, Palloix et Kichou (2002) proposent un diagnostic qui repose sur une approche en termes d'adéquation entre arrangements organisationnel et institutionnel. Outre son intérêt analytique, leur approche présente l'avantage de dépasser la vision normative.

¹ Le développement rapide de l'emploi informel rend l'impact pratique des mesures de flexibilisation presque nul. Pour Benachenhou (1999), si la pression en faveur de la déréglementation du marché du travail est relativement faible, c'est parce que elle s'est imposée dans les faits depuis longtemps.

² De par leur faiblesse, les niveaux de productivité enregistrés par le secteur public industriel contrastent fortement avec les niveaux de rémunération pratiqués par le secteur, notamment en faveur de la catégorie des cadres dirigeants.

³ Tentative qui, de par ses résultats médiocres, a ouvert la voie, après moult tâtonnements, à la privatisation.

Les auteurs commencent par rappeler que la valorisation des actifs des entreprises (puisque c'est cela essentiellement qui pose problème au niveau du secteur public) s'opère dans un arrangement organisationnel (procès de production, organisation du travail, relations internes et externes, dispositifs contractuels, autorité et hiérarchie, ...) dont l'efficacité, mesurée généralement en termes comptables (Excédent Brute d'Exploitation, chiffre d'affaire, cash flow, ...), est commandée par l'arrangement institutionnel (droit de propriété, structure juridique, règles de fonctionnement, ...). L'articulation entre « arrangement organisationnel » et « arrangement institutionnel » s'inscrit dans une dynamique conflictuelle et instable que l'environnement institutionnel encadre, stimule et régule¹. La légitimité de la commande de l'arrangement institutionnel sur l'arrangement organisationnel s'exerce par les droits de propriété.

Ainsi, les changements dans l'arrangement organisationnel au sein de l'entreprise publique devenue « autonome » ne correspondent pas, en réalité, à l'émergence d'un nouvel arrangement institutionnel, notamment en matière de propriété. De ce point de vue, l'échec de « l'autonomie des entreprises » s'expliquerait donc par l'absence d'articulation entre les deux types d'arrangements. Pour qu'une telle réforme ait pu aboutir, il eût fallu conférer une légitimité à la commande de l'arrangement institutionnel sur l'arrangement organisationnel, légitimité qui s'exerce notamment par les droits de propriété.

Ceci nous amène à évoquer la question de la privatisation².

La privatisation, opération qui consiste à céder au secteur privé les actifs appartenant jusqu'alors au secteur public, peut, en effet, être appréhendée en termes d'articulation entre les deux niveaux évoqués précédemment : l'arrangement institutionnel (A.I) et l'arrangement organisationnel (A.O). Cette articulation, qui se décline sur le système productif en général et sur l'entreprise en particulier, définit un type de valorisation des actifs en fonction de l'efficacité commandée par le premier au second. Il convient de noter que l'efficacité recherchée ici ne se résume pas nécessairement à l'optimum néoclassique (l'optimum de Pareto).

¹ Par environnement institutionnel, les auteurs entendent l'ensemble du dispositif légal, politique, judiciaire et culturel qui encadre, impulse, stimule et autorise les actions globales ou individuelles (Palloix et Kichou, 2002). La configuration du système salarial dans la mise en œuvre des arrangements (organisationnel et institutionnel) fait partie intégrante de cet environnement.

² Dans la nombreuse littérature qui lui est consacrée, la privatisation est généralement abordée dans son aspect technique ou juridique. On peut consulter à ce propos l'ouvrage, fort documenté, de Sadi Nacer-Eddine (2005). Pour des raisons d'opportunité et d'espace, nous n'aborderons pas cet aspect.

Au regard du contenu du changement introduit dans le mode d'organisation et de fonctionnement des entreprises publiques, devenues formellement « autonomes », et au vu des changements qui se sont produits dans l'environnement institutionnel de l'entreprise, la privatisation apparaît comme une façon (la seule, serait-on tenté de dire) d'adapter l'arrangement institutionnel (droit de propriété notamment) de manière à ce qu'il soit à même de commander, de manière effective, une nouvelle efficience économique à l'arrangement organisationnel.

Certains faits observés sont très significatifs à cet égard.

En effet, l'« autonomie » conférée au secteur public n'a pas empêché que dans les faits, les pratiques de laisser-aller, de gaspillage et de non-gestion pullulent dans ce secteur. Dans la majorité des cas, l'autonomie de gestion se réduit à une *autonomisation des salaires par rapport à la productivité*¹.

A contrario, la cession de certaines entreprises publiques donnera lieu à des situations où les collectifs de salariés font montre de mobilisation manifeste et d'attachement certain à leurs entreprises, désormais privatisées².

3.1.3. Le rapport monétaire (ou l'indicible monétarisme).

Commençons par un petit rappel : Pour la théorie de la régulation (TR), la forme monétaire est la modalité que revêt, pour un pays et une époque donnés, le rapport social fondamental qui institue les sujets marchands. La monnaie n'est pas une marchandise

¹ L'expression est de R. Boudjema (1990). Cela est particulièrement vrai des salaires des cadres dirigeants.

² Nous pensons en particulier au cas du complexe sidérurgique d'El-Hadjar qui, après des années de difficultés, a réussi, suite à l'entrée d'un partenaire indien, à redresser durablement sa situation interne. L'expérience du complexe sidérurgique d'El-Hadjar montre cependant que le redressement n'est possible qu'au prix d'un bouleversement de la configuration des rapports de travail dans le sens d'une accentuation des contraintes de productivité appliquées au collectif de travailleurs, avec ce que cela implique parfois comme effets collatéraux tels le relâchement manifeste dans les domaines d'hygiène et de sécurité. En contrepartie, le collectif de travailleurs est assuré d'une amélioration relative du niveau des salaires. Autre aspect qui mérite d'être signalé : l'importance de la négociation collective au niveau de l'entreprise. Cette dernière est devenue, depuis la privatisation du complexe, le cadre dans lequel les conflits de travail sont réglés et le lieu où les contours du contrat de travail sont spécifiés. De ce point de vue, la privatisation semble avoir au moins le mérite de conférer plus de crédibilité à la négociation sociale.

particulière mais une forme de mise en rapport des centres d'accumulation, des salariés et autres sujets marchands (Boyer, 2004, 39). La configuration concrète correspondante, c'est-à-dire l'ensemble des règles qui président à la gestion de paiements et de crédits, constitue le régime monétaire (Boyer, 2004, 39)¹. Pour la TR, analyser la forme et le régime monétaire revient à expliciter les logiques à l'œuvre dans les domaines de la monnaie, du crédit et de l'intérêt².

Ce rappel étant fait, il convient à présent de remarquer, avec F. Talahite (2000), que c'est l'ampleur de la crise survenue à la fin des années 80 qui sera à l'origine de la mise au devant de la scène des questions monétaires et financières. Auparavant, ces questions étaient sinon tout simplement éludées, du moins négligées, tant par la doctrine économique officielle que dans les débats des économistes sur le modèle algérien de développement.

Pourtant, dans un régime rentier d'accumulation, la monnaie occupe une place centrale puisque la circulation de la rente passe par la médiation de la monnaie. La forme monétaire est donc la forme nécessaire d'existence de la rente, du moins sa forme dominante. Nous avons vu précédemment³ que dans ce type de régime, la création monétaire est contrainte entre autres par la nature de l'Etat⁴. De cette dimension éminemment politique de la question monétaire (et de l'action économique de l'Etat, en général) découle la difficulté d'expliciter les conditions sous lesquelles la logique du politique – l'accumulation du pouvoir – peut entrer en synergie avec la logique économique – l'accumulation de richesses – (Boyer, 2001).

Telle est, nous semble-t-il, la question qu'il convient de garder à l'esprit lorsque l'on examinera l'évolution du rapport monétaire en Algérie depuis le début des années 90.

L'évolution formelle : la Loi sur la Monnaie et le Crédit (LMC).

¹ L'auteur précise que l'usage du terme régime suppose qu'il existe plusieurs expressions de la contrainte monétaire et de la résolution des déséquilibres du circuit des paiements.

² Dans ce qui suit, nous nous intéresserons en particulier aux questions liées à l'offre de monnaie et du crédit.

³ Voir Chapitre I, section 3.

⁴ Dans le chapitre II, consacré à l'expérience algérienne de développement dans sa phase volontariste, nous nous sommes efforcés de montrer comment l'institution monétaire est instrumentalisée par l'Etat dans sa fonction de redistribution de la rente, et comment la monnaie devient le médium de subordination, de soumission de l'économie au politique.

Une nouvelle configuration du rapport monétaire s'est progressivement mise en place, en même temps que les nouvelles configurations des autres formes institutionnelles. Ce processus a démarré, de manière formelle et systématique, avec la promulgation de la loi 90-10, du 14 avril 1990, relative à la monnaie et au crédit.

Ainsi, d'un simple démembrement de l'Etat devant exécuter les décisions prises au niveau politique, le système bancaire connaîtra, avec la promulgation de la loi sur la monnaie et le crédit (LMC) de profonds changements, notamment en ce qui concerne les relations entre l'autorité politique et l'autorité monétaire.

Dans ses dispositions, la nouvelle loi consacre l'indépendance de la Banque centrale (devenue « Banque d'Algérie »), annule les lois antérieures, et notamment le décret d'avril 1964, qui subordonnait le pouvoir monétaire au pouvoir politique. La Banque Centrale ne relève plus de la tutelle de l'administration centrale, et le Trésor n'est plus autorisé à s'endetter sans limites auprès d'elle.

La LMC réhabilite la véritable mission de la Banque Centrale en tant que banque des banques, institut d'émission, banque de l'Etat, régulateur des crédits, prêteur en dernier ressort, institution de surveillance et de contrôle. Elle définit, par ailleurs, les modalités de mise en place des marchés monétaire et financier par la Banque d'Algérie, introduit l'utilisation des instruments indirects de la régulation du marché monétaire, consacre la démonopolisation de l'activité bancaire, instaure la réglementation prudentielle, la déréglementation des taux d'intérêt, l'assouplissement de la politique de change et ouvre le secteur bancaire et financier à la concurrence privée.

La LMC de 1990 sera amendée en 2001 puis remplacée en 2003 par l'ordonnance 03-11 relative à la monnaie et au crédit. Celle-ci préserve l'autonomie de la Banque centrale dans la formulation et l'exécution de la politique monétaire et maintient les dispositions limitant, en montant et durée, les avances au Trésor.

En résumé, les évolutions formelles permettent d'identifier deux types de ruptures fondamentales par rapport à la configuration antérieure du rapport monétaire.

Premièrement : une autonomie relative de la Banque Centrale qui met un terme à l'assujettissement du pouvoir monétaire au pouvoir politique¹.

Deuxièmement, et comme conséquence de la première : nous assistons à une réhabilitation de la monnaie dans ses fonctions traditionnelles. Cette réhabilitation n'est en fait rien d'autre qu'une remise en cause de la conception instrumentale de la monnaie qui a prévalu jusque-là dans les pratiques économiques de l'Etat. Il s'agit, dans les faits, de faire passer le dinar de simple moyen de contrôle administratif des fonds prêtables au statut de véritable monnaie, d'unifier son pouvoir d'achat et en faire l'instrument de la rationalisation et de la financiarisation de l'activité de production. Pour cela, il fallut rétablir le dinar dans ses fonctions de moyen de paiement, unité de compte et réserve de valeur.

Par-delà l'aspect formel, il convient de noter que la configuration concrète du rapport monétaire a connu une évolution qui demeure fortement marquée par la conjoncture du marché pétrolier. On peut distinguer à cet égard deux périodes : les années 90, caractérisées par la prédominance des problèmes de balance de paiements, et les années 2000, caractérisées, elles, par l'amélioration considérable des termes de l'échange².

Dans un premier temps, donc, la politique monétaire se présente comme un élément de la politique de stabilisation et du PAS. L'offre de monnaie est strictement maîtrisée. Cela est à lier en grande partie à la conjoncture pétrolière. L'offre de monnaie continue en effet à être déterminée par l'évolution des rentrées en devises provenant de l'exportation de pétrole.

Le boom des années 2000 va, quant à lui, ouvrir une nouvelle phase et donner lieu à une nouvelle situation : la surliquidité monétaire. La politique monétaire va s'efforcer de stabiliser les prix en stérilisant les surplus. Telle est, schématiquement,

¹ Dans les faits, l'autonomie conférée à la Banque d'Algérie a permis à cette dernière de jouer un rôle central dans le cadre du plan d'ajustement structurel (PAS) mis en œuvre sous la houlette du FMI de 1994 à 1998. Cette autonomie, que d'aucuns lient à la conjoncture politique de l'époque, demeure cependant instable et fragile. Deux faits permettent d'étayer cette affirmation : le premier est l'adoption par le gouvernement, en juin 1998, c'est-à-dire au sortir des accords avec le FMI, d'une loi de finances complémentaire qui prévoit un déficit budgétaire de 3%, financé par la banque d'émission. Ce déficit devait permettre, selon les autorités politiques, de relancer les dépenses publiques et la croissance. Le second se rapporte à une disposition contenue dans l'ordonnance de 2003 qui remet en cause l'indépendance du personnel dirigeant de la Banque Centrale puisque le poste de Gouverneur n'est plus inamovible, comme le prévoyait la loi de 1990.

² On ne peut ne pas remarquer que les évolutions et les ruptures notables ont lieu précisément dans un contexte de crise du régime rentier, crise qui s'est manifestée par les problèmes de balance de paiements jusqu'au milieu des années 90.

l'évolution qui a caractérisé la conduite de la politique monétaire durant les deux dernières décennies.

Conduite de la politique monétaire :

Notons d'emblée que l'objectif ultime de la politique monétaire, aussi bien durant la période de stabilisation et d'ajustement structurel (1994-1998) que durant la période de boom qui va suivre, a toujours été la lutte contre l'inflation et le maintien de la stabilité des prix¹. Cela s'est traduit par des résultats satisfaisants en matière de stabilisation des rythmes d'inflation depuis 1997 à ce jour.

Ainsi, la politique d'ajustement structurel menée en étroite collaboration avec le FMI s'est traduite par l'encadrement de la masse monétaire et une baisse significative de la liquidité de l'économie, comme le montrent les données du tableau ci-dessous.

Tableau n° 3.2 : Evolution de la liquidité de l'économie 1991-2000.
(En milliards de DA)

	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
M2	416	516	627	724	800	915	1084	1288	1468	1656
PIB	862	1075	1166	1472	1966	2570	2780	2810	3238	4099
M2/PIB	48.3	48.0	53.8	49.2	40.7	35.6	39.0	45.8	45.3	40.4

Source : Banque d'Algérie.

Durant la décennie 90, le système bancaire, qui assurait, en l'absence totale de marchés financiers, l'essentiel, pour ne pas dire la totalité, du financement de l'économie, se caractérisait par une illiquidité structurelle qui le faisait dépendre totalement du refinancement de la Banque d'Algérie (Ilmane, 2006).

Avec l'avènement d'une conjoncture favorable sur les marchés pétroliers, suite au net raffermissement des cours du brut à partir de 1999, l'Algérie passe, en quelques années

¹ La stabilité des prix est entendue comme une progression limitée de l'indice des prix à la consommation. C'est dans son rapport de 2003 que la Banque d'Algérie annonce un objectif explicite et ciblé en matière de stabilité des prix, à savoir une inflation inférieure à 3%.

seulement, d'une situation de pénurie de liquidité à une situation d'excès d'offre de liquidité. Le surplus commence à apparaître à partir de 2001, année à partir de laquelle le système bancaire vit une situation inédite d'excès de liquidité¹.

La situation de surliquidité dans l'économie est illustrée par l'évolution du ratio de liquidité (M2/PIB) ; celui-ci passe de 40 % en 2000 à 64 % en 2008. On note une légère tendance à la baisse entre 2002 et 2005.

Tableau n° 3.3 : Evolution de la liquidité de l'économie 2001-2008.
(Mds de DA)

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
M2	2473	2901	3354	3742	4158	4828	5995	6956
PIB	4227	4521	5247	6135	7544	8460	9389	10993
M2/PIB	58.5	64.1	63.9	60.9	55.1	57.1	63.8	63,3

Source : Banque d'Algérie.

Il va sans dire que les avoirs extérieurs jouent un rôle central dans l'expansion des liquidités monétaires. Constitués par les réserves officielles de change, ils connaissent une croissance constante à laquelle contribue la conjoncture pétrolière favorable ; ce qui, inéluctablement, se traduit par des effets sur la structure des avoirs monétaires puisque, comme le montrent les données du tableau n° 4.4, les avoirs extérieurs nets vont désormais constituer la majeure partie de la masse monétaire M2 ².

¹ La liquidité bancaire s'est fortement accrue sous l'influence des revenus pétroliers des entreprises du secteur des hydrocarbures. A cela il convient d'ajouter les débours du Trésor, rendus possibles grâce à l'accroissement de la fiscalité pétrolière, au profit des banques publiques pour leur recapitalisation et pour son désendettement partiel envers elles. Il y a lieu de signaler, par ailleurs, que la surliquidité bancaire a eu pour conséquence de mettre le fonctionnement du système bancaire hors banque centrale puisque, désormais, seul le marché monétaire interbancaire demeure fonctionnel.

² On remarque aussi qu'à partir de 2001, les avoirs extérieurs nets dépassent en montant les avoirs intérieurs nets ainsi que la masse monétaire M1. A signaler également que les crédits à l'Etat ne sont plus, comme dans le passé, à l'origine d'une création monétaire dans la mesure où les liquidités abondantes permettent au Trésor de se désendetter progressivement à partir de 2000. A titre d'illustration, la part relative des crédits à l'Etat dans la masse monétaire M2 est passée de 43% en 1999 à 12% en 2003. A partir de 2004, les crédits à l'Etat sont négatifs.

Tableau n° 3.4 : Structure des avoirs monétaires et masse monétaire (1998-2008).
(En milliards de DA)

	1998	1999	2000	2001	2002
Avoirs extérieurs nets (1)	278	172	774	1313	1742
Avoirs intérieurs nets (2)	1312	1619	1246	1162	1145
Masse monétaires M1 (3)	826	905	1048	1238	1416
(1)/ M2 (En %)	17.5	9.6	38.2	53.1	60.0

(Suite tableau n° 3.4)

2003	2004	2005	2006	2007	2008
2342	3119	4151	5515	7416	10246
1012	618	-109	-687	-1421	-3291
1630	2160	2543	3178	4234	4 965
71.0	83.3	99.8	114.3	123.7	147.3

Source : Banque d'Algérie.

De toute évidence, la surliquidité dont on vient de souligner le caractère inédit est l'expression monétaire des difficultés d'absorption productive de la rente pétrolière (Benabdellah, 2006).

Afin de réduire la surliquidité globale et prévenir le risque inflationniste, objectif ultime de la politique monétaire, la Banque d'Algérie a recours, dès le début 2001, à l'instrument traditionnel des réserves obligatoires¹, mais comme cela n'a manifestement pas suffi à stériliser une proportion suffisante des liquidités bancaires offertes sur le marché monétaire interbancaire, la Banque d'Algérie a dû recourir à un autre instrument : la reprise directe de liquidités².

Le contrôle indirect de la liquidité a permis à la Banque centrale de maîtriser la poussée de l'indice des prix à la consommation, maintenant celui-ci autour de la cible de 3%.

¹ Ainsi, le taux de réserves obligatoires est passé de 4.5% en décembre 2001 à 6.5% en mars 2004.

² La reprise directe de liquidités, nouvel instrument introduit par la Banque d'Algérie (instruction n° 02-2002 du 11 avril 2002), bien que non prévu par la loi, présente l'avantage d'être plus souple que l'instrument des réserves obligatoires puisque sa mise en œuvre peut s'effectuer au jour le jour. Cette souplesse explique sans doute pourquoi, d'un instrument servant en principe à effectuer les « réglages fins » de la liquidité bancaire, au même titre que son inverse, la facilité de liquidité, la reprise directe de liquidités est devenue un moyen auquel la Banque d'Algérie a recours de façon quasi-systématique et pour des montants considérables. A fin 2004, les montants repris atteignaient 400 milliards de dinars ; fin 2005, ils atteignent 450 milliards de DA, ce qui représente, dans les deux cas, environ le ¼ du crédit bancaire (Ilmane, 2006).

Si l'on se réfère à la typologie développée par M. Pereira et B. Theret (2000)¹, on peut à présent se poser la question de savoir si au regard de l'évolution, décrite ci-dessus, du rapport monétaire en Algérie, l'on n'assiste pas à un passage d'un mode de gestion structuraliste de la contrainte monétaire à un mode de gestion monétariste. Dans un régime rentier d'accumulation, les deux modes de gestion de la contrainte monétaire correspondent respectivement aux deux modes, polaires, de résolution du conflit de répartition de la rente : le clientélisme et le corporatisme. Alors que le premier privilégie un règlement ex post du conflit de répartition, en fonction du jeu de la clientèle, impliquant un processus de redistribution inflationniste qui nécessite la manipulation permanente de la variable monétaire, donc une gestion structuraliste de la monnaie ; le second, lui, privilégie un règlement ex ante et de manière coercitive du conflit de répartition en question, ce qui passe par une stabilité monétaire qui, elle, nécessite un régime monétariste.

Dans l'état actuel des choses, la réponse à la question n'est pas aisée. S'il est vrai que la création monétaire fait l'objet, depuis le début des années 90, d'un contrôle strict, on ne peut pas pour autant parler d'un régime monétariste dans la mesure où celui-ci ne s'accompagne pas, du moins pour le moment, et pour ne retenir que cet élément, de l'instauration d'une modalité corporatiste du rapport salarial, modalité qui permet de régler juridiquement et de manière coercitive les conflits de répartition.

Le rationnement du crédit :

Outre le contrôle strict de la création monétaire, un autre élément caractérise la configuration du rapport monétaire : le crédit. Quelles en sont les caractéristiques essentielles?

En premier lieu, celui-ci semble faire l'objet d'un rationnement, en dépit d'un retour certain des banques à l'activité de crédit à partir de 2000.

¹ Voir chapitre 1, section 1.3.

Tableau n° 3.5 : Crédits bancaires à l'économie (1994-2008).

	Crédits à l'économie (10 ⁹ DA)	Croissance des crédits à l'éco. (en %)	Crédits à l'économie / PIB (en %)
1994	306	38.9	20.7
1995	565	84.9	28.0
1996	772	36.5	30.1
1997	741	07.8	26.2
1998	731	01.2	26.0
1999	966	13.7	29.3
2000	993	02.8	24.2
2001	1078	08.5	25.5
2002	1266	17.5	28.0
2003	1380	08.9	26.3
2004	1535	11.2	25.0
2005	1780	15.9	23.6
2006	1950	09.5	23.1
2007	2205	13.7	23.6
2008	2614	18.5	23.7

Source : Banque d'Algérie.

Ainsi, les crédits bancaires à l'économie sont, à en croire les données fournies par la Banque d'Algérie, en nette croissance depuis 2001, mais ils ne représentent cependant en moyenne que 25 % du PIB, ce qui est relativement faible, notamment au regard des besoins en financement de l'économie et du volume des ressources dont disposent les banques (Ilmane, 2006)¹.

En second lieu, le crédit bancaire à l'économie, qui demeure essentiellement le fait des banques publiques², est de plus en plus accessible au secteur privé. La discrimination dont était victime par le passé le secteur privé n'est plus à l'œuvre ; au contraire, la ventilation du total des crédits distribués par secteur juridique fait ressortir une croissance rapide, au cours des années 2000, de la part des crédits octroyés au secteur privé : de 14.8 % en 1997 et 19 % en 1998, cette part passe à 31 % en 2001, pour atteindre 44 % en 2004. En 2007, cette part est de 57 %.

¹ Pour l'auteur, la faiblesse du ratio « crédits à l'économie / PIB » est d'autant plus significative qu'elle est observée dans un contexte caractérisé par la prééminence de l'intermédiation bancaire face à un marché de capitaux à l'état encore embryonnaire.

² A titre d'illustration, en 2003, le crédit bancaire à l'économie est assuré par les banques publiques à hauteur de 92 %, contre 85 % en 2002, 96 % en 2001 et 97.3 % en 2000.

En troisième lieu, l'évolution de la répartition du crédit par maturité fait ressortir une tendance au renforcement de la part relative du crédit à long terme au détriment du crédit à court terme. Ainsi, la part relative du crédit à long terme est passée, entre 2003 et 2007, de 3,4 % du total à 16 % tandis que la part du crédit à court terme a baissé de 56 % à 46 %. En 2008, les crédits à moyen et long termes représentent 54,5 % de l'encours de crédits distribués contre 45,5 % pour les crédits à court terme.

En dernier lieu, le comportement restrictif des banques publiques en matière de distribution de crédit s'explique aussi par la persistance d'un fait majeur : la mauvaise qualité de leur portefeuille de créances. En dépit des multiples opérations d'assainissement, qui ont débuté à partir de 1991 et qui ont porté sur quelques 1100 milliards de DA de créances non performantes détenues sur les entreprises publiques (Kessali, 2004), leurs portefeuilles semblent toujours subir le poids handicapant de ce type de créances. En d'autres termes, le crédit bancaire continue toujours de financer le déficit structurel des entreprises publiques en déconfiture, et ce, sur injonction gouvernementale¹. De plus, une nouvelle source de déficits est apparue ces dernières années : la contrainte, informelle, faite aux banques publiques de prêter à des entités privées sans évaluation de la solvabilité de ces emprunteurs². Les recours normaux afin de récupérer tout ou partie de ces créances s'avèrent la plupart du temps vains. Le haut niveau de créances non performantes qui caractérise les banques publiques n'est pas sans nuire à la mobilisation de l'épargne interne, de même qu'il conduit à une allocation sous optimale des ressources financières du pays, ce qui handicape lourdement le retour à une croissance soutenue.

3.1.4. Le Budget :

¹ Depuis 1992, de manière récurrente, le gouvernement continue d'injecter des fonds considérables dans les banques afin de couvrir les énormes déficits de ces dernières, mais sans pour autant apporter de remède aux causes véritables de ces pertes.

² De l'aveu de l'ancien ministre des Finances, A. Benachenhou, l'accumulation de créances « non performantes » sur le secteur privé a atteint, ces dernières années, un niveau préoccupant. Dans une contribution publiée dans le quotidien « El Watan », Benachenhou (2009) écrit : « Si par le passé, la perte de substance des banques a pu être expliquée par les difficultés des entreprises publiques, il est par contre difficile (...) d'expliquer les saignées d'aujourd'hui ».

Comme dans les années 70 et 80, le budget de l'Etat continue de constituer, dans le fonctionnement d'ensemble de l'économie, le point d'articulation entre le secteur des hydrocarbures et le reste de l'économie, non seulement parce que celui-ci demeure essentiellement alimenté par la fiscalité pétrolière, mais aussi parce que c'est toujours par le biais de ce budget que circule l'essentiel de la rente pétrolière, bien que certaines modalités de circulation aient quelque peu changé.

En termes de PIB, les recettes de l'Etat sont passées de 27,5 % en 1993 à 38,4 % en 2003 et 37 % en 2004, ce qui illustre le poids de la sphère budgétaire dans l'économie.

Structurellement, le budget de l'Etat reste fortement dépendant des prix des hydrocarbures sur le marché mondial. Par le biais de la fiscalité pétrolière, une hausse des prix des hydrocarbures accroît automatiquement les recettes budgétaires alors qu'à l'inverse, une baisse de ces prix réduit mécaniquement les recettes budgétaires.

Ainsi, depuis 1994, la fiscalité pétrolière a vu son poids croître dans les recettes de l'Etat, en raison de la dévaluation¹, de la hausse en volume des exportations d'hydrocarbures et du relèvement du prix du baril de pétrole.

Fondamentalement, la structure budgétaire reste donc marquée par le poids de la fiscalité pétrolière, comme le montrent les données du tableau ci-dessous.

¹ Entre 1994 et 2000, la dévaluation du dinar a eu pour effet, toutes choses égales par ailleurs, de doubler les recettes de l'Etat (Benabdellah, 2008).

Tableau n° 3.6 : Recettes budgétaires 1993-2008
(en milliards de DA).

Années	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
Recettes budgétaires	313	434	600	822	926	774	950
Fiscalité pétrolière	179	222	336	496	564	378	560
Part de la fisc. pét. (en %)	57	51	56	60	61	49	59

(Suite tableau 3.6)

2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
1577	1505	1603	1966	2229	3083	3578	3849	5111
1173	956	942	1285	1570	2353	2683	3002	4003
74	63	68	70	71	78	75	78	78

Source : ONS.

On remarque qu'en 2000, la fiscalité pétrolière fournit à l'Etat près de 75 % de ses ressources, contre 57 % en 1993. En 2008, la part de la fiscalité pétrolière dans les recettes totales est de 78 %. Ces chiffres expriment on ne peut mieux la nature économique rentière de l'Etat.

Notons aussi que si la fiscalité pétrolière est sensible aux fluctuations des prix des hydrocarbures sur le marché international, son montant dépend aussi, parce que les recettes sont libellées en dinars, du taux de change de la monnaie¹.

Quant à la fiscalité ordinaire, sa contribution relative aux recettes de l'Etat ne cesse de diminuer. Elle ne représente, en 2000, que 9.1 % du PIB, soit un peu moins que ce qui est requis pour le paiement des traitements et salaires de la fonction

¹ Ceci explique par exemple pourquoi, en 1994, la fiscalité pétrolière a augmenté alors les prix du pétrole ont diminué.

publique. En 2007, la fiscalité ordinaire couvre à peine 53 % des dépenses courantes¹. Par ailleurs, il convient de noter que les impôts sur les revenus du capital et du travail sont bas. En 2007, ils constituent moins du tiers des recettes fiscales ordinaires et moins de 6 % des recettes totales.

Notons enfin que, sur le plan de la législation, la fiscalité a fait l'objet d'une réforme, entamée en 1991, avec la réforme de l'impôt sur le revenu et l'introduction de la TVA. Les activités agricoles continuent cependant d'échapper à l'impôt et les revenus industriels et commerciaux échappent en partie à la fiscalité.

Le boom pétrolier survenu en 2000 a induit une situation nouvelle sur le plan de la disponibilité des ressources budgétaires. Depuis 2000, celles-ci ont en effet plus que doublé, pour atteindre 3512 milliards de dinars fin 2006². Afin de mieux gérer ce cycle de la rente pétrolière en prévenant les effets de la volatilité du prix du baril, un fonds de régulation des recettes est institué en 2000. Ce fonds, destiné à recevoir les plus values de la fiscalité pétrolière³, a reçu des montants considérables (voir tableau n° 3.7).

Tableau n° 3.7 : Evolution du Fonds de Régulation des recettes.
(En milliards de DA)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2008
Recettes : Plus values sur la fisc. Pétrolière	453.2	123.9	26.5	448.9	721.7	1842	-
Dépenses : Principal de la dette publique	221.1	184.4	170.0	156.0	222.7	699.6	-
Solde annuel	232.1	-61.1	-143.5	292.9	499	1142.4	835,9
Solde cumulé	232	171.5	27.9	320.8	819	1961.4	4280

Source : Ministère des Finances.

¹ Il s'agit là d'un chiffre moyen puisqu'en fait, de 2000 à 2008, la part de la fiscalité ordinaire dans les dépenses courantes oscille entre 50 et 60%. En 2008, les recettes hors hydrocarbures ne représentent que 20 % du total des recettes budgétaires. Elles ne financent que 24,5 % des dépenses totales et ne couvrent ni les dépenses courantes, (dont elles ne représentent que 45 %), ni même le poste le plus important de ces dépenses représenté par les transferts courants.

² Sauf contre indication, les montants en dinars sont donnés en termes courants.

³ Le fonds reçoit la différence entre les recettes réelles et celles valorisées, en 2000, au prix de 19 \$ le baril. Ce prix de référence servira de base à l'élaboration du budget jusqu'en 2007, année où il passe à 37 \$.

Le solde cumulé du Fonds de Régulation des Recettes (FRR) a atteint, en juin 2007, 3195 milliards de DA, soit l'équivalent de 45 milliards de \$. En termes de PIB, ce solde est passé de 5.7 % en 2000 à 26 % en 2005, pour atteindre 35 % en 2006. A fin 2008, ces réserves s'élèvent à plus de 4200 milliards de DA, soit 03 années de dépenses d'équipement au rythme de 2007 (Benachenhou, 2009).

Les ressources du Fonds sont destinées exclusivement à compenser les moins values résultant d'un niveau de recettes d'hydrocarbures inférieures aux prévisions des lois de finances ainsi qu'à la réduction de la dette extérieure¹.

Du côté des dépenses budgétaires, plusieurs faits méritent d'être signalés.

En premier lieu, une certaine retenue dans les dépenses d'équipement durant les années 90, années marquées par la mise en œuvre du PAS. Durant cette période, les dépenses d'équipement semblent avoir tenu lieu de variable d'ajustement pour amortir les effets des variations subites des recettes de la fiscalité pétrolière.

¹ En 2006, un assouplissement est introduit dans l'utilisation des ressources du Fonds, autorisant le financement direct du déficit du budget non pétrolier.

Tableau n° 3.8 : Dépenses budgétaires 1993-2008.
(En milliards de DA).

	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
Dépenses	390	461	589	724	845	876	961
Fonctionnement	289	344	444	550	643	664	774
Equipement*	101	117	144	174	201	211	186

(Suite tableau n° 3.8)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Dépenses	1178	1321	1550	1752	1860	2105	2543	3092	4175
Fonctionnement	856	963	1097	1199	1241	1232	1452	1672	2227
Equipement	321	357	452	553	619	873	1091	1420	1948

Source : Ministère des Finances et Banque d'Algérie.

* : Non compris les transferts de capital vers les entreprises publiques (ces transferts sont inclus dans la rubrique « opération en capital » du budget d'investissement.

Avec le retournement de la conjoncture pétrolière à partir de 2000 et la forte augmentation des recettes qui s'en est suivie, un infléchissement de la politique budgétaire a eu lieu. Le choix de relancer l'économie par le levier budgétaire s'est imposé. Cela s'est traduit par l'accroissement substantiel des dépenses d'équipement. Ainsi, 7 milliards de \$ pour la période 2001-2004 sont annoncés pour être mobilisés dans le cadre d'un « programme de soutien à la relance économique » ; un autre programme, nettement plus important, a suivi, pour la période 2005-2009. Son montant est estimé à plus de 120 milliards de \$. Le lancement de vastes programmes d'investissement public a fait que, en pourcentage du total des dépenses budgétaires, les dépenses en capital sont passées de 27 % en 2000 à 44 % en 2007.

Rapportées au PIB, les dépenses d'investissement public (dépenses d'équipement) enregistrent une évolution qui confirme les tendances décrites ci-dessus (voir tableau ci-dessous).

Tableau n° 3.9 : Evolution des dépenses d'investissement public
(En % du PIB).

Années	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Invest. Public/PIB	7.3	6.8	7.3	7.5	5.8	7.8	8.4	10.0	10.8	10.5	11.7

Source : Ministère des Finances.

Par secteurs d'activité, l'évolution des dépenses d'investissement public montre un intérêt de plus en plus marqué pour les secteurs de l'agriculture, les infrastructures économiques et administratives, l'éducation et le logement¹ et un délaissement manifeste pour celui de l'industrie².

En second lieu, le secteur public économique continue toujours de constituer une charge très lourde pour le budget de l'Etat qui supporte constamment les pertes des entreprises déficitaires³. Les déficits des entreprises publiques alourdissent les portefeuilles des banques, elles-mêmes publiques, obligeant le Trésor public à recapitaliser périodiquement ces dernières⁴.

En troisième lieu, le budget de l'Etat continue de prendre en charge de lourdes dépenses sociales, à travers notamment le soutien des prix des produits de large consommation, le financement de la santé et le paiement des pensions et rentes. En 2007, les transferts à partir du budget de l'Etat ont atteint 660 milliards de DA, soit plus de 7 % du PIB (Benachenhou, 2009). Et l'expérience récente, comme l'expérience passée, montre qu'en période budgétaire faste, l'Etat est tenté par des solutions de facilité qui produisent une paix sociale immédiate.

La prise en charge de la forte demande sociale par le recours au financement public pose par ailleurs la question de la « soutenabilité » du budget puisque, en l'occurrence, le financement des dépenses budgétaires courantes est loin d'être assuré par des ressources

¹ Selon les chiffres du ministère des Finances, l'ensemble de ces secteurs reçoit, à partir de 1998, plus des 2/3 des dépenses d'investissement public.

² De 1990 à 2004, la part de l'industrie dans l'ensemble des dépenses d'investissement public est passée de 7 % à 0 %.

³ A noter que depuis 1987 le budget de l'Etat ne prend plus directement en charge les investissements productifs.

⁴ Depuis 2005, les dotations de l'Etat aux entreprises publiques déficitaires sont inscrites dans la loi de finances. Auparavant, ces dotations sont accordées par le biais du rachat par le Trésor public des découverts bancaires de ces entreprises.

pérennes, c'est-à-dire moins dépendantes de la fiscalité pétrolière. De ce point de vue, la situation qui a prévalu ces dernières années ne semble guère reluisante et les données du tableau ci-dessous illustrent on ne peut mieux la gravité du problème et l'extrême dépendance du budget envers les recettes de la fiscalité pétrolière.

Tableau n° 3.10 : Recettes et dépenses courantes 1993-2008.
(En milliards de DA)

	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
RC	134	212	264	326	361	396	390
DC	289	344	444	550	643	664	774
TC (%)	46	61	59	59	56	59	50

(Suite tableau n° 3.10)

2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
404	549	660	681	737	820	919	963	1022
856	963	1097	1199	1241	1232	1452	1672	2227
47	57	60	56	59	66	63	58	46

Source : ONS et Banque d'Algérie.

RC = *recettes non pétrolières* ; DC = *dépenses de fonctionnement (courantes)* ; TC = *taux de couverture des dépenses courantes par les recettes courantes*.

Enfin, dans un régime où l'essentiel des ressources budgétaires provient de la rente pétrolière, l'Etat est fatalement confronté, à travers les compromis budgétaires, aux deux impératifs classiques : l'impératif économique de financement de l'accumulation et l'impératif politique de redistribution. La question est alors de savoir lequel des deux impératifs a prévalu dans la dynamique budgétaire de ces deux dernières décennies. La réponse à cette question n'est pas évidente parce que la nature du compromis institutionnalisé demeure, à l'image de la rente, ambiguë. En théorie, ce balancement entre les deux impératifs se résout en fonction du degré d'intensité de l'impératif de légitimation du régime politique en place d'un côté, et du degré de la capacité de ce régime à contrôler et à mobiliser la société, de l'autre (Marquès-Pereira et Theret, 2000). En réalité, les choses semblent s'être déroulées différemment. En effet, durant la décennie 90, et alors que la situation politique nécessitait logiquement la mise en avant de l'impératif de redistribution, c'est l'impératif économique de

l'ajustement qui l'emportait sur le reste, sans doute en raison des contraintes externes auxquelles le pays était confronté. Ces dernières étant levées à partir de 2000 à la faveur de la reprise des cours du brut, les deux impératifs se sont retrouvés en « compétition », avec cependant un net avantage pour le financement de l'accumulation, puisque dans la répartition de la dépense publique, les dépenses de capital (d'équipement plus précisément) ont crû plus rapidement que les dépenses courantes.

3.1.5. L'insertion internationale.

Pour la TR, les modalités d'insertion de l'Etat-nation dans l'économie internationale constituent une forme institutionnelle dont il convient de tenir compte. D'une façon générale, la forme d'adhésion au régime international se définit comme l'ensemble des règles qui organisent les relations entre l'Etat-nation et le reste du monde, notamment en matière d'échanges de marchandises et de localisation des productions (via l'investissement direct) ou de financement des flux et soldes extérieurs (Boyer, 2004, 39).

Il y a lieu de noter à ce propos que les relations de l'Etat-nation avec le reste du monde résultent de choix politiques¹. Ainsi, l'Etat-nation peut décider du choix d'un régime commercial à travers le contrôle des diverses composantes des tarifs douaniers, définir les modalités d'accueil de l'investissement direct, fixer des règles en matière d'investissement de portefeuille, choisir un régime de change, ... autant d'options qui définissent la modalité d'insertion internationale, et qui s'introduisent en vue de gérer les relations avec le reste du monde. Ces institutions sont transformées et redéfinies mais ne sont pas détruites par le processus d'internationalisation auquel nous assistons ces dernières années (Boyer, 2004).

Ce rappel nous conduit donc à évoquer dans l'exposé qui suit l'évolution notable qui a lieu dans la codification des composantes liées au mode d'insertion internationale de l'économie algérienne.

Au regard de la position extérieure qui prévaut encore de nos jours en Algérie, l'on est fondé à dire que le pays peine véritablement à trouver un antidote à l'« intoxication

¹ Choix qui, souvent, sont opérés lors de périodes critiques.

pétrolière » dont il est victime depuis le début des années 70 et dont on a évoqué les traits essentiels dans le chapitre II. Quelques éléments permettent cependant de souligner que comparativement à la situation antérieure, le pays a pu consolider certains paramètres fondamentaux dans sa relation avec l'extérieur.

Une ouverture au pas de charge.

Par rapport à la situation qui a prévalu durant la phase étatiste, où l'économie nationale était mise à l'abri de la concurrence internationale, la décennie 90 sera caractérisée par l'amorce d'un processus rapide et brusque d'ouverture extérieure, souvent le fait de pressions externes. Dès 1991, le monopole de l'Etat sur le commerce extérieur fut supprimé. Cette ouverture fut renforcée dans le cadre des accords sur le rééchelonnement de la dette extérieure (1994-1998), contraignant le pays à une libéralisation poussée de son commerce extérieur. Pour d'aucuns, l'ouverture commerciale est le domaine où sans doute le changement est allé le plus loin. Ainsi, furent institués :

- l'unification des règles d'accès au commerce extérieur pour tous les opérateurs économiques ;

- la révision des tarifs douaniers par la réduction du nombre et du niveau des taux des droits de douane ; rendant l'économie nationale exposée à une plus grande ouverture¹ ;

- le libre accès aux devises officielles pour les opérations courantes, instaurant ainsi une convertibilité commerciale pour le dinar ;

- un cadre juridique incitatif destiné à attirer les investissements directs étrangers, ces derniers bénéficiant désormais du même traitement légal que celui appliqué aux investissements nationaux.

¹ Le démantèlement tarifaire, qui a commencé en janvier 1992 avec la mise en œuvre d'une réforme tarifaire allégeant considérablement la protection de l'économie domestique, s'est poursuivi jusqu'en 2001, année où la structure tarifaire a été une nouvelle fois revue à la baisse. Le processus d'ouverture a culminé avec l'entrée en vigueur, en 2003, d'un accord d'association, signé en avril 2002, avec l'union européenne. Cet accord, qui définit de manière presque « irréversible » un cadre d'insertion de l'économie algérienne dans l'économie mondiale, prévoit une accentuation du démantèlement tarifaire et l'institution, à terme, d'une zone de libre échange.

Ces formes très ouvertes de l'insertion internationale ont fini par rendre l'espace national de moins en moins protégé. Résultat du processus : en 2007, l'Algérie se retrouve parmi les pays qui protègent le moins leur industrie : 9 % de droits de douane en moyenne alors qu'ils sont autour de 15 % dans les pays voisins et de 22 % en Egypte¹.

Par ailleurs, les effets de *l'intoxication pétrolière* sur la structure des exportations sont toujours présents et encore plus manifestes, comme le montrent les données du tableau ci-dessous.

Tableau n° 3.11 : Part des hydrocarbures dans les exportations (en %).

1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
96.7	94.8	93.4	96.3	96.1	96.7	97.1	97.1	96.7	98.0	97.9	98.3	98.0

Source : ONS.

Ces données montrent on ne peut mieux que le secteur des hydrocarbures demeure le vecteur essentiel de l'insertion internationale de l'économie algérienne, tendance que la politique de libéralisation a, selon toute apparence, accentuée².

Pendant que se maintient la prédominance des hydrocarbures dans la structure des exportations, l'ouverture commerciale va stimuler de façon inconsidérée les importations, puisque ces dernières passent, en l'espace de cinq (05) ans (2003-2008), de 13 milliards de \$ à plus de 28 milliards de \$.

¹ Situation qui contraste avec la difficulté qu'éprouve le pays à concrétiser la négociation en vue de son accession à l'OMC. D'aucuns ne manquent d'ailleurs pas de souligner la contradiction que constitue la ratification de l'accord d'association avec l'union européenne avant la concrétisation d'un accord d'accession à l'OMC, le premier se révélant nettement plus contraignant que le second. Sur la question de l'accession de l'Algérie à l'OMC, voir en particulier M. Abbas (2008, 2009).

² Les chiffres du tableau nous dispensent de nous attarder sur l'évolution des exportations hors hydrocarbures. Ces dernières enregistrent en effet des niveaux insignifiants : de 590 millions de \$ en 2000, elles passent, en 2006, à 1.12 milliards de \$. Selon l'agence gouvernementale chargée de la promotion du commerce extérieur, 70 % de ces exportations hors hydrocarbures sont constituées de déchets ferreux et non ferreux, de produits dérivés des hydrocarbures (ammoniac, solvants, méthanol, hélium) et de produits miniers (phosphate, zinc...). Les produits industriels finis, c'est-à-dire les produits de l'industrie manufacturière, ont rapporté, en 2007, des recettes d'exportation de 78 millions de dollars sur des recettes d'exportations totales de 60 milliards de dollars !

La libéralisation externe qui a commencé au début des années 90 est intervenue dans un contexte difficile, caractérisé par l'aggravation des problèmes de la balance des paiements et de la dette extérieure. Le rééchelonnement de cette dernière, appuyé par un plan d'ajustement structurel de quatre (04) ans (1994-1998) avec le FMI a permis de desserrer, moyennant un coût social considérable, la contrainte extérieure¹. Avec le retour d'une conjoncture favorable sur le marché pétrolier mondial à partir de 1999, le pays consolide sa position extérieure (voir tableau ci-dessous).

Tableau n° 3.12 : Evolution des réserves de change (1996-2008).

	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Réserves de change (Mds \$) *	4.2	8.0	6.8	4.4	11.9	17.9
RéservesChange /Dette ext. (en %)	12	26	22	15	47	80

(Suite tableau 3.12)

2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
23.1	32.9	43.0	56.2	77.4	110.1	143.1
103	141	196	314	1290	-	-

Source : Banque d'Algérie.

* : Or non compris.

Les réserves de change, qui étaient inférieures à 02 milliards de \$ depuis 1986, se sont mises à croître régulièrement dès 1994, année de lancement du PAS, atteignant 08 milliards de \$ en 1997. Après une baisse due au contre choc pétrolier de 1998 - 1999, la tendance à la croissance a repris et s'est même renforcée avec l'embellie pétrolière survenue en 2000, au point où l'Algérie devient, à partir de 2002, un créancier net sur le reste du monde

¹ Ainsi, le rééchelonnement a permis de ramener le ratio du service de la dette aux exportations de 82% en 1993 à 30% en 1996, puis à 25% à partir de 2000. Pour une chronologie des événements liés à la mise en œuvre du programme d'ajustement structurel, on peut consulter Boudjema (2006).

puisque le montant des réserves de change est désormais supérieur à celui de la dette extérieure¹.

Le taux de change appliqué au dinar n'est pas sans rapport avec la situation du solde extérieur du pays. Il en est même l'un des facteurs explicatifs.

En effet, à partir de 1990, le dinar fera l'objet de dévaluations successives qui vont entraîner une forte baisse de sa valeur (voir tableau ci-dessous).

Tableau n° 3.13 : Evolution du cours du dinar.

Dates (Au 31/12/....)	USD	FRF
1990	12.19	2.38
1991	21.37	4.13
1992	22.78	4.15
1993	24.08	4.06
1994	43.08	7.98
1995	52.18	10.64
1996	56.21	10.71
1997	59.30	9.87
1998	60.70	10.15
1999	72.40	11.14
2000	81.68	10.92

Source : Banque d'Algérie.

La dévaluation est une des principales mesures du PAS, lancé en 1994. Facile à mettre en œuvre, elle a enregistré les plus forts taux en 1991 et 1994.

La série de dévaluations n'a cependant pas débouché sur l'institution d'un marché libre de change¹. La convertibilité reste limitée aux seules opérations courantes (commerce

¹ D'aucuns considèrent que le montant des réserves de change, rapporté au PIB (100% en 2007), est anormalement élevé comparé à la situation qui prévaut dans les pays développés et même émergents. Ainsi, ce rapport n'est que de 2 % en France, de 16 % en Norvège, de 26 % en Corée du Sud, de 50 % en Chine, pays où est pourtant pratiquée une politique dynamique de constitution de réserves de change. Pour S. Gouméziane (2007), cet état n'est pas sans rappeler une situation plus connue sous le nom de syndrome mercantiliste, situation historique vécue, dès le XVI^{ème} siècle, par certains pays tels que l'Espagne, le Portugal ou l'Italie suite à l'afflux massif d'or et de pièces précieuses qui a suivi la découverte du nouveau monde, et dont le résultat fut l'exclusion, pendant longtemps, de ces pays du formidable essor impulsé par la révolution industrielle.

extérieur) tandis que la libre convertibilité pour les opérations en capital n'est toujours pas instituée.

Il convient par ailleurs de remarquer que, en raison de la rigidité extrême du système économique et de l'appareil productif en particulier, la dévaluation du dinar n'a pas eu d'effet sur l'évolution des exportations ; mais elle a par contre permis de contenir les importations, ce qui a eu pour effet de dégager un surplus destiné à couvrir le service de la dette.

Ainsi, dans le domaine du commerce extérieur, l'impact de la dévaluation se résume à la réduction des importations à partir de 1996. A titre d'illustration, la valeur des importations de l'année 1998 représente 70% de celle de 1990 (Kenniche, 2001) alors que pour la même période la cotation USD/DA est passée de 12 à 60².

Il convient enfin de remarquer que manifestement, la politique de change ne s'insère pas dans une logique de protection de l'économie nationale et de stimulation des exportations. Dans les documents officiels émanant des autorités en charge de la politique de change, la seule référence justifiant les décisions prises en matière de taux de change est le maintien du taux de change effectif réel (TCER) à un niveau stable.

L'investissement direct étranger (IDE), autre composante essentielle du mode d'insertion dans l'économie mondiale, fait l'objet, depuis 1999, d'un intérêt politique inédit. Cependant, la présence de ce type d'investissement s'est révélée fort modeste, pour ne pas dire négligeable.

Par secteur, la présence de l'IDE s'est limitée, dans les faits, à des activités « extractives », dont évidemment le secteur pétrolier, mais aussi les services comme les télécommunications, les marchés publics de la construction et des travaux publics, les matériaux de construction et les médicaments. Fait notable, les IDE se sont rarement portés sur le secteur dit des « échangeables ».

¹ Depuis le début des années 90, le régime de change repose sur le principe d'un flottement dirigé du taux de change du DA vis-à-vis des principales devises des grands partenaires commerciaux du pays. L'objectif implicite de la politique de change étant d'assurer la stabilité du taux de change effectif réel, il semble que cela soit effectivement le cas depuis 2000, puisque depuis cette année, la valeur réelle du dinar enregistre une certaine stabilité.

² Au vu de ces chiffres, on comprend aisément pourquoi il était particulièrement difficile d'utiliser le taux de change comme levier de politique économique, notamment dans le rééquilibrage de la balance commerciale.

Par leur volume, les IDE réalisés demeurent insignifiants au regard des potentialités du pays. De 1999 à 2008, les montants d'IDE effectivement réalisés n'ont pas dépassé 08,5 milliards de \$, soit une moyenne annuelle de l'ordre de 01 milliard de \$, correspondant à moins de 1 % du PIB par an en moyenne¹.

Par origines géographiques, les IDE étaient, au cours des années 2001-2007, pour l'essentiel d'origine arabe (Egypte, Emirats Arabes Unies, Koweït). Ils représentent plus de 60 % des IDE totaux.

Dans le sillage du développement des IDE, un phénomène nouveau est apparu et qui confirme le caractère « extractif » de ces derniers : l'augmentation exponentielle des bénéfices exportés. A titre d'illustration, en 2006, les revenus versés au reste du monde, constitués pour 76 % des bénéfices expatriés par les entreprises pétrolières étrangères, ont atteint près de 7 milliards de \$!

3.2. Une économie qui demeure rentière et une industrie en déclin.

L'analyse rétrospective et bilancielle des changements à l'œuvre depuis le début des années 90 permet de relever une stabilisation du cadre macroéconomique, liée notamment à la mise en application du PAS et à l'évolution favorable des cours du pétrole sur le marché international. Ce constat contraste cependant avec le manque, sinon l'absence de dynamisme de l'économie réelle dont les performances sont pour le moins médiocres.

3.2.1. Une croissance dominée par les hydrocarbures.

L'examen des données fournies dans la section précédente montre à l'évidence un rétablissement des équilibres macroéconomiques et financiers, notamment en matière

¹ A titre de comparaison avec les pays voisins, ce taux était, entre 2001 et 2007, de 4 % en moyenne et par an en Tunisie, 4,5 % au Maroc et en Egypte.

d'équilibre budgétaire, de reconstitution des réserves de change et d'amélioration de la balance des paiements. Ainsi, depuis 1999, la balance des paiements et le budget sont excédentaires, et les réserves officielles de devises en continuelle augmentation.

Cependant, et en contraste avec l'évolution de la sphère monétaire et financière, l'économie réelle n'a pas connu d'évolution positive, bien au contraire.

Après la phase de récession qui a caractérisé la première moitié de la décennie 90, la croissance économique est revenue à partir de 1995.

Tableau n° 3.14 : Evolution du PIB (1994-2008)
(En %).

Année	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Croissance	-0.9	3.8	3.8	1.1	5.1	3.2	2.2

(Suite du tableau 3.14)

2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
2.7	4.2	6.9	5.2	5.1	1.8	3	2.4

Source : ONS et Banque d'Algérie.

Mais c'est une croissance fragile, essentiellement tirée par le secteur des hydrocarbures. Elle n'est pas le fait d'une reprise de l'investissement ou d'un accroissement de la productivité dans les secteurs productifs hors hydrocarbures. Cette tendance vers une croissance dominée par les hydrocarbures se trouve renforcée avec le raffermissement continu des cours du brut à compter de 1999.

Tableau n° 3.15 : Part des hydrocarbures dans la structure du PIB (en %).

2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
30	33.9	32.5	35.6	38	44.4	45.9	44.3

Source : ONS.

Ainsi, depuis 2000, la part du secteur des hydrocarbures dans la richesse du pays produite annuellement n'a cessé de croître pour atteindre, en 2007, plus de 44 %. En 1990, cette part n'était que de 20%.

Le secteur manufacturier, théoriquement source de la croissance à long terme¹, a vu, quant à lui, sa contribution relative au PIB décroître². Depuis 1990, ce secteur est sur une dynamique récessive, notamment dans le secteur public qui, en dépit des mesures d'assainissement dont il n'a cessé de bénéficier, n'a pu endiguer cette descente aux abîmes³. L'embellie financière des années 2000 ne semble pas avoir eu des effets sur cette dynamique régressive puisque ce secteur continue à enregistrer des taux de croissance négatifs.

Tableau n° 3.16 : Croissance hors hydrocarbures (2001-2007)
(En %).

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Croiss hors hydroc	5	6	6	6.2	4.7	5.3	6.3
Croiss. manufacturière publique	-1	-1	3.5	-1.3	-4.5	-2.2	-6.5

Source : ONS.

Le secteur manufacturier est donc loin de constituer un moteur de la croissance. Celle-ci demeure très dépendante des performances du secteur des hydrocarbures et de celle des services. Ainsi, à titre d'illustration, 50 % de la croissance enregistrée en 2005 était l'œuvre du secteur des hydrocarbures, 35 % des services, 12 % de l'agriculture et

¹ De façon générale, l'évolution du produit manufacturier permet de fournir, à elle seule, l'indication la plus fiable sur le cours de l'accumulation. Ainsi, la crise, quand elle se produit, se traduit toujours par le ralentissement de la croissance ou une contraction du produit manufacturier. Le recours à cet indicateur industriel pour repérer l'accumulation s'explique entre autres par le fait que c'est le plus sûr et le plus homogène, mais aussi parce que le PIB (ou le PNB) n'a pas un sens évident puisque celui-ci mesure surtout l'intensité des échanges marchands et salariaux. La littérature sur la Comptabilité nationale regorge de paradoxes qui en résultent.

² De 15 % en 1990, la part du PIB manufacturier dans le PIB total est passée en dessous de 10 % depuis 1997, pour atteindre en 2004 moins de 06 %.

³ Le secteur privé n'est pas en reste puisque, en dépit du dynamisme qu'on lui prête habituellement, celui-ci enregistre des performances tout aussi médiocres.

seulement 2.5 % était générée par l'industrie manufacturière (Djoufelkit-Cottenet, 2008), chiffres qui reflètent, globalement, la structure sectorielle du PIB durant cette même année 2005.

Tableau n° 3.17 : Répartition sectorielle du PIB en 2005 (en %).

	Part des secteurs dans le PIB (prix courants)		Part des secteurs dans le PIB hors hydrocarbures	
	2004	2005	2004	2005
Agriculture	9.4	7.7	15.2	14.0
Hydrocarbures	37.9	44.7		
Industrie dont	6.2	5.3	9.9	9.7
Indust. Manuf.	4.9	4.3	7.9	7.7
BTPH	8.3	7.5	13.3	13.6
Services marchands	21.1	19.6	33.9	35.5
Services non marchands	9.9	8.5	15.9	15.4
TVA+DT/M	7.3	6.6	11.7	11.9
TOTAL	100	100	100	100

Source : ONS.

Par secteur d'activité, la croissance du PIB se caractérise par de grandes disparités entre différents secteurs.

**Tableau n° 3.18 : Croissance du PIB par secteurs d'activité
(1990-2008) (En %).**

	1990	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
Hydrocarbures	4.3	-	-	-	6.3	6.0	4.0	7.8
Agriculture	-9.3	-3.7	-9.0	15.0	21.3	-13.5	11.4	2.7
Energie, Eau	-	-	-	-	-	3.9	8.7	7.0
Industrie manuf.	-	-	-	-	-	-7.6	9.2	-0.8
Indus. sect. privé	-	-	-	-	-	5.0	5	8
BTP	-1.0	-	-	-	4.5	2.5	2.5	1.4
Services	-5.0	-	-	-	2.4	2.4	5.4	3.5

(Suite tableau n° 3.18)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Hydrocarbures	4.9	-1.6	3.7	8.4	3.3	5.8	-2.5	-0.9	-2.3
Agriculture	-5.0	13.2	-1.3	17	3.1	1.9	4.9	5.0	-5.3
Energie, Eau	2.4	5.0	4.3	6.6	5.8	9.5	3.4	6.0	-
Ind.manuf. pub	-1.9	-1.3	-1.0	-3.3	-1.3	-4.5	-2.2	-6.5	-
Ind. sect. privé	5.3	3	6.6	2.9	2.5	1.7	2.1	3.2	-
BTP	5.1	2.8	8.0	5.5	8.0	7.1	11.6	9.8	9.8
Services	2.1	6.0	5.3	4.5	4.0	3.0	3.1	6.5	7.8

Source : Banque d'Algérie et ONS.

Ainsi, outre la croissance vigoureuse que connaît le secteur des hydrocarbures¹, on doit noter le dynamisme appréciable des secteurs des services, bâtiment et travaux publics et énergie. Ce dynamisme s'explique grandement par la disponibilité de financements importants, apportés par le secteur des hydrocarbures par le biais de la fiscalité pétrolière.

Remarquons, par ailleurs, que le poids très important du secteur des hydrocarbures dans le PIB contraste vivement avec sa contribution à l'emploi. En effet, seul 01 % de la population active est employée par ce secteur. Les gisements d'emplois se situent essentiellement dans les services (42 % de la population active), l'agriculture (16 %) et la construction (9 %). L'industrie manufacturière n'emploie, quant à elle, que 7 % de la population active².

Des comparaisons internationales sont de nature à nous permettre de prendre toute la mesure des contreperformances économiques de l'Algérie durant les décennies 90 et 2000.

¹ Le chiffre de 2001 est dû aux pannes importantes qui ont touché les équipements.

² Chiffres relatifs à l'année 2005.

Celles-ci peuvent se faire en comparant l'évolution du PIB par habitant à celles d'autres pays qui, il n'y a pas longtemps, présentaient des configurations similaires en la matière.

Ainsi, pour ne retenir que les comparaisons les plus significatives et, en l'occurrence, les plus frappantes, considérons le Portugal et la Corée du sud, pays dont le PIB par tête était, en 1985, inférieur de 15 à 20 % à celui de l'Algérie. En 2002, le PIB par tête de ces deux pays représentait respectivement 6.8 et 5.7 fois celui de l'Algérie.

Une comparaison avec les pays voisins fait ressortir le même déclin. Bien que ne disposant pas de la même capacité d'investissement que l'Algérie, le Maroc et la Tunisie ont enregistré des taux de croissance beaucoup plus élevés. A titre d'exemple, en 1994, le PIB par tête de la Tunisie représentait 1.3 fois celui de l'Algérie, alors qu'en 1985, il n'en représentait que la moitié.

Cette comparaison peut être complétée en considérant la contribution du secteur industriel à la croissance. L'Algérie est l'un des rares pays en développement qui a connu une forte chute de la part de l'industrie dans la valeur ajoutée globale¹.

Tableau n° 3.19 : Contribution des industries manufacturières à la valeur ajoutée globale (En %).

	1990	1995	2005
Algérie	15.0	11.7	5.3
Tunisie	16.9	18.8	17.8
Egypte	17.8	17.4	18.9
Turquie	19.5	20.6	13.3

Source : Benachenhou (2009).

En termes de produit industriel par tête, l'Algérie est passée, ces dernières années, à la dernière place des trois pays du Maghreb (Benachenhou, 2009).

¹ Il convient de préciser ici, au risque de noircir davantage le tableau, que dans le secteur industriel hors hydrocarbures sont comptabilisées des branches telles que « énergie, mines et carrières ». Selon les données de l'ONS, ces dernières ont vu leurs poids dans la production industrielle passer de 8 % en 1989 à 16 % en 2000 et 19 % en 2005. En d'autres termes, la régression de la production des industries manufacturières est beaucoup plus importante que celle du secteur de l'industrie dans sa globalité.

Le recul de l'industrie est considérable. C'est ce qui ressort nettement de l'analyse des performances sectorielles.

3.2.2. Un secteur industriel en déclin.

Si l'on caractérise la crise par le ralentissement général de l'accumulation, repérable par le ralentissement de la croissance du produit industriel, on doit alors observer que cette crise perdure depuis au moins deux décennies.

Dans le secteur public industriel, le marasme est manifeste. En termes réels, celui-ci s'exprime par une baisse continue et ininterrompue de la production industrielle, comme le montrent les données du tableau ci-dessous.

Tableau n° 3.20 : Evolution de la production industrielle (1990-2008)
(Indice 100 en 1989).

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Industrie hors hydrocarbures	101.2	96.9	92.0	91.2	84.4	82.9	73.6	68.9	75.6
Industries manufacturières	100.9	95.7	89.7	88.2	80.3	78.9	68.3	63.1	69.0

(Suite tableau n° 3.20)

1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
75.1	74.7	74.8	74.8	73.8	74.4	74.6	74.4	72.0	76.3
67.7	66.7	66.2	65.2	62.9	62.0	60.0	58.7	54.7	52.8

Source : ONS et Banque d'Algérie.

Ainsi, en 2007, la production des industries manufacturières ne représente plus qu'un peu plus de la moitié de celle de 1989. Selon A. Benachenhou (2009), durant l'année 2006, l'industrie hors hydrocarbures a produit, en termes constants, pratiquement la même valeur que celle produite en 1983.

Par branche industrielle, l'évolution de la production a été comme suit :

Tableau n° 3.21: Evolution de la production industrielle par branche
(Indice 100 en 1989).

	1990	1992	1994	1996	1998	2000	2002	2004	2006	2007
ISMME	99.6	85.5	68.2	58.4	53.1	56.7	67.0	74.7	71.5	66.9
Mat const.	98.6	102.8	86.2	93.8	93.4	96.6	104.7	106.7	108.5	109.3
Chimie caoutch	97.2	77.3	94.3	75.0	93.2	96.6	88.8	77.7	79.7	63.8
Agroalimentaire	101.5	95.1	96.4	85.0	95.4	85.5	60.6	40.5	32.0	30.1
Textiles	105.1	102.4	82.5	53.3	48.1	33.5	29.6	24.7	21.2	17.3
Cuirs et chauss.	107.1	61.8	53.5	29.3	22.4	16.0	13.0	13.9	9.2	7.7

Source : ONS.

A l'exception des industries sidérurgiques, métalliques, électriques (ISMME) et des matériaux de construction, toutes les autres branches industrielles ont connu des baisses continues de production.

Si l'on prend le critère du taux d'utilisation des capacités de production installées, les données statistiques par branche d'activité font ressortir, sur une période assez longue (1989-2004), une nette tendance à la baisse et une sous utilisation structurelle des capacités. Seules la branche « Hydrocarbures » et, à un degré moindre, la branche « Matériaux de construction », font exception.

Tableau n° 3.22 : Evolution du taux d'utilisation des capacités de production par
branche d'activité (1989- 2004).

	1989	1990	1991	1992	1993	1994
Hydrocarbures	71.9	71.9	77.6	78.5	79.2	73.4
Mines et carrières	69.5	69.5	64.4	67.6	53.6	53.9
ISMME	54.3	54.3	51.0	46.6	39.9	36.0
Mat. Construction	64.1	64.1	68.4	71.6	62.4	58.5
Chimie	49.2	49.2	41.8	34.1	35.0	42.8
Agro-alimentaire	77.5	77.5	75.5	70.2	73.1	68.9
Textiles	52.0	52.0	49.7	59.6	59.6	53.8
Cuirs, chauss.	59.0	59.0	47.7	35.7	29.8	45.6
Bois, liège	41.4	41.4	33.2	29.5	36.5	31.7

(Suite tableau n° 3.22)

1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
74.1	77.5	89.8	90.2	96.8	98.4	99.8	100	100	93.2
54.7	52.7	48.3	47.8	46.1	47.3	51.6	55.3	56.2	55.5
37.6	34.0	27.4	30.1	31.4	32.1	35.5	43.3	49.3	50.1
56.9	59.7	58.8	61.3	57.8	61.9	64.2	69.0	64.5	70.1
45.1	39.0	39.4	44.2	49.1	52.2	54.4	46.4	38.1	38.5
65.2	64.3	70.1	73.6	78.9	64.8	54.0	55.3	44.2	39.3
45.3	33.2	34.0	36.3	29.9	26.4	28.6	34.5	34.3	29.7
33.9	24.0	23.9	30.4	16.2	15.6	14.7	12.1	10.7	12.9
27.5	21.5	21.4	37.5	36.1	33.3	25.4	19.2	18.7	20.7

Source : ONS.

En partant des comptes de production et d'exploitation par secteur d'activité fournis par l'ONS (Office National des Statistiques), A. Amarouche (2006) a calculé, sur la période 1989 - 2003, les surplus domestiques par branche d'activité et par secteur juridique, surplus qui, note l'auteur, fournissent une indication sur l'évolution des capacités d'accumulation dans le pays¹.

¹ L'auteur établit, pour les besoins de l'analyse en termes de surplus, une correspondance entre l'équation comptable qui relie les agrégats entre eux jusqu'à l'obtention de l'excédent net d'exploitation et ce qu'il appelle l'équation économique donnée par la formule :

Valeur (V) = capital constant consommé (c) + capital variable (v) + surplus (m).

Les deux équations se présentent ainsi :

Production brute	=	Conso. intermédiaire	+	Rémunération des	+	Impôts liés à la production.
		+		salariés		+
		Conso. fonds fixes				Excédent net d'exploit

Valeur	=	Capital constant	+	Capital variable	+	Surplus
		Consommé				

Des données obtenues, regroupées dans un tableau¹, l'auteur tire quelques résultats forts significatifs.

Ainsi, outre le fait que certaines branches d'activités industrielles enregistrent un surplus négatif sur une plus ou moins longue période (ISMME de 1996 à 2001, Textile et confection de 1993 à 2003) et que le surplus des autres branches est insignifiant comparé à leurs poids respectifs dans la matrice des activités productives et eu égard au nombre de salariés qu'elles emploient, la structure du surplus industriel indique que le poids du surplus hors hydrocarbures n'a jamais dépassé les 35 % du surplus industriel total (voir tableau n° 3.23).

¹ Pour des raisons d'espace, nous n'avons pas jugé utile de le reproduire ici.

Tableau n° 3.23 : Structure du surplus industriel
(1989-2003).

	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996
Surplus industriel total (milliards de DA, prix courants) dont :	101	166	301	356	327	436	658	926
- Secteur public	77	130	245	288	249	371	509	727
- Secteur privé	24	36	56	68	78	65	149	199
Part (en %) du surplus indust. hors hydrocarb. dont :	35	32	26	33	34	33	30	26
- Secteur public	11	11	07	14	11	10	11	07
- Secteur privé	24	21	19	19	23	23	19	19

(Suite tableau n° 3.23)

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Surplus industriel total dont :	1076	901	1142	1946	1826	1914	2346
- Secteur public	840	625	829	1547	1373	1369	1722
- Secteur privé	236	276	313	399	453	545	624
Part (en %) du surplus industriel hors hydrocarbure, dont	17	36	32	22	27	30	27
- Secteur public	05	08	07	05	06	06	06
- Secteur privé	12	28	25	17	22	23	21

Source : Amarouche (2006).

Par ailleurs, et concernant le secteur public industriel, la baisse de la part de ce dernier dans le surplus total (de 11 à 06 % entre 1989 et 2003) illustre la profonde crise dans laquelle se débat ce secteur.

Le déclin du secteur public s'exprime aussi au travers de la baisse de sa contribution en termes d'emplois. En 2007, les entreprises publiques industrielles et commerciales ne représentent que 03 % de l'emploi total.

Sur le plan financier, et en dépit des multiples restructurations et mesures d'assainissement dont il a fait l'objet durant la période 1990-2001¹, le secteur public industriel a continué d'accumuler les découverts bancaires. Ces derniers passent, pour l'ensemble du secteur industriel, d'un peu plus de 90 milliards de DA en 1995 à 47 milliards de DA en septembre 2001, après avoir atteint un record en 1996, de 109 milliards de DA (Adli, 2002).

Tableau n° 3.24 : Découvert bancaire des entreprises publiques
(1992-2001) (En Mds de DA).

	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Découvert bancaire	+8	-10	-92	-109	-28.4	-18	-23	-34	-47
Base 100=1994	-	100	920	1090	284	180	230	340	470

Source: Notes de conjoncture du Ministère de l'Industrie et de la Restructuration (<http://www.mir-algeria.org>).

La désindustrialisation à laquelle nous assistons dans le secteur public n'a pas été contrebalancée par le secteur privé, en dépit du dynamisme qu'on lui prête et du potentiel qu'on lui attribue habituellement. Essentiellement présent dans les activités naturellement peu ouvertes à la concurrence étrangère (c'est-à-dire, pour reprendre la terminologie de la théorie du dutch disease, le secteur des biens non échangeables) et où les délais de récupération sont très courts, le secteur privé est peu présent dans l'industrie manufacturière, où seulement un tiers (1/3) des entreprises opèrent². Les chiffres ci-dessous donnent une indication sur la configuration sectorielle de la présence du secteur privé dans l'économie nationale³.

¹ De 1990 à 2000, le secteur public a fait l'objet de deux « restructurations », menées respectivement sous l'égide des fonds de participation (1990-1994) et du Conseil national des participations de l'Etat « CNPE » (1995-2000).

² Il convient également de remarquer que la présence du secteur privé dans l'industrie manufacturière est essentiellement concentrée dans l'agroalimentaire, les textiles et cuirs.

³ Il y a lieu de noter que la contribution du secteur privé dans l'économie nationale n'est pas sans lien avec ses caractéristiques en termes de taille et de statut juridique. En effet, le secteur est constitué, pour environ 90 %, de micro-entreprises, et dans la majorité des cas, il s'agit d'entreprises à caractère familial. Ce dernier aspect est important dans la mesure où, très souvent, il permet aux entreprises de bénéficier de conditions pour opérer dans le secteur informel.

Tableau n° 3.25 : Part du secteur privé dans la valeur ajoutée des différents secteurs (en %).

	1989	1994	2001	2004
Agriculture	99.8	99.1	99.6	99.6
Hydrocarbures	0.0	0.4	4.3	0.8
Indust hors hydroc	25.9	26.5	41.8	39
BTP	35.9	60.7	69.1	73.5
Transport- communic	44	54	76	77
Commerces	77	84.2	93.9	93.6
Services	77.9	85.3	89.9	87.5

Source : ONS.

Ainsi, on observe que la place du secteur dans l'industrie est de plus en plus importante puisque, entre 1989 et 2004, celle-ci passe de 25 % de la valeur ajoutée industrielle à plus de 39 %. Cependant, il semble que cette évolution connaît, ces dernières années, une sorte d'essoufflement¹.

Conclusion.

Les nouvelles configurations institutionnelles qui se sont mises en place à partir de 1990 constituent un réel changement institutionnel dans la mesure où elles introduisent de profondes modifications dans le principe de fonctionnement des principales formes institutionnelles. Ainsi, à la structure étatiste-monopoliste de l'économie qui autorisait une manipulation administrative des prix, s'est substituée une ouverture allant dans le sens d'une réhabilitation large du rôle des mécanismes de marché dans la formation des prix et des revenus ; la gestion « structuraliste » de la monnaie a cédé la place à une politique qui

¹ Selon des données du Plan, citées par A. Bouzidi dans un article paru dans le quotidien « Le Soir d'Algérie », édition du 30/01/2008, la croissance réalisée par l'industrie privée a été en moyenne de +10 % par an durant la période 1996-2000 alors que, sur la période 2000-2006, elle n'est plus que de 2 % en moyenne annuelle.

s'apparente fortement à du « monétarisme » ; la nouvelle configuration du rapport salarial laisse la voie ouverte à une plus grande flexibilité ; la pratique en matière budgétaire, bien que plus que jamais fondée sur la disponibilité de la manne pétrolière, est d'une prudence que d'aucuns qualifient d'excessive ; tandis que sur le plan des rapports avec l'extérieur, même si le rôle des hydrocarbures demeure écrasant, la politique du taux de change semble avoir tiré des enseignements qu'une surévaluation excessive de la monnaie pourrait induire.

Cependant, au regard des performances économiques enregistrées durant ces deux dernières décennies, il est aisé de noter l'absence de tendances positives indiquant une rupture avec le régime de croissance rentier. De l'aveu de l'ancien ministre des finances, le vaste programme de l'investissement public, qui vise à stimuler l'offre, ne semble pas avoir produit l'effet escompté, à savoir la stimulation de l'investissement privé, le soutien de la croissance des secteurs hors hydrocarbures et la réduction du chômage¹ (Benachenhou, 2009). La désindustrialisation est un phénomène incontestable. D'où la question de savoir si ce phénomène ne relève pas de la pathologie du dutch disease ou de causes plus structurelles.

¹ Selon les statistiques officielles, le taux de chômage connaît, depuis 2000, une baisse continue. Cependant, les chiffres sur l'emploi cachent la réalité de la qualité des emplois créés. En effet, les emplois à durée déterminée constituent désormais l'essentiel de l'emploi global créé, soit presque les deux tiers. La branche qui a connu la plus forte expansion étant celle du BTPH.

CHAPITRE IV : LE REGIME D'ACCUMULATION A L'EPREUVE DE LA REFORME.

Introduction

Dans ce chapitre, nous commençons par interroger la pertinence de la théorie du dutch disease, fréquemment évoquée dans les contextes marqués par la présence d'une rente externe, pour appréhender la problématique de l'accumulation en Algérie. L'interrogation nous permettra d'évacuer, d'emblée, cette approche puisque, comme nous aurons l'occasion de le voir, le phénomène du syndrome hollandais correspond en réalité à une configuration particulière de la combinaison institutionnelle d'ensemble, particularité qui se lit notamment au niveau du mode d'insertion internationale au travers du taux de change réel. Après une présentation des contours du régime rentier d'accumulation tels qu'ils se présentent durant les deux dernières décennies, nous nous efforcerons de mettre en relief les changements qui se sont opérés dans le mode de régulation qui accompagne le régime rentier dans cette phase de réforme. Seront particulièrement abordés les aspects liés aux incompatibilités entre régulations partielles ainsi que ceux liés à l'inaptitude de ce mode de régulation à susciter (ou secréter, devrions-nous dire) une dynamique d'accumulation qui soit à la fois autonome par rapport au secteur des hydrocarbures et en rupture avec la logique rentière. Enfin, une caractérisation de la crise structurelle du régime rentier nous permettra d'en diagnostiquer les sources et d'en identifier les principales manifestations au plan macroéconomique et au niveau du comportement des acteurs de l'accumulation.

4.1. L'économie algérienne se reconnaît-elle dans le dutch disease ?

Dans le chapitre premier de la présente étude, nous avons consacré de larges développements à l'exposé de la théorie du dutch disease¹. De par son statut dans le débat théorique, cette théorie est aux économies rentières ce qu'est la théorie de l'équilibre général aux économies de marché constituées : elle constitue la référence théorique dominante. Mais, à l'instar de la théorie néo-classique de l'équilibre général, sa fragile contexture ne doit sa survie qu'à la rareté de ses applications pratiques.

En effet, confrontée à « l'impureté » des situations concrètes, cette théorie s'avère d'un secours bien limité. C'est ce que nous nous proposons, à présent, de montrer en étudiant le cas de l'économie algérienne.

L'économie algérienne se reconnaît-elle dans « le syndrome hollandais » ? A cette question, que nombre d'auteurs se sont posés², de manière récurrente pour certains, la réponse n'est cependant pas simple. La raison, comme nous le verrons, en est que, « morphologiquement », l'économie algérienne présente tous les symptômes du syndrome, mais pas ses mécanismes.

Ainsi, pour Y. Benabdellah (2006), l'économie algérienne présente, ces dernières années, une configuration sectorielle de plus en plus conforme à celle qui est décrite par la théorie du dutch disease.

En effet, cette configuration, dont on a déjà présenté les traits caractéristiques dans le chapitre précédent, est marquée par :

- Une croissance vigoureuse du secteur minier (hydrocarbures) ; celui-ci ayant mobilisé des investissements de l'ordre de 21 milliards de \$ entre 2000 et 2005, de 32 milliards de \$ entre 2005 et 2009 ;
- Une croissance appréciable dans le secteur des biens « non échangeables », notamment dans le BTP et les services marchands ;

¹ Voir section 1 du chapitre premier.

² Voir Amarouche (2006), Benabdellah (2006), Dahmani (2004), Djoufelkit-Cottenet (2003, 2008), Gouméziane (1994), Sid Ahmed (1987), Talha (2001).

- Un déclin du secteur industriel (secteur des biens échangeables), notamment public.

Selon l'auteur, la libéralisation des prix, l'ouverture du commerce extérieur et la convertibilité courante du dinar ont contribué conjointement à faire émerger une configuration qui tend, sans toutefois les atteindre, vers les hypothèses du modèle du dutch disease.

D'où la question, légitime, de savoir si l'émergence d'une telle configuration est le signe que le syndrome a opéré. Autrement dit, il s'agit, en l'occurrence, de savoir si le boom pétrolier survenu depuis 1999 n'a pas induit d'effet de dutch disease dans le cas de l'Algérie. A ce stade de l'analyse, il nous semble opportun de faire passer la réponse à la question par l'examen de l'évolution du taux de change effectif réel (TCER), seul canal d'action du dutch disease¹.

Selon des statistiques émanant du FMI (voir tableau ci-dessous), il semble que l'on ne puisse, manifestement, parler de dutch disease puisque le taux de change effectif réel a suivi, durant cette période de boom, une tendance à la baisse alors même que les termes de l'échange n'ont cessé de croître.

Tableau n° 4.1 : Evolution comparée du TCER et des termes de l'échange en Algérie (base 100 en 1999).

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
TCER	100	99	99	90	80	80	78	77
T.Ech.	100	175	160	150	170	178	240	260

Source : FMI.

Selon les données du tableau ci-dessus, entre 1999 et 2006, le TCER s'est déprécié d'environ 20 % alors que les termes de l'échange ont augmenté. Il n'y a donc, à

¹ Il n'est pas inutile de rappeler ici, et de souligner par la même occasion, que dans la théorie du dutch disease, le recul du secteur manufacturier s'opère par le biais exclusif d'un canal seul de transmission, à savoir l'appréciation du taux de change effectif réel, laquelle induit une modification des prix relatifs en faveur des secteurs non échangeables (Services) au détriment des secteurs échangeables non concernés par le boom (industrie manufacturière et agriculture).

l'évidence, pas de relation entre l'évolution des termes de l'échange et celle du taux de change réel¹.

Une telle situation (paradoxale) s'explique par le fait que le TCER ne constitue pas, dans la pratique, un élément déterminant la politique de change. Cette dernière se traduit, par ailleurs, par une accumulation sans précédent des avoirs extérieurs bruts (réserves de change) à la Banque centrale².

S'il en est donc ainsi, c'est parce qu'un facteur d'ordre institutionnel, en l'occurrence la politique de change, a agi pour contrecarrer le scénario auquel nous aurions certainement assisté si l'on était en présence d'une situation où la détermination du taux de change était laissée au libre jeu des forces du marché³. Ceci nous amène à considérer la dimension institutionnelle du problème de la désindustrialisation à laquelle nous assistons dans la majeure partie des pays à régime rentier en général et en Algérie en particulier.

Un tel constat statistique nous dispense par ailleurs de trop nous attarder sur la question de savoir si le boom des années 2000 a un quelconque effet sur le secteur manufacturier (dont on sait que la productivité est pour le moins médiocre), en empêchant que les sources d'accumulation à long terme n'y apparaissent : l'examen de la structure sectorielle de la croissance a montré en effet que celle-ci est essentiellement l'œuvre du secteur en boom.

De ce point de vue, la théorie de la régulation, à laquelle nous nous référerons dans la suite pour identifier les institutions fondamentales du régime rentier d'accumulation, offre une grille de lecture plus intéressante. D'abord parce qu'elle permet de fournir des éléments d'explication pertinents sur la trajectoire prise par l'histoire de l'industrialisation en Algérie, des débuts jusqu'à nos jours ; ensuite parce que, par rapport à la théorie dominante du dutch disease, l'approche par la régulation présente l'avantage d'avoir une portée plus générale. Il est aisé de remarquer en effet que le phénomène du syndrome hollandais correspond en fait à

¹ Pour Y. Benabdellah (2006), cela est dû au fait que la Banque d'Algérie réprime systématiquement le surplus de devises par des mesures de stérilisation afin de couper le canal de transmission entre l'offre de monnaie et le taux de change.

² Remarquons aussi qu'une telle politique a l'avantage de permettre (du moins théoriquement) d'atténuer le degré d'exposition du secteur productif local à la concurrence externe, bien que celui-ci ne pèse pas beaucoup dans l'économie nationale.

³ Dire cela, c'est, de toute évidence, reconnaître la validité de la théorie du dutch disease dans le cadre, restreint, de ses hypothèses. En effet, envisager que le taux de change et tous les autres prix soient déterminés par le libre jeu des forces du marché revient à admettre la possibilité que le TCER s'apprécie, ce qui est conforme aux hypothèses de la théorie.

une configuration particulière de la combinaison institutionnelle d'ensemble, particularité qui se lit notamment au niveau du mode d'insertion internationale (à travers notamment le degré d'ouverture et le régime des changes).

Concernant le premier aspect, il semble bien que seul le facteur institutionnel est à même d'expliquer la trajectoire prise par l'industrialisation durant les années 70. L'industrie a connu, durant cette phase que nous qualifions de « volontariste-étatiste » en référence à la configuration institutionnelle d'ensemble marquée par la prédominance de la volonté « subjective » de l'Etat dans la conduite du processus d'accumulation¹, une formidable croissance, qui, du point de vue de la théorie du dutch disease, semblerait paradoxale lorsque l'on sait que c'est le boom du secteur des hydrocarbures qui a rendu cela possible. L'industrialisation du pays, entendue ici dans son sens morphologique, fut entreprise dans un contexte très éloigné des hypothèses du modèle du dutch disease puisque, comme le souligne à juste titre Y. Benabdellah (2005), la distinction habituellement opérée entre biens échangeables et non échangeables et sur laquelle est bâtie toute la structure du modèle, n'a aucune signification dans une économie où l'Etat détient le monopole absolu sur l'activité intérieure et sur le commerce extérieur.

Quant au second aspect, à savoir la portée plus générale de l'approche en termes de régulation, il est clair que le caractère spécifique de la configuration institutionnelle à laquelle renvoie implicitement le modèle du dutch disease, à savoir une petite économie ouverte, non contrôlée², insérée, par l'industrie³, dans la DIT..., ne permet pas d'envisager, dans le cadre du modèle, des situations différentes, dont les configurations peuvent être multiples. En identifiant clairement un ensemble de formes institutionnelles à partir desquelles une typologie des situations concrètes peut être construite, l'approche en termes de régulation offre une grille de lecture qui permet d'intégrer la diversité des situations dans l'explication

¹ Voir en particulier section 2 du chapitre II.

² En particulier dans le domaine des changes.

³ En effet, comme le note, non sans raison, A. Amarouche (2006), la théorie du dutch disease présuppose implicitement l'existence d'un certain niveau d'industrialisation du pays et que celui-ci s'insérerait, jusqu'à la survenue du boom minier, dans la DIT par ses exportations de produits manufacturés (biens échangeables). D'un point de vue méthodologique, cela ne nous semble cependant pas constituer un handicap majeur puisque, dans le cas des pays qui ont entrepris de s'industrialiser comme l'Algérie, le syndrome peut se manifester par le fait qu'aucun processus productif ne parvient à exporter. C'est là, en effet, une caractéristique spécifique de l'économie non pétrolière (économie qui regroupe les activités ne relevant pas directement ou indirectement du secteur des hydrocarbures), caractéristique observée aussi bien durant la phase volontariste que durant la période récente de libéralisation.

du phénomène de la désindustrialisation, observé dans les pays à régime d'accumulation de type rentier.

Ainsi, la désindustrialisation ne saurait être réduite à un phénomène dont l'origine est l'appréciation du taux de change effectif réel. Par-delà les aspects liés au déroulement séquentiel du dutch disease et aux mécanismes de transmission entre booms de ressources pétrolières et mauvaises performances du secteur manufacturier, il convient de souligner que la théorie du dutch disease, qui continue encore de nos jours de servir de thèse dominante pour appréhender la question de l'industrialisation, et partant, de l'accumulation, dans les pays rentiers, pêche, tout comme la théorie de l'équilibre général, par le fait qu'elle évacue totalement le rôle des institutions.

Il y a lieu de remarquer à cet égard que, bien que d'obédience néo-classique, la théorie du dutch disease n'en préconise pas moins une stérilisation, mesure qui nécessite une intervention de l'Etat, d'une partie des ressources du boom pour endiguer la menace de la désindustrialisation¹.

De ce point de vue, il semble manifestement que les nouvelles configurations institutionnelles qui se sont mises en place en Algérie ces dernières années se caractérisent par une incohérence dans la mesure où, au moment où certaines d'entre elles tendent effectivement à contenir le phénomène décrit par le modèle (manipulation du taux de change nominal de manière à stabiliser le TCER, placement à l'étranger d'une partie des surplus pétroliers), d'autres, au contraire, tendent à le libérer (ouverture extérieure, démantèlement tarifaire, ...)². Il s'agit là d'une considération importante sur laquelle nous reviendrons lorsque nous aborderons la question de la cohérence du nouveau mode de régulation.

Nous terminons par rappeler l'idée, essentielle à notre sens, que le dutch disease n'est pas une fatalité. L'expérience montre aujourd'hui que les avantages comparatifs liés aux

¹ Outre la désindustrialisation, la littérature économique identifie d'autres effets liés aux booms exogènes, effets qui renvoient davantage à des mécanismes institutionnels qu'à celui sur lequel est fondé le modèle du dutch disease. Ainsi, le boom de ressources minières conduit à consolider le rôle de l'Etat dans des situations de rentes centralisées ; favorise l'émergence de comportements rentiers dans la population, avec l'octroi de subventions importantes à la consommation ; stimule la création de nombreux emplois artificiels (notamment dans la fonction publique) ; pousse à l'émergence d'entrepreneurs parasites, articulés sur la rente ; induit une accélération des importations de toute nature... (Sid Ahmed, 1987).

² C'est sans doute ce qui pousse Y. Benabdellah (2006) à se demander si, finalement, la réforme économique n'a pas eu pour effet de libérer le phénomène du dutch disease, réprimé durant la période de l'économie administrée.

ressources naturelles ne bloquent pas la construction d'autres avantages comparatifs (Benabdellah, 2006). Beaucoup parmi les pays agro-industriels ont su, à partir de ressources de l'agriculture, installer une industrie manufacturière compétitive¹, d'autres pays ont su, à partir de ressources minières, enclencher un mouvement de diversification de leurs exportations (Iran, Indonésie). Que les expériences se traduisent par un échec cuisant dans la majeure partie des cas ou par un succès, moins fréquent il est vrai, dans d'autres cas, les études empiriques (Eifert B., A. Gelb et N.B. Tallroth, 2003) tendent de plus en plus aujourd'hui à souligner le rôle majeur que jouent les médiations institutionnelles pour expliquer la diversité des trajectoires nationales dans la mobilisation des ressources minières à des fins de développement économique. Ces études montrent que la rente externe n'est ni une malédiction, ni une bénédiction pour le pays qui en bénéficie. Tout dépend en fait de la nature et du contenu des arrangements institutionnels qui encadrent sa mobilisation.

D'une manière générale, il est aujourd'hui admis qu'un processus de régulation a la vocation de contrer le phénomène du syndrome hollandais (Sid Ahmed, 1991). Un tel processus, conditionné par l'existence d'une volonté politique d'œuvrer pour l'instauration d'une économie productive compétitive, doit conduire l'Etat à engager un ensemble de dépenses génératrices d'externalités positives pour l'ensemble de l'économie. Il s'agit des dépenses d'éducation, de formation, de santé, de recherche et développement, ainsi que des dépenses d'infrastructures dans les industries dites de réseaux (électricité, eau, télécommunications, transports) génératrices d'effets positifs pour l'économie dans son ensemble. De telles dépenses sont de nature à augmenter la compétitivité de l'économie nationale, contrebalançant ainsi un des effets négatifs du dutch disease, à savoir la baisse de la compétitivité de l'industrie manufacturière locale.

Dans le contexte qui est celui de l'économie algérienne où les sources de la croissance ne sont pas encore présentes dans le secteur manufacturier², l'impact négatif de la rente pétrolière sur la croissance à long terme réside justement dans le fait qu'elle empêche que ces sources de croissance n'apparaissent, notamment dans le secteur industriel. Le rôle de l'Etat, dans ces conditions, est de veiller à ce que l'allocation des ressources profite davantage aux secteurs productifs, et plus particulièrement le secteur manufacturier.

¹ Les exemples de la Thaïlande et de la Malaisie sont souvent cités.

² L'absence des sources de la croissance dans le secteur manufacturier signifie essentiellement que ce dernier ne parvient pas encore à se doter d'une dynamique propre qui soit autonome du secteur des hydrocarbures et de la sphère budgétaire.

4.2. Impact de la libéralisation sur le régime rentier d'accumulation : le statu quo.

A la base de la TR se trouve l'idée que des arrangements institutionnels particuliers infléchissent la trajectoire de croissance d'une économie donnée. Le « régime d'accumulation » n'est que le concept qui reflète la projection des rapports sociaux codifiés sur le plan macroéconomique. Tel est, nous semble-t-il, le cadre dans lequel devraient s'inscrire les interrogations sur la dynamique de tout régime d'accumulation.

Qu'en est-il de l'Algérie depuis le début de la décennie 90 ? La libéralisation entamée à partir des années 90 a-t-elle débouché sur l'émergence d'un nouveau régime d'accumulation ?

A cette question, certains auteurs n'hésitent pas à répondre par l'affirmative. Ainsi, H. Bénissad (2009) croit déceler dans la structure économique qui s'est mise en place ces dernières années les éléments d'un nouveau modèle de développement.

Pour l'auteur, dont les analyses font souvent référence, le nouveau modèle, imposé par la crise de la dette et la chute des prix du pétrole en 1986, s'est consolidé depuis le rééchelonnement et la reprise des cours du brut sur le marché international à partir 1999. Il se caractérise essentiellement par deux aspects :

- le premier est relatif au développement spectaculaire des dépenses publiques en infrastructures, dépenses créatrices d'emplois non permanents et financés grâce à la fiscalité pétrolière. Ces dépenses profitent essentiellement au secteur du bâtiment, travaux publics et hydraulique.
- le second aspect se rapporte à la présence, ces dernières années, d'un secteur exportateur rentier et prospère, du fait de l'envolée des prix du pétrole sur le marché mondial.

Ces deux éléments font dire à l'auteur que nous sommes en présence d'un modèle de développement par les exportations primaires. Plus surprenant, dans son analyse, l'auteur

parle d'un « retour » au modèle en question, suggérant par là l'avènement, entre temps, d'un modèle autre que celui qui était à l'œuvre avant ce « retour » (Bénissad, 2009).

Si le premier aspect marque un changement, autant par le volume que par l'allocation sectorielle, dans les dépenses de l'Etat, le second, quant à lui, constitue une caractéristique permanente du modèle d'accumulation à l'œuvre en Algérie depuis le début des années 70. Il n'y a là rien qui justifie que l'on parle de nouveau modèle. Et si nouveauté il y a, elle est, comme nous le verrons, ailleurs.

L'une des idées avancées par H. Bénissad et sur laquelle les faits semblent cependant lui donner raison est d'affirmer que la politique du libre-échange, portée par l'idéologie libérale à laquelle semblaient s'être ralliés les « policy makers » et menée dans une conjoncture pétrolière des plus favorables, a fatalement eu pour effet de consolider le modèle de développement par les exportations primaires, autrement dit, le régime d'accumulation à caractère rentier. C'est là un fait que les chiffres statistiques confirment¹.

Qu'est ce qui caractérise le régime d'accumulation rentier dans sa configuration « libérale » ? Fondamentalement, le régime demeure rentier puisque la dynamique économique interne reste fondée sur l'extraversion d'un secteur minier exportateur fournissant l'essentiel des ressources pour alimenter la consommation et l'investissement internes. La dynamique nationale est toujours en quête de son autonomie puisqu'elle reste rythmée par les pulsations de l'économie mondiale, et du marché pétrolier en particulier².

Par ailleurs, le paradigme libéral semble mis en défaut par la médiocrité des résultats auxquels la libéralisation a conduit, notamment en matière d'allocation des ressources.

¹ Voir chapitre III, section 2. Par ailleurs, il convient de noter que le secteur des hydrocarbures continue de bénéficier de la priorité dans l'allocation des ressources financières. A titre d'illustration, entre 1997 et 2001, le programme d'investissement dans le secteur des hydrocarbures mobilise 19.1 Mds de \$, soit l'équivalent pour les autres secteurs de toute la décennie 90 (Dahmani, 2004).

² C'est ce qui explique pourquoi dans les travaux se réclament de la théorie de la régulation, les régimes rentiers d'accumulation, dans leurs versions sous-développées, ne sont pas caractérisés en recourant à des atténuations du fordisme.

Cependant, force est de noter que des modifications notables sont intervenues dans le schéma de circulation de la rente, cette dernière étant désormais mobilisée de façon différente, au travers de configurations institutionnelles nouvelles¹.

Dans sa thèse consacrée à la libéralisation en Algérie, Amarouche (2006) consacre de larges développements à la question des usages éventuels qui peuvent être faits des revenus pétroliers. Ces développements posent des questionnements qui méritent que l'on s'y arrête ici. Pour lui, il existe deux façons possibles d'utiliser ces revenus :

- La première est leur utilisation à des fins directement productives. Cette modalité a été expérimenté par l'Algérie dans le cadre de la « SAD » et a débouché sur un échec ;

- la seconde est leur utilisation à des fins « socialement utiles non directement productives ».

Le critère de distinction entre activités productives et activités non productives réside dans le caractère marchand ou non marchand du produit². De l'échec de la première modalité, l'auteur déduit que les activités marchandes doivent désormais se développer par elles-mêmes en faisant un usage productif de leur surplus tandis que l'Etat, de son côté, ne devrait s'occuper que des activités non marchandes car n'ayant pas vocation à produire un surplus.

Manifestement, l'auteur confond entre financement par la rente et financement par la dépense publique. Pour lui, les revenus pétroliers ne peuvent être utilisés que sous forme de dépenses publiques d'investissement. Les autres modalités (Fiscalité, crédit, taux de change, ...), qui sont autant de configurations qui définissent un mode de mobilisation de la rente à des fins de financement de l'accumulation, ne sont guère envisagées.

En effet, par-delà la question de savoir quelles activités relèvent de la sphère productive ou non productive³, il s'agit de savoir selon quelle modalité les revenus pétroliers

¹ Voir chapitre III, section 1.

² Remarquons que dans le contexte d'une économie « administrée » comme celui qui a prévalu durant les années 70 et 80, une telle distinction n'aurait été ni possible, ni même envisageable.

³ Il n'est pas inutile de souligner ici combien cette question est importante dans les débats ayant accompagné la naissance et le développement de la comptabilité nationale.

peuvent être mobilisés pour financer ou prendre en charge telle ou telle activité. S'il est aujourd'hui exclu que l'Etat prenne directement en main, en mettant en œuvre un rapport de travail de type salarial, certaines activités productives, puisqu'il a montré ses limites dans cette entreprise, il n'en demeure pas moins que, par le jeu d'un arrangement institutionnel cohérent et approprié (autrement dit un mode de régulation), l'Etat a un rôle central à jouer. En d'autres termes, le vrai problème est de savoir dans quelles conditions l'intervention de l'Etat peut s'avérer nécessaire et par quels moyens elle peut s'exercer. L'expérience de certains pays rentiers montre que si l'Etat doit peser sur l'orientation du système productif, il n'est pas forcément nécessaire que cela passe par l'exercice d'un contrôle direct sur la production, comme cela a souvent été tenté grâce à la mise en place et l'entretien d'un secteur public étendu.

De toute évidence, l'Etat n'a pas vocation à endogeneiser ce que l'auteur appelle le principe de composition. L'enjeu en l'occurrence est de neutraliser l'effet de la rente externe sur le système productif et cela dépend grandement de la configuration d'ensemble des formes institutionnelles fondamentales.

La thèse de Amarouche consiste à dire que, en définitive, c'est l'existence même de la rente qui pose problème, et non l'usage qui en est fait. La crise du régime d'accumulation revêt ici le caractère de fatalité.

En termes plus concrets, l'auteur suggère l'emploi des revenus pétroliers à la réalisation des grandes infrastructures économiques qui font cruellement défaut, ces investissements en infrastructures sont susceptibles de faciliter les investissements productifs dans les activités marchandes sans altérer leur vocation : produire un surplus accumulable.

Si l'on regarde les données statistiques, il semble que tel semble être la tendance depuis au moins le retournement de la conjoncture pétrolière en 1999. D'un Etat « entrepreneur industriel » dans les années 70, l'Etat se tourne, depuis le début des années 2000, vers le développement d'infrastructures économiques et sociales.

Les vastes programmes d'investissement dans les infrastructures économiques et sociales sont de nature à générer des externalités positives pour le reste de l'économie et la société en général. Cependant, en l'absence d'une combinaison institutionnelle

d'ensemble adéquate, il est permis de douter que les agents économiques puissent capter les effets externes de l'action de l'Etat. De plus, le fait que la dépense publique soit le principal moteur de la croissance de certains secteurs comme la construction et les services n'est pas sans effet sur la configuration sectorielle des agents économiques ou des entreprises¹.

La question de l'emploi productif de la rente est au centre de la problématique de l'accumulation. Dans le contexte institutionnel actuel, la question peut être formulée comme suit : peut-on envisager un emploi productif de la rente pétrolière sans que cela ne passe par le détour du marché ?

Si pour les travaux d'équipement public (infrastructures économiques et sociales) la question ne se pose pas tellement puisque c'est l'Etat, à travers le budget, qui en prend directement la charge, il en est autrement des autres activités qui relèvent de la sphère productive marchande.

Là, il semble que la configuration institutionnelle d'ensemble ne favorise pas l'émergence et le développement d'un capital productif dynamique. Le projet industriel porté par la « SAD » ayant lamentablement échoué, on assiste, à la faveur de la libéralisation, à la constitution de capitaux privés en quête de rentes et dont le principe de fonctionnement est resté fondamentalement le même : bâtir une relation spéciale avec l'Etat pour s'accaparer de manière directe ou indirecte une partie de la manne pétrolière. Cela est vrai des entreprises qui activent dans le domaine des marchés publics, mais aussi des entreprises industrielles dont le développement s'explique davantage par leur proximité des sphères du pouvoir que par un effort d'accroissement de la productivité. Dans le secteur productif, public ou privé, l'esprit de rente prédomine², bien qu'il ait manifestement changé de lieu d'expression. Désormais, c'est au niveau des banques que la rente est immédiatement disponible³.

¹ Ainsi, en 2007, selon les données d'une enquête de l'ONS sur les PME, plus de 34% des entreprises activent dans le secteur de la construction. La plupart de ces entreprises travaillent pour des marchés publics dans la construction de logements, d'infrastructures éducatives ou administratives, d'équipements publics de toutes sortes.

² *L'esprit de rente* est une expression que nous empruntons à Amarouche (2006). Nous l'utilisons car elle nous semble caractériser ce qui constitue l'essence même de la rationalité qui fait mouvoir les acteurs productifs ou, pour reprendre la terminologie de la TR, les centres d'accumulation.

³ C'est ce qui explique que les banques, publiques pour l'essentiel, soient devenues un enjeu de lutte exacerbées en vue du partage de la rente. La presse nationale rapporte régulièrement des affaires et des scandales impliquant banques et opérateurs économiques. Très souvent, ces affaires portent sur des détournements, des crédits non remboursés ou autres affaires impliquant des acteurs bénéficiant d'une protection politique. L'interférence du politique dans l'accès au crédit est une réalité qu'on ne peut occulter.

En somme, le nouveau régime d'accumulation, si tant est qu'on puisse le qualifier de « nouveau », présente fondamentalement la même caractéristique que l'« ancien » en ce sens que c'est toujours la rente pétrolière qui en constitue le fondement. Dans ce régime, la rente de base (rente pétrolière) continue de contaminer, au travers des formes institutionnelles de la régulation, dont les configurations respectives sont, il est vrai, tout à fait nouvelles, le comportement des agents et des acteurs. Ces derniers ont toujours tendance à transformer toutes les opportunités qu'offre l'architecture institutionnelle d'ensemble en lieux et formes de captation d'une rente. Cela est valable pour tous les agents, publics et privés, et dans tous les secteurs d'activité.

En fait, contrairement à l'idée selon laquelle la libéralisation a conféré à la rente pétrolière un nouveau statut¹, il semble que c'est plutôt le statut quo qui a prévalu durant ces deux dernières décennies. Le statut quo se reflète, pour ne prendre que cet indicateur, dans la part ridiculement faible de produits manufacturés dans les exportations. Le pays est devenu le lieu où prospère le secteur protégé (les services, la construction, les travaux publics...), secteur qui se développe grâce au recyclage de la rente pétrolière, tandis que les activités manufacturières connaissent un déclin que rien ne semble, en l'absence d'un changement institutionnel approprié, pouvoir arrêter².

4.3. Le nouveau mode de régulation : un compromis institutionnel ambigu.

Les configurations institutionnelles décrites dans le chapitre précédent définissent, ensemble, un mode de régulation dont il convient à présent de souligner les principales caractéristiques au regard de la problématique qui nous intéresse ici, à savoir la dynamique de l'accumulation dans un régime rentier³.

¹ Ainsi, pour ne citer que cet auteur, Benabdellah (1999) a cru opportun d'intituler un article, paru dans la revue du CREAD, par « *Ajustement structurel et nouveau statut de la rente pétrolière en Algérie* ».

² Il importe à ce propos de rappeler que le changement institutionnel ne signifie pas nécessairement disparition, en l'occurrence, des comportements rentiers. Lorsque donc nous parlons de changement institutionnel approprié, nous faisons référence à la configuration institutionnelle particulière qui créerait des incitations pour les activités productives. Nous aurons l'occasion, au chapitre V, de revenir sur la notion de changement institutionnel et d'en formuler la problématique relativement au contexte de l'économie algérienne.

³ Il n'est pas inutile de rappeler ici qu'à la base des approches institutionnalistes en général et de la théorie de la régulation en particulier se trouve l'idée essentielle que des arrangements institutionnels particuliers

Qu'est ce qui caractérise ce mode de régulation ? La réponse à cette question nécessite que l'on mobilise les principes de hiérarchie et de complémentarité évacués dans le chapitre précédent. Outre les points déjà abordés et qui portent sur la configuration de chacune des formes institutionnelles prises séparément¹, plusieurs éléments peuvent être évoqués lorsque l'on considère ces formes institutionnelles en tant qu'élément complémentaires d'une combinaison². En particulier :

1. *Le rapport salarial n'y occupe qu'une place secondaire.* Il n'est pas au centre de la configuration institutionnelle. Celle-ci semble dominée par les formes institutionnelles « insertion internationale » et « Etat », dont les configurations respectives consacrent le poids écrasant de la rente pétrolière. L'Etat, à travers son budget, financé par la rente, joue un rôle central dans cette configuration d'ensemble.

En effet, dans l'état actuel de l'économie algérienne, le rapport salarial, ou plus proprement le rapport d'emploi, est déterminé par le processus de circulation de la rente beaucoup plus qu'il ne le détermine.

D'une manière générale, la rente pèse sur l'ensemble des rapports sociaux. En particulier, elle interfère de façon très nette dans la formation de la productivité, des salaires et les modalités de la protection sociale. La répartition du surplus, dont l'essentiel provient de la rente externe, fait toujours appel davantage aux rapports clientélistes qu'à l'activité productrice des personnes.

Cependant, d'un point de vue général, la place du rapport salarial dans la hiérarchie des formes institutionnelles demeure centrale puisque, quel que soit le contexte historique considéré, la mobilisation de la main d'œuvre est un facteur clé de tout processus de développement.

infléchissent la trajectoire de croissance d'une économie donnée (Julliard, 2002, 225). Pour la théorie de la régulation, le mode de régulation a pour vocation de reproduire les rapports sociaux fondamentaux à travers la conjonction des formes institutionnelles historiquement déterminées ; soutenir et « piloter » le régime d'accumulation en vigueur ; et, enfin, assurer la compatibilité dynamique des décisions décentralisées (Boyer, 2004).

¹ Voir chapitre III, section 1.

² Nous avons, dès l'introduction, donné une définition du principe de complémentarité des institutions (voir introduction générale). L'importance du principe tient en l'occurrence dans le fait qu'il tend à attribuer la qualité de mode de régulation au degré de perfection du couplage des institutions.

Dans cette perspective, il nous semble permis de penser que la disponibilité d'une rente externe est de nature à permettre, lorsque la configuration du rapport salarial correspond à celle que le complexe de machines requiert, une atténuation de l'intensité du taux d'exploitation du travail, ne serait ce qu'à travers la prise en charge d'une partie du salaire indirect. A l'évidence, la présence de la rente externe n'est, en principe, pas antinomique avec l'instauration d'un rapport salarial de type « taylorien ». Elle peut même la favoriser sachant que dans le contexte de la configuration actuelle de la DIT, il semble de plus en plus exclu pour un pays pauvre et attardé de déclencher le processus d'augmentation de la productivité autrement que par un sursaut du taux d'exploitation du travail.

L'instauration d'une configuration « taylorienne » des rapports de travail, préalable incontournable à la réhabilitation du rapport salarial comme forme institutionnelle centrale, relève, pour le moment, d'une possibilité purement théorique. Dans les faits, nombreux sont les indices qui montrent le caractère invraisemblable d'une telle évolution. Pour ne retenir que le principal d'entre eux, on note le maintien de la productivité globale des facteurs à des niveaux anormalement bas¹. Par ailleurs, la privatisation, opération qui n'a d'intérêt que parce qu'elle est une modalité efficace d'introduction d'un rapport salarial à même de contribuer à la création d'un surplus, semble buter sur de sérieux obstacles, politiques pour l'essentiel, qui en empêchent la concrétisation, ce qui témoigne du caractère hypothétique de la perspective de la réhabilitation du rapport salarial dans son statut de forme institutionnelle centrale, comme cela est le cas dans les économies de marché².

¹ D'après le document « Arab Human Development Report 2002 » du PNUD, l'Algérie est le pays arabe qui enregistre le plus bas niveau de productivité du capital physique, ce qui vient s'ajouter à une très faible productivité de la main d'œuvre. Selon ce rapport, la productivité par travailleur est tombée de 2.2 % par an entre 1989 et 1997. Bien que, selon les estimations du FMI, la situation se soit légèrement améliorée durant les années 90 et 2000, la productivité totale des facteurs demeure très faible.

² La privatisation n'est pas nécessairement synonyme d'efficacité, mais elle en est un préalable. En l'absence d'un environnement concurrentiel, pour ne prendre que cet aspect, le secteur privé ou le capital privé peut se révéler aussi inefficace que le secteur public. Mais à la différence du secteur public, le secteur privé parvient toujours à s'assurer une rentabilité financière. Dans le contexte institutionnel qui prévaut en Algérie, et si l'on fait abstraction du principe de complémentarité qui préside à l'action de chacune des formes institutionnelles, il nous semble que la privatisation est un préalable pour doter l'activité productive de l'organisation sociotechnique à même de la rendre économiquement efficace.

2. Il existe des incompatibilités manifestes entre les configurations respectives des différentes formes institutionnelles ; ces incompatibilités traduisent l'absence de projet de développement à même de donner un sens aux décisions de politique économique.

Le tableau ci-après permet de dresser un récapitulatif des incompatibilités éventuelles entre les configurations des formes institutionnelles au regard de la nécessité de promouvoir un projet de développement national dont l'objectif serait de dépasser le fondement rentier de l'accumulation¹.

Ainsi, l'incompatibilité (1) consisterait en le maintien d'un rapport salarial de type clientéliste dans le secteur public industriel et l'exposition de ce dernier à la concurrence d'un secteur privé fonctionnant à la marge, ce qui à la longue condamnerait le premier à la disparition, avec ce que cela implique comme destruction de capacités industrielles.

L'incompatibilité (2) renvoie, quant à elle, à l'impossibilité de concilier, sur la longue période, un rapport salarial de type clientéliste et une politique de gestion de la contrainte monétaire de type monétariste.

L'incompatibilité (3) pose la question de l'impact des dépenses d'équipement sur l'allocation des ressources. Il est évident que les programmes publics d'équipement contribuent grandement à résorber le chômage, mais il n'en est pas moins certain que ces programmes sont générateurs de comportements de recherche de rente, notamment dans le secteur privé, du fait qu'ils orientent l'essentiel des ressources vers les secteurs du BTP, au détriment de l'industrie.

La confrontation ainsi menée entre configurations de chacune des formes institutionnelles permet d'identifier, de manière plus ou moins exhaustive, un ensemble d'incompatibilités dont l'effet handicapant sur l'activité économique en général et l'activité productive en particulier est plus ou moins important².

¹ D'une manière générale, la compatibilité peut être définie comme une contrainte qui doit permettre de statuer sur la qualité d'une transition institutionnelle effectuée et donc sur l'éventualité d'apparition de tensions dans les phases ultérieures du changement institutionnel.

² Signalons que dans le tableau ci-dessous, le signe (x) signifie l'éventualité de l'existence d'une incompatibilité entre les configurations institutionnelles correspondantes. La présentation en tableau à double entrée nous permet par ailleurs de distinguer entre ce qui relève de l'incompatibilité entre régulations partielles, prises deux à deux [cases contenant le signe (x)] et ce qui relève de l'inaptitude de chaque régulation partielle, prise séparément, à piloter l'accumulation [cases de la diagonale principale].

Pour n'en retenir que les plus importantes, il semble que c'est surtout l'ouverture commerciale qui pose, dans les circonstances actuelles, l'obstacle le plus difficile à surmonter.

Configuration des formes institutionnelles	Rapport salarial	Régime de concurrence	Rapport monétaire	Budget	Insertion internationale
Rapport salarial : - Clientélisme (secteur public) - A la marge (secteur privé) - Secteur informel		Incompatibilité (1)	Incompatibilité (2)	Incompatibilité (3)	x
Régime de concurrence : - Monopoles de branches - Concurrence biaisée par les pratiques clientélistes			x	x	x
Rapport monétaire : - Monétarisme - Rationnement du crédit				x	x
Budget : - Impératif économique de l'accumulation - Impératif politique de la redistribution					x
Insertion internationale : - Ouverture commerciale - Taux de change					

Ainsi, une des incompatibilités de la configuration institutionnelle d'ensemble se situe entre le désarmement douanier et la nécessité de promouvoir des exportations industrielles¹ dans la mesure où la suppression totale de la protection extérieure affecte considérablement les conditions de rentabilité d'une vaste gamme d'industries, dont notamment les industries potentiellement exportatrices. Cette incompatibilité peut être reformulée plus généralement en considérant le rapport salarial comme second terme :

¹ Une politique industrielle n'aurait de sens que si elle ambitionne de dépasser le fondement rentier du régime d'accumulation, ce qui passe, entre autres, par la promotion des exportations industrielles.

l'incompatibilité serait alors entre l'ouverture tous azimuts et la nécessité d'instaurer un rapport salarial efficient¹.

Cette contradiction est d'autant plus grande que même les économistes libéraux qui plaident habituellement pour le libre échange admettent l'argument de « l'industrie naissante » en ce qu'ils reconnaissent la nécessité de protéger de la concurrence extérieure des activités nouvelles tant que celles-ci n'auraient pas effectué avec succès leur apprentissage et atteint leur maturité.

Dans l'état actuel des choses, force est de noter que le démantèlement des barrières douanières, la circulation libre des marchandises n'ont fait émerger aucune capacité productrice ou exportatrice nouvelle. Au contraire, cette ouverture, menée au pas de charge, fait subir à la fragile industrie nationale (publique et privée) une concurrence brutale qui risque de l'anéantir.

Dans la mesure où il vise à accroître le degré d'efficience de l'industrie locale, le désarmement douanier doit par conséquent être sélectif plutôt que systématique. Or, comme le note F. Yachir (1990), la sélection de « créneaux » renvoie à la nécessité d'une véritable politique industrielle qui puisse assurer le développement prioritaire d'activités à la fois dynamiques à l'échelle internationale et conformes à la configuration actuelle et prévisible des ressources du pays. La politique industrielle est incompatible avec une ouverture indiscriminée de l'économie à la concurrence étrangère. Pour conclure, on peut dire cette fois-ci qu'il y a compatibilité entre l'ouverture tous azimuts et l'absence d'une stratégie industrielle².

Par ailleurs, il y a lieu de mentionner l'incompatibilité manifeste entre l'ouverture extérieure et le maintien d'un rapport salarial de type clientéliste, notamment dans le secteur public industriel.

Ce dernier s'apparente toujours davantage à un marché politique, non seulement parce que ses gestionnaires sont souvent nommés sur des bases clientélistes, mais aussi parce que

¹ Dans les conditions actuelles, on parlerait, à juste titre, de rapport d'emploi efficient plutôt que de rapport salarial dans la mesure où ce dernier est un mode de mise au travail des producteurs qui suppose une efficacité productive que n'implique pas nécessairement le premier.

² Il est d'ailleurs symptomatique de noter que l'un des traits significatifs de la période d'ouverture entamée depuis le début des années 90 est l'absence presque totale de documents sur les objectifs et les moyens de cette politique.

ses recrutements, son fonctionnement et ses activités obéissent moins aux impératifs de rentabilité qu'aux interférences et interventions directes d'une multitude de centres de pouvoir (Yachir, 1990)¹. Sur la longue période, une telle situation n'est tenable que si des ressources extérieures considérables sont mobilisées pour le financement des déficits structurels qui en découlent.

Ce qui vient d'être dit des incompatibilités liées à l'ouverture commerciale peut être étendu à l'autre composante constitutive de l'insertion internationale : le taux de change. La détermination du taux de change est, contrairement à ce que l'on entend ici et là, une décision éminemment politique. Cela est d'autant plus vrai que nous sommes dans un contexte où l'essentiel des ressources en devises provient de l'exportation d'une matière première et que, en outre, c'est l'Etat qui en est le détenteur exclusif. Au même titre que l'ouverture commerciale et le démantèlement douanier, la surévaluation de la monnaie nationale, puisque c'est de cela essentiellement qu'il s'agit dans le cas d'une économie rentière, est une configuration porteuse des mêmes incompatibilités que celles qu'on vient d'évoquer, de sorte que c'est la promotion d'un régime de croissance indépendant de la rente qui s'en trouve compromise.

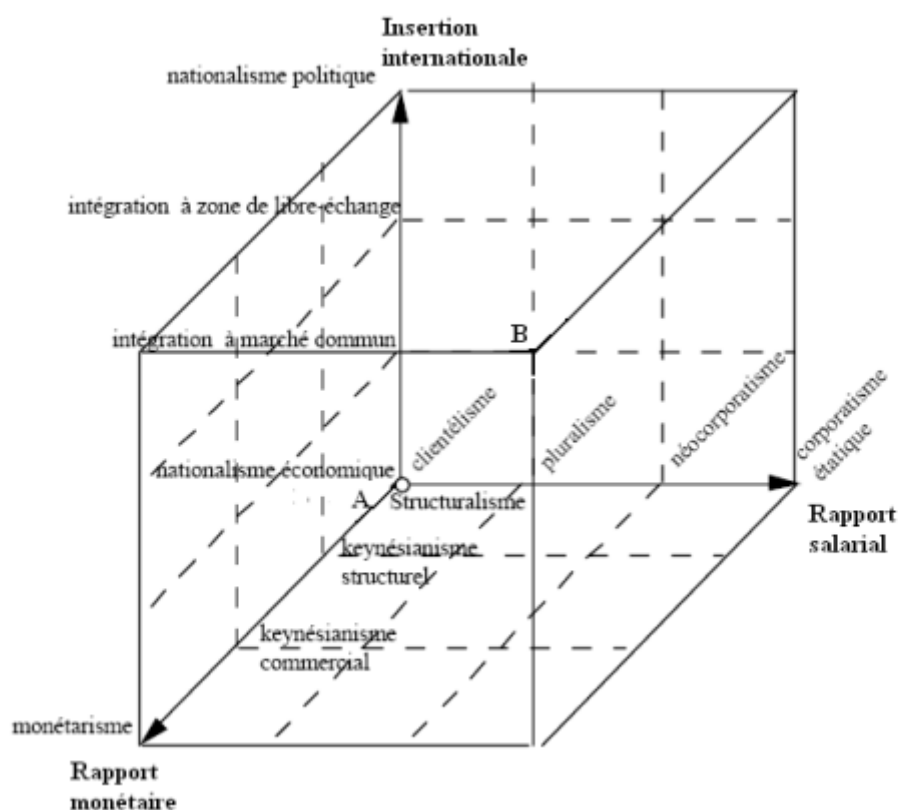
En somme, le mode d'insertion internationale de l'économie revêt, au travers des configurations concrètes de ses principales composantes, un statut particulier dans la question de la cohérence du mode de régulation. Les expériences sommairement évoquées au chapitre I montrent toutes que l'un des enjeux de tout processus de développement est la capacité du pays considéré à articuler ses mécanismes internes de régulation économique et sociale avec les contraintes et opportunités qui naissent de son insertion internationale.

Si l'on se réfère encore une fois à la typologie développée par M. Pereira et B. Theret², on peut, en prenant cette fois-ci en compte simultanément l'ensemble des configurations des principales formes institutionnelles, construire un schéma simplifié, sous forme d'espace tridimensionnel, dans lequel on pourrait visualiser les incompatibilités qu'on vient d'évoquer.

¹ En cela l'auteur rejoint la thèse de L. Addi (1990) selon laquelle l'économie en général et le secteur public en particulier sont mobilisés comme ressource de pouvoir politique.

² Cette typologie repose sur l'identification des configurations polaires et intermédiaires de chacune des formes institutionnelles. Ainsi, au rapport salarial correspond les configurations : clientélisme, pluralisme, néo-corporatisme, corporatisme étatique ; Au rapport monétaire correspond : le structuralisme, le keynésianisme structurel, le keynésianisme commercial, le monétarisme ; ...etc. Pour plus de développements, voir Pereira et Theret (2000).

La figure ci-dessous en fournit une illustration.



Ainsi, le point A, qui représente la configuration initiale¹, constitue le point de départ à partir duquel le changement institutionnel va s'enclencher. Un changement sans incompatibilités impliquerait que le déplacement de la position du pays s'effectue sur l'axe-diagonale AB. Tout écartement, plus ou moins grand, de cette trajectoire impliquerait l'apparition d'incompatibilités plus ou moins significatives.

L'incompatibilité dont il est question entre configurations institutionnelles peut être appréhendée en termes de cohérence sociétale du mode de régulation. Se référant aux cas du Mexique et du Brésil, M. Pereira et B. Theret (2000) définissent deux configurations idéales-typiques ayant chacune une cohérence sociétale forte : le clientélisme politique et le corporatisme étatique. La première configuration appelle une politique économique « structuraliste » faisant de nécessité vertu (contrôle social faible, politique

¹ Autrement dit, celle qui a prévalu jusqu'à la fin des années 80.

de haute inflation favorable à une croissance forte, condition de légitimité du régime politique) ; la seconde configuration nécessite une politique économique de type monétariste et libéral à l'égard de la finance privée, avec contrôle étatique étroit du secteur productif... Dans le graphique ci-dessus, la première correspondrait au point A, la seconde au point B.

Remarquons que si la grille analytique qu'on vient de mobiliser permet de visualiser des trajectoires institutionnelles cohérentes, ne comportant pas d'incompatibilités entre configurations institutionnelles, elle permet également de mettre en évidence un autre type de contrainte dont il faut tenir compte : la dépendance de sentier. Graphiquement, celle-ci implique que le déplacement sur les axes soit limité à un seul degré à la fois.

La figure ci-dessus pourrait être reprise en intégrant la forme institutionnelle « budget », avec ses configurations polaires et intermédiaires, à la place du rapport salarial dont on sait que le rôle, en régime rentier, est de moindre importance.

3. L'inaptitude avérée de l'architecture institutionnelle d'ensemble à susciter et « piloter » une dynamique d'accumulation productive, conséquence de l'incompatibilité des régulations partielles.

Cette incapacité découle du fait que la hiérarchie institutionnelle demeure déterminée par l'Etat et l'insertion internationale. La nouvelle configuration institutionnelle, dont on vient de décrire, à grands traits, les composantes essentielles, semble obéir davantage à une volonté de mettre l'économie nationale ou, plus précisément, le régime rentier d'accumulation, à l'abri des effets de la volatilité des cours du pétrole sur le marché mondial¹ ; le but final étant de garantir l'existence de capacités d'importation adéquates et le plus longtemps possible.

Les changements institutionnels opérés depuis maintenant deux décennies semblent donc dessiner les contours d'une nouvelle régulation dont l'objectif premier est de contrer les

¹ Cela se traduit par l'accumulation, au-delà des nécessités, des réserves de change, l'institution du Fonds de Régulation des Recettes (FRR) dont les ressources atteignent des sommes considérables. Voir section 1 du chapitre précédent.

effets induits par les fluctuations du prix du pétrole sur la balance des paiements, les revenus budgétaires et la masse monétaire, effets qui sont autant de sources de fragilité pour l'économie dans son ensemble. Ces changements ne paraissent pas être destinés, jusque-là du moins, à faire émerger un secteur productif performant, mais présentent les caractéristiques d'une gestion distributive, bien qu'un peu plus « prudente », de la rente.

On retrouve là les termes du diagnostic classique selon lequel les incohérences qui caractérisent les changements institutionnels, c'est-à-dire la réforme, découlent précisément du fait que ceux-ci sont, dès le départ, pensés dans le cadre d'une problématique de la circulation, problématique qui évacue totalement les déterminations sociales de la production. En réhabilitant le marché à partir de la circulation, la nouvelle configuration institutionnelle ne fait que modifier le mode d'appropriation de la rente externe. Elle ne lève pas les blocages auxquels est confronté le système productif interne¹, et par suite l'accumulation interne. La persistance de ces blocages, dont l'origine est à rechercher dans la configuration institutionnelle d'ensemble, empêche le développement et l'extension des activités productives.

Dans un régime rentier, la rente de base comporte la capacité d' « intoxiquer », au travers les formes institutionnelles, le comportement des agents et des acteurs de telle façon que ces derniers se retrouvent incités à chercher à transformer les opportunités qui se présentent en lieux et formes de captation d'une rente. Le comportement rentier est une résultante de l'environnement institutionnel. Il s'agit là d'une idée largement admise par l'approche institutionnaliste dans ses différentes variantes. Ainsi, pour D. North (2005), la matrice institutionnelle définit l'ensemble des opportunités, que les rendements les plus élevés y soient dus à une redistribution des revenus ou à l'activité productive. Usant d'une image, l'auteur écrit que si l'activité la plus rentable dans une économie est le piratage, on peut s'attendre à ce que les agents et acteurs investissent dans les compétences et les connaissances qui feront d'eux de meilleurs pirates. Tel semble être la difficulté première de l'industrialisation dans un pays rentier : comment faire pour que les hauts rendements soient le fait d'activités industrielles ? Autrement dit, comment faire pour que les acteurs s'orientent vers les activités productives en général, et industrielles en particulier ?

¹ Si tant est qu'on puisse parler de système productif.

La réponse à la question n'est pas aisée, mais il semble, à la lumière de l'expérience accumulée, que certaines configurations institutionnelles sont incompatibles avec la nécessité, constamment prônée dans le discours économique officiel, d'enclencher une dynamique industrielle. Il en est ainsi par exemple de la gestion du taux de change du dinar, du démantèlement douanier, du maintien d'un secteur public dont le fonctionnement demeure dominé par la logique clientéliste... etc.

Dans ces conditions, l'on ne peut ne pas évoquer l'idée simpliste selon laquelle les dépenses budgétaires consacrées à l'extension et la modernisation des infrastructures de base, principale caractéristique de l'action économique de l'Etat durant la décennie 2000, sont à même de stimuler l'investissement productif privé. S'il est vrai que de tels équipements socio-économiques sont de nature à réunir les conditions matérielles nécessaires à l'investissement et à améliorer la compétitivité économique du pays, il n'en demeure pas moins vrai que l'investissement productif privé est tributaire d'autres facteurs institutionnels. Pour H. Benissad (2009), ces conditions sont loin d'être réunies dans l'Algérie des années 2000.

La question de l'efficacité productive ne se réduit pas à celle de l'émergence des relations concurrentielles, au développement du marché. Dans l'approche en termes d'institutions, l'économie ne se réduit pas au marché qui, au demeurant, est lui-même une construction sociale. C'est l'absence de projet de « cité industrielle » qui est le point faible des réformes, et non pas l'omniprésence de l'Etat ou son absence.

L'expérience récente montre que la libération des comportements marchands, qui, par ailleurs, s'accommodent bien des relations clientélistes, ne suffit pas à engendrer une industrie compétitive apte à se placer dans le marché international. Et il serait naïf de croire à cet égard que l'IDE a vocation à moderniser les structures productives, tâche que seul un projet de stratégie industrielle nationale est à même de concrétiser.

Un autre exemple illustre l'inaptitude du nouveau mode régulation à « susciter » et piloter une dynamique d'accumulation en rupture avec la rente et sur lequel on ne peut faire l'impasse. Il s'agit de l'usage qui est fait du crédit. On peut admettre qu'une gestion centralisée du crédit¹ crée un canal de transmission entre la volonté politique de l'Etat, quand

¹ Gestion qui peut en l'occurrence reposer sur le caractère directement étatique d'une large majorité d'institutions bancaires et financières ainsi que sur le contrôle que l'Etat exerce sur l'accès au crédit externe par

celle-ci est porteuse d'un projet industriel national, et l'action économique des agents privés. L'arme du crédit demeure un puissant outil dans la soumission du monde des affaires à la volonté économique de l'Etat. En effet, le contrôle étatique du système bancaire ouvre la possibilité que des objectifs économiques définis par l'Etat soient réalisés par les entreprises, quand bien même ces dernières sont pour l'essentiel privées¹. Mais à voir la configuration institutionnelle du système bancaire en Algérie, l'on ne peut que s'étonner du fait qu'en deux décennies de réformes, cet instrument n'ait jamais été mobilisé, d'une façon ou d'une autre, par l'Etat. Il va sans dire qu'une gestion centralisée du crédit n'aurait eu pour but que l'encouragement de certains secteurs et activités en particulier, mais en l'absence d'un projet industriel, une telle gestion n'a pu être mise en œuvre. D'où le « spectacle » d'un système bancaire étatique livré à lui-même, fonctionnant à vue et croulant sous le poids de surliquidités oisives.

4.4. La crise du régime d'accumulation.

L'étude des crises, ou plus proprement des périodes de crise, permet de mieux illustrer les ressorts profonds d'un régime d'accumulation, soumis à de fortes tensions.

4.4.1. Qu'en est-il de la crise en Algérie ?

Il semble que la crise de la fin des années 80 a entraîné des changements institutionnels notables, mais ces derniers se révèlent incapables de favoriser l'émergence d'un nouveau régime d'accumulation. Telle est l'idée centrale que nous nous proposons de développer dans la présente section. Mais avant d'aller plus loin, revenons sur les acceptions de la notion de crise.

les mécanismes d'approbation et d'octroi de garanties. En outre, cette gestion apparaît d'autant plus faisable que les banques ayant l'Etat pour principal actionnaire ont une implantation nationale.

¹ Il convient de remarquer que l'expérience de certains pays qui ont entrepris, avec succès, de s'industrialiser montre que la planification étatique est possible même si elle doit reposer sur un appareil productif composé majoritairement d'unités privées.

Pour la théorie de la régulation, la croissance économique est, d'une manière générale, l'expression de la cohérence d'un ensemble de formes institutionnelles. Il en découle que les crises structurelles, lorsque crises il y a, sont la traduction même des caractéristiques du mode de régulation et du régime d'accumulation (Boyer, 2004).

La notion de crise semble de ce fait indissociable de celles de mode de régulation et de régime d'accumulation¹. C'est ainsi qu'on distingue, dans la typologie générale des crises, deux types de crises structurelles, selon que leur origine est dans la régulation ou dans le régime d'accumulation : la crise du mode de régulation, et la crise du régime d'accumulation². Dans le premier cas, les enchaînements conjoncturels peuvent être défavorables mais le régime d'accumulation demeure viable. Par contre, dans le second, c'est le principe même du régime d'accumulation qui est en cause dès lors que les contradictions entre les formes institutionnelles les plus essentielles, c'est-à-dire celles qui conditionnent le régime d'accumulation, atteignent leurs limites (Boyer, 2004, 77).

Cette distinction, qui repose sur l'architecture des concepts de base de la théorie de la régulation, peut sembler abstraite. Néanmoins, sa pertinence se révèle amplement dès lors que l'on considère des régimes concrets, comme celui auquel nous nous intéressons ici, à savoir le régime rentier à l'œuvre en Algérie.

Dans ce dernier, deux sources de crises peuvent être identifiées, chacune renvoyant en fait aux deux types de crises ci-dessus évoqués.

La première source provient du fait que les flottements du marché international des hydrocarbures agissent comme une force exogène capable de bloquer ou d'autoriser, selon le cas, la poursuite de l'accumulation. L'action de blocage peut survenir de deux manières principales :

¹ Il y a lieu de noter ici que la théorie de la régulation est, à l'origine, une théorie de la crise. Dès le départ, elle se présente comme une alternative critique et une rupture d'avec le modèle d'Equilibre Général.

² Dans la typologie des crises élaborée par la théorie de la régulation (Boyer, 2004, 77), on distingue cinq formes de crises, classées par ordre croissant de gravité, au sein d'une même configuration institutionnelle. Il s'agit de : 1. La crise comme perturbation interne ; 2. La crise cyclique, expression du mode de régulation ; 3. La crise du mode de régulation ; 4. La crise du régime d'accumulation ; 5. La crise du mode de production. Dans notre travail, nous ne nous intéressons qu'aux crises, de type structurel, qui correspondent à l'horizon temporel dans lequel nous nous situons, c'est-à-dire les formes 3 et 4.

- Une pénurie de biens de capital (équipement et biens intermédiaires) suite à la baisse de la capacité d'importation, devenue insuffisante ;

- Un blocage de la dynamique de la demande interne suite à la baisse des revenus des agents rentiers.

Les deux procédés peuvent se combiner simultanément. Tel semble avoir été particulièrement le cas au lendemain de la chute des prix du pétrole en 1986, quand les problèmes d'approvisionnement en équipements et matières premières ont commencé à se faire sentir.

La seconde source de crise peut survenir de la faible création de débouchés internes, quand bien même les capacités d'importation (de biens d'équipement, de matières premières et autres) sont suffisantes. Des phénomènes de concentration des revenus, des blocages d'ordre institutionnel, ...entre autres, sont susceptibles de s'opposer à l'apparition des processus auto-entretenus de création de débouchés. Cette situation semble caractériser les années 2000.

En somme, les crises peuvent résulter à la fois de l'insuffisante capacité d'importation et de la faible création de débouchés, ces deux situations pouvant se présenter simultanément ou séparément. Dans le premier cas, nous sommes en présence d'une crise du régime d'accumulation, et dans le second, d'une crise du mode de régulation.

Par ailleurs, il convient de remarquer que cette distinction n'est pas trop présente dans les analyses orthodoxes consacrées à la crise du régime rentier, analyses dans lesquelles la primauté est souvent accordée aux facteurs exogènes. Il en est notamment ainsi des approches se réclamant du marxisme¹.

Outre la dimension exogène qui renvoie principalement au caractère instable, volatile et éphémère des revenus pétroliers qui servent de source de financement à l'accumulation interne (crise du régime d'accumulation), la crise revêt une dimension endogène (i.e. crise du mode de régulation). Celle-ci présente, cela va sans dire, des particularités par rapport au

¹ Les approches se réclamant du marxisme présentent souvent la crise en liaison avec les dynamiques économiques contradictoires qui animent le centre et qui finissent par se répercuter négativement sur les dynamiques économiques et sociales à l'œuvre dans les pays de la périphérie, dont font partie les pays dits rentiers. Quand la référence est faite aux facteurs internes pour expliquer la crise, c'est souvent pour souligner la « connivence » de certaines forces internes alliées avec le capital international.

modèle de référence du fordisme. En effet, par rapport à ce dernier, la crise en Algérie est aux antipodes.

Quelles sont donc, par référence au fordisme¹, les particularités de la crise en Algérie ?

D'abord, l'évolution de la productivité dépend pour l'essentiel de l'importation et de l'adoption des technologies incorporées dans les équipements et les biens intermédiaires produits par les économies avancées. Ces gains de productivité n'ont pu, pour diverses raisons, être mobilisés par le secteur domestique, à l'exception du seul secteur exportateur, le secteur des hydrocarbures, qui reste une enclave.

En second lieu, le régime de demande est fortement dépendant des importations. A la différence des pays à économie avancée, le salaire ne contribue pas à la formation de la compétitivité et n'est pas non plus un facteur moteur de la demande domestique. Globalement, le bouclage de l'accumulation est déconnecté par rapport à l'espace domestique, déconnexion accentuée par la plus grande ouverture de l'économie nationale survenue ces dernières années.

Enfin, le caractère ambigu de l'institutionnalisation du rapport salarial conduit à l'instauration de mécanismes concurrentiels en matière de formation des salaires. A l'évidence, la crise dans ce contexte ne peut s'expliquer par les effets déstabilisateurs liés à l'approfondissement et l'institutionnalisation croissante du salariat. Elle semble, au contraire, liée aux blocages qui s'opposent au mouvement de salarisation (Ominami, 1986).

En somme, l'ensemble des éléments qui viennent d'être évoqués nous conduit à admettre la nécessité d'appréhender la problématique de l'accumulation au-delà de la simple analyse classique de la reproduction, du surplus et de l'accumulation, analyse qui met l'accent sur la relation profit – accumulation. La prédominance des comportements rentiers, résultante

¹ La référence au fordisme n'est pas sans intérêt pour comprendre les spécificités de la crise dans les économies rentières comme celle de l'Algérie. Rappelons que, schématiquement, le fordisme se caractérise par trois mécanismes. Le premier a trait à la dynamique des gains de productivité, fondée sur l'existence de rendements d'échelle et d'effets d'apprentissage ; le second établit, de façon souvent explicite, un lien entre la formation des salaires d'un côté, et l'évolution des prix à la consommation et celle des gains de productivité, de l'autre ; le troisième mécanisme décrit comment se forme la demande une fois connue la distribution du revenu. Il suppose que la consommation des salariés est un indicateur clé pour la décision d'investissement (Boyer, 2004).

de l'environnement institutionnel en vigueur dans la société et dont l'émergence n'est pas étrangère à la disponibilité de la rente pétrolière, justifie que l'on s'intéresse aux déterminations des rapports sociaux autres que celles liées à l'accumulation productive. En d'autres termes, il y a lieu de prendre acte du fait que nous sommes en présence d'une situation où les rapports sociaux et économiques sont aussi et surtout déterminés par les normes de clientélisme, d'autoritarisme politique et de soumission plutôt que de profits qui découlent de l'activité productive.

La crise survenue au lendemain de la chute des prix du pétrole en 1986 est révélatrice de la fragilité du régime rentier d'accumulation. Il s'agit d'une crise structurelle qui a nécessité un ajustement dont la finalité première est de mettre l'économie nationale en état de faire face aux contraintes extérieures qui découlent de son mode d'insertion internationale. Les mesures d'ajustement prises en réponse à la crise ne pouvaient manifestement pas avoir pour but de favoriser un dépassement du régime rentier, mais visaient plutôt à créer les conditions d'une reconfiguration institutionnelle à même de rétablir la viabilité, sur le moyen terme, du régime. La reprise des cours du pétrole sur le marché mondial, d'abord timide au milieu des années 90, ensuite vigoureuse et soutenue à partir de 1999, allait renforcer cette tendance à la consolidation des conditions de viabilité du régime rentier.

« Chaque économie a la crise de sa structure. Et il ne faut pas confondre, par ailleurs, les facteurs qui déclenchent une crise avec la crise elle-même » écrit C. Ominami (1986) dans son œuvre pionnière *« Le tiers-monde dans la crise »*. Ceci est particulièrement vrai de l'économie algérienne durant la décennie 2000. En effet, alors que les revenus tirés de l'exportation du pétrole enregistrent des niveaux jamais égalés, l'économie domestique peine à redémarrer. Pire encore, nous assistons depuis plusieurs années à un paradoxe : à une disponibilité jamais observée de ressources de financement font face un déclin continu et inéluctable des activités productives (et de l'industrie en particulier) et une aggravation du problème du chômage.

Le paradoxe dont il est question ci-dessus a constamment alimenté le débat économique en Algérie ces dernières années. D'aucuns en effet ne s'expliquent pas qu'une telle situation ait pu survenir et durer.

Manifestement, si l'on se réfère à la typologie des crises décrite précédemment, ce paradoxe apparaît comme l'expression d'une crise du mode de régulation, à l'œuvre depuis le milieu des années 90. C'est là une interprétation régulationniste qui met davantage l'accent sur le facteur institutionnel qui se cristallise, dans le contexte présent, dans le comportement rentier de l'ensemble des acteurs de l'accumulation¹.

Quoi qu'il en soit, et par-delà la diversité des approches auxquelles l'on peut faire appel pour interpréter la trajectoire économique de ces dernières années, il semble que cette dernière définit un régime d'accumulation dont la dynamique n'est nullement affectée (ou conditionnée) par une quelconque désarticulation entre sections productives. C'est là une affirmation qui remet en cause l'une des idées répandues et souvent admises dans les travaux régulationnistes consacrés à la question du développement.

En effet, dans beaucoup de travaux se réclamant de la théorie de la régulation², le régime d'accumulation est défini en recourant au découpage sectionnel que l'on retrouve dans le livre II du « Capital » : ainsi, le régime d'accumulation est conçu comme l'ensemble des modalités spécifiques d'absorption de la tendance à l'auto développement de la section I, autrement dit, comme une certaine articulation entre les deux sections I et II. Le sous développement est, sous cet angle, vu comme le résultat du développement insuffisant de la section I.

L'inexistence avérée, dans les faits, de la section I est souvent remplacée, pour le pays rentiers, par l'intégration d'une section III, spécialisée dans l'exportation des produits miniers. Dans cette perspective, l'importation des moyens de production, pour compenser l'atrophie de la section I, qualifie les régimes d'accumulation des pays sous développés, et des pays rentiers en particulier.

Cette approche a donné lieu à des critiques, dont les plus importantes sont essentiellement d'ordre méthodologique (Lipietz, 1982, 1985). Ainsi :

¹ Le comportement rentier, qui est tout ce qu'il y a de rationnel, est une résultante de l'environnement institutionnel. Lorsque la dynamique sociale se trouve fondée sur le comportement rentier, il s'ensuit souvent que les rapports sociaux et économiques obéissent davantage aux normes de clientélisme, d'autoritarisme politique et de soumission qu'à celles de profits liés à l'accumulation productive. Nous reviendrons sur ces aspects dans le chapitre V consacré à la question du changement institutionnel en Algérie.

² Voir en particulier Lanzaarotti (1992), Haussman et Marquez (1986), pour n'en citer que les plus représentatifs.

- Selon cette approche, la stabilité du régime d'accumulation est partiellement conditionnée par la 3^{ème} section. Or, cette dernière est intrinsèque aux conditions d'échange et non à celles de production puisque ses performances résultent des conditions du commerce international. On en conclut naturellement que l'état du sous développement est la résultante du mode d'insertion de l'économie nationale dans l'économie mondiale, d'où le retour aux infortunes des théories de la dépendance et de l'échange inégal que la théorie de la régulation cherche précisément à éviter ;

- Cette démarche laisse penser que l'industrialisation épuise le développement, ce qui l'expose aux critiques habituellement adressées à l'encontre des stratégies d'industrialisation mises en œuvre dans beaucoup de pays sous développés ;

- Enfin, sur un plan strictement théorique, la conceptualisation du régime d'accumulation comme modalité d'articulation entre les sections I et II est discutable pour une raison simple : en tant que concept constitutif de la théorie de la régulation, le régime d'accumulation reflète une dynamique économique et sociale fondée avant tout sur la valeur d'échange (ou la valeur tout court) et non pas sur la valeur d'usage¹. En d'autres termes, l'étude du régime d'accumulation nécessite que l'on se situe exclusivement dans la perspective qui a pour référence la séquence $A - M - A'$, c'est-à-dire l'espace des valeurs d'échange. Dans la séquence ci-dessus, le détour par la production, et donc par les valeurs d'usage, revêt davantage le caractère d'une nécessité que d'une loi régissant l'accumulation.

En conclusion de ce qui précède, il nous semble que le développement ne saurait se réduire à une internalisation de la section I et qu'il est surtout nécessaire d'appréhender la crise en recherchant l'origine ailleurs que dans la dynamique intersectorielle.

¹ Cette question a déjà été évoquée dans le chapitre II, section 3. La distinction entre la section I et II est fondée sur le critère de la valeur d'usage des biens. Dans le champ de l'analyse économique des conditions sociales de la production, il nous semble que l'objet premier de l'étude est l'examen des lois qui président à la formation de la valeur d'échange. Contrairement à une idée répandue, la valeur d'usage n'est pas, dans une économie de marché, la raison pour laquelle une marchandise est produite. Elle n'est que prétexte, détour, à une activité dont la finalité est d'ordre économique.

La crise du mode de régulation, caractéristique de la trajectoire économique de la décennie 2000, a une dimension macroéconomique qui s'exprime par un blocage de la transformation de l'épargne en investissement.

4.4.2. Blocage de la transformation de l'épargne en investissement.

Commençons d'abord par dresser, en quelques chiffres, un état des lieux.

L'épargne nationale est essentiellement le fait du secteur des hydrocarbures. La hausse du prix du pétrole a, cela va de soi, entraîné une augmentation de l'épargne nationale ; celle-ci est constituée de l'épargne budgétaire, directement liée à la fiscalité pétrolière, et de celle de la compagnie nationale des hydrocarbures, Sonatrach, bien entendu.

Depuis 2000, le taux d'épargne nationale en proportion du PIB n'a cessé de croître. Depuis cette date, ce taux est en effet supérieur à 40 %. Comparé au taux de l'investissement, qui oscille autour de 30 % sur la même période, on mesure aisément les capacités de financement inemployées du pays¹.

¹ Rapporté au taux d'investissement brut, le taux d'épargne nationale représente, en 2007, plus de 160 % ! C'est dire combien l'épargne excède l'investissement.

Tableau n° 4.2 : Evolution du taux d'épargne et du taux d'investissement
(En % du PIB).

	2000	2001	2003	2004	2005	2006	2007
Epargne nationale dont	44.1	40.2	43.2	46.2	51.8	54.9	57.2
Etat	-	-	-	-	22.6	25.6	20.0
Non publique	-	-	-	-	29.2	29.2	37.2
Investissement dont	29.7	30.2	30.3	33.2	31.2	29.7	34.6
Non public	-	-	-	-	20.4	17.6	19.1
Solde épargne-investissement	14.4	10.0	12.9	13.0	20.6	25.2	22.6

Source : ONS.

L'excédent d'épargne sur l'investissement revêt plusieurs formes : thésaurisation, épargne oisive, des dépôts auprès des banques et le Fonds de régulation des recettes.

Cette aisance financière observée au plan macroéconomique n'a cependant pas eu pour effet un allègement de la contrainte de financement au plan microéconomique. Ainsi, au niveau des entreprises, le recours au financement externe (financement bancaire et autre) n'intervient qu'à hauteur de 25 % dans l'exploitation et 30 % dans l'investissement (Benabdellah, 2008).

Par ailleurs, malgré le contexte d'excès d'épargne sur l'investissement qui caractérise le cadre macroéconomique, le ratio « crédit à l'économie / PIB » reste faible puisqu'il ne dépasse pas 25 % en moyenne, tandis que le ratio « crédit au secteur privé / PIB » ne dépasse pas 12 % en moyenne¹.

Manifestement, ces quelques chiffres montrent qu'il y a difficulté à absorber productivement l'épargne. Il en résulte une situation paradoxale dans laquelle des ressources financières considérables mais oisives coexistent avec un sous-investissement dans les entreprises. Plusieurs explications sont avancées, parmi lesquelles l'inefficacité de l'intermédiation bancaire et financière.

Pour d'aucuns, en effet, le système bancaire et financier est inefficace, ce qui explique pourquoi la santé macroéconomique du pays n'arrive pas encore à produire des effets concrets

¹ A titre de comparaison, le ratio « crédit à l'économie / PIB » atteint 80 % au Maroc et 65 % en Tunisie. Quant au ratio « crédit au secteur privé / PIB », il est en moyenne de 140 % en Chine, 100 % en Corée et 40 % dans les pays émergents de l'Europe (Benabdellah, 2008).

sur l'économie réelle. Ainsi, pour A. Benachenhou (2009), l'excédent d'épargne sur l'investissement pose la question de savoir si l'intermédiation financière ne souffre pas fondamentalement du fait que les liquidités disponibles sont concentrées chez des acteurs ou dans les banques (Trésor, Banque Extérieure d'Algérie, CNEP) qui n'en ont pas l'usage immédiat. Pour l'auteur, seul un redéploiement substantiel de ces ressources financières est à même de faciliter l'intermédiation et mettre fin ainsi à la situation décrite précédemment. Même s'il ne précise pas comment un tel redéploiement pourrait s'opérer, il semble qu'il faille lier la question de la faiblesse de l'intermédiation au statut juridique des banques.

Publiques pour l'essentiel, les banques sont devenues, après l'Etat, le lieu où la rente est immédiatement disponible. La gestion de cette dernière par les banques semble n'obéir à aucune logique ou politique, industrielle ou autre. L'absence d'une politique active de l'Etat en matière d'investissement productif, politique qui se justifierait par le caractère public de la majorité des institutions bancaires, fait que ces dernières apparaissent, dans leur gestion des ressources financières disponibles, comme livrées à elles-mêmes.

Dans ces conditions, la faible mobilisation, à des fins d'investissement, des ressources disponibles au niveau des banques publiques est un phénomène qui s'apparente à la faible mobilisation des capacités de production, observée dans le secteur public industriel. N'étant pas configurées pour prendre des risques, les banques se contentent de s'orienter vers des marchés lucratifs et moins risqués.

Par ailleurs, on ne peut faire l'impasse sur l'importance des interférences, de tous ordres, souvent politiques, dans la gestion de l'accès à ces ressources. La proximité du pouvoir politique ou des réseaux clientélistes demeure un critère clef dans l'accès au crédit. La banque publique est, à l'instar de l'entreprise publique, traversée par les mêmes logiques politiques qui en font un instrument, une ressource de pouvoir politique. Ainsi, le secteur bancaire continue de subir de lourds handicaps, sous forme de financement contraint, sur injonction formelle du gouvernement ou sur injonction informelle émanant de certains centres de pouvoir, d'entreprises publiques structurellement déficitaires et celui d'entreprises privées ne remboursant que partiellement leur emprunts¹. Quant au secteur privé ne bénéficiant pas de la protection de réseaux clientélistes, son développement est lourdement handicapé par la

¹ On estime le taux de remboursement des emprunts par le secteur privé à 30 %.

difficulté d'accéder au financement bancaire en raison, entre autres, des défaillances managériales des banques publiques.

Si la crise du mode de régulation s'exprime par le blocage de la transformation de l'épargne en investissement, il serait cependant naïf de réduire les causes de ce blocage à la seule inefficacité de l'intermédiation financière. En fait, le problème est beaucoup plus complexe. La théorie du « dutch disease », qui ne traite de la question de l'usage de la rente que dans le cadre (restrictif) d'une configuration institutionnelle d'ensemble particulière¹, permet cependant de poser la problématique de la gestion de la rente pétrolière en termes de capacité d'absorption qui, en l'occurrence, semble manifestement limitée.

Comparativement à la situation qui a prévalu lors de la phase « volontariste » de l'expérience de développement où, en raison de l'insuffisance de l'épargne nationale, l'Etat a eu recours au financement monétaire et à l'endettement externe pour réaliser les vastes programmes d'investissements productifs, la situation actuelle est aux antipodes. Dans ce contexte d'excédents d'épargne qui caractérise l'économie algérienne depuis le début de la décennie 2000, la question se pose de savoir si la politique budgétaire de relance par la demande est de nature à favoriser l'enclenchement d'un processus d'autonomisation de la croissance par rapport au secteur des hydrocarbures. La réponse à cette question contient des éléments qui sont à rechercher dans la configuration de l'architecture des formes institutionnelles².

En d'autres circonstances, le blocage de la transformation de l'épargne en investissement aurait nécessité, à juste titre, des politiques keynésiennes (budgétaire ou monétaire). Cependant, comme nous avons eu l'occasion de le rappeler dans le chapitre II ³, celles-ci reposent toutes sur l'existence d'une offre locale disponible et efficace, ce qui ne semble pas être le cas en Algérie où les structures de l'offre demeurent encore rigides et inefficaces⁴. Dans un article intitulé *Keynes est mort*, Benachenhou (2009) conclut que, pour

¹ C'est dans ce sens que nous disons que la théorie du « dutch disease » est aux économies rentières ce que la Théorie de l'Equilibre Général est aux économies de marché constituées. Sur un plan strictement méthodologique, la comparaison nous semble tout à fait justifiée puisque, à l'instar de la TGE, la théorie du « dutch disease » n'est applicable que si l'ensemble des hypothèses sur lesquelles elle se fonde est réuni.

² Dans la section précédente du présent chapitre, nous avons essayé, autant que faire se peut, d'identifier quelques uns de ces éléments. L'analyse nécessite cependant un approfondissement.

³ Voir chapitre II, section 3.

⁴ Pour reprendre le diagnostic de Benachenhou (2009) à propos de l'efficacité (ou plus exactement de l'inefficacité) de l'investissement, on peut affirmer que l'efficacité de l'offre, au même titre que celle de l'investissement, est à lier à sa structure : la part relativement importante du secteur public explique pour beaucoup que l'offre soit aussi rigide et inefficace.

l'Algérie, une politique de reprise ne peut pas être une politique de demande, mais une politique de l'offre. C'est là une conclusion que l'on retrouve logiquement dans les analyses se réclamant de la TR, et ce depuis la publication des premiers travaux consacrés à la question de la crise du régime rentier d'accumulation.

Par ailleurs, la question du blocage de la transformation de l'épargne en investissement n'est pas sans lien avec la logique qui fonde le comportement des acteurs de l'accumulation, logique qui découle grandement de l'architecture institutionnelle dont la vocation principale est de définir les contraintes et les incitations qui encadrent et régulent ces comportements.

4.4.3. Du comportement des acteurs de l'accumulation comme facteur de blocage.

L'analyse du comportement des principaux acteurs de l'accumulation permet de montrer jusqu'à quel point ces comportements peuvent être déterminés par les arrangements institutionnels en vigueur dans le contexte considéré. Des expériences montrent par ailleurs que des arrangements institutionnels spécifiques sont nécessaires pour orienter et stimuler l'action de ces acteurs dans le sens souhaité¹.

En Algérie, le comportement des principaux acteurs de l'accumulation semble s'inscrire dans la logique du mode de régulation mis en place depuis le début des années 90. Schématiquement, ce comportement est d'essence rentière : la captation de la rente semble être son mobile premier. Ce type de rationalité caractérise l'action de l'ensemble des acteurs, du secteur public au capital privé, national ou étranger.

Ainsi, dans le secteur public, la situation n'a fondamentalement pas changé. Les entreprises publiques sont restées majoritairement déstructurées et un grand nombre d'entre elles sont structurellement déficitaires. Si elles arrivent à se maintenir en activité et à financer leur cycle d'exploitation, c'est, comme par le passé, grâce au recours systématique au découvert bancaire.

¹ Voir dernière section du chapitre I.

Mais s'il en est ainsi, c'est parce que le mode de gestion des entreprises publiques n'a fondamentalement pas changé ; ces dernières continuent toujours de subir les injonctions politico-administratives. Les mesures à caractère juridique prises à partir de 1988 en vue de leur procurer davantage d'autonomie en matière de gestion se sont avérées vaines et purement formelles puisque les fonds de participation, transformés ultérieurement en holdings publiques, puis en sociétés de gestion des participations (SGP) de l'Etat, ne sont en réalité que des courroies de transmission des décisions des autorités publiques en charge des secteurs d'activité concernés. Ainsi, pour ne prendre que cet aspect, par le mode de désignation des responsables de l'ensemble des structures intervenant dans la gestion des portefeuilles publics (essentiellement la cooptation) ainsi par le caractère limité des prérogatives qui sont conférées à ces structures, le secteur public est resté ce lieu où la gestion du capital s'apparente à une gestion de carrières et de la distribution de prébendes.

La gestion des entreprises publiques n'a donc pas connu de changements notables. La description qu'en fait L. Addi dans « *L'impasse du populisme* », bien qu'antérieure à la période des « réformes », demeure encore étonnamment valable.

Il va sans dire qu'une telle situation ne tient que parce qu'existent des revenus pétroliers qui permettent de combler les déficits chroniques d'exploitation, expression de l'inefficacité économique de ces entreprises.

Quant au secteur privé, dont on attendait qu'il prenne les commandes de l'accumulation, ses performances sont peu convaincantes et ses résultats fragiles, et ce en dépit des changements opérés en faveur de son développement.

Ainsi, malgré la possibilité donnée, à partir de 1994, aux entreprises du secteur d'accéder aux ressources en devises, l'investissement productif privé n'a pas décollé. Sur la longue période, l'incitation à investir est contrariée par des conditions macroéconomiques défavorables dont la plus importante est sans doute le rétrécissement du marché intérieur suite à l'ouverture et la déprotection de l'économie nationale¹. En somme, nous assistons durant les décennies 90 et 2000 à une évolution qui peut paraître

¹ Sans doute, les mesures prises en faveur du secteur privé durant les années 90 ont buté sur les effets de la dévaluation qui a entraîné des pertes de change, et les conséquences du programme de stabilisation sur la demande intérieure. Mais nous pensons qu'il ne s'agit là que de facteurs conjoncturels.

paradoxale puisqu'elle fait coexister une libéralisation relative et une stagnation de l'investissement privé productif.

Mais s'il en est ainsi, c'est surtout, nous semble-t-il, parce que les nouveaux arrangements institutionnels mis en place durant cette période, notamment ceux se rapportant au mode d'insertion internationale (une ouverture commerciale large et précipitée, taux de change surévalué), ont conféré aux activités commerciales une profitabilité supérieure à celle que l'on retrouve dans les activités de production.

L'essor du secteur privé est donc à relativiser. Sa contribution dans l'ensemble de l'économie reste encore limitée. Le secteur, constitué à 90 % de micro entreprises¹, souvent de type familial, opère essentiellement dans l'industrie manufacturière², le transport terrestre, le BTP et les services. Selon des données récentes, la présence sectorielle des PME privées confirme la faiblesse relative du nombre de PME industrielles (voir tableau ci-dessous).

Tableau n° 4.3 : Nombre de PME privées par secteur d'activité
(Au 1^{er} semestre 2008).

Groupes de branches	Nombre de PME privées	Taux (%)
Services	142 222	45.94
BTP	106 865	34.52
Industries	56 111	18.12
Agriculture et pêche	3 517	1.14
Services liés aux industries	863	0.28
Total	309 678	100

Source : Bulletin d'information économique n° 13 du MPMEA.

Ainsi, à peine plus de 18 % de l'ensemble des PME privées sont de type industriel, le reste étant pour l'essentiel des entreprises de service (46 %) et de BTP (35 %). Cette structure, qui n'est pas sans rapport avec la configuration institutionnelle décrite précédemment, montre bien que l'investissement privé s'oriente vers les activités naturellement peu ouvertes à la

¹ Selon les statistiques disponibles, le nombre d'entreprises du secteur privé est passé de 12 000 en 1994 à 200 000 (dont plus de 25000 PME) en 2003, auxquelles s'ajoutent quelques 700 000 artisans et 1000 coopératives artisanales (Saadi, 2005).

² Il s'agit essentiellement de l'agroalimentaire.

concurrence étrangère (secteur des biens non échangeables, pour reprendre la terminologie utilisée dans la théorie du dutch disease) et où les délais de récupération sont très courts. Si donc les changements institutionnels ont permis de libérer les initiatives, c'est, pour utiliser une formule empruntée, dans le parpaing et le fourgon aménagé qu'ils ont eu l'effet d'une petite révolution plutôt que dans les activités industrielles.

En réalité, le chiffre d'affaire du secteur est, pour l'essentiel, l'œuvre d'un nombre réduit de groupes privés qui prospèrent aux alentours du pouvoir politique, dans des zones grises, et dans des conditions qui sont loin de celles qui caractérisent la libre concurrence.

En dépit de ses résultats modestes, le statut économique du secteur privé a incontestablement évolué depuis le début des années 90. Cependant, cette tendance à la privatisation de l'économie apparaît davantage comme une création ex nihilo que comme résultat de la désétatisation. De plus, selon Benissad (2009), le développement du secteur privé semble avoir été grandement soutenu par la disparition de « l'effet d'éviction » dont il était victime par le passé, notamment dans le domaine de l'accès au crédit.

Enfin, pour conclure, on ne peut ne pas évoquer le rôle du capital étranger comme acteur nouveau de l'accumulation depuis l'adoption de la politique d'ouverture aux investissements directs étrangers. Au regard des faits observés et des chiffres enregistrés, notamment durant la décennie 2000, il y a tout lieu de penser que sa présence semble davantage relever du discours politique que d'une réalité économique significative.

Très courtisé dans le discours économique des autorités politiques, l'IDE s'est révélé dans les faits décevant. En termes de chiffres, son apport est très faible. Les chiffres donnés en section 1 du chapitre III montrent combien son apport est insignifiant et marginal. Pourtant, dans le discours officiel des autorités, l'IDE est constamment présenté comme la panacée aux problèmes d'investissement¹.

Un bref détour par la théorie économique permet de rappeler quelques éléments qui caractérisent le débat sur l'IDE. Dans la théorie du développement, il est en effet mentionné

¹ Depuis fin 2008 et dans le sillage de la crise financière internationale, on note un changement de ton dans le discours officiel sur les IDE, changement qui ne tardera pas à se traduire par des remises en cause brutales de certaines dispositions liées aux conditions d'accueil des IDE.

que l'IDE n'a pas que des avantages, comme le montrent certaines observations de son comportement. Souvent, ses interventions se limitent aux étapes finales de la production (assemblage, conditionnement), étapes sans grande valeur ajoutée, ni transfert de technologie. En outre, l'IDE déplace les centres de décision économique à l'étranger, interdit fréquemment à ses filiales de vendre hors du pays d'accueil. Enfin, et c'est là un aspect important de sa présence dans les pays à régime rentier, il a tendance à opérer des « tirages » sur les ressources en devises du pays d'accueil, se transformant parfois en véritable pompe à aspirer les liquidités internationales de ce dernier. Cependant, avec un encadrement institutionnel approprié, l'IDE peut engendrer, dans certains cas, des recettes en devises car, par la délocalisation d'activités, son but est couramment de gagner davantage ou de préserver des marges commerciales, en comprimant les coûts de production¹. L'IDE peut par ailleurs stimuler la création d'emplois et contribuer à l'intégration de l'économie. Il est source d'apprentissage technique et peut véhiculer une balance-devises positive.

Qu'en est-il en Algérie ?

Outre son apport faible qui s'apparente à une défection, le capital étranger en Algérie s'inscrit, quand il se déploie, dans une logique manifestement extractive, dans le double sens du terme. En effet, sa présence se cantonne surtout dans les hydrocarbures, les télécommunications, les travaux publics et le bâtiment. Les investissements industriels (hors secteur minier) sont modestes, pour ne pas dire insignifiants. La conséquence en est que les revenus versés au reste du monde, essentiellement constitués au départ des bénéfices exportés par les entreprises pétrolières étrangères, n'ont cessé de croître pour atteindre des niveaux considérables, niveaux qui se trouvent manifestement en disproportion comparativement aux montants investis. Ces dernières années, les transferts au titre des bénéfices expatriés ont tendance à représenter une ponction non négligeable sur les réserves nationales en devises².

¹ Ainsi, en Chine, les IDE sont à l'origine de 60 % des exportations du pays, essentiellement des produits manufacturés.

² C'est sans doute cet aspect qui pousse des auteurs régulationnistes comme M. Lanzarotti à émettre des doutes sur l'aptitude des IDE à susciter un développement économique durable. Se basant sur son étude de l'expérience coréenne, ce dernier écrit : *« Il est en effet peu probable que l'IDE puisse, en tant que moyen privilégié d'approvisionnement en bien d'équipement [Rappelons que pour cet auteur, le régime d'accumulation se conçoit en termes de modalité d'articulation entre les sections I et II. Ndl], soutenir l'accumulation durablement. Les dettes se payent, l'investissement direct se rémunère »* (Lanzarotti, 1992, 184).

Nous devons enfin souligner que s'il en est ainsi, c'est sans doute parce que l'IDE en Algérie n'est pas soumis à des priorités nationales. L'absence de régulation étatique tant au niveau des orientations sectorielles des investissements qu'au niveau du régime des participations dans la propriété expliquent sans doute la prédominance du caractère essentiellement « extractif » des IDE¹.

Quand à la défection du capital étranger industriel en dépit de ce que A. Benachenhou (2009) qualifie « d'attractivité potentielle de l'économie », il nous semble qu'il faille en rechercher les raisons moins dans la nouvelle configuration du rapport salarial que dans celle du mode d'insertion internationale de l'économie algérienne : la volonté d'attirer les capitaux étrangers par l'instauration d'un rapport salarial de type « taylorisme primitif » semble contrariée par l'ouverture extrême des frontières économiques par le démantèlement tarifaire et le désarmement douanier. Cela rappelle la vieille contradiction connue dans la théorie économique entre la libre circulation internationale des marchandises et celle des capitaux, puisque l'une et l'autre tendent, en cherchant à égaliser les conditions de production à l'échelle internationale, à s'exclure mutuellement².

Conclusion

La théorie du dutch disease n'est manifestement pas à même d'expliquer les blocages auxquels l'accumulation est confrontée en Algérie. Si l'on excepte les modifications intervenues dans le schéma de circulation de la rente (renforcement de la place du capital privé, retrait de l'Etat en tant qu'agent direct de l'accumulation) et qui affectent les modalités pratiques de mobilisation de la rente à des fins productives, le régime rentier d'accumulation à l'œuvre en Algérie ne semble pas avoir connu un changement fondamental. Le caractère rentier du régime semble s'être davantage renforcé, notamment du fait des nouveaux

¹ Ce n'est que dernièrement, et certainement en raison de la tournure prise par la question des transferts des bénéfices, que les autorités politiques du pays ont commencé à prendre conscience de la nécessité d'articuler la politique en matière d'IDE aux priorités nationales. Parmi les nouveaux critères édictés pour l'accueil de l'IDE, il y a la nécessité pour le projet envisagé de présenter, pour toute sa durée de vie, un bilan devises positif.

² En réalité, ce qui est vrai du capital étranger l'est aussi du capital privé national. L'échec de la privatisation relève fondamentalement de la même contradiction entre politique de libre-échange et IDE.

arrangements institutionnels que véhicule le nouveau mode de régulation. Ce dernier se caractérise essentiellement par des incompatibilités manifestes entre les régulations partielles qui le composent ainsi que par une inaptitude avérée à piloter une dynamique d'accumulation qui soit autonome du secteur des hydrocarbures. La crise du régime rentier d'accumulation se manifeste davantage par des blocages internes qu'externes, d'où la persistance, au niveau macroéconomique, de la difficulté à transformer l'épargne en investissement.

CHAPITRE V : PROBLEMATIQUE DU CHANGEMENT INSTITUTIONNEL EN ALGERIE.

Introduction

La question du changement institutionnel est complexe. Elle fait appel à des approches pluridisciplinaires et son analyse mobilise des concepts qui, très souvent, dépassent le cadre très réduit de l'analyse économique. C'est pourquoi il convient de définir, autant que faire se peut, une perspective analytique qui, tout en permettant de rendre compte de la richesse des déterminants du changement institutionnel, soit à même de permettre une lisibilité plus ou moins accessible du phénomène¹.

Pourquoi poser la question du changement institutionnel en Algérie ? Dans les chapitres précédents nous avons essayé de montrer que la médiocrité des résultats économiques de l'expérience algérienne de développement, aussi bien dans sa phase étatiste que « libérale », s'explique fondamentalement par l'incapacité du pays à générer des configurations institutionnelles en adéquation avec les nécessités de l'évolution de la situation économique et sociale, notamment celles se rapportant au dépassement du caractère rentier du régime d'accumulation. Il nous semble que, n'était-ce la chute des prix des hydrocarbures en 1986, la pratique étatiste aurait sans doute continué encore longtemps. De même, nous observons depuis la fin des années 80, que les réformes libérales sont souvent menées par à coups, avec beaucoup d'hésitations, donnant parfois lieu à de

¹ Bien que les dernières années aient mis au premier plan du débat la question des réformes institutionnelles, qu'il s'agisse de la grande transformation des économies de l'Europe de l'Est ou des programmes d'ajustement structurels mis en œuvre sous l'égide du FMI, beaucoup moins de travaux ont cependant été consacrés à l'analyse de l'évolution des institutions. En outre, une revue de la littérature consacrée à la question montre qu'aucune des théories pures ne parvient à rendre compte de la richesse des déterminants des changements institutionnels qui ont eu lieu ces dernières années.

profondes remises en cause. C'est dire combien la question du changement institutionnel se pose avec acuité dans l'évolution de l'économie algérienne.

Bien qu'il ne soit pas possible, dans le cadre de ce chapitre, de revenir sur les différentes théories du changement institutionnel, quelques points de repère s'avèrent toutefois indispensables pour avoir l'éclairage théorique nécessaire.

Après donc une revue succincte de la littérature consacrée à cette question, nous reviendrons sur l'approche de la régulation dont le cadre général de la recherche s'articule autour de la question de la genèse et de l'évolution des institutions de l'économie d'un pays dans un contexte historique donné. Par-delà les mécanismes de changement auxquels elle renvoie, la TR fournit, en identifiant quelques facteurs du changement institutionnel et en insistant sur le caractère conflictuel de celui-ci, une grille d'analyse fort intéressante. Enfin, dans le contexte historique spécifique de l'économie algérienne, il semble qu'il faille admettre que c'est le politique qui détermine le contenu et le rythme du changement institutionnel. C'est là une hypothèse largement admise, mais qui gagnerait à être davantage étayée par l'examen des transformations institutionnelles récentes.

5.1. Considérations générales sur le changement institutionnel.

La question du changement institutionnel fait l'objet depuis l'apparition du courant dit de l'économie institutionnelle d'un intérêt de plus en plus grand¹. Celui-ci se manifeste par une profusion d'analyses et d'interprétations, donnant lieu à un débat entre une multitude de conceptions alternatives et variées. L'objet de cette section est d'exposer quelques éléments d'analyse à même de fournir un éclairage théorique à la question du changement institutionnel. Nous nous intéresserons en particulier à l'approche de la nouvelle économie institutionnelle (NEI), notamment à travers l'œuvre de son principal représentant, D. North².

¹ Pour une revue détaillée des principaux travaux répertoriés dans ce courant, on peut se référer à B. Chavance (2007).

² En dépit de leur apport à l'analyse de l'origine des institutions et de leur évolution, nous ferons l'impasse, dans le texte, sur les conceptions de Menger et de Hayek. Rappelons brièvement que le premier a fondé son analyse sur la distinction entre actions téléologiques individuelles et actions téléologiques collectives, actions engendrant respectivement, de façon imprévue pour les premières et délibérée pour les secondes, des institutions « organiques » et des institutions « pragmatiques ». Le second va reprendre la distinction de Menger pour

Ce détour nous permettra de situer l'apport de la TR dans l'analyse du changement institutionnel et d'en souligner les filiations et les spécificités.

5.1.1. Les approches utilitaristes-fonctionnalistes.

Les approches fonctionnalistes des institutions, qui privilégient le niveau microéconomique, sont en général fondées sur l'idée de règles de comportements. Les institutions sont définies comme des régularités comportementales associées à un ensemble de règles et de lois. Les institutions sont perçues comme des contraintes, mais aussi comme des ressources utilisées par les agents dans le déploiement de leurs stratégies. « *Les institutions sont les contraintes que les êtres humains imposent à leur propres relations. Ces contraintes (...) définissent l'ensemble des opportunités existant dans l'économie* » (North, 2005, 87) Les institutions sont des contraintes établies par les hommes, qui structurent les interactions humaines. Elles se composent de contraintes formelles (comme les règles, lois, les constitutions), de contraintes informelles (comme les normes de comportement, des conventions, des codes de conduite auto imposées) et des caractéristiques de leur applications (North, 2005, 72).

Dans cette perspective, les institutions, considérées comme des biens publics, permettent de gérer les externalités générées par le fonctionnement normal d'une économie. Elles permettent de collecter la connaissance et l'information, rendant compatibles les actions et les anticipations des agents.

Comment les institutions changent-elles ? A cette question, D. North apporte une réponse qui, pour être la plus en vue dans la littérature économique, mérite que l'on s'y attarde un peu.

Pour D. North, la clé du changement institutionnel, défini comme le changement structurel que les humains imposent à leurs propres relations dans l'intention de produire

l'élargir et l'appliquer aux « ordres ». Le concept d' « ordre », qui évoque une certaine permanence et cohérence, et qui peut être rapproché de la notion de « système », est mobilisé par Hayek pour défendre la thèse, centrale, de la supériorité des ordres « spontanés » sur les ordres « organisés ». Pour Hayek, l'Etat, qui est une organisation parmi d'autres, a pour rôle de faire respecter les règles de l'ordre spontané qui le dépasse et qui l'englobe, d'où son rejet de tout « constructivisme » social.

certaines résultats, réside dans « *l'interaction permanente entre les institutions et les organisations dans la répartition économique de la pénurie, donc de la concurrence* »¹ (North, 2005, 86). Celle-ci oblige les organisations à investir continuellement dans les compétences et les connaissances pour survivre. Les types de compétences et des connaissances acquises par les individus et les organisations orienteront les choix qui altéreront graduellement les institutions. Si la concurrence est « muselée », les organisations se sentiront peu incitées à investir dans de nouvelles connaissances et par conséquent ne seront pas à même de provoquer un changement institutionnel rapide.

Par ailleurs, le cadre institutionnel apporte, de son côté, les incitations qui dictent les types de compétences et de connaissances perçues comme à même de garantir le rendement maximum. Ainsi, la matrice institutionnelle définit « *l'ensemble des opportunités, que les rendements les plus élevés y soient dus à une redistribution de revenus ou à l'activité productive* » (North, 2005, 88). Le cadre institutionnel comprend les institutions qui promeuvent les activités qui accroissent la productivité et les institutions qui créent des barrières à l'entrée, encouragent les restrictions monopolistes et empêchent la transmission à faible coût de l'information (North, 1990). Dans les faits, toute économie offre un panachage d'incitations pour ces deux types d'activités, et la question est alors de savoir lequel des deux l'emporte dans des contextes différents. Ainsi, il apparaît que les organisations créées dans une économie reflètent grandement la structure des rendements obtenus².

Enfin, la viabilité, la profitabilité et naturellement la survie des organisations d'une société dépendent ordinairement de la matrice institutionnelle existante. La conséquence en est que le changement institutionnel ne peut être qu'incrémental et dépendant du sentier³.

¹ Il convient de noter que dans l'économie institutionnelle, une distinction conceptuelle est établie entre institutions et organisations. Ainsi, si les institutions sont les règles du jeu, les organisations sont les joueurs. Les organisations sont des groupes d'individus liés entre eux par certains objectifs communs. On distingue les organisations économiques (entreprises, syndicats, coopératives...), les organisations politiques (partis, Agences de régulation, assemblées législatives...) et les organisations sociales (communautés religieuses, clubs, ...).

² Dans le contexte actuel de l'économie algérienne, cette affirmation n'est pas sans nous faire penser à la prolifération des petites entreprises dans le domaine du bâtiment et des travaux publics.

³ Précisons que pour D. North, le changement est nécessairement incrémental car un changement de grande ampleur susciterait trop d'hostilité parmi les organisations existantes, qu'il pénaliserait et qui s'y opposeraient donc farouchement. Il est dépendant du sentier car l'orientation du changement institutionnel incrémental sera à peu près cohérente avec la matrice institutionnelle existante et sera gouvernée par le type de connaissances et de compétences dans lesquels les entrepreneurs et les membres des organisations ont investi (North, 2005, 90).

Par rapport à l'hypothèse de la sélection des institutions en fonction de leur efficacité, hypothèse sur laquelle le modèle utilitariste-fonctionnaliste était, à l'origine, fondé¹, l'approche de D. North a notablement marqué ses distances². Pour D. North, les institutions n'ont pas nécessairement vocation d'être socialement efficaces ; elles sont souvent créées – tout au moins les règles formelles – afin de servir les intérêts de ceux qui détiennent le pouvoir de négociation pour créer de nouvelles règles (North, 1994).

L'auteur distingue par ailleurs l'efficacité « allocative » considérée dans la tradition néoclassique avec les conditions de l'optimum de Pareto, de l'efficacité « adaptative ». Cette dernière s'applique aux règles qui conditionnent l'évolution d'une économie dans le temps, dans une perspective macro-historique : *« La clé de la croissance à long terme réside dans l'efficacité adaptative plutôt qu'allocative. Les systèmes politiques/économiques qui ont rencontré le succès ont développé des structures institutionnelles flexibles qui peuvent survivre aux chocs et aux changements... »* (North, 1994).

De ce qui précède, l'auteur conclut que *« le modèle économique idéal comprend un ensemble d'institutions économiques qui procurent aux individus et aux organisations les incitations qui les orientent vers les activités productives »* (North, 2005, 202).

On retrouve là les termes du débat qui nous intéresse, bien que la formulation pêche par son caractère général. Pour D. North, il y a lieu de souligner que les institutions parues dans les économies occidentales ne sont pas nécessairement applicables aux pays en voie de développement. *« La clé, note t-il, est dans la structure incitative qui est créée, non dans l'imitation servile des institutions occidentales »* (North, 2005, 204), et de citer, en guise d'illustration de son affirmation, l'exemple chinois.

A contrario du modèle idéal, les économies qui fonctionnent mal possèdent une matrice institutionnelle³ non incitative envers les activités qui améliorent la productivité¹.

¹ Dans sa version originelle, le modèle utilitariste-fonctionnaliste propose en effet une analyse du changement institutionnel dans laquelle la recherche de l'efficacité constitue un motif essentiel, pour ne pas dire exclusif, de l'action collective et par conséquent de l'adaptation des institutions.

² Le rejet de l'hypothèse de la rationalité parétienne intrinsèque aux institutions est sans doute l'un des aspects qui confèrent à l'analyse de D. North un statut particulier dans le courant néo-institutionnaliste.

³ Chez D. North, la notion de matrice institutionnelle désigne les institutions en tant qu'elles forment un ensemble historique hérité, dans un pays et à une époque donnée. La matrice institutionnelle conditionne les incitations des organisations et des individus et influence, en dernière analyse, les « performances » de l'économie nationale considérée.

L'explication est double. D'abord, la persistance du « clientélisme » maintient la rigidité des structures institutionnelles et aboutit en général à un mauvais fonctionnement des marchés économiques et politiques, marqué par la corruption, les monopoles, les dépenses ciblées... ; ensuite, leur structure institutionnelle existante engendre des organisations qui ont intérêt à ce que cette structure perdure.

La prise en compte de la dimension politique de la question du changement institutionnel s'avère, à ce stade, nécessaire. En effet, la matrice institutionnelle ne se réduit pas seulement aux institutions économiques, mais elle inclut les institutions politiques et juridiques. L'ensemble du réseau des règles formelles et informelles interdépendantes, propre à chaque économie, conditionne l'évolution de celle-ci et ses performances en termes de croissance à long terme. Le rôle du politique est décisif, ne serait-ce que parce que c'est au niveau du système politique que les règles formelles du jeu économique sont établies et leur application contrôlée. Pour D. North et l'ensemble du courant néo-institutionnaliste, certaines règles revêtent un statut plus important que d'autres. Il en est ainsi des droits de propriété qui définissent l'usage, les droits au revenu et l'aliénabilité des actifs. Ainsi, écrit-il, on obtient des institutions efficaces par un système politique qui incorpore des incitations à créer et à faire respecter des droits de propriété efficaces².

Pour que le changement institutionnel ait lieu, en particulier lorsque la multitude d'obstacles qui s'y dressent habituellement ne peut être levée par la négociation, le compromis ou la coopération, le recours à l'intervention du politique est souvent nécessaire³.

Cependant, le rôle des institutions politiques est difficile à évaluer. La raison en est que le marché politique n'a, de toute évidence, pas le même fonctionnement que le marché économique⁴ et que, en dépit du fait que l'on sait beaucoup de choses sur les régimes politiques, l'on n'est toujours pas en mesure d'optimiser ces derniers.

¹ Il y a lieu de rappeler que cette idée, qui établit un lien direct entre formes institutionnelles et performances macroéconomiques de moyen/long terme, est commune à plusieurs institutionnalismes contemporains.

² Il va sans dire qu'il s'agit ici davantage d'efficacité allocative que d'efficacité adaptative.

³ Par ailleurs, l'intervention du pouvoir politique, souvent économiquement et socialement coûteuse à court terme, peut s'avérer nécessaire ou du moins bénéfique à long terme (Dockès, 1999, 59).

⁴ D'où la difficulté de la modélisation du processus politique. Pour ne retenir que les hypothèses de comportement, celles-ci sont manifestement plus compliquées dans les modèles politiques puisqu'elles reflètent des normes morales et éthiques et des réactions comportementales qui peuvent sembler « non rationnelles ». Pour D. North, si les décisions politiques font appel à la cognition de manière plus compliquée, c'est à cause de

Pour D. North, le dilemme qui se pose est simple : de par la nature du processus politique, le gouvernement (ou le pouvoir politique), qui n'est pas un intervenant désintéressé, peut être amené à adopter un comportement opportuniste pour maximiser les revenus de ceux qui ont leur mot à dire dans son processus de décision. La question est alors de savoir dans quelle situation le pouvoir politique mettrait au point et ferait appliquer une série de règles du jeu qui encouragent l'activité productive.

Cette question est d'autant plus opportune que les marchés politiques sont intrinsèquement moins efficaces que les marchés économiques dans le sens où les institutions formelles et informelles ne représentent qu'imparfaitement la structure incitative implicite (North, 2005, 98)¹. En raison de ce décalage, le cadre institutionnel construit pour produire des choix politiques finit par s'ériger en source centrale et permanente de divergence entre intentions et résultats².

Quelles conclusions peut-on tirer en matière de pratique et de conduite du changement institutionnel ? Pour D. North, l'apparition d'une théorie générale du changement institutionnel – une théorie utile – est improbable. C'est pourquoi il y a nécessité d'une approche plus limitée mais maîtrisable à l'égard du changement dynamique, une approche dont les composantes élémentaires se présenteraient comme suit :

- Les changements de l'environnement humain reflèteront d'une manière générale les changements des institutions. Ils découleront des croyances sous-jacentes de ceux parmi les entrepreneurs-organisations qui sont en position de mettre en œuvre des altérations de l'environnement institutionnel ;

- Les changements initiés peuvent altérer les coûts d'opportunité perçus des organisations substitutives ou complémentaires. Il faudrait donc connaître en détail la matrice institutionnelle et ses interdépendances, ainsi que les nouveaux coûts d'opportunité des organisations affectées. Si par exemple un changement législatif risque de nuire à la viabilité

la nature de la conscience et de l'intentionnalité (North, 2005, 82). Le postulat de rationalité, que les économistes invoquent utilement pour un certain nombre de questions de micro théorie, ne suffit donc pas pour traiter les questions centrales que pose l'analyse du changement institutionnel à l'échelle d'une société.

¹ D'où la conclusion selon laquelle la clé de l'amélioration de l'ordre politique est d'amener les acteurs à s'engager de manière crédible. C'est sans doute en raison de l'impossibilité de dire comment s'y prendre concrètement pour conférer de la crédibilité à l'engagement des acteurs que l'auteur concède qu'il s'agit là d'une clé fragile.

² On retrouve là une idée largement partagée au sein de la NEI, idée selon laquelle les institutions doivent être expliquées en termes d'intentionnalité des humains.

d'un syndicat, il faudrait savoir de quel « poids » politique dispose celui-ci pour tenter de bloquer, prévenir ou repousser ce changement. La connaissance de la structure du régime politique est essentielle pour pouvoir prévoir le résultat d'une réforme ;

- Il y a enfin nécessité d'une connaissance beaucoup plus poussée que ce n'est aujourd'hui le cas de la structure institutionnelle de l'économie pour percevoir la matrice institutionnelle existante et ses interconnexions. Seule une telle connaissance approfondie permet de percevoir les altérations des coûts d'opportunité des organisations affectées, l'objectif étant la prise en compte de ces informations dans l'élaboration des politiques.

Ces quelques éléments sont certes très insuffisants pour gérer correctement un changement institutionnel, mais leur prise en considération est de nature à favoriser une meilleure prise de conscience des questions à traiter.

Enfin, un dernier aspect mérite d'être évoqué. Il s'agit du changement institutionnel entrepris par transfert de règles formelles. Très souvent, le transfert ou l'imitation des institutions formelles d'un pays à l'autre n'aboutissent pas aux résultats escomptés. S'il en est souvent ainsi, c'est vraisemblablement à cause des normes informelles qui, elles, ne sont pas soumises aux mêmes temporalités de changement que celles des institutions formelles : s'il est, en effet, relativement facile de changer rapidement ces dernières, les institutions informelles ne se modifient que très lentement. Il en découle, et les exemples historiques allant dans ce sens sont nombreux, que le transfert des règles politiques et économiques formelles d'économie de marché ayant réussi à des économies sous développées ne constitue pas une condition suffisante pour l'amélioration des performances économiques.

Comme l'indique d'emblée le titre de la présente section, la principale limite de l'approche de D. North, et plus généralement, de l'ensemble du courant de la NEI, tient à son interprétation fondamentalement utilitariste-fonctionnaliste des institutions et à son hypothèse d'une évolution continue, sans crise majeure ni blocage, de ces dernières. L'exposé de la démarche préconisée par la TR pour l'analyse du changement institutionnel nous fournira l'occasion de revenir sur les critiques habituellement adressées au courant de la NEI.

5.1.2. L'approche de la Régulation.

Les fondateurs de l'Ecole de la Régulation ont coutume d'affirmer que la question du changement institutionnel est fondatrice du programme de recherche régulationniste (Boyer, 2004). La théorie de la régulation est souvent présentée comme une théorie de la dynamique des institutions. C'est dire l'importance du statut conféré à cette question dans les recherches théoriques et empiriques se réclamant de la Régulation. Mais, à la différence des autres approches institutionnalistes, la TR se fixe comme thème central l'analyse de la logique qui préside à l'émergence, dans un contexte historique donné, des formes institutionnelles¹. En d'autres termes, il ne s'agit pas seulement de se demander comment une configuration institutionnelle agit, mais aussi pourquoi elle existe (Lanzarotti, 1992, 177).

A l'adresse des autres approches ayant traité de la question du changement institutionnel, la TR développe un certain nombre de reproches qui, de façon générale, tournent autour de la conception utilitariste et fonctionnaliste du rôle conféré aux institutions. Ainsi, pour schématiser à l'extrême, à l'approche néoclassique, il est reproché l'extension de la notion d'équilibre à un ajustement continu des institutions ; à la théorie des coûts de transaction, l'introduction de frictions, par rapport à un processus censé en principe être gouverné par l'efficacité ; aux approches évolutionnistes, leur tendance à s'intéresser davantage aux technologies qu'aux institutions et à la NEI, son insistance sur la dépendance de sentier².

Mais, par-delà ces reproches plus ou moins fondés, l'approche de la régulation se présente comme un ensemble d'énoncés, ou de faits stylisés, qui décrit les principes de base du changement institutionnel. A défaut de pouvoir, en quelques pages, en faire une revue exhaustive, nous nous contenterons d'en dresser les grandes lignes.

¹ Par extension de leur objet qui, à l'origine, portait essentiellement sur le régime fordiste, les analyses régulationnistes se sont souvent intéressées aux facteurs ayant favorisé l'émergence de configurations tout à fait particulières, ayant soutenu des régimes d'accumulation spécifiques, au point d'en assurer la stabilité.

² Ce sont là les éléments les plus évoqués dans la littérature produite par le courant de la régulation lorsqu'il s'est agi, pour celui-ci, de fournir des éléments sur la base desquels il construit son « identité ».

Quels sont donc les principes de base du changement institutionnel selon la TR ? Plusieurs éléments peuvent être avancés en guise de réponse à la question.

En premier lieu, il convient de noter que pour la TR, la question essentielle n'est pas l'efficacité ou l'optimalité des institutions mais la viabilité d'une architecture institutionnelle qu'exprime le mode de régulation. Dit autrement, les institutions économiques ne semblent pas avoir pour propriété générale d'être sélectionnées à partir d'un critère d'efficacité¹.

Ainsi, à la différence des thèses qui considèrent que la sélection des institutions est gouvernée par un principe d'efficacité, la TR considère que les formes institutionnelles sont le résultat de compromis, institutionnalisés ou pas, qui se développent à partir de conflits de répartition de la richesse, monétaire et symbolique, entre groupes et classes sociales. Les formes institutionnelles établissent donc des règles à partir desquelles sont répartis des droits de tirage sur la production de l'ensemble des richesses produites. Les contradictions, conflits et déséquilibres sont toujours présents et finissent par se manifester à travers des crises au cours desquelles l'acceptation et la viabilité des compromis antérieurs sont remis en cause (Aglietta, 1976). Les formes institutionnelles sont les produits du conflit social et, en même temps, elles en normalisent, pour un temps, les termes. Cette dimension conflictuelle confère à l'institution un caractère ambivalent : elle est d'une part, le produit d'interactions sociales conflictuelles, et d'autre part, elle en est l'aboutissement tout en étant non intentionnelle par rapport au processus de sa création.

Autre élément à relever : la TR insiste sur le fait que l'action créatrice d'institutions est collective, et donc essentiellement politique. Les formes institutionnelles émergent des conflits sociaux et doivent, le plus souvent, passer par la sphère du politique et la reconnaissance par le droit. De cette considération découle le rejet par la Régulation de l'économisme qui caractérise nombre d'approches institutionnalistes contemporaines.

¹ Sur ce point, la TR converge avec la NEI, tout au moins avec la version que met en avant D. North (1990).

De la même manière, la TR s'inscrit en faux contre le déterminisme technologique qui serait à l'origine de l'évolution des formes institutionnelles¹. Pour R. Boyer (2003), les analyses empiriques mettent en évidence la pluralité des configurations institutionnelles permettant de relever les perspectives de croissance de la productivité totale des facteurs.

Outre la dimension conflictuelle, et donc politique, du changement institutionnel, la TR relève une dimension culturelle : en effet, si les formes institutionnelles agissent sur le comportement des agents à travers les lois, règlements, ... elles agissent aussi à travers le système de valeurs propres à une communauté². Dans ces conditions, la culture doit être intégrée comme un mode opératoire des formes institutionnelles. Elle rend nécessaires, ou inutiles, les lois et les compromis négociés et, dans la première éventualité, contribue à leur donner une forme particulière (Lanzarotti, 1992, 176). Bien qu'elle n'évolue que lentement dans le temps³, la culture est un facteur explicatif non négligeable de l'avènement des régimes d'accumulation.

Par ailleurs, la TR identifie, pour décrire le changement institutionnel, trois mécanismes fondamentaux : la conversion, la sédimentation et la recombinaison⁴. Chacun de ces mécanismes opère à un niveau différent, ce qui fait que leurs actions respectives peuvent se conjuguer, renforçant ainsi leurs effets de transformation.

Mais, par-delà cette identification, il convient de ne pas confondre mécanismes de changement avec facteurs ou sources de changement. Dans l'analyse du changement

¹ L'avènement des technologies de l'information et de la communication (TIC) semble avoir créé un terrain fertile au développement du déterminisme technologique comme thèse centrale dans la littérature consacrée au changement institutionnel.

² Par système de valeurs, il faut entendre *la force qui œuvre dans le sens d'une certaine uniformisation des comportements, en l'absence même de lois ou de conventions privées* (Boyer, 2002, 371).

³ Dans des horizons temporels raisonnablement longs, on peut en effet considérer la culture comme une donnée, un invariant. Mais un invariant qui s'exprime, d'une manière ou d'une autre, dans une configuration institutionnelle particulière. Il n'est, dès lors, pas étonnant que l'on assiste, ces derniers temps, à des rapprochements, de plus en plus assumés, de la TR avec la théorie de l'habitus de P. Bourdieu (Boyer, 1998). La méthodologie de l'habitus et du capital social n'est pas sans apport aux questionnements sur la capacité de l'analyse théorique à rendre compte des jeux complexes de la société moderne, marquée par la forte présence de l'Etat, puissance publique cherchant à garantir la paix civile constamment menacée par les logiques conflictuelles du marché.

⁴ La conversion définit un processus de réorganisation interne à chaque institution, le processus dynamique consistant en l'apprentissage et l'expérimentation des individus impliqués dans l'institution. Quant à la sédimentation, elle concerne la création d'une nouvelle institution en parallèle avec l'ancienne au sein du même champ. Enfin, la recombinaison porte sur la redéfinition des liens entre institutions au sein d'une configuration ou d'un système complet. Dans ce dernier cas, le processus échappe très largement aux acteurs individuels et collectifs, si ce n'est à travers leurs stratégies pour mobiliser ou orienter les interventions de l'Etat (Boyer, 2004).

institutionnel, la TR distingue trois facteurs d'évolution. Outre l'endométabolisme, c'est-à-dire la transformation d'un mode de développement sous l'impact de sa propre dynamique interne¹, et le principe de complémentarité institutionnelle qui définit le degré de couplage des institutions et qui constitue une hypothèse souvent considérée pour appréhender la cohérence d'une configuration institutionnelle et les facteurs qui gouvernent son évolution², la TR met en avant le rôle prépondérant du politique. C'est sur ce dernier facteur qu'il nous semble opportun de nous attarder.

Le rôle instituant du politique se manifeste de différentes manières. Cela découle de l'existence d'une dialectique complexe entre sphère économique et champ politique, dialectique dont les contours sont difficiles à cerner de façon objective et exhaustive, ne serait-ce qu'en raison de la différence de natures entre les rationalités à l'œuvre dans chacun des champs³. Néanmoins, il est possible d'avancer quelques éléments caractéristiques de l'analyse développée dans le cadre de la TR.

Le premier élément a trait au fait que les formes institutionnelles font intervenir, dans la quasi-totalité des cas, des décisions politiques, et donc l'Etat. « *C'est dans l'Etat exclusivement*, écrit M. Aglietta dans son œuvre fondatrice du courant de la Régulation, *que peut s'établir une cohésion des formes structurelles, sans cesse mise en cause et sans cesse reproduite par le compromis fluctuant de la politique économique* » (Aglietta, 1976). L'omniprésence de l'Etat peut se lire, comme le font remarquer J. Marques-Pereira et B. Theret (2000), dans le fait que les formes institutionnelles, en particulier les formes canoniques de la régulation, intègrent des déterminations immédiates d'ordre politique. Ces auteurs vont encore plus loin puisqu'ils soutiennent qu'il convient *de prendre acte de la logique propre du politique comme agent du développement économique plutôt que de déduire l'Etat de l'économie*⁴.

¹ Il convient de noter que l'endométabolisme, qui se déduit de l'héritage marxien de la TR et qui peut aussi se définir comme la transformation endogène des formes institutionnelles qui encadrent l'accumulation, se révèle surtout lors d'études historiques de longue période.

² Schématiquement, le principe de complémentarité se manifeste lorsqu'un changement local finit par induire une série de transformations à une échelle globale, entraînant une modification de l'architecture institutionnelle elle-même.

³ Ainsi, au niveau le plus abstrait, la sphère économique tend à l'accumulation de la richesse tandis que la sphère politique se concentre sur l'accumulation de pouvoir (Theret, 1992). Mais en pratique, l'Etat est amené à prélever des ressources sur l'économie et, à contrario, il peut plus ou moins favoriser l'émergence et la mise en œuvre des institutions nécessaires à l'accumulation. La viabilité de l'interaction entre le politique et l'économie ne peut cependant être constatée qu'ex post.

⁴ Cet aspect a déjà fait l'objet précédemment d'un développement lorsqu'il s'est agi de mettre en avant l'apport de la TR à l'analyse des régimes d'accumulation dans les PVD. Voir chapitre I, section 2.

Un second élément porte sur l'éventualité qu'une évolution des rapports de pouvoir puisse induire un autre facteur d'évolution, à savoir le basculement d'une hiérarchie institutionnelle à une autre. L'expérience montre en effet que, quel que soit la forme exacte du régime d'accumulation, il n'est pas d'exemple de crise structurelle qui ait été surmontée sans recours au politique comme instituant de nouvelles règles du jeu. Les interventions publiques se sont très souvent révélées cruciales pour surmonter l'impasse dans laquelle s'enferment les stratégies individuelles. Les crises structurelles engendrent des luttes pour la définition ou la redéfinition des règles du jeu ; ces luttes, qui impliquent la sphère du politique, débouchent le plus souvent sur des compromis institutionnalisés fondateurs à partir desquels des stratégies renouvelées seront expérimentées (Boyer, 2004b). L'Etat est donc un vecteur des compromis institutionnalisés, et pas seulement un agent du capital (Boyer, 2004). Pour la TR, cependant, seule l'expérience peut trancher quant à la viabilité de la hiérarchie institutionnelle qui est implicite ou explicite à ces compromis institutionnalisés fondateurs. Enfin, la remise en cause de la hiérarchie institutionnelle peut déboucher sur une autre forme de crise structurelle, impliquant à nouveau la sphère politique.

Un dernier élément mérite d'être pris en compte lorsque l'on envisage les facteurs de changement qui naissent dans le champ politique : il s'agit du facteur symbolique. En effet, les institutions constituent des instruments de médiation politique qui permettent de stabiliser les rapports socio-économiques à un moment donné, compte tenu des contraintes technico-économiques présentes, mais aussi des représentations des différents groupes sociaux en présence. Le rôle du symbolique est fondamental dans la dynamique des institutions puisqu'il est à la base de la représentation des acteurs et de la puissance relative des groupes sociaux, dont l'un des objectifs est de produire le discours à des fins de légitimation. Car la dimension symbolique du changement institutionnel soulève, entre autres questions, celle, primordiale, de la légitimité du régime d'accumulation que le pouvoir politique tente de maintenir ou de mettre en place. Tout projet politique doit, à cet effet, jouir d'un minimum de légitimité auprès des salariés appelés à supporter l'essentiel de l'effort que nécessite l'accumulation. En conclusion, plus forte est la légitimité, moindre sera la coercition et plus grandes seront les chances de succès du projet (Lanzarotti, 1992, 252) ; Cependant, il convient de noter que le

processus d'adaptation des formes institutionnelles aux impératifs de la reproduction économique et de la légitimité politique n'a rien d'automatique¹.

On ne peut conclure ce bref détour sans dire un mot sur l'enjeu du changement institutionnel. Pour reprendre une formule célèbre, celui-ci n'est pas une soirée de gala : le changement institutionnel implique une modification dans la répartition de la richesse et du pouvoir. « *Le changement institutionnel se fait au détriment de certaines parties, individus ou groupes, qui sont conscients de subir une perte nette et d'avoir perdu ce que d'autres ont gagné, qui voient leur dépendance se renforcer, parfois de façon cumulative* » (Dockès, 1999, 57).

En conclusion, on note une diversité des mécanismes et des facteurs qui gouvernent l'évolution institutionnelle. Il convient aussi de souligner que c'est en étudiant des situations concrètes que l'on peut examiner la pertinence des facteurs pris en considération. C'est ce que nous nous efforcerons de vérifier en examinant les fondements et les caractéristiques du changement institutionnel en Algérie, à l'œuvre depuis maintenant deux décennies.

5.2. Le changement institutionnel en Algérie : problématique et caractéristiques.

Les quelques éléments d'analyse rappelés dans la section précédente et les aspects développés dans le chapitre premier de la présente étude² nous ont permis de définir un ensemble de concepts et de notions habituellement mobilisés par la TR pour analyser le changement institutionnel dans son aspect générique. Il s'agit à présent de s'en servir et d'en tester la pertinence pour rendre compte des dynamiques institutionnelles concrètes observées dans le cas du régime rentier d'accumulation à l'œuvre en Algérie.

¹ C'est ce qui fait dire à R. Boyer que dans l'analyse du changement institutionnel, le changement est au moins aussi important que l'invariance et que l'un et l'autre doivent être analysés simultanément (Boyer, 2001).

² Voir chapitre premier, sections 2 et 3.

Dans un premier temps, il nous semble utile de revenir sur la signification à conférer à la notion de blocage institutionnel dans le contexte particulier de l'Algérie afin d'en déduire, en des termes nécessairement spécifiques et adaptés, la problématique. La formulation d'une telle problématique ne peut faire abstraction de ce qui fait la particularité du régime d'accumulation en vigueur depuis au moins quatre décennies : son caractère rentier. Cet exercice de formulation sera complété, dans un second temps, par une identification de quelques éléments caractéristiques du changement institutionnel tel qu'il s'est effectivement déroulé depuis le début des années 90, caractéristiques qui sont autant de symptômes qui illustrent les blocages auxquels l'évolution institutionnelle est confrontée.

5.2.1. Retour sur le blocage institutionnel.

La question à laquelle il convient de répondre, et à laquelle nous consacrons l'essentiel de cet ultime chapitre de l'étude, est de savoir pourquoi en Algérie, en dépit des effets conjugués et récurrents des chocs et contre chocs pétroliers et des mutations qui sont à l'œuvre à l'échelle de l'économie mondiale, les formes institutionnelles du régime rentier d'accumulation restent fondamentalement les mêmes, dans le sens où leurs configurations concrètes respectives ne sont pas de nature à permettre l'émergence d'une dynamique productive indépendante de la rente? Pourquoi ne laissent-elles pas place à une nouvelle configuration institutionnelle? Autrement dit, pourquoi les nouvelles configurations des formes institutionnelles, appelées à favoriser l'émergence d'un nouveau régime d'accumulation, ne parviennent-elles pas à émerger alors que les anciennes ont montré leurs limites? Pourquoi la transition institutionnelle, qui devrait conduire à une sortie du régime rentier, semble-t-elle bloquée¹?

¹ La transition institutionnelle peut avoir pour objectif premier d'introduire des modifications dans le principe d'action de chacune des formes institutionnelles, dans le sens d'une réduction du degré d'intervention de l'Etat, sans que cela ne se traduise par un changement dans la matrice institutionnelle relative aux incitations. Il s'agit là, bien entendu, de la transition fréquemment mise au devant de la scène analytique, notamment depuis la chute du bloc soviétique, et couramment désignée sous l'expression générique de « transition vers l'économie de marché ». Nous avons mentionné, dans le chapitre précédent, que l'instauration des règles de marché peut très bien s'accommoder de la prédominance des comportements clientélistes et rentiers. C'est la raison pour laquelle nous pensons que l'économie algérienne se reconnaît davantage dans une problématique de passage à

Des questions qui précèdent, il s'en suit que c'est, en fait, la question de l'avènement d'un nouveau régime d'accumulation qui demande à être étudiée car, après la caractérisation du régime rentier d'accumulation dans ses deux configurations successives (« volontariste » dans les années 70 et 80, puis « libérale » à partir des années 90), il s'agit de rechercher quelle configuration architecturale d'ensemble, assumée par les formes institutionnelles, pourrait favoriser (ou non) l'émergence d'un nouveau régime d'accumulation dont, il est vrai, on ne connaît pas à priori la forme et la nature exactes, mais dont on sait néanmoins qu'il doit reposer sur la réhabilitation et le développement des activités productives.

Tels nous semblent être les termes dans lesquels devrait être formulée la problématique du changement institutionnel en Algérie. Le blocage institutionnel apparaît en l'occurrence comme l'obstacle principal à l'émergence d'un nouveau régime d'accumulation.

Cependant, si les analyses régulationnistes qui se sont intéressées à la question du changement institutionnel dans les pays à régime rentier d'accumulation¹ ont toutes souligné l'incapacité des formes institutionnelles adaptées au régime rentier à répondre aux changements requis, elles relèvent aussi que, au-delà de la sphère politique qui, très souvent, n'est pas étrangère à ce blocage², c'est la dépendance de ces formes institutionnelles par rapport au circuit de la rente qui interdit, ou rend difficile, la transformation du régime économique interne. A défaut d'une volonté politique qui soit à même d'agir en vue de rompre le cordon ombilical qui lie les formes institutionnelles au circuit de la rente, l'évolution du régime économique dans le sens d'une réhabilitation des activités productives simultanément à un épuisement progressif des incitations aux comportements de recherche de rentes demeurera problématique.

Dans le chapitre III de la présente étude, nous avons essayé de mettre en relief cette dépendance en insistant à chaque fois, dans la description qui y est faite des nouvelles configurations institutionnelles, sur l'impact de la disponibilité d'une rente externe sur la formation (émergence et évolution) de chacune des configurations. Schématiquement, cette

une économie productive que dans la problématique, plus fréquemment posée, de la « transition vers l'économie de marché ».

¹ Voir en particulier Ominami (1986), El Aoufi (2002), Hausmann et Marquez (1986), Talha (2001, 2002), Peguin et Talha (2001, 2002).

² Nous reviendrons sur cet aspect de la question ultérieurement, dans la section 3 intitulée : « le préalable politique à l'émergence d'un nouveau régime d'accumulation ».

dépendance se lit en particulier dans des configurations institutionnelles spécifiques : surévaluation, en termes réels, de la monnaie nationale ; prééminence d'un rapport salarial de type clientéliste, notamment dans le secteur public ; une répartition des dépenses publiques s'inscrivant davantage dans une logique « politique » de redistribution que dans une logique économique de soutien à l'accumulation... etc.

Cette configuration des formes institutionnelles est à l'origine de l'instauration d'un système de captage des rentes. Est-ce à dire pour autant que l'économie de *rent seeking*¹ est organiquement liée au régime rentier ? Répondre à la question par l'affirmative, c'est admettre que tout régime rentier secrète nécessairement les comportements de recherche de rente et qu'inversement, ce type de comportements n'apparaît que là où il y a un régime rentier. Cette hypothèse peut séduire. D'abord parce qu'elle implique, entre autres, que c'est le régime rentier lui-même qui engendrerait en dernière analyse les facteurs de sa propre crise. Mais en conférant à la crise du régime rentier un caractère endogène, cette hypothèse consacre, du même coup, le caractère fataliste de la malédiction du pétrole.

L'autre hypothèse – celle qui nous semble plus juste, et donc la nôtre – est de voir dans la prédominance des comportements de captage de rente une excroissance du régime rentier (Peguin et Talha, 2002), ce qui signifie que le phénomène peut se développer dans le cadre de tout autre régime d'accumulation en vigueur dans les pays à économie de marché, pour peu qu'il y ait par exemple administration des prix et/ou des quantités au lieu et place d'une régulation par le marché. Dans cette hypothèse, on rejoint ce qui est développé tout au long de ce travail, à savoir que c'est le mode de régulation qui serait à l'origine de la prédominance de la logique rentière dans le comportement des acteurs et des

¹ C'est l'expression consacrée par la littérature économique néoclassique pour désigner les comportements, ou les activités, tournés exclusivement vers la recherche et le captage des rentes ... Si la référence au modèle de *rent-seeking* permet de fournir, dans une optique microéconomique, des indications sur le phénomène de captage de rente et une description assez minutieuse de ses mécanismes, il y a lieu cependant de préciser que le modèle comporte des limites qu'il convient de souligner. En premier lieu, le modèle présente un défaut d'unilatéralité dans la mesure où il n'envisage que le seul effet négatif associé au contrôle étatique (en particulier des importations) alors que ce contrôle peut entraîner de façon tout aussi plausible des effets positifs, en stimulant par exemple le développement des activités de substitution aux produits touchés par les restrictions. En second lieu, le modèle ignore le fait empirique qu'un régime de protection ne provoque pas partout et toujours les mêmes effets. Tout dépend des modalités de régulation en vigueur ou, autrement dit, de la nature de l'équilibre de départ. En troisième lieu, l'approche en termes de *rent-seeking*, en concentrant le regard sur le régime extérieur, fait l'impasse sur les autres formes institutionnelles. Or, comme nous avons essayé de le montrer dans les chapitres précédents, le phénomène de recherche de rente peut concerner l'ensemble des institutions de la régulation. Le circuit de circulation de la rente nous permet en effet d'identifier plusieurs foyers potentiels de captage de rentes : gestion de la monnaie, du crédit, la dépense publique, ...

agents économiques, cette logique pouvant contaminer à son tour le fonctionnement d'ensemble de l'économie et provoquer, à plus ou moins longue échéance, sa crise.

En termes de modalités pratiques de transition institutionnelle, cette seconde hypothèse implique qu'il faut – et il suffit de, serions-nous tentés d'ajouter – réformer la configuration de l'architecture institutionnelle d'ensemble¹ pour supprimer les sources de captation de rentes. Celles-ci étant faciles à localiser, le problème reviendrait à identifier les facteurs, souvent d'ordre extra économique, qui favoriseraient (ou bloqueraient) une telle transition. Quant à l'autre hypothèse, elle suggère que c'est le mode de développement rentier dans son ensemble qui doit disparaître pour laisser place à un régime de croissance d'une autre nature².

Remarquons enfin, à la suite de C. Ominami (1986), que dans les pays qui ont réussi l'entreprise de mise en œuvre d'un *fordisme périphérique*, la transition institutionnelle s'est souvent opérée selon le modèle basé sur la séquence économique « Taylorisation primitive – fordisme périphérique – fordisme autonome ». Dans un pays à régime rentier, la question n'est pas tant de savoir si, pour réussir, la transition institutionnelle doit emprunter le chemin qu'une telle séquence indique, mais plutôt de savoir si une telle transition est possible. La « taylorisation primitive », désignant la phase initiale du processus, est en effet une formule qui désigne une configuration du rapport salarial des plus extrêmes, c'est-à-dire la plus favorable au capital et la plus contraignante pour le travail. La présence d'une rente d'origine externe et qui, plus est, est à la disposition exclusive de l'Etat, rend, pour des raisons qui relèvent davantage du domaine du politique que de l'économique, l'éventualité qu'une telle séquence survienne plus qu'incertaine.

¹ Nous utilisons cette expression de « configuration de l'architecture institutionnelle d'ensemble » pour souligner la nécessité de la prise en compte des principes de hiérarchie et de complémentarité qui lient les formes institutionnelles dans la réforme du mode de régulation. De même, l'usage des expressions « compromis institutionnel » et « arrangements institutionnels », qui ne désignent pas autre chose que le mode de régulation, met, quant à lui, l'accent sur la nature conflictuelle des rapports sociaux et la diversité des modes de régulation, respectivement. Ce n'est donc pas céder à la *tyrannie des mots* que d'utiliser toutes ces expressions pour désigner en fin de compte le même objet.

² Telle semble être l'hypothèse à laquelle A. Amarouche (2004) semble adhérer dans son étude consacrée à l'expérience de libéralisation en Algérie. Au terme d'une analyse sur laquelle nous reviendrons encore ultérieurement, l'auteur conclut en soutenant que c'est l'existence même de la rente qui pose problème, et non l'usage qui en est fait. La crise revêt ici le caractère de fatalité.

5.2.2. Caractéristiques du changement institutionnel en Algérie.

Dans le déroulement chronologique et séquentiel des changements institutionnels qui se sont produits depuis le début des années 90, plusieurs caractéristiques, symptomatiques du blocage décrit précédemment, peuvent être relevées. Très souvent, celles-ci ont occupé l'essentiel du débat économique portant sur la réforme. Nous citons, en particulier :

- *La résistance du régime rentier au changement de l'environnement externe :*
Rétrospectivement, et à première vue, on ne peut ne pas faire le constat d'une résistance du régime rentier à la crise. Cependant, cette résistance doit être relativisée et analysée à la lumière de la succession chronologique des contraintes ayant engendré la crise. Autrement dit, la résistance du régime rentier d'accumulation à la crise qui le secoue à chaque fois que le marché mondial des hydrocarbures montre des signes d'effondrement s'explique moins par la solidité des configurations institutionnelles nationales face au changement de leur environnement externe que par le caractère conjoncturel, et donc limité dans le temps, de ce changement. La reprise des cours du pétrole sur le marché mondial survient toujours avant que le changement institutionnel n'ait encore consolidé ses nouvelles configurations ou ses nouvelles assises, empêchant ainsi que le changement n'atteigne le stade de l'irréversibilité, notamment du point de vue de l'autonomisation de la sphère économique par rapport au politique. Ceci dit, l'autonomie de la sphère économique par rapport au politique relève d'une dynamique, en ce sens que le changement, quand il se produit, peut aller dans un sens (plus d'autonomie) comme dans l'autre (moins d'autonomie).

De ce point de vue, les premiers signes annonciateurs des revirements en matière de changement peuvent être situés au milieu des années 90. S'en est suivi un relâchement manifeste depuis l'expiration de l'accord avec le FMI, en 1998, relâchement qui a pris, à la faveur de la reprise soutenue des cours du pétrole, les allures d'une inertie institutionnelle tout au long des années 2000.

- *L'omniprésence du politique* : L'idée de l'omniprésence, ou plus exactement, de la primauté du politique comme facteur du changement est une hypothèse centrale pour appréhender la réalité du changement institutionnel en Algérie.

C'est là une considération dont il convient de tenir compte lorsqu'il s'agit d'évaluer le rôle de la délibération politique dans la définition d'une réforme institutionnelle ; celle-ci jouant de toute évidence un rôle essentiel dans le processus de réforme.

Que peut-on retenir de l'omniprésence du politique dans la définition et la mise en œuvre du changement institutionnel en Algérie ?

Il convient d'abord de remarquer que jusqu'au jour d'aujourd'hui, et à l'exception de la période de l'ajustement structurel où le FMI exerçait de fait un pouvoir de tutelle sur la conduite de la politique macroéconomique, tous les changements qui ont eu lieu sont le fait du pouvoir politique, et non de la société dite civile. Le pouvoir politique a toujours été à l'origine de l'impulsion principale qui a entraîné le changement (et son blocage, serions-nous tenté d'ajouter). L'omniprésence du politique signifie en l'occurrence absence de la société civile.

Il va sans dire qu'une telle situation trouve son origine dans le fait que l'Etat est le détenteur exclusif de la rente pétrolière, ce qui lui permet d'être le seul responsable des modalités de son utilisation. La conséquence en est que le poids relatif des partenaires sociaux (syndicats, patronat, associations, ...) est insignifiant face à celui de l'Etat¹.

Par ailleurs, il convient de noter que, très souvent, l'attitude des acteurs en présence vis-à-vis des réformes ne correspond pas à celle qui, logiquement, devrait être la leur. Ainsi, la vision classique selon laquelle l'intérêt bien compris des acteurs collectifs en présence devrait les conduire à adhérer à une réforme s'avère en l'occurrence dénuée de fondement puisqu'elle est loin de correspondre à la réalité².

¹ On retrouve là une situation déjà décrite par L. Addi dans son œuvre pionnière « *L'impasse du populisme* », dont une partie est consacrée à la sociologie des pratiques économiques de l'Etat. Bien que traitant d'une période aujourd'hui révolue, son analyse des rapports entre Etat et société civile garde toute son actualité et, à beaucoup d'égards, toute sa pertinence. Voir digression du chapitre II.

² Pour l'anecdote, l'organisation patronale dénommée FCE (Forum des Chefs d'Entreprises), une sorte de MEDEF local qui regroupe les principaux groupes industriels privés, a cru opportun de demander, en 2007, aux pouvoirs publics de réévaluer la monnaie nationale afin, soutient-elle, de renforcer le pouvoir d'achat

Une autre caractéristique réside dans le fait que, bien que centralisé, le pouvoir étatique en Algérie semble ne pas avoir saisi qu'une stratégie politique affirmée peut profiter d'une conjoncture favorable pour lancer une réforme qui entend répondre par anticipation à des difficultés qui ne se sont pas encore manifestées. Le retournement favorable de la situation sur le plan externe à partir de la fin des années 90 ne semble pas avoir freiné les tentations de recourir aux solutions de facilité qui ont de tout temps caractérisé les pratiques économiques de l'Etat lors de conjonctures favorables.

Un dernier aspect mérite d'être souligné. Il se rapporte à la nature du système politique en Algérie. Celle-ci rend difficile l'interprétation du rôle régulateur des institutions, et ce en raison du développement de ce que D. North appelle les « *dual use institutions* ». En effet, la rente issue du secteur des hydrocarbures a permis le développement de réseaux clientélistes informels opérant sous le couvert des institutions officielles. Dans ce contexte, beaucoup d'actes de régulation ou de mesures de changement obéissent davantage à des logiques de luttes entre clans qu'à des nécessités économiques. L'économie continue ainsi de subir l'interférence politique des pouvoirs, formel et informel, qui empêchent l'émergence et le fonctionnement des institutions indispensables à la création d'un environnement favorable à une croissance stable, durable, et autonome du secteur des hydrocarbures.

- *L'absence de cohérence, synonyme d'absence de projet économique* : A l'exception peut être de la période courte dite des réformateurs (1990-1991) où manifestement une certaine cohérence se dégageait de la multitude de mesures de réforme engagées¹, l'absence de cohérence semble être une caractéristique majeure des politiques de changements institutionnels mises en œuvre durant ces deux dernières décennies.

L'exercice effectué dans la section 3 du chapitre précédent n'a, à cet égard, d'intérêt que dans la mesure où il met l'accent sur la compatibilité logique des évolutions institutionnelles avec la dépendance de sentier et sur la compatibilité entre régulations

des ménages, mis à rude épreuve par le renchérissement des prix des produits alimentaires, pour l'essentiel importés.

¹ Pour beaucoup d'économistes (Voir Hidouci, (1995), Dahmani (1999), Gouméziane (1994, 2007) ...), les programmes politiques des gouvernements qui ont succédé aux « réformateurs » sont d'une indigence consternante au plan économique. Ce jugement est sans doute exagéré, mais il n'en traduit pas moins l'absence de cohérence globale.

partielles. Or, comme le notent M. Pereira et B. Theret (2000), l'histoire n'est, en pratique, loin d'être logique, notamment dans les périodes de crises. De plus, les décisions en matière de politique économique ne sont pas toujours aussi simples que ne le suggère le raisonnement économique pur : le poids de l'histoire, la complexité et les lourdeurs des processus de prise de décisions politiques, les considérations idéologiques, ... interviennent pour beaucoup. C'est ainsi qu'on a pu observer, tout au long des années 90 et 2000, beaucoup de réformes suivies de contre-réformes, des ajustements fondés sur des recettes universelles qui se sont souvent avérées peu adaptées au contexte local.

Bien que la multiplicité des facteurs qui gouvernent le changement institutionnel nous conduise à admettre l'inexistence d'un modèle canonique en la matière, il n'en demeure pas moins que sans l'existence d'un projet économique claire et politiquement assumé et pris en charge, il y a tout lieu de s'attendre à ce que la quête d'une cohérence des réformes institutionnelles soit vaine. En d'autres termes, l'absence de cohérence de la réforme traduit l'absence de projet de réforme.

- *Le poids des contraintes* : Il n'est pas inutile de noter ou plutôt de rappeler que, souvent, c'est sous la contrainte, prenant notamment la forme de déséquilibres financiers majeurs (déficits budgétaires, déficits des entreprises publiques...) ou de problèmes macroéconomiques préoccupants (balance des paiements), qu'apparaît la nécessité de réformes et que ces dernières sont mises en œuvre.

Dans le cas spécifique de l'Algérie, il semble que c'est le durcissement des contraintes internationales qui mérite une attention particulière dans la mesure où elles tendent à s'imposer plus directement à l'ensemble de la collectivité nationale. Alors qu'ailleurs la pression d'un durcissement de la concurrence internationale a imposé des réformes du droit du travail (pour devenir moins protecteur), de la fiscalité, du budget, ... ; dans le régime rentier qui est le nôtre, la rente pétrolière semble jouer le rôle d'un mur protecteur, comprimant considérablement, au point de la rendre quasiment absente, la pression de la concurrence internationale.

Le poids des contraintes soulève par ailleurs d'autres questions importantes. Ainsi, si la dureté des contraintes n'est pas de nature à favoriser le succès des réformes

institutionnelles, il peut sembler cependant plus facile de procéder aux réformes dans le contexte de hausse des revenus pétroliers¹. Or, l'expérience de ces deux dernières décennies montre que c'est plutôt l'inverse qui se produit dans le pays.

En effet, force est de remarquer que les quelques tentatives de modernisation des institutions, enregistrées ces dernières années, ont été entreprises suite aux pressions exercées par les institutions de crédit internationales et aux contraintes posées par des déséquilibres intérieurs intenable. Mieux encore, les quelques améliorations constatées ont été réalisées durant les années 90 lorsque le pays traversait une grave crise des paiements. Plus récemment, les paiements externes sont devenus excédentaires, confortés par des prix du pétrole élevés, et les soutiens politiques extérieurs se sont renforcés². Dans cette conjoncture des plus favorables, le pouvoir politique ne semble guère incité à envisager de véritables réformes, d'où la persistance d'un statut quo.

- *La séquence et la vitesse des réformes engagées* : La question de la séquence des réformes se pose souvent dans le débat théorique sur déroulement temporel du changement institutionnel. Il est en effet très important d'analyser, entre autres, les raisons pour lesquelles certaines réformes sont appliquées plutôt que d'autres et pourquoi certaines réformes sont appliquées simplement comme une réponse à une conjoncture particulière, tandis que d'autres s'inscrivent dans le cadre plus large d'un programme complet... Bref, la question de la séquence des réformes se réfère à l'ordre auquel les mesures de changement dans les configurations institutionnelles doivent être mises en œuvre dans un processus de changement institutionnel cohérent et global. Par ailleurs, d'un point de vue pratique, la séquence des réformes est importante parce qu'elle détermine la faisabilité et le succès de celles-ci.

Dans la littérature économique des dernières années consacrée à la réforme dans les pays en développement, on distingue habituellement entre stabilisation (ou ajustement) et réforme structurelle, la première produisant des effets se manifestant sur le court terme et la seconde sur le moyen et long terme. Cette distinction, couramment utilisée et qui concerne

¹ Ne serait-ce que parce que, dans ce contexte, il est plus aisé de compenser les gains des perdants grâce à des procédures de redistribution.

² Notamment suite aux événements du 11/09/2001.

l'ensemble des formes institutionnelles de la régulation¹, permet d'envisager la question de la séquence des réformes en termes de choix entre deux alternatives : stabilisation suivie d'une réforme structurelle, ou stabilisation et réforme structurelle menées simultanément. Pour beaucoup d'auteurs, l'idéal serait que le changement structurel précéderait l'ajustement macroéconomique (Yachir, 1990). Dans ces conditions, la stabilisation pourrait s'appuyer sur les effets de politiques de long terme déjà en application au moment où intervient le choc déstabilisateur. Cela est évidemment impossible lorsque c'est précisément le choc extérieur qui sert de révélateur d'insuffisances qui manifestement étaient déjà présentes, mais dont l'économie avait pu, par différents biais², s'accommoder, comme cela semble avoir été particulièrement le cas de l'économie algérienne au lendemain du contre choc pétrolier de 1986.

L'analyse que produit Ph. Hugon (2006) insiste sur les conséquences à long terme du changement institutionnel. Pour l'auteur, la transformation en profondeur de l'économie en développement nécessite la constitution d'un contexte institutionnel favorable. Et l'auteur de rappeler que, contrairement à une idée reçue, le « modèle asiatique », souvent présenté comme exemple de réussite d'un décollage économique des pays anciennement sous développés, repose largement sur un secteur exportateur subventionné, une industrie destinée au marché intérieur protégé, une grande flexibilité du système productif et une libéralisation interne permettant la constitution d'un vrai marché sous l'impulsion d'un Etat fort. Fort de ce constat, l'auteur en déduit des séquences optimales pour les réformes dans les pays en développement. Ainsi, celles-ci devraient, selon lui, suivre le cheminement suivant : 1) la stabilisation économique ; 2) la libéralisation du secteur réel national ; 3) la libéralisation financière ; 4) la libéralisation extérieure commerciale et des capitaux. Le plus important dans un changement institutionnel étant que *« les réformes doivent concilier le temps des apprentissages nécessaires et la nécessité de casser des rentes par des réformes structurelles radicales »* (Hugon, 2006).

Ce schéma séquentiel est intéressant à plus d'un titre. D'abord parce qu'il semble privilégier la libéralisation interne à la libéralisation extérieure. Ensuite, parce qu'il met, dans

¹ En ce sens que les configurations constitutives de chaque forme institutionnelle comportent la possibilité d'une réforme à deux dimensions : conjoncturelle dans un cas et structurelle dans l'autre.

² Comme l'endettement extérieur, par exemple.

la chronologie des changements, la libération commerciale extérieure en dernière position, au même titre que la libéralisation extérieure des capitaux.

En Algérie, le changement institutionnel semble avoir suivi un cheminement qui, manifestement, ne correspond pas au schéma optimal décrit par Ph. Hugon. La stabilisation macroéconomique qui s'est imposée suite à l'exacerbation des problèmes de balance de paiements a été réalisée concomitamment avec une ouverture brutale et inconsidérée des frontières nationales. La libéralisation des opérations du commerce extérieur et le démantèlement tarifaire, qui s'est réalisé en un laps de temps très court, ont fini par déstructurer l'économie réelle interne, rendant vaine et inutile toute démarche visant à améliorer la compétitivité extérieure du pays.

Il convient, pour terminer, de mentionner une caractéristique au sujet de ce que la littérature économique de la réforme désigne par « vitesse de la réforme »¹. D'aucuns estiment en effet qu'à l'exception des mesures de réforme entrant dans le cadre du PAS, mesures qui, du reste, sont techniquement très faciles à mettre en œuvre, les autres réformes, structurelles pour l'essentiel, ont connu un rythme très lent dans leur mise en œuvre. Il en est ainsi notamment de la privatisation des entreprises du secteur public industriel, de la définition d'une politique industrielle, de la politique du crédit, du statut économique du secteur privé, ... etc.

5.3. La dimension politique du blocage institutionnel.

En Algérie, la dynamique du changement institutionnel est indissociable du politique. C'est ce dernier qui détermine le contenu et le rythme des changements qui s'opèrent dans le domaine économique et social.

¹ Le problème de la vitesse, ou du rythme, des réformes, qui est l'un des aspects récurrents abordés par la littérature économique de la réforme, se pose en termes d'identification des facteurs qui expliquent pourquoi les programmes de réformes, une fois qu'ils ont été sélectionnés et adoptés, sont parfois appliqués instantanément et parfois graduellement. Le rythme des réformes n'est pas moins important que son contenu. Dans « *La grande transformation* », Polanyi écrit : « *Souvent, le rythme du changement n'a pas moins d'importance que sa direction ; mais s'il est fréquent que celle-ci ne relève pas de notre volonté, il se peut fort bien que dépende de nous le rythme auquel nous permettons que le changement survienne* » (Polanyi, 1944, 64).

A l'instar des pays à régime d'accumulation rentier, l'Algérie se présente comme un pays où tout changement institutionnel est subordonné à la volonté de l'Etat, espace exclusif de délibération politique. Dans ces conditions, le blocage institutionnel peut être interprété comme une projection, sur le terrain économique, d'une inertie politique qui peine à donner naissance à un nouveau projet à même de libérer, ou du moins favoriser, l'innovation institutionnelle.

Cette hypothèse s'inscrit dans le cadre plus général de la thèse qui postule que l'innovation institutionnelle ne dépend pas des conditions techniques mais de conditions sociales, et qu'en plus, c'est la dynamique institutionnelle qui est à l'origine de l'innovation technique¹. Appliquée au contexte d'un pays en voie développement comme l'Algérie, cette thèse conduit cependant à considérer que la question centrale n'est pas tant d'expliquer le changement institutionnel qui s'y produit que d'identifier les entraves qui y le paralysent. Ces entraves sont à rechercher dans divers champs de l'action collective, mais, au regard du caractère rentier du régime d'accumulation à l'œuvre dans le pays, il semble que la forme du régime politique y joue un rôle central.

Dans cette section, il s'agit de dégager quelques éléments d'analyse qui, pour fragmentaires qu'ils soient fatalement dans le cadre limité de cette étude, n'en permettront pas moins de revenir sur une dimension souvent occultée dans les débats sur les réformes structurelles en cours dans le pays depuis maintenant plus de 20 ans : la dimension politique du changement.

La dimension politique, qui n'est pas sans lien avec le mode d'appropriation de la rente pétrolière, peut être appréhendée de différentes manières : comme facteur de blocage,

¹ L'autre thèse établit un lien étroit entre le changement technique et le changement institutionnel. Cette thèse, qui trouve son origine dans la conception de Veblen - l'un des fondateurs de l'institutionnalisme américain - selon laquelle les institutions ne sont pas par elles-mêmes évolutives puisque leur fonction est de générer des rigidités, fera l'objet d'une vérification empirique par l'Ecole historique allemande et sera, plus récemment, reprise par le courant se réclamant de la Nouvelle Economie Institutionnelle (NEI) qui met l'accent quant à elle sur le rôle des nouvelles technologies, à travers les modifications qu'elles induisent dans les prix relatifs des facteurs, dans le changement de la demande d'institutions. Voir à ce propos North (1990, 2005). Comme le soulignent, à juste titre, Peguin et Talha (2002), la thèse du rôle premier du changement technique dans l'enclenchement d'une dynamique de changement institutionnel se heurte cependant à un paradoxe de taille : comment expliquer, en effet, que, parmi les pays en développement, où n'existe pas de secteur porteur d'une dynamique d'innovation technique (secteur assimilé généralement à celui des biens de capital), certains parviennent à sortir de la trappe du sous-développement ; ce qui suppose une transformation institutionnelle de fond, alors que d'autres, au contraire, ne font que s'y enfoncer ? Comment expliquer que, parmi les PVD, certains parviennent à atteindre la frontière technologique, d'autres la dépassent et d'autres encore stagnent, voire régressent ? A l'évidence, un tel paradoxe n'est pas pour conforter cette thèse.

mais aussi de succès, d'un changement institutionnel, succès qui, en l'occurrence, doit être entendu comme le dépassement du caractère rentier du régime d'accumulation.

5.3.1. L'obstacle politique au changement.

A l'origine, il y a donc l'indétermination économique de la rente externe, détenue par l'Etat¹. Cette indétermination a plusieurs effets. En particulier :

- Elle rend l'intervention de l'Etat nécessaire mais confère à celle-ci un aspect particulier ;
- Elle crée par ailleurs un déséquilibre dans les relations entre l'Etat et la société, déséquilibre qui peut prendre plusieurs formes ;
- Elle confère au symbolique et aux représentations un rôle disproportionné dans la dynamique institutionnelle.

5.3.1.1. Nécessité et spécificité de l'intervention de l'Etat.

Concernant ce premier élément, il est clair que la nature ambivalente et indéterminée de la rente pétrolière fait que rien n'oblige l'Etat à un usage productif de celle-ci, à des fins d'accumulation, si ce n'est des facteurs extra-économiques aléatoires. Si l'Etat est dépendant de la rente, il est autonome par rapport à la société. Forçant le trait, certains auteurs évoquent une double extériorité de l'Etat : par rapport à la société et par rapport au processus d'accumulation (Peguin et Talha, 2001). De ce fait, l'Etat se retrouve dans une situation où, même s'il est le détenteur exclusif de la rente et donc le seul à devoir lui trouver un usage

¹ Rappelons que par indétermination économique de la rente, il faut entendre le fait que son mode d'utilisation échappe aux contraintes de valorisation qui régissent le profit. La rente se reproduit pour ainsi dire « naturellement », sans qu'il soit nécessaire de la réinjecter dans la production, du moins tant que les ressources naturelles ne sont pas épuisées. Voir chapitre I, section 3.

approprié, il n'est soumis à aucune contrainte de nature économique l'obligeant par exemple à la transformer en capital productif.

En général, il est admis qu'entre la nature politique de l'Etat (et les institutions politiques qui en découlent) et la présence de ressources de type rentier il existe un rapport dialectique :

D'un côté, l'abondance de ressources, en l'occurrence les revenus du pétrole, affecte considérablement les institutions politiques, et ce, de différentes manières. A titre d'exemples, l'abondance de ressources aux mains de l'Etat :

- crée des aubaines fiscales, réduisant du même coup la pression fiscale sur la population et incitant à entretenir des réseaux clientélistes ;

- donne lieu à un climat où l'opportunité de capture de rentes engendre une réaction de résistance au changement ;

- affecte la structure sociale en créant ou en renforçant les inégalités sociales.

D'un autre côté, il est admis que la nature politique de l'Etat affecte en retour la gestion de ses revenus, en particulier ceux issus d'une rente minière. L'expérience a montré que trop souvent les politiques économiques nationales visant le bien-être social à long terme entrent en conflit avec la logique politique qui peut viser le maintien ou le renforcement du pouvoir de certains individus, groupes d'intérêts ou coalitions. C'est ainsi que des Etats s'engagent dans des actions politiquement rationnelles, mais économiquement inefficaces.

Un tel rapport dialectique est inhérent à tout régime rentier, quel que soit la nature physique du surproduit dont l'exportation fournit les revenus rentiers. Le schéma précédent ne permet pas de saisir les spécificités nationales, souvent marquées par le poids des héritages sociologiques et des circonstances de l'histoire.

En Algérie, il semble qu'il faille situer l'usage que l'Etat fait de la rente pétrolière dans une conception politique qui trouve sa source dans l'histoire récente du pays et dans l'idéologie politique qui a accompagné le mouvement de libération du pays. En d'autres termes, la mobilisation de la rente à des fins de développement économique et social semble

dictée par les besoins de légitimation du régime politique d'un côté, et par les exigences de contrôle, d'encadrement et de mobilisation de la société en vue de sa mise au travail de l'autre côté. L'Etat en Algérie a choisi d'être l'acteur principal de l'accumulation, et dans ce choix, toute l'action économique semble politiquement guidée par les deux impératifs que sont la consolidation de la légitimité du pouvoir politique et la nécessité de contrôle et d'encadrement de la société. Ces deux éléments révèlent en fait que ce n'est pas tant le contenu des choix économiques opérés qui importe, mais bien le caractère compatible ou pas de ces derniers avec les critères politiques de la légitimité et du contrôle. Dans une de ses nombreuses contributions consacrées à l'analyse de la dimension politique de l'action économique de l'Etat en Algérie, L. Addi (1990b) résume la situation en affirmant que l'Etat algérien n'a, en fait, pas de doctrine économique, une doctrine économique cohérente cela s'entend, mais simplement un projet politique qu'il se propose de réaliser, entre autres, par des moyens économiques. Ceci explique sans doute pourquoi, dans les faits, on ne s'embarrassera pas de faire cohabiter les réformes les plus libérales aux mesures les plus contraignantes de contrôle étatique. Le cheminement des réformes offre d'ailleurs, de ce point de vue, le spectacle d'une suite de mesures dont le contenu et les buts sont on ne peut plus contradictoires.

5.3.1.2. Assujettissement à l'Etat de la société civile.

L'analyse des pratiques de développement en Algérie montre que le politique domine et instrumentalise la rente. L'absence d'autonomie de l'économie par rapport au politique est une donnée essentielle en l'occurrence, car elle a pour conséquence d'entraver l'émergence d'une société civile, condition sine qua non de l'émergence des acteurs collectifs du changement institutionnel (Talha, 2001). Or, sans l'action collective qui permet la sélection des institutions, il ne peut y avoir d'institutionnalisation et de codification des rapports sociaux, notamment du rapport salarial et de la concurrence¹.

¹ Ceci dit, il convient de remarquer que la participation des acteurs collectifs à la codification des rapports sociaux ne signifie pas nécessairement l'adoption des configurations les plus efficaces ou les plus appropriées. Dans l'exposé de l'approche régulationniste du changement institutionnel, nous avons en effet insisté sur le fait

L'assujettissement des acteurs de la société civile (patronat, syndicats, associations ...) à l'Etat semble cependant avoir connu une évolution dans ses modalités concrètes. Au contrôle bureaucratique direct et autoritaire s'est progressivement substitué, à la faveur de la libéralisation économique et sociale « formelle », un contrôle qui intègre de plus en plus des éléments qui relèvent davantage des mécanismes du marché. Des exemples nombreux peuvent être cités pour illustrer cette évolution, mais celle-ci garde son aspect fondamentalement « formel » en ce sens qu'elle relève davantage du discours politique que d'une réalité vécue. A défaut d'une autonomie réelle des acteurs de l'accumulation vis-à-vis du pouvoir politique, nous assistons à une prolifération de sigles désignant des acteurs ou organisations dont la crédibilité de l'action est sujette à de légitimes interrogations.

Le cas de la négociation sociale, pour ne prendre que cet exemple, est à cet égard illustratif de la manière dont est construit le « compromis institutionnel » en Algérie. Ainsi, depuis 1991, il fut institué un cadre formel de négociation, dénommé « Commission tripartite », qui regroupe le syndicat officiel, l'UGTA, les représentants du patronat et le gouvernement. Ce cadre, censé abriter les négociations sur les salaires, et plus généralement, sur l'avancement des réformes institutionnelles, est purement formel dans la mesure où il ne fait qu'entériner des décisions gouvernementales prises en dehors de toute négociation. De plus, la représentativité, et donc la légitimité des acteurs sociaux faisant partie de la « tripartie » est sujette à discussion. Il en est ainsi notamment de l'UGTA, syndicat officiel exerçant un monopole quasi absolu quand il s'agit de négocier avec les pouvoirs publics, et qui connaît une désaffection significative au profit de nouveaux syndicats créés à la faveur de la reconnaissance légale de la liberté syndicale¹. Cette dernière bute cependant sur le refus obstiné des pouvoirs publics d'accepter de s'accommoder, dans les faits, c'est-à-dire dans la pratique, d'un pluralisme syndical. Le blocage de l'action syndicale a plusieurs conséquences qui sont autant d'effets pervers sur l'efficacité du changement institutionnel. Ainsi, on note, entre autres :

que, souvent, le changement institutionnel n'est pas guidé par le principe de l'efficacité. Nous reviendrons sur cet aspect dans la section suivante où nous traiterons de la question du préalable politique au changement institutionnel.

¹ Quant au patronat privé, dont la représentation se caractérise par son atomicité (pas moins de quatre 04 organisations patronales participent aux travaux de la Tripartite) et son manque de crédibilité, sa présence aux négociations relève davantage d'une mise en scène médiatique que d'une réelle capacité de peser sur les décisions, capacité qui, au demeurant, est presque nulle.

- une surprotection des *insiders* au détriment des salariés non syndiqués (du secteur privé notamment) ;

- le développement de stratégies de collusion entre l'UGTA et les pouvoirs publics, dont le résultat manifeste est le maintien d'un rapport de force conjoncturel favorable au statut quo dans notamment le secteur public industriel, au détriment de la mise en œuvre de réformes économiques au moindre coût politique. L'issue du jeu étant incertaine, la réforme demeure toujours en quête de visibilité et de crédibilité ;

- une multiplication des grèves « illégales », initiées souvent par des syndicats « non agréés », et d'actions violentes, sous forme d'émeutes ; celles-ci devenant par la force des choses moyen d'expression en dernière instance.

Mais par-delà ses expressions formelles, le problème de l'articulation entre le politique et l'économique est que celle-ci consacre le clientélisme comme mode d'action du politique dans le champ économique. Ce faisant, elle évacue du champ de l'action économique de l'Etat l'objectif d'une réhabilitation de l'activité productive seule à même d'assurer durablement une élévation du niveau de vie des populations, au profit d'une logique fondée sur la « redistribution politique » de la rente pétrolière. Nous retrouvons là les termes de la problématique déjà formulée par L. Addi en 1989 (Addi, 1989). Deux décennies plus tard, il est aisé d'observer que la formulation de la problématique reste pour l'essentiel identique, bien qu'entre temps, les mécanismes de redistribution aient beaucoup changé. La redistribution politique de la rente va bénéficier, de façon inégale certes, à différentes catégories sociales et groupes sociaux susceptibles de soutenir la légitimité du pouvoir politique. Concrètement, les premiers bénéficiaires politiques de la rente sont constitués de ce que l'on a convenu d'appeler « la famille révolutionnaire » et toutes les catégories qui ont investi le cadre politique d'expression formelle.

De l'autre côté, l'assujettissement de la société économique au pouvoir politique se manifeste aussi par le fait que les relations économiques se trouvent souvent imbriquées dans les réseaux politiques, rendant la notion même de concurrence dépourvue de tout sens. Ainsi, les performances économiques d'une firme dépendent plus de son appartenance à un clan, de ses relations clientélistes avec l'élite politique que de son efficacité productive. Dans ces conditions, l'enjeu du changement institutionnel serait d'instaurer des relations économiques concurrentielles qui affranchiraient ou libèreraient la sphère marchande de toute

subordination aux hiérarchies politiques. L'imbrication des activités économiques et des réseaux politiques peut avoir plusieurs degrés, mais, contrairement à ce que suggèrent les débats classiques entre « libéraux » et « étatistes », la question n'est pas tant de savoir s'il faut *plus ou moins d'Etat*. La vraie question est celle de la forme des liens entre Etat et économie, entre le politique et l'économique : tant que la configuration de la relation privé – public est fondée sur des relations clientélistes, l'Etat sera fatalement le lieu idoine de l'inefficacité et du gaspillage. D'un certain point de vue, le projet de réforme libérale en Algérie renvoie, quant au sens à lui conférer, à l'expérience historique de l'Europe de l'émergence du capitalisme : instituer le marché compétitif en libérant les individus-entrepreneurs des relations de dépendance qui les lient au politique. Cette libération irait de pair avec la soumission, non à des personnes, mais à des règles, celles de la concurrence, qui tendraient à contraindre à l'efficacité économique.

5.3.1.3. Le rôle des représentations et du symbolique.

D'un certain point de vue, les institutions peuvent être considérées comme la concrétisation de façons de voir le monde et que ces « façons » constituent l'une des sources de la légitimité et de l'effectivité des institutions. Dans ces conditions, le changement institutionnel correspond au remplacement d'une représentation par une autre. *Les visions et les représentations seraient donc motrices du changement institutionnel tout comme elles sont constitutives d'un ordre institutionnel* (Boyer, 2004b)¹.

Situer l'analyse du changement institutionnel en Algérie dans une telle perspective n'est pas sans pertinence, notamment au regard du caractère indéterminé de la rente externe sur laquelle est fondée la reproduction matérielle de la collectivité nationale.

¹ Dans les travaux se réclamant de la TR, il est souvent fait mention du rôle des croyances et du symbolique dans la dynamique de changement institutionnel. La recherche de fondements théoriques aux cinq formes institutionnelles de la TR et l'observation des années 90 ont amené certains auteurs régulationnistes à s'interroger sur des notions qui concernent le symbolique. On peut rappeler, à ce propos, les rapprochements effectués par R. Boyer (2003) avec l'œuvre de P. Bourdieu. Selon l'auteur, les concepts d'habitus et de champ, forgés par P. Bourdieu, invitent à une approche historique visant à cerner la genèse, l'institutionnalisation puis les facteurs de transformation et finalement de crise d'un champ, en l'occurrence le champ économique. Ainsi, le rejet de l'*homo-oeconomicus* conduit R. Boyer à suggérer de retenir le concept d'habitus, entendu comme matrice de formation des comportements, comme une référence en adéquation avec l'accent mis par la TR sur la détermination de la rationalité des agents par le contexte institutionnel. Quant à la notion de champ, elle permet d'établir des similitudes à un niveau plus analytique : luttes internes à l'intérieur du champ pour P. Bourdieu, conflits orientés et polarisés par l'architecture des formes institutionnelles, pour R. Boyer. Une autre convergence est soulignée par R. Boyer, elle concerne le rôle attribué à l'Etat. Dans l'un et l'autre cas, le pouvoir étatique est au cœur du changement.

L'indétermination de la rente ouvre en effet de larges possibilités pour que les considérations symboliques ou idéologiques puissent élargir leur champ d'expression, jusqu'à pouvoir se matérialiser au travers de configurations institutionnelles particulières. Il n'est donc pas inutile d'envisager le discours comme vecteur de changement, en particulier pour analyser les transformations, qui en portent les empreintes, intervenues depuis la fin des années 80.

La tâche n'étant pas sans écueils, nous nous contenterons ici de nous référer aux travaux des pionniers, D. Liabès et L. Addi en l'occurrence, pour en livrer, sommairement, les conclusions majeures.

Dans un article qui date de 1986, D. Liabès (1986) établit d'emblée un lien entre l'indétermination de la rente externe et l'idéologie qui en justifie l'usage, le populisme. Ce dernier, écrit-il, apparaît comme un assemblage idéologique qui fera corps avec la rente, ou plus exactement, en exprimera *l'équivocité idéologique*¹. Le populisme est donc indissociable de la rente. Mais, remarque-t-il, s'il est incontestable que la rente a permis des réalisations positives (...), il est non moins évident qu'elle a « fossilisé » le mouvement historique et « congelé » les contradictions sociales, les empêchant d'être actives, de faire se moderniser la société (...).

Par ailleurs, il convient de signaler que sa formulation de la problématique de la crise du régime rentier cadre parfaitement avec l'édifice conceptuel de la TR². A propos de la crise du régime rentier, D. Liabès écrit en effet : « *La crise de la rente a une dimension politique-institutionnelle, parce qu'il s'agit, à travers les nécessaires arbitrages dans la répartition, de redessiner la configuration des principaux rapports sociaux, en d'autres termes, la transformation profonde et pour une période durable, des modes de régulation sociale* » (Liabès, 1986, 147).

D. Liabès conclut son analyse en soulignant que la crise du régime rentier pose avant tout le dilemme du passage d'un système de légitimité à l'autre.

De son côté, L. Addi soutient que la prééminence de l'idéologie populiste n'est pas étrangère au blocage institutionnel³. L'idéologie populiste, il convient de le noter,

¹ C'est nous qui soulignons.

² Ne serait-ce que parce qu'on y trouve l'essentiel de l'appareillage conceptuel de la TR.

³ Pour un résumé de l'analyse de L. Addi, voir digression du chapitre II.

traverse aussi bien les rouages de l'Etat que ceux de la société¹. L'hostilité au changement, dans ces conditions, n'est pas seulement le fait d'apparatchiks adossés au système politique, ou le fait des élites, mais aussi le fait du petit peuple composé d'employés, d'ouvriers, de fonctionnaires.... L'hostilité des élites s'expliquerait notamment par la nature socio-économique de celle-ci, qui est plus proche de l'Etat que de la société. « *Formée dans des écoles d'Etat, elle n'investit pas les espaces autonomes (...), elle préfère retourner vers l'appareil d'Etat d'où elle tire subsistance, reconnaissance et privilèges* » (Addi, 2004). Le rejet par les catégories populaires s'expliquerait, lui, par des raisons d'intérêts de classe. Le changement dans le sens de l'instauration d'une rationalité de marché fait ainsi l'objet d'un rejet unanime, exprimé par tous les courants d'opinion, y compris par ceux qui sont censés en principe y adhérer sans réserve : le secteur privé national. Cette unanimité pose, par-delà son caractère rationnel ou pas, la question de la place des facteurs idéologiques, culturels et même religieux dans la dynamique du changement institutionnel. Le contrat social semble, dans notre cas, reposer grandement sur l'adhésion de l'Etat et de la société, dans sa large majorité, à des grandes valeurs communes (Islam, nationalisme, ...). En période de crise, l'Etat maintient sa légitimité en se montrant capable de défendre ces valeurs communes.

5.3.2. Le préalable politique à une transition institutionnelle réussie.

« *L'expérience réformatrice de ces dernières années en Algérie, écrit A. Dahmani (1999), démontre assez paradoxalement aujourd'hui que l'un des obstacles essentiels à la transition à l'économie de marché est l'absence d'Etat moderne* ». Bien qu'elle reprenne mécaniquement la thématique développée par le discours ambiant et récurrent sur « la transition à l'économie de marché », cette affirmation présente l'intérêt particulier de s'inscrire en faux contre ce même discours qui prône, de manière constante, le retrait de l'Etat de la sphère économique.

¹ Les événements politiques survenus depuis le début des années 90 montrent à quel point la culture populiste est ancrée dans la société algérienne. Le projet politique qui s'est violemment porté candidat à la succession du régime en place n'est en fait rien d'autre qu'une nouvelle version du populisme.

Dans la section 2 du présent chapitre, nous avons essayé, autant que faire se peut, de formuler les termes de la problématique de la transition institutionnelle en Algérie, aussi bien du point de vue de son contenu que de ses objectifs. Nous en concluons que l'économie algérienne, dans sa configuration actuelle, se reconnaît davantage dans une problématique de transition à une économie productive. L'enjeu, en effet, est de favoriser la création, à l'intérieur de la collectivité nationale, d'un surplus en valeur, et cela ne peut résulter que d'un arrangement institutionnel approprié, dont la configuration dépend grandement de l'action de l'Etat.

L'Etat est, ici, reconnu au regard essentiellement de sa capacité à définir et mettre en œuvre des politiques économiques¹. Mais dès lors que l'on reconnaît au politique une certaine autonomie, *a fortiori* dans le contexte d'un régime rentier d'accumulation, on peut considérer comme *politiquement tout à fait possible l'éventualité que l'Etat joue le rôle de promoteur d'une modalité nationale spécifique d'intégration dans l'économie mondiale*.

Historiquement, l'Etat Algérien a fait montre d'une telle capacité politique, même si le projet mis en œuvre a débouché sur une impasse². Dans le nouveau contexte international, caractérisé par l'approfondissement des relations économiques internationales, d'aucuns considèrent qu'une telle entreprise est des plus ardues, pour ne pas dire vaine. La mondialisation est souvent présentée comme un facteur inhibant toute tentative de définition d'une trajectoire nationale autonome.

Qu'en est-il en réalité ? Il semble qu'il faille insister sur l'idée que la mondialisation se révèle souvent dans les faits comme davantage un discours qui présente comme déterministe et déjà réalisé ce qui n'est qu'un projet politique dont le devenir est, comme pour tout projet, incertain. Pour le principal représentant de l'Ecole de la Régulation, R. Boyer, la mondialisation peut être définie comme le discours à travers lequel les groupes sociaux et économiques qui tirent profit du processus d'ouverture et de libéralisation externes tentent d'obtenir auprès des gouvernements une redéfinition à leur profit du droit, de la fiscalité, ... bref des arrangements institutionnels domestiques³. Pour reprendre une

¹ Il va sans dire que pour que les politiques économiques soient, en général, efficaces à terme, il convient que soit reconnue à l'Etat la légitimité nécessaire pour mobiliser les acteurs économiques et sociaux. La question de la légitimité ne peut être éludée.

² Voir chapitre II.

³ Extrait d'une interview donnée par l'auteur en 2004. Une transcription de l'interview est disponible à l'adresse : <http://www.autisme-economie.org/article58.html>.

métaphore footballistique, la globalisation se joue à la maison... tout autant que lors des grandes conférences internationales dont beaucoup se soldent par des échecs.

Par ailleurs, l'observation des années 90 et 2000 montre que, loin de conduire à la généralisation d'un modèle de capitalisme, l'approfondissement des relations économiques internationales suscite un raffermissement des compromis institutionnalisés nationaux¹.

Face à la mondialisation, ou ce qui s'apparente à une ouverture imposée de l'extérieur, la gamme de choix politiques de l'Etat est très large, d'autant plus que, contrairement à ce qu'enseigne la théorie orthodoxe du commerce international, les relations internationales ne se réduisent pas à des relations marchandes mais font souvent intervenir de façon décisive des négociations d'Etat à Etat. A l'instar notamment de la monnaie et du budget, presque toutes les composantes de l'insertion internationale d'un pays font l'objet d'arbitrages politiques.

Outre le poids du contexte extérieur, habituellement désigné par le terme de « mondialisation » ou « globalisation », d'autres considérations sont évoqués pour étayer la thèse qui rend problématique la possibilité pour l'Etat de promouvoir une modalité nationale spécifique d'intégration dans l'économie mondiale.

Ainsi, pour F. Yachir (1990), la politique économique de l'Etat se heurte à la difficulté de concilier les intérêts des différentes catégories sociales. « *La politique économique, écrit-il, n'est en effet ni un concentré de connaissance pure, ni l'exécution d'une rationalité abstraite. Elle effectue des arbitrages entre des demandes sociales conflictuelles, entre des configurations d'intérêts multiples et divergentes. Elle est marquée par l'empreinte de positions sociales déterminées par le système économique et politique* » (Yachir, 1990, 27). C'est là un aspect important du préalable politique à un changement institutionnel fécond, c'est-à-dire producteur d'une configuration institutionnelle favorisant le développement des activités productives au détriment des activités de captage de rentes. Selon cette approche, tant que les couches sociales dont l'intérêt se confond avec celui des politiques économiques antérieures

¹ Ce raffermissement des compromis institutionnels nationaux, qui se manifeste par la coexistence de trajectoires nationales contrastées, explique sans doute pourquoi la mondialisation n'a pas entraîné la synchronisation des conjonctures macroéconomiques, comme le prévoyaient les économistes et financiers qui pensent que désormais l'accumulation opère à l'échelle mondiale.

détiennent le pouvoir de la décision politique, il n'est guère possible que le changement ait lieu.

En Algérie, il peut sembler que la meilleure illustration d'une telle impossibilité soit le maintien et l'entretien d'un secteur public moribond, cumulant déficit sur déficit¹. Peut-on affirmer pour autant, selon une thèse répandue, que la réforme économique des deux dernières décennies, qui a débouché sur la concentration du pouvoir économique entre les mains d'une couche de privilégiés, a eu pour effet de subordonner le pouvoir politique au pouvoir économique de cette même couche de privilégiés ? Selon cette thèse, défendue entre autres par F. Yachir (1990), la concentration du pouvoir économique rend illusoire toute possibilité d'autonomisation du pouvoir politique à l'égard du pouvoir économique émergent.

Contrairement à ce que soutient cette thèse, qui, présentement, revêt le statut de thèse dominante dans le débat public, il nous semble que c'est plutôt le contraire qui se produit en Algérie. Le pouvoir économique continue de subir l'omniprésence du politique, au point où le premier ne peut se développer et s'épanouir que sous la bénédiction et le soutien du second. Sans la bénédiction et le soutien du pouvoir politique, il n'y a point de pouvoir économique². A cela, il y a une raison : le pouvoir économique émergent est intimement lié à la rente qui, elle, est détenue par l'Etat. Ainsi, on peut observer que la plupart des grands groupes privés (par le chiffre d'affaires ou par l'effectif employé) intervient dans des domaines d'activités où la proximité avec le pouvoir politique joue un rôle clé. Il en est ainsi des activités liées à l'importation, aux travaux publics et bâtiment, et à l'équipement public en général. Et quand cette présence s'illustre dans le domaine industriel, ce qui est rare, c'est souvent à la suite de largesses accordées sous forme d'accès facilité au crédit, au foncier...

L'expérience de réformes des ces dernières années suggère que partir de l'autonomie du politique à l'égard de l'économique paraît être une voie d'analyse plus fructueuse que

¹ L'entreprise publique est, de tous les champs de l'activité économique, l'endroit où le changement a été le moins significatif. Mais s'il en est ainsi, c'est peut être parce que, comme le souligne L. Addi (2004), l'entreprise publique est un élément essentiel de la stratégie politique, un élément chargé de satisfaire des demandes politiques.

² L'actualité économico-politique de la décennie 2000 nous fournit une multitude d'exemples d'empires économiques privés qui se sont constitués grâce à la bénédiction et au soutien du pouvoir politique. Certains de ces empires, dont la rapidité de formation rappelle les mécanismes biologiques de la génération spontanée, se sont par la suite effondrés car ne bénéficiant plus de la protection politique à l'ombre de laquelle ils prospéraient. L'émergence d'un pouvoir économique s'opère par le biais de mécanismes divers.

celles dont on vient sommairement d'identifier quelques aspects. L'analyse historique des pratiques économiques de l'Etat en Algérie montre en effet que ce dernier est une instance assez largement autonome quant aux compromis institutionnalisés qu'il codifie. Cette autonomie ne signifie pas néanmoins indépendance absolue : elle est relative au processus historique de la différenciation des deux ordres : l'ordre politique et l'ordre économique¹ (Theret, 1992).

Le processus de différenciation entre le politique et l'économique est l'œuvre d'acteurs dont l'action se déploie sur les deux champs, de manières différentes mais pas nécessairement divergentes quant aux conséquences respectives qu'elles engendrent sur la nature de l'articulation entre le politique et l'économique, et partant, sur la dynamique institutionnelle. Bien que l'identification de ces acteurs soit l'une des difficultés majeures auxquelles se heurte habituellement l'analyse de la dynamique du changement institutionnel, on peut dans le contexte spécifique de l'Algérie reconnaître, selon une lecture northienne, les acteurs suivants :

- Au premier rang, on retrouve une hiérarchie militaire plus ou moins restreinte, aux contours davantage claniques et régionalistes qu'idéologiques, aux commandes de la société politique et économique via l'Etat ;

- Une technocratie syndicale, liée à l'Etat, représentant la société salariale ;

- Une bourgeoisie privée, liée à la société militaire, opérant dans les activités d'importation ou dans des activités directement liées aux marchés publics (BTP, Services).

- Une technocratie de gestionnaires des entreprises publiques et de l'administration, liée à l'Etat.

Cette typologie des acteurs n'a fondamentalement pas changé avec le processus de libéralisation engagé depuis la fin des années 80. Cependant, l'indice de dominance connaît, en apparence, une petite évolution puisque depuis le début des années 90 on assiste à une hégémonie de plus en plus accrue et affirmée de la hiérarchie militaire, la montée des intérêts privés, et surtout l'affaiblissement de la technocratie syndicale. Dès

¹ Il convient de remarquer par ailleurs que, dans l'Histoire des sociétés occidentales, l'autonomie est le fait de l'ordre économique à l'égard du politique plutôt que l'inverse.

lors, il apparaît clairement que c'est surtout au niveau de la hiérarchie militaire que la délibération politique a lieu. Par conséquent, si changement il doit y avoir, c'est à ce niveau que l'impulsion doit être donnée. Dans un article au titre très suggestif, F. Ghilès (1998) souligne l'incapacité de la hiérarchie militaire, durant la décennie 90, à définir les contours d'un nouveau compromis institutionnel. La persistance du statut quo depuis la fin des années 90 est révélatrice de cette incapacité à concevoir un substitut à ce que L. Addi (1990) appelait le « compromis tacite global régulateur », compromis qui caractérise la trajectoire économique des années 70 et 80 et sur lequel était fondé le régime rentier d'accumulation¹.

Toutes ces considérations nous conduisent donc à mettre en avant le rôle du politique dans le changement institutionnel. L'hypothèse à faire n'est pas nouvelle ; elle a été formulée par L. Addi (2004) en des termes très proches de ceux employés par J. Marques-Pereira et B. Theret (2000) à propos du Mexique et du Brésil. Elle consiste à considérer que c'est surtout dans les traits dominants spécifiques de l'histoire de l'Etat et de son rapport à la société civile que réside la source de l'orientation prise par la trajectoire économique nationale depuis l'indépendance.

De ce point de vue, l'Algérie ne semble pas, en particulier depuis le lancement du PAS, avoir élaboré de programmation véritable de son développement économique, la période des années 70 ayant été porteuse d'un projet, avec les résultats que l'on sait. L'absence de projet explique pourquoi l'ouverture au marché mondial s'est faite sans accroc, presque « naturellement ».

Aussi paradoxal que cela puisse paraître, la réussite de la transition institutionnelle telle que nous l'envisageons dans la section précédente du présent chapitre nécessite l'intervention de l'Etat. Une libéralisation incontrôlée a toutes les chances d'enfoncer encore davantage le pays dans sa dépendance vis-à-vis des hydrocarbures. Pour qu'elle puisse mettre fin à cette dépendance, l'intervention de l'Etat doit cependant prendre des formes différentes de celles auxquelles celui-ci s'est adonné durant les années 70 et 80. Ainsi, s'il est aujourd'hui admis qu'on ne peut commander au système de prix qu'en lui obéissant, on ne peut réduire l'intervention de l'Etat à une obéissance aveugle et naïve aux lois du marché. Pour ne retenir que cet exemple, il est évident que la question du

¹ L'auteur définit le compromis tacite global régulateur en ces termes : discipline relâchée à l'intérieur de l'usine, contrôle politique à l'extérieur. Voir digression du chapitre II.

taux de change de la monnaie nationale requiert, dans le cas du régime rentier d'accumulation, une intervention particulière de l'Etat, une intervention qui nécessairement doit aller à l'encontre de ce que prône le discours libéral ambiant¹. Il en est également de même pour la gestion de la monnaie, du budget, et des autres formes institutionnelles, y compris celles qui ne relèvent pas de la typologie de la TR.

Conclusion.

La question du changement institutionnel fait appel à des approches pluridisciplinaires et mobilise, de ce fait, des concepts qui, souvent, dépassent le cadre stricte de l'analyse économique.

Les approches utilitaristes-fonctionnalistes insistent sur l'idée de règles de comportements. Les institutions y sont considérées comme des biens publics permettant de collecter la connaissance et l'information afin de rendre compatibles les actions et les anticipations individuelles. Le modèle utilitariste-fonctionnaliste trouve son expression la plus connue dans les travaux de D. North, bien que celui-ci s'inscrive en faux contre l'hypothèse de la sélection des institutions par le principe de l'efficacité. L'approche de la Régulation, quant à elle, se présente comme un ensemble d'énoncés qui décrivent les principes de base du changement institutionnel. La TR insiste notamment sur la dimension conflictuelle et collective de la dynamique institutionnelle, rejette le déterminisme technologique et met en avant l'importance de la délibération politique.

Ces considérations générales nous ont permis de formuler une problématique du changement institutionnel en Algérie en des termes appropriés, mettant l'accent sur la nécessité de dépasser le caractère rentier du régime d'accumulation à l'œuvre dans le pays. Elles nous ont permis également de dégager quelques unes des caractéristiques de ce changement tel qu'il se manifeste dans les faits.

¹ Une illustration en est donnée par l'appel du FMI, en 2008, en faveur d'une réévaluation du dinar.

Enfin, l'importance de la dimension politique du changement institutionnel nous a amené à envisager la question de l'obstacle politique au changement, obstacle qui se décline comme la conséquence de l'indétermination économique de la rente. Dans ces conditions, l'examen du préalable politique à une transition institutionnelle réussie se justifie dès lors que l'on reconnaît au politique une certaine autonomie, d'où l'idée défendue que l'Etat est en mesure de jouer le rôle de promoteur d'une modalité nationale spécifique d'intégration dans l'économie mondiale.

Conclusion de la deuxième partie.

L'émergence, durant la décennie 90, de nouvelles configurations institutionnelles constitue un réel changement institutionnel dans le sens où toutes les formes institutionnelles ont vu leur principe de fonctionnement changer. Cependant, cela ne semble pas avoir eu un impact positif sur les performances économiques du pays.

La théorie du dutch disease n'est manifestement pas en mesure d'expliquer les obstacles auxquels est confrontée l'accumulation en Algérie. L'approche par la TR montre que, de par les incompatibilités manifestes entre les régulations partielles qui le composent et son inaptitude à piloter un régime d'accumulation en rupture avec la rente, le nouveau mode de régulation exprime un compromis institutionnel ambigu. D'où la persistance des blocages internes qui sont autant de facteurs de crise du régime rentier.

La nécessité de dépasser le caractère rentier du régime d'accumulation est au centre de la problématique du changement institutionnel en Algérie. L'analyse de la trajectoire économique du pays durant les deux dernières décennies montre que c'est souvent le politique qui est à l'origine des blocages. D'où l'intérêt de poser la question du préalable politique à une transition institutionnelle féconde, à *fortiori* lorsque l'on reconnaît au politique l'autonomie suffisante pour se muer en promoteur d'une modalité nationale d'insertion dans l'économie mondiale.

CONCLUSION GENERALE

L'étude du régime rentier n'est pas sans poser des difficultés quant à l'approche à adopter. Ce n'est sans doute pas sans raison que L. Addi (1990), qui avait déjà exposé et souligné l'importance du problème dans « L'impasse du populisme », avait jugé plus approprié d'intituler son analyse de la « SAD » par « Sociologie des pratiques économiques de l'Etat ». La digression qui lui est consacrée¹ avait pour, entre autres objectifs, de souligner d'emblée la difficulté de recourir aux concepts et catégories de l'économie politique pour rendre compte des dynamiques sociales et économiques à l'œuvre dans une société où le politique prime sur l'économique. Pour l'auteur, il ne saurait en effet y avoir d'économie politique dans une société où la reproduction économique passe par la captation de la rente, la ponction ou la prédation.

D'où la conclusion selon laquelle la compréhension des mécanismes du sous-développement en Algérie exige qu'elle soit cernée par une problématique appropriée dans laquelle la question de la rationalité régulatrice de l'ensemble de la société ne saurait être éludée (Addi, 1989, 62)². Ainsi, pour caractériser la logique véhiculée par les pratiques économiques de l'Etat durant les années 70 et 80, l'auteur évoque un certain « *compromis tacite global régulateur* », termes qui renvoient on ne peut mieux à la notion de compromis institutionnel, souvent utilisée par la TR³.

Le recours à la TR pour l'analyse du régime d'accumulation rentier à l'œuvre en Algérie permet donc de dépasser l'économisme auquel beaucoup d'auteurs semblent avoir cédé. Par ailleurs, la TR présente des traits distinctifs qui, en l'occurrence, en font l'attrait : approche dynamique, prise en compte de l'histoire, imbrication de l'économique dans le politique, démarche plus positive que normative... Dans l'étude présente, nous avons essayé de montrer que la TR constitue une grille de lecture féconde. Mais, à ce titre, elle est aussi sujette à critique⁴.

¹ Voir chapitre II, section 4.

² Une telle conclusion justifierait que l'on répertorie l'analyse économique de l'auteur dans le courant de la Régulation. De par son approche et ses conclusions, L. Addi développe en effet une analyse dont la proximité avec la TR se révèle très forte.

³ En réalité, le « *compromis tacite global régulateur* » évoqué par l'auteur et dont la signification peut se résumer à « discipline relâchée à l'intérieur de l'usine, autoritarisme politique à l'extérieur » définit un mode d'articulation entre le politique et l'économique.

⁴ Les critiques, nombreuses, adressées à la TR font l'objet d'un débat interne au sein de l'Ecole de la Régulation, débat dont « La lettre de la Régulation » fait régulièrement l'écho. Ces critiques ne semblent cependant pas avoir suffisamment pris en charge les questions liées à la pertinence de la transposition de

Par-delà les insuffisances liées à la méthode, notre étude se présente comme un exercice qui, en dépit de son caractère par endroits « expéditif » et nécessairement fragmentaire et partiel, se révèle fort utile au regard des éléments de conclusion qu'il permet de formuler.

Le premier est que, en général, l'analyse des comportements rentiers des agents doit, pour être féconde, être rattachée à la configuration de la combinatoire institutionnelle d'ensemble. Cette démarche nous a permis de poser la question de la diversité des foyers de captation de la rente ainsi que l'évolution dans le temps des formes de captation. Dans le cas particulier que nous considérons, nous avons pu observer en effet que la libéralisation s'est traduite par un déplacement des foyers de captation de la rente, mais pas une extinction de celle-ci. Ainsi, aux rentes spéculatives qui résultaient du déséquilibre structurel sur le marché des biens et services durant la phase « volontariste » du projet de développement se sont progressivement substituées, à partir des années 90, des rentes qui instrumentalisent les nouvelles règles formelles de marché et qui prennent naissance dans des segments tels que les marchés publics, l'import ou les banques. Ces dernières sont devenues le lieu où la rente est immédiatement disponible (Amarouche, 2004). De ce point de vue, la libéralisation en Algérie semble avoir failli à sa vocation principale, du moins celle à laquelle la doctrine libérale fait souvent explicitement référence, à savoir l'extinction des rentes, de toutes les rentes. « *Les politiques de dérégulation et de libéralisation économique*, écrit à ce propos A. Dahmani (2004), *n'ont fait que perpétuer le système de monopoles et les comportements rentiers des agents économiques* ».

Le second élément se rapporte aux caractéristiques de la nouvelle configuration institutionnelle qui s'est mise en place à la faveur de la libéralisation¹. Si la principale de ces caractéristiques est que le nouveau mode de régulation inscrit la gestion des recettes des hydrocarbures, autrement dit de la rente pétrolière, dans une perspective de moyen terme²,

la TR à l'analyse du développement, en particulier celle de l'opportunité du recours aux formes institutionnelles canoniques de la Régulation pour appréhender les problèmes de développement. Voir chapitre I, sections 2 et 3.

¹ Habituellement, la libéralisation est conçue comme étant le processus par lequel l'Etat se désengage progressivement de ses missions de contrôle et de régulation au profit du marché. Du point de vue de la TR, la libéralisation peut être définie comme le changement institutionnel qui s'effectue par la modification du principe d'action des formes institutionnelles, en substituant au principe de la loi et de la contrainte celui de l'incitation, du compromis et de la routine.

² D'où l'accumulation, sur le plan de l'insertion externe, de réserves de change considérables et l'institution, sur le plan budgétaire, d'un fonds de régulation des recettes.

réduisant du même coup la vulnérabilité du pays face à la volatilité des cours mondiaux du pétrole, il n'en demeure pas moins que les perspectives de croissance à long terme restent encore déterminées par l'évolution du secteur pourvoyeur de rente. En ce sens, le nouveau mode de régulation contribue à stabiliser le régime rentier.

Le troisième élément a trait au statut conféré à la forme institutionnelle particulière qu'est le rapport salarial. Par-delà la question de la pertinence théorique de l'usage du concept lui-même dans le contexte du régime rentier, la non-centralité de ce rapport dans l'architecture institutionnelle d'ensemble résume à elle seule la difficulté qu'il y a à envisager, de façon crédible, une transition institutionnelle rompant avec le régime rentier. Dans les faits, cette difficulté trouve son expression dans le maintien d'une configuration « éclatée » du rapport salarial : clientéliste dans le secteur public, industriel notamment, flexible et concurrentielle dans le secteur privé. Il convient par ailleurs de remarquer que le caractère non-central du rapport salarial exprime en fait la prédominance d'une hiérarchie institutionnelle spécifique qui, il importe de le souligner, est inhérente aux régimes rentiers.

Le quatrième élément porte sur le caractère ambigu du compromis institutionnel véhiculé par le nouveau mode de régulation. A ce sujet, nous avons noté que le manque de cohérence du mode de régulation se lit en particulier dans l'incompatibilité des régulations partielles et l'inaptitude de l'architecture institutionnelle d'ensemble à favoriser et piloter une dynamique d'accumulation en rupture avec la logique rentière. Cette conclusion est par ailleurs fortement étayée par les chiffres. L'examen des paramètres clés de l'activité économique durant les décennies 90 et 2000 montre en effet une absence d'indices pouvant indiquer un changement de trajectoire dans le sens d'une réhabilitation de l'activité productive¹.

Dans ces conditions, il est aisé de comprendre que les possibilités de transition institutionnelle à même de permettre de dépasser le fondement rentier du régime d'accumulation dépendent grandement du contenu des stratégies à l'œuvre. Sur ce point, nous avons essayé de montrer que les réformes engagées présentent une configuration qui semble davantage compatible avec l'objectif d'assurer, sur le court terme, une

¹ Ainsi, pour ne retenir que les indicateurs clés, le poids du secteur des hydrocarbures n'a cessé de se renforcer dans la structure du PIB, du budget de l'Etat, et des exportations. Voir chapitre III, section 2.

certaine stabilité au régime d'accumulation en place. Or, cette stabilisation, qui se résume en fait à une consolidation temporaire de la position financière extérieure du pays, ne semble pas de nature à permettre la prise en charge des problèmes économiques et sociaux qui se posent à l'échelle interne, dont les plus importants sont le chômage, la dépendance alimentaire et technologique, le déclin de l'industrie.

L'analyse des processus de sortie de crise nous conduit donc à établir le constat de l'incapacité du pays à générer des configurations institutionnelles en adéquation avec la nécessité du dépassement du caractère rentier du régime d'accumulation. Loin d'être une fatalité, une telle situation pose avant tout la question du rôle du politique dans la codification des formes institutionnelles. L'expérience des deux dernières décennies montre à cet égard que très souvent, le politique s'est érigé en obstacle majeur au changement institutionnel. L'hypothèse de l'autonomie du politique par rapport à l'économique justifie que l'on ait envisagé la possibilité que l'Etat joue un rôle de promoteur d'une modalité nationale spécifique d'intégration à l'économie mondiale. Sur cet aspect, nous réfutons la thèse développée ailleurs et selon laquelle la rente pétrolière est une malédiction. La rente pétrolière n'est ni une malédiction, encore moins une bénédiction. Tout dépend, encore une fois, de l'usage qui en est fait par la société.

L'hypothèse du fondement politique de l'obstacle au changement institutionnel se trouve renforcée dès lors que l'on considère le caractère économiquement indéterminé de la rente pétrolière. D'une certaine manière, l'on pourrait affirmer que c'est précisément l'indétermination économique de la rente externe qui ouvre la voie à sa « détermination » politique. Du point de vue de la rationalité politique dont l'objectif est, rappelons-le, l'accumulation du pouvoir, le maintien de configurations institutionnelles clientélistes paraît tout à fait compatible avec le régime rentier d'accumulation. Le mode de régulation clientéliste peut en effet être considéré comme étant le plus compatible avec le régime rentier¹. Mais il s'agit là d'une compatibilité qui relève davantage de la logique pure que d'une fatalité. L'expérience de certains pays rentiers montre que le clientélisme, comme mode de régulation, est une tentation politique qui peut être combattue avec succès, pour peu

¹ C'est la thèse défendue par Peguin & Talha (2002) et Amarouche (2004, 2006), entre autres. Ce dernier va cependant plus loin puisqu'il déduit de la compatibilité logique entre régime rentier et configuration clientéliste des formes institutionnelles une conclusion d'ordre pratique à portée générale, conférant au maintien du régime rentier d'accumulation le caractère d'une fatalité.

que le pouvoir politique en saisisse le caractère impératif. La reproduction matérielle de la société peut, sur le court terme, s'accommoder de pratiques clientélistes, mais il ne peut en être ainsi sur le moyen et long terme. Economiquement parlant, le *refus politique de la régulation par l'économie* n'est pas une alternative crédible (et donc durable) à la régulation par l'économie.

Tels sont les éléments sur lesquels il nous semblait important de revenir en guise de conclusion. Le présent travail se veut une contribution modeste à une réflexion qui a pour cadre la théorie de la régulation. A notre connaissance, peu de travaux sont consacrés, dans ce cadre, à l'analyse du régime rentier à l'œuvre en Algérie. C'est dire la nécessité de développer un programme de recherche régulationniste appliqué à l'économie algérienne, programme qui prendrait en charge nombre d'impératifs tels que la pluridisciplinarité, la prise en compte de la période longue, la vérification économétrique des régulations partielles, ... etc. Le programme en question devrait aussi et surtout dépasser le cadre de l'analyse neutre et abstraite pour formuler des propositions concrètes de sortie de crise, comme cela est de tradition dans les analyses qui se réclament de l'économie institutionnelle ; la perspective pratique de celle-ci étant davantage tournée vers la réalisation du changement que vers la recherche des conditions d'un équilibre virtuel.

BIBLIOGRAPHIE.

1. Ouvrages.

ADDI L. (2002), *Sociologie et anthropologie chez Pierre Bourdieu – Le paradigme anthropologique kabyle et ses conséquences théoriques*, Editions La découverte, Paris.

ADDI L. (1999), *Les mutations de la société algérienne – famille et lien social dans l'Algérie contemporaine*, Editions La découverte, Paris.

ADDI L. (1994), *L'Algérie et la démocratie – pouvoir et crise du politique dans l'Algérie contemporaine*, Editions La découverte, Paris.

ADDI L. (1990), *L'impasse du populisme*, ENAL, Alger.

AGLIETTA M. (1976), *Régulation et crises du capitalisme*, Calmann-Lévy, Paris, 2^o édition (1982), 3^o édition, Odile Jacob (1998).

AMUNDSEN E.S. (1992), *Théorie des ressources épuisables et rente pétrolière*, Economica, coll. Bibliothèque des matières premières, Paris.

BABA-AHMED M. (1999), *L'Algérie, diagnostic d'un non développement*, Ed. l'Harmattan, Paris.

BAIROCH P. (1999), *Mythes et paradoxes de l'histoire économique*, La découverte, Paris.

BENHALIMA A. (1999), *Le système bancaire algérien*, Editions Dahlab, Alger.

BENISSAD H. (1991), *La réforme économique en Algérie, ou l'indicible ajustement structurel*, OPU, Alger.

BOYER R. (2004), *Théorie de la régulation. 1. Les fondamentaux*, Editions La découverte, Paris.

BOUKHEZAR O. (1980), *Le rôle des prix dans la planification des ressources*, OPU, Alger.

BOUZIDI A. (1999), *Les années 90 de l'économie algérienne*, ENAG Editions, Alger.

BRUNEL S. (1995), *Le Sud dans la nouvelle économie mondiale*, PUF, Paris.

CHAVANCE B. (2007), *L'économie institutionnelle*, La découverte, Paris.

COURLET C. (1990), *Les industrialisations du tiers monde*, Syros/Alternatives, Paris.

DAHMANI A. (1999), *L'Algérie à l'épreuve, économie politique des réformes 1980-1997*, Ed. Casbah, Alger.

- DOCKES P.** (1999), *Pouvoir et autorité en économie*, Ed. Économica, Paris.
- GOUMEZIANE S.** (2003), *Le pouvoir des rentiers*, Paris-Méditerranée, Paris.
- GOUMEZIANE S.** (1994), *Le mal algérien : économie politique d'une transition inachevée, 1962-1994*. Fayard, Paris.
- HENNI A.** (1993), *Le cheikh et le patron*, OPU, Alger.
- HENNI A.** (1991), *Essai sur l'économie parallèle, cas de l'Algérie*, ENAG, Alger.
- HIDOUCI G.** (1995), *Algérie, la libération inachevée*, La découverte, Paris.
- HUGON P.** (2006), *L'économie de l'Afrique*, La découverte, 5^{ème} édition.
- LANZAROTTI M.** (1992), *La Corée du sud : une sortie du sous développement*, PUF, Paris.
- LIPIETZ A.** (1985), *Mirages et miracles. Problèmes de l'industrialisation dans le tiers-monde*. La découverte, Paris.
- MEKIDECHE M.** (2000), *L'Algérie entre économie de rente et économie émergente*, Dahlab, Alger.
- MOUHOUBI S.** (1998), *L'Algérie à l'épreuve des réformes économiques*, OPU, Alger.
- NORTH D.** (2005), *Le processus du développement économique*, Editions d'Organisation, traduit de l'anglais par Michel Le Séac'h. Titre original : *Understanding The Process of Economic Change*.
- NORTH D.** (1990), *Institutions, Institutional Change and Economic Performance*, Cambridge University Press, Cambridge.
- OMINAMI C.** (1986), *Le tiers-monde dans la crise*, La découverte, Paris.
- POLANYI K.** (1944), *La grande transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps*, Traduit de l'Anglais par Catherine Malamoud et Maurice Angeno, Gallimard, Paris, 1983, pour la traduction française.
- SADI N-E.** (2005), *La privatisation des entreprises publiques en Algérie : objectifs, modalités et enjeux*, L'Harmattan, Paris.
- SID AHMED A.** (1990), *Economie de l'industrialisation à partir des ressources naturelles*, Tome 2, Publisud, Genève.
- SID AHMED A.** (1983), *Développement sans croissance : l'expérience des économies pétrolières du Tiers-Monde*, Publisud, Paris.
- THERET B.** (1992), *Régimes économiques de l'ordre politique. Esquisse d'une théorie régulationniste des limites de l'Etat*, PUF, Paris.

TLEMCANI R. (1999), *Etat, Bazar et Globalisation. L'aventure de l'infitaḥ en Algérie*. Editions El Hikma, Alger.

2. Articles.

ABDOUN R. (1999), « *Un bilan du programme de stabilisation économique en Algérie (1994-1998)* », Cahiers du CREAD, n° 46-47, pp 27-42.

ABOITES J., L. MIOTTI et C. QUENAN (2002), « *Les approches régulationnistes et l'accumulation en Amérique latine* », dans R. Boyer et Y. Saillard, *Théorie de la régulation : l'état des savoirs*, La Découverte, Paris, pp. 467-475.

ADDI L. (2004), « *Réformes économiques et obstacles politiques* », dans Le Quotidien d'Oran du 24, 26 et 27/06/2004.

ADDI L. (1990b), « *Forme néo-patrimoniale de l'Etat et secteur public en Algérie* », dans H. El Malki et J. C. Santucci, *Etat et développement dans le monde arabe*, éd. CNRS, Paris.

ADDI L. (1989), « *Les économies du tiers-monde : entre le volontarisme économique et l'ajustement structurel* », dans Révolution Africaine du 28 avril 1989, n° 1232, pp. 61-66.

ADDI L. (1989b), « *Néo-patrimonialisme et économie en Algérie* », dans CAMAU Michel (sous la dir.), *Changements politiques au Maghreb*, Ed. CNRS, Paris, pp. 41-50.

AMABLE B. (1999), « *La diversité des capitalismes repose sur la complémentarité et la hiérarchie des institutions* », La lettre de la Régulation, n° 30.

ANDREFF W. (1996), « *La théorie de la Régulation : entre hétérodoxie et orthodoxie* », La Lettre de la Régulation, n° 18.

BENABDELLAH Y. (2006), « *Croissance économique et dutch disease en Algérie* », Cahiers du CREAD, n° 75, pp.09-41.

BENABDELLAH Y. (1999), « *Ajustement structurel et nouveau statut de la rente pétrolière en Algérie* », Cahiers du CREAD, n° 46-47, pp.57-66.

BENACHENHOU A. (2009), « *Keynes est mort* », dans le quotidien El Watan du 20 et 21 janvier 2009.

BENACHENHOU A. (1999), « *Bilan d'une réforme économique inachevée en Méditerranée* », Cahiers du CREAD, n° 46-47, 4^{ème} trimestre 1998 et 1^{er} trimestre 1999, pp. 67-88.

BENISSAD H. (2009), « *Algérie : du modèle de développement* », dans le quotidien El Watan du 23 et 24 mars 2009.

BERNARD C. (1991), « *Algérie : fin d'une certaine mobilisation salariale et pluriactivité* », dans Bernard Ch. (sous la dir.), *Nouvelles logiques marchandes au Maghreb*, Editions du CNRS, Paris, pp 63-80.

BILLAUDOT B. (1995), « *La théorie de la Régulation est-elle une théorie économique ?* », La Lettre de la Régulation, n° 14, juin.

BOUDJEMA R. (2006), « *Algérie : chronique d'un ajustement structurel* », dans Revue d'économie et statistique appliquées, revue publiée par l'INPS, Alger, n° 06, mai, pp. 26-83.

BOUDJEMA R. (2002), « *La mondialisation : concept et réalité* », Cahiers du CREAD, n° 61, 3^{ème} trimestre, pp. 49-69.

BOUDJEMA R. (1990), « *La crise en Algérie : sens et non-sens* », dans Nouvel HEBDO, semaine du 05 au 11 et 12 au 18/12/1990.

BOUNOUA C. (1999), « *Etat, illégalisation de l'économie et marché en Algérie* », Revue du CREAD, n° 50, Alger, pp. 25-46.

BOUYACOUB A. (2001), « *Entreprises publiques, ajustement structurel et privatisations* », Cahiers du CREAD, n° 57, pp. 75-91.

BOUYACOUB A. (1997), « *L'entreprise publique et l'économie de marché (1998 - 1993)* », Cahiers du CREAD, n° 39, pp. 23-34.

BOUZIDI A. (1986), « *L'industrie publique en Algérie, quelques observations* », dans *Emploi et productivité en Algérie*, Revue du CENEAP, n° 07.

BOYER R. et Y. SAILLARD (2002), « *Un précis de la régulation* », dans Boyer R. et Y. Saillard, *Théorie de la régulation : l'état des savoirs*, La Découverte, Paris, pp. 58-68.

BOYER R. (2003), « *L'anthropologie économique de Pierre Bourdieu* », dans Actes de la Recherche en Sciences Sociales, numéro 150, pp. 65-78.

BOYER R. (2002), « *Du fordisme canonique à une variété de modes de développement* », dans Boyer R. et Y. Saillard, *Théorie de la régulation : l'état des savoirs*, La Découverte, Paris, pp. 369-377.

COLIN J-P. (1990), « *Regards sur l'institutionnalisme américain* », Cahier Sciences Humaines, n° 26 (3), pp. 365-377.

CORDEN W. M. (1984), « *Booming sector and Dutch Disease : economics surveys and consolidation* », *Oxford Economic Papers*, vol. 36, n° 1, mars.

CORDEN W. Max et J. P. NEARY (1982), « *Booming Sector and De-Industrialisation in a Small Open Economy* », *The Economic Journal*, Vol. 92, N° 368 (Dec., 1982), pp. 825-848.

CORIAT B. (2005), « *La construction sociale des marchés* », La Lettre de la Régulation, n° 53, septembre 2005.

CORIAT B. (1994), « *La théorie de la régulation. Origines, spécificités, perspectives* ». Dans *Ecole de la régulation et critique de la raison économique, Futur antérieur*, l'Harmattan, Paris, pp. 101-152

DABENE O. (1999), « *Un pari néo-populiste au Venezuela* », dans *Critique internationale*, n° 4, été 1999.

DAHMANI A. (2004), « *La persistance de l'économie rentière ou la malédiction du pétrole en Algérie* », dans *Le Quotidien d'Oran* du 28/01/2004.

DAHMANI A. (1999), « *L'Etat dans la transition à l'économie de marché – L'expérience Algérienne* », *Cahiers du CREAD*, n° 50, 4^{ème} trimestre.

DJOUFELKIT-COTTENET H. (2008), « *Rente, développement du secteur productif et croissance en Algérie* », Agence Française de Développement, Document de travail, n° 64, juin.

EIFERT B., A. GELB et N.B. TALLROTH (2003), « *Gérer la manne pétrolière – Les raisons de l'échec de la politique économique de certains pays exportateurs de pétrole* », *Finances & Développement*, mars 2003, pp. 40-44.

EL AOUI N. (2002), « *Trajectoires nationales au Maghreb* », dans Boyer R. et Y. Saillard, *Théorie de la régulation : l'état des savoirs*, La Découverte, Paris, pp. 459-466.

GHILES F. (1998), « *L'Armée a-t-elle une politique économique ? Chronique de douze années de compromis incertains* », dans *Pouvoirs*, n° 86, septembre 1998. pp. 85-106.

GUTTMANN R. (2002), « *Monnaie et crédit dans la théorie de la régulation* », dans Boyer R. et Y. Saillard, *Théorie de la régulation : l'état des savoirs*, La Découverte, Paris, pp. 85-93.

HAUSMANN R. et G. MARQUEZ (1986), « *Venezuela : du bon côté du choc pétrolier* ». Dans Boyer R. (éd) *Capitalismes fin de siècle*, PUF, Paris, pp. 141-163.

HENNI A. (1993), « *Répartition des revenus et structures sociales. Communauté et individu* », *Cahiers du CREAD*, n° 34, pp. 95-110.

HENNI A. (1992), « *Informel et sociétés en voie de développement* », *Cahiers du CREAD*, Alger, pp. 65-77.

IGHILAHIZ S. (1991), « *Eléments sur la formation des prix et des revenus* », dans *Cahiers de la réforme*, n° 5.

ILMANE M-C. (2006), « *Réflexions sur la politique monétaire en Algérie : objectifs, instruments et résultats (2000-2004)* », *Cahiers du CREAD*, n° 75, pp.69-107.

JUILLIARD M. (2002), « *Régimes d'accumulation* », dans Boyer R. et Y. Saillard, *Théorie de la régulation : l'état des savoirs*, La Découverte, Paris, pp. 225-233.

KENNICHE M. (2001), « Monnaie surévaluée, système de prix et dévaluation en Algérie ». Cahiers du CREAD, n° 57, pp. 9-41.

KESSALI B. (2004), « Banques et entreprises publiques financièrement déstructurées », revue STRATEGICA, n° 3, décembre.

LECA J. (1998), « Paradoxes de la démocratisation, l'Algérie au chevet de la science politique », dans Pouvoirs, n° 86, septembre, pp. 7-27.

LECA J. (1990), « Etat et société en Algérie », dans Kodmani-Darwish Bassma, *Maghreb : les années de transition*, Masson, Paris, pp.17-58.

LELOU A. (1993), « Analyse du mouvement de la part salariale dans la répartition des revenus ». Cahiers du CREAD, n° 34, pp. 11-32.

LIABES D. (1986), « Rente, légitimité et statut quo : quelques éléments de réflexion sur la fin de l'Etat-providence », Cahiers du CREAD, n° 6, 2^{ème} trimestre.

LIPIETZ A. (1986), « Le kaléidoscope des « sud » », dans Boyer R. (éd) *Capitalismes fin de siècle*, PUF, Paris, pp. 203-224.

LIPIETZ A. (1982), « De la nouvelle division internationale du travail à la crise du fordisme périphérique », Cahier du CEPREMAP, n° 8225.

LORDON F. (2002), « Théorie de la régulation et politique économique », dans Boyer R. et Y. Saillard, *Théorie de la régulation : l'état des savoirs*, La Découverte, Paris, pp.198-207.

MANSOURI-GUILANI N. (1996), « La rente pétrolière et son rôle dans la crise : essai d'interprétation », dans Issues, Cahiers de Recherche de la Revue Economie et Politique, n° 49, 4^{ème} trimestre, pp.119-132.

NEMOUCHI F. (2005), « L'économie algérienne et le « syndrome hollandais » », dans Le Quotidien d'Oran, n° 3262 du 15/09/2005.

NORTH D. (1994), "Economic performance through time", in American Economic Review, vol. 84, n° 3.

OUFRIHA F-Z. (1999), « Ajustement structurel, stabilisation et politique monétaire en Algérie », Cahiers du CREAD, n° 46-47, pp. 177-194.

QUIJADA A. (2004), « Productivité Globale des Facteurs et Croissance dans un contexte de Changement Institutionnel : le cas du Venezuela (1942-2002) », document de travail publié sur : www.gate.cnrs.fr/t2m2005/Textes%20des%20communications%5CC2.pdf

SID AHMED A. (1991), « Rente pétrolière : quelques problèmes théoriques », dans Beauge G. et F. Buttner (sous la dir.), *Les migrations dans le monde arabe*, éd. du CNRS, Paris.

SID AHMED A. (1987), « *Du "Dutch disease" à "l'OPEP disease". Quelques considérations théoriques autour de l'industrialisation des pays exportateurs de pétrole* », Revue Tiers-Monde, n° 112, octobre - décembre 1987.

TALAHITE F. (2000), « *La réforme bancaire et financière en Algérie* ». Cahiers du CREAD, n° 52, 2^{ème} trimestre 2000, pp. 93-122.

TALHA L. (2002), « *Théorie de la régulation et développement* », dans Boyer R. et Y. Saillard, *Théorie de la régulation : l'état des savoirs*, La Découverte, Paris, pp. 452-459.

TALHA L. (2001) « *Le régime rentier à l'épreuve de la transition institutionnelle : l'économie algérienne au milieu du gué* », dans MAHIOU A. et J.R. HENRY *Où va l'Algérie?*, Karthala, Paris, pp. 125-160.

TCHENDERLI N. (1992), « *Contribution à une réflexion économique sur les relations entre les changements sociaux et les changements techniques* ». Cahiers du CREAD, n° 29, pp. 39-71.

VILLEVAL M-C. (1994), « *La Régulation comme théorie des institutions économiques : perspectives de recherche* », La Lettre de la Régulation, n° 12, octobre.

YACHIR F. (1990), « *L'ajustement structurel dans le tiers-monde* ». Cahiers du CREAD, n° 21, pp. 15-41.

3. Communications.

BENABDELLAH Y. (2008), « *Economie politique de la transition dans une économie pétrolière : le cas de l'Algérie* », Communication présentée lors du Séminaire du CEPN (CNRS - Université Paris 13), ayant pour thème « *Economie politique de la transition dans deux économies pétrolières : la Russie et l'Algérie* », organisé avec MEDITER (CEPN – MSH – Paris Nord), 14 novembre 2008.

BENABDELLAH Y. (2008b), « *L'économie algérienne entre réforme et ouverture : quelle priorité ?* », Communication présentée lors du colloque organisé par la Commission Economique pour l'Afrique des Nations Unies (UNECA) et par le GATE (UMR 5824 du CNRS, Université Lyon 2), ayant pour thème « *Mondialisation et développement durable : les effets économiques, sociaux et environnementaux de l'ouverture commerciale. Application aux pays du Maghreb et du Proche-Orient* », avril.

BENABDELLAH Y. (2006b), « *Dutch Disease et politiques économiques en Algérie* », Communication au colloque international sur les institutions et la croissance économique, Oran, mars.

GOUMEZIANE S. (2007), « *Aisance financière de l'Algérie : mythes et réalités* », Communication lors des débats d'El Watan, Alger, le 17 novembre 2007.

PALLOIX C. et **L. KICHOU** (2002), « *L'Algérie et l'optique de Barcelone : changement Institutionnel et Inerties Conflictuelles* », Colloque Economie Méditerranée Monde Arabe, Sousse, 20-21 septembre 2002.

PEGUIN D. et **L. TALHA** (2001), « *L'apport de l'économie institutionnelle à l'étude du développement : le cas du régime rentier* », Communication au Forum de la Régulation 2001, Paris, octobre.

ZIDOUNI H. (2003), « *Evaluation et analyse de la place de l'économie informelle en Algérie : approche de la comptabilité nationale* », Communication présentée lors du séminaire sur « l'économie informelle et la fiscalité », organisé par le forum des chefs d'entreprises le 09 avril 2003 à Alger.

4. Rapports, documents de travail, études et documents d'organismes nationaux et internationaux, Thèses soutenues.

ABBAS M. (2009), *L'accession de l'Algérie à l'OMC – Entre ouverture contrainte et ouverture maîtrisée*, document de travail, n° 03/2009, LEPII, Grenoble.

ABBAS M. (2008), *Le processus d'accession à l'OMC – Une analyse d'économie politique appliquée à l'Algérie*, document de travail, n° 13/2008, LEPII, Grenoble.

ADLI Z. (2002), *Le processus des réformes économiques en Algérie. Impact sur les performances économiques des entreprises publiques de transformation de la filière « blés » : cas de l'ERAD d'Alger (1983-2000)*, Thèse de Doctorat d'Etat en sciences économiques, Université d'Alger, Faculté de sciences économiques et de gestion, septembre 2002, 400 pages.

AMAROUCHE A. (2006), *Etat-Nation et économie de rente en Algérie, essai sur les limites de la libéralisation*, Thèse de doctorat d'Etat, Institut National de Planification et de Statistique, Alger, novembre 2006, 566 pages.

AMAROUCHE A. (2004), *Libéralisation économique et problèmes de la transition en Algérie – Essai sur les limites d'un système d'économie à base de rente*, Thèse de Doctorat soutenue à l'Université Lyon 2.

AMAROUCHE A. (1992) *Quelques réflexions sur la nature de la crise économique en Algérie*, document de travail, novembre 1992.

ARZELIER M-P. (1998), *Impact d'un choc exogène sur la structure productive d'une petite économie ouverte Le cas des pays en développement exportateurs de pétrole*. Thèse de doctorat de Sciences Economiques Université Aix-Marseille II.

BANQUE D'ALGERIE (2009), Rapport 2008, *Evolution économique et monétaire en Algérie*, Alger, juin.

BELKACEM D. (2008), *Diagnostic économique et financier des programmes de stabilisation et d'ajustement structurel de l'économie algérienne*, Thèse de doctorat (NR) en sciences économiques, soutenue le 6 novembre 2008 à l'université Lumière - Lyon 2.

BENABDELLAH Y. (1999), *Economie rentière et surendettement – spécificités de l'algérien disease*, Thèse de doctorat (NR) en sciences économiques, soutenue le 28 juin 1999 à l'université Lumière - Lyon 2.

BOYER R. (2004b), *A quelles conditions les réformes institutionnelles réussissent-elles ?*, Document de travail CEPREMAP, publié sur le site : www.ceprenap.ens.fr/depot/docweb/docweb0402.doc

BOYER R. (2003b), *Les institutions dans la théorie de la régulation*, CEPREMAP - ENS, CNRS, EHESS, n° 2003 - 08. Document publié sur le site www.ceprenap.cnrs.fr/couv_orange/co0308.pdf

BOYER R. (2001), *La grande transformation russe comme analyseur de la pertinence des théories économiques*, CEPREMAP, CNRS, EHESS. Document publié sur le site <http://cemi.ehess.fr/docannexe.php?id=713>.

BOYER R. (1998), *Etat, marché et développement : une nouvelle synthèse pour le XXI^{ème} siècle ?*, CEPREMAP, CNRS, EHESS, n° 9907, Document publié sur le site www.ceprenap.cnrs.fr/couv_orange/co9907.pdf

DJOUFELKIT-COTTENET H. (2003), *Booms de ressources exogènes et développement manufacturier en Egypte : l'illusion du syndrome hollandais*. Thèse de Doctorat (NR) en Sciences Economiques, présentée et soutenue au C.E.R.D.I. (Univ. D'Auvergne Clermont-Ferrand I).

FEMISE (2006), *Profil pays du FEMISE : Algérie*, Institut de la Méditerranée, janvier 2006.

KOUTASSILA J-P. (1997), *Analyse des relations entre la conjoncture économique et le commerce extérieur au Congo et au Cameroun*, Thèse pour le Doctorat en sciences économiques, Université Montesquieu- Bordeaux IV.

KOUTASSILA J-P. (1997), *Analyse des relations entre la conjoncture économique et le commerce extérieur au Congo et au Cameroun*, Thèse pour le Doctorat en sciences économiques, Université Montesquieu- Bordeaux IV.

LAKSACI M. (1985), *Le financement monétaire de l'investissement productif, application de l'analyse au cas algérien*, Thèse de doctorat, UCL, Louvain.

MARQUES-PEREIRA J. et B. THERET (2000) *Médiations institutionnelles de la régulation sociale et dynamiques macroéconomiques, quelques enseignements pour la théorie du développement d'une comparaison des caractères spécifiques nationaux du Brésil et du Mexique à l'époque de l'ISI*, Document de travail (CREDAL & IRIS, CNRS, Mai 2000), publié sur le site : <http://webu2.upmf-grenoble.fr/lepii/regulation/idpdf/texte%20de%20Bruno%20Theret.pdf>

MPAT (1980), *Synthèse du Bilan économique et social de la décennie 67 – 78*, Alger.

PEGUIN D. et **L. TALHA** (2002), *Pourquoi le régime rentier est-il si rétif au changement ? Une interprétation des facteurs de blocage en termes d'institutions*, CREQAM, Aix-En-Provence, avril. Document publié sur internet à l'adresse : http://webu2.upmf-grenoble.fr/lepii/regulation/Forum/Forum_2001/Forumpdf/27_PEGUIN_TALHA.pdf

5. Sites Web.

www.bank-of-algeria.dz

www.finances-algeria.org

www.imf.org

www.oecd.org

www.irbd.org

www.joradp.dz

www.ons.dz

www.cepremap.cnrs.fr

LISTE DES ABREVIATIONS.

ABFF	Accumulation Brute de Fonds Fixes.
CENEAP	Centre National d'Etudes et d'Analyses pour la Planification.
CNEP	Caisse Nationale d'Epargne et de Prévoyance.
CNES	Conseil National Economique et Social.
CNPE	Conseil National des Participations de l'Etat.
CREAD	Centre de Recherche en Economie Appliquée pour le Développement.
DA	Dinar Algérien.
DIT	Division Internationale du Travail.
EPE	Entreprise Publique Economique.
FMI	Fonds Monétaire International.
FRR	Fond de Régulation des Recettes.
GSE	Gestion Socialiste des Entreprises.
IDE	Investissement Direct Etranger.
ISI	Industrie de Substitution d'Importations.
LMC	Loi sur la Monnaie et le Crédit.
MDD	Modèles du Dutch Disease.
MPAT	Ministère de la Planification et de l'Aménagement du Territoire.
MPMEA	Ministère de la Petite et Moyenne Entreprise et de l'Artisanat
MTFP	Ministère du Travail et de la Formation Professionnelle.
NEI	Nouvelle Economie Institutionnelle.
NPI	Nouveaux Pays Industrialisés.
ONS	Office National de la Statistique.
OMC	Organisation Mondiale du Commerce.
PAS	Plan d'Ajustement Structurel.
PIB	Produit Intérieur Brute.
PVD	Pays en Voie de Développement.
SAD	Stratégie Algérienne de Développement.
SGT	Statut Général du Travailleur.
SGP	Société de Gestion des Participations (de l'Etat)
SNMG	Salaire National Minimum Garanti.

TR	Théorie de la Régulation.
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée.
UGTA	Union Générale des Travailleurs Algériens.
USD	United States Dollar.
VA	Valeur Ajoutée.

TABLE DES MATIERES.

RESUME.	4
INTRODUCTION GENERALE.	8
1. <i>Présentation du sujet.</i>	8
2. <i>Cadre conceptuel.</i>	12
3. <i>Structure et contenu de l'étude.</i>	17
PREMIERE PARTIE : RENTE ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – LE DEBAT ET L'HERITAGE.	21
INTRODUCTION.	22
CHAPITRE I : RENTE EXTERNE ET ACCUMULATION DU CAPITAL : ELEMENTS DU DEBAT.	23
1.1. <i>Les modèles du Dutch Disease et la problématique de l'accumulation par l'échange international.</i>	24
1.1.1. <i>La notion de Dutch Disease.</i>	24
1.1.2. <i>Statut théorique des modèles du Dutch Disease (MDD).</i>	25
1.1.3. <i>Présentation du modèle de Dutch Disease.</i>	30
1.1.4. <i>Critique des MDD.</i>	36
1.2. <i>La théorie de la régulation (TR) et l'analyse des régimes d'accumulation dans les PVD : portée et limites.</i>	37
1.2.1. <i>Les tentatives de transposition.</i>	38
1.2.2. <i>La question de la hiérarchie institutionnelle dans les PVD.</i>	41
1.3. <i>Spécificités du régime rentier d'accumulation.</i>	45
1.3.1. <i>Rappel des caractéristiques particulières de la rente.</i>	46
1.3.2. <i>La médiation institutionnelle dans le régime rentier.</i>	47
1.3.3. <i>Le rôle de l'Etat.</i>	50
1.3.4. <i>Retour sur la question de la hiérarchie institutionnelle.</i>	53
1.4. <i>De l'usage productif de la rente : une diversité d'expériences.</i>	55
CHAPITRE II : LE PROJET ETATIQUE DE DEVELOPPEMENT OU L'HERITAGE VOLONTARISTE.	64
2.1. <i>Du gel du rôle régulateur des prix comme expression première du volontarisme.</i>	65
2.1.1. <i>Rappel des fonctions économiques des prix.</i>	65
2.1.2. <i>Les inefficiences du système administré des prix.</i>	67
2.1.3. <i>Rôle du budget de l'Etat dans le maintien du système de prix administrés.</i>	72
2.1.4. <i>Statut des prix dans le modèle de développement.</i>	75
2.2. <i>Du volontarisme comme mode de régulation.</i>	77
2.2.1. <i>Le rapport salarial.</i>	78
2.2.2. <i>La monnaie.</i>	84
2.2.3. <i>« Pétrolarisation » du Budget.</i>	86
2.2.4. <i>L'insertion internationale.</i>	88
2.3. <i>Perversion du régime d'accumulation.</i>	89
2.4. <i>Digression – L'interprétation des pratiques économiques de l'Etat en Algérie selon L. Addi.</i>	98
Conclusion de la première partie.	103
DEUXIEME PARTIE : LE REGIME D'ACCUMULATION RENTIER A L'EPREUVE DU MARCHE.	105
INTRODUCTION.	106

CHAPITRE III : DE NOUVEAUX ARRANGEMENTS INSTITUTIONNELS, MAIS DES PERFORMANCES ECONOMIQUES MITIGÉES.	107
3.1. <i>Les changements institutionnels depuis 1990 : ruptures et continuités.</i>	<i>108</i>
3.1.1. Liberté des prix et institutionnalisation de la concurrence.	108
3.1.2. Le rapport salarial :.....	110
3.1.3. Le rapport monétaire (ou l'indicible monétarisme).	115
3.1.4. Le Budget :	124
3.1.5. L'insertion internationale.	132
3.2. <i>Une économie qui demeure rentière et une industrie en déclin.</i>	<i>138</i>
3.2.1. Une croissance dominée par les hydrocarbures.	138
3.2.2. Un secteur industriel en déclin.	144
CHAPITRE IV : LE REGIME D'ACCUMULATION A L'EPREUVE DE LA REFORME.	152
4.1. <i>L'économie algérienne se reconnaît-elle dans le dutch disease ?</i>	<i>153</i>
4.2. <i>Impact de la libéralisation sur le régime rentier d'accumulation : le statu quo.</i>	<i>159</i>
4.3. <i>Le nouveau mode de régulation : un compromis institutionnel ambigu.</i>	<i>164</i>
4.4. <i>La crise du régime d'accumulation.</i>	<i>175</i>
4.4.1. Qu'en est-il de la crise en Algérie ?	175
4.4.2. Blocage de la transformation de l'épargne en investissement.	182
4.4.3. Du comportement des acteurs de l'accumulation comme facteur de blocage.	186
CHAPITRE V : PROBLEMATIQUE DU CHANGEMENT INSTITUTIONNEL EN ALGERIE.	193
5.1. <i>Considérations générales sur le changement institutionnel.</i>	<i>194</i>
5.1.1. Les approches utilitaristes-fonctionnalistes.	195
5.1.2. L'approche de la Régulation.....	201
5.2. <i>Le changement institutionnel en Algérie : problématique et caractéristiques.</i>	<i>206</i>
5.2.1. Retour sur le blocage institutionnel.	207
5.2.2. Caractéristiques du changement institutionnel en Algérie.....	211
5.3. <i>La dimension politique du blocage institutionnel.</i>	<i>217</i>
5.3.1. L'obstacle politique au changement.	219
5.3.2. Le préalable politique à une transition institutionnelle réussie.	226
Conclusion de la deuxième partie.	234
CONCLUSION GENERALE	236
BIBLIOGRAPHIE.....	242
LISTE DES ABREVIATIONS.	252